

Archives de l'art français (1851)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société de l'histoire de l'art français (France). Archives de l'art français (1851). 1851-1866.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

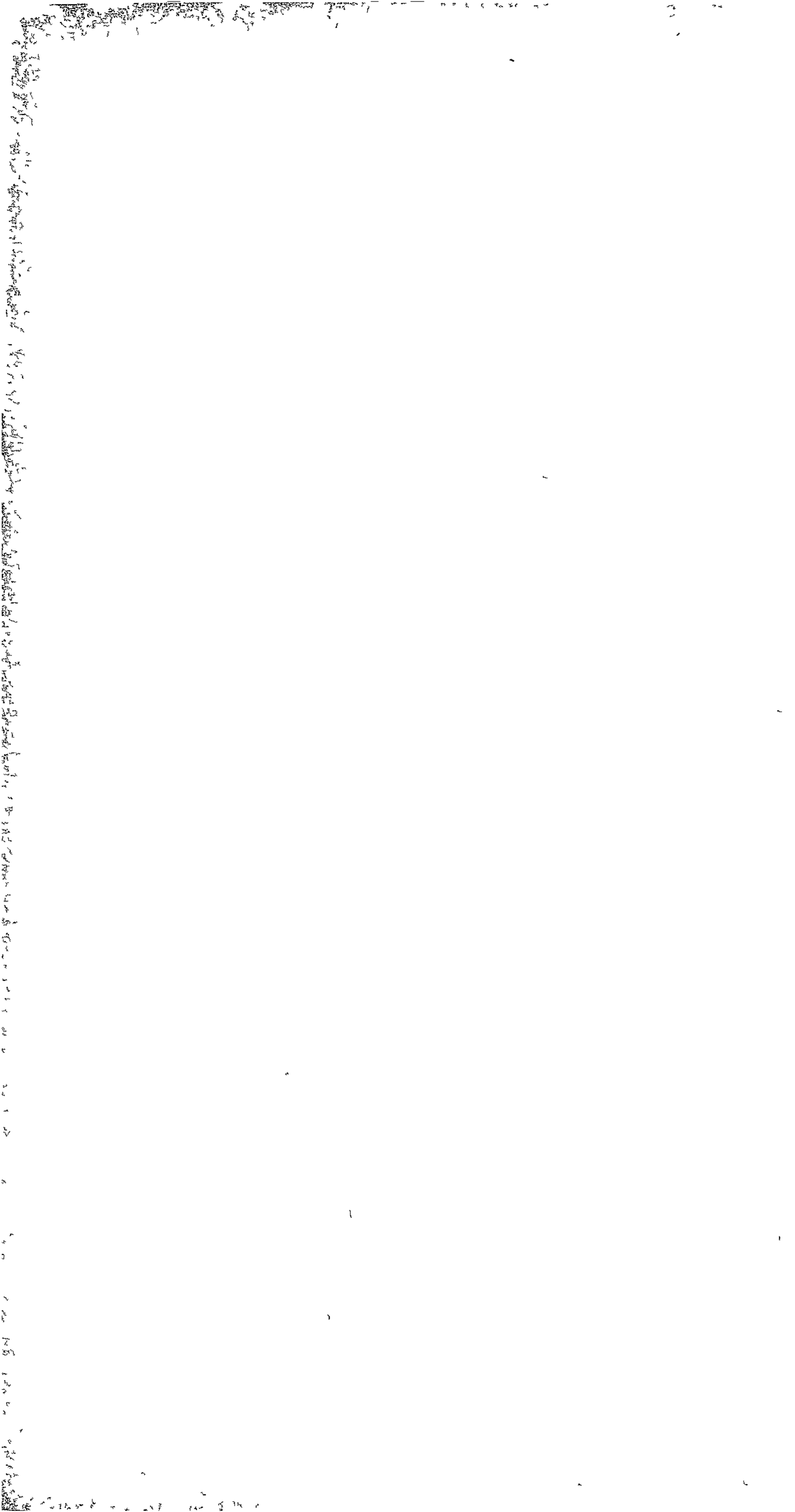
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

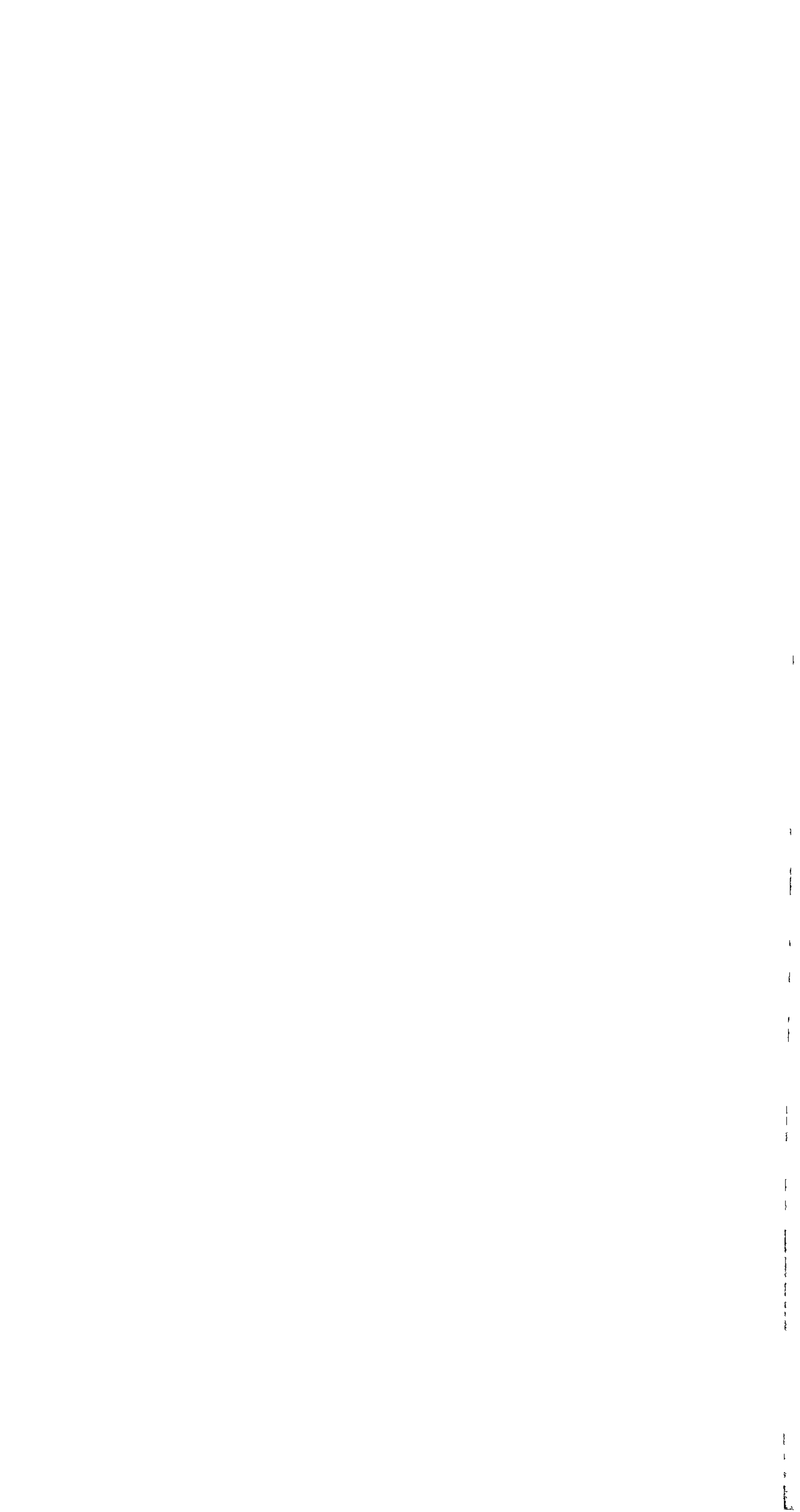
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

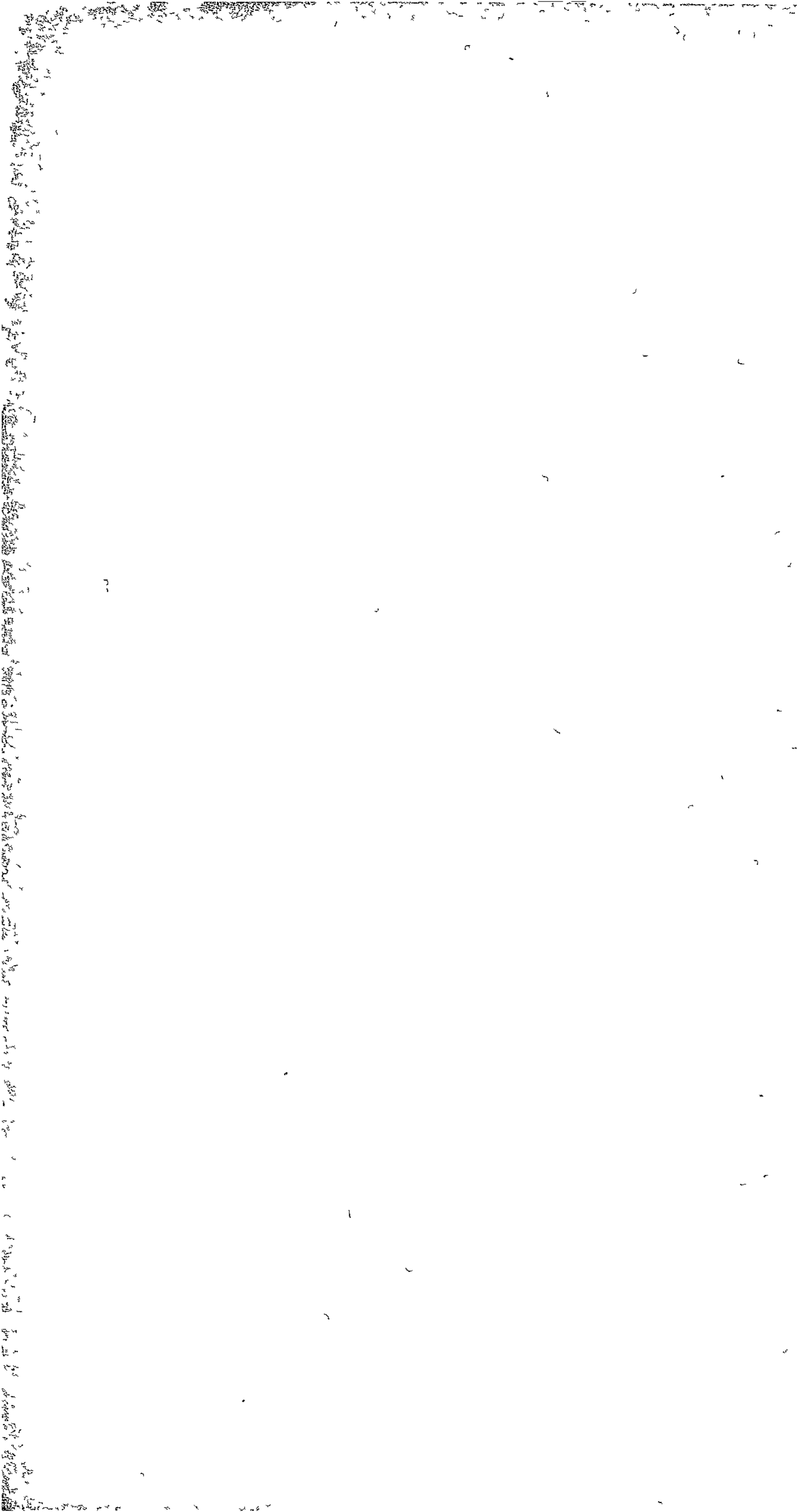
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

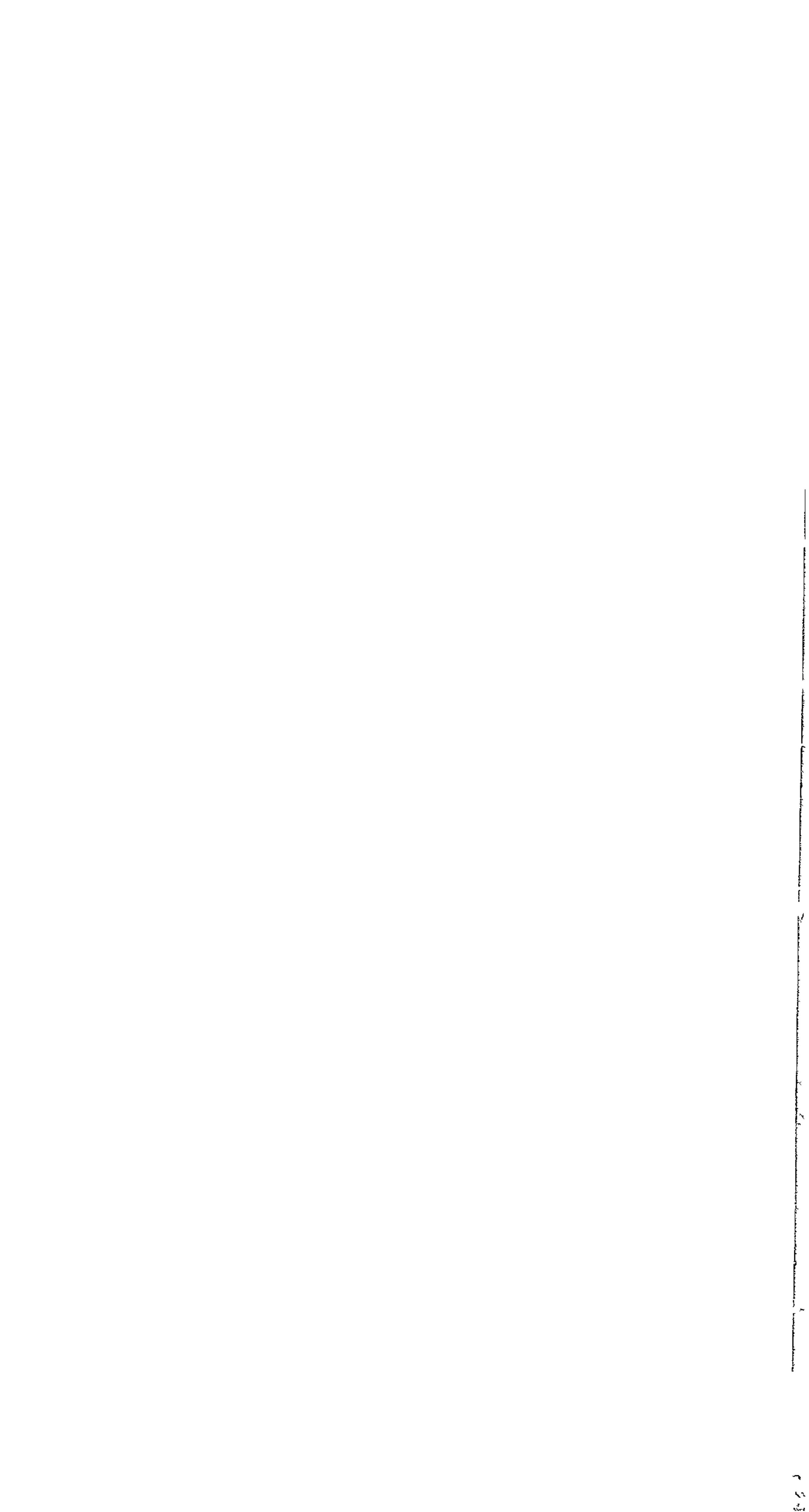












ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS.

6267

VII

8167
71

1

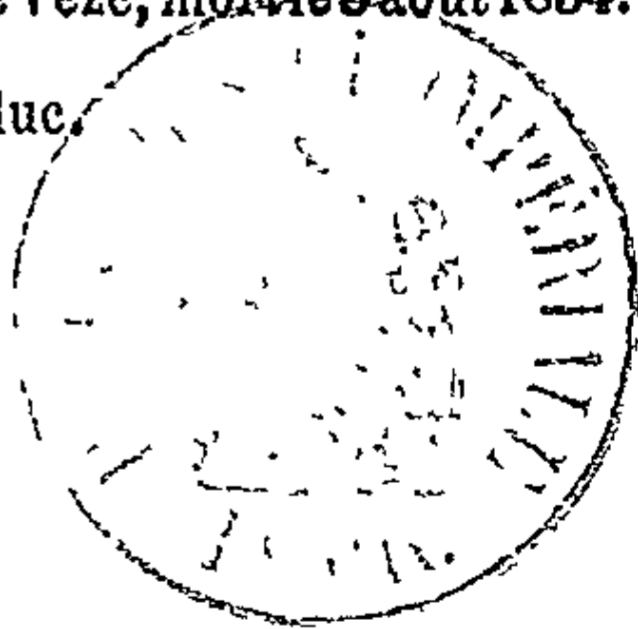
LISTE DES COLLABORATEURS

MESSIEURS,

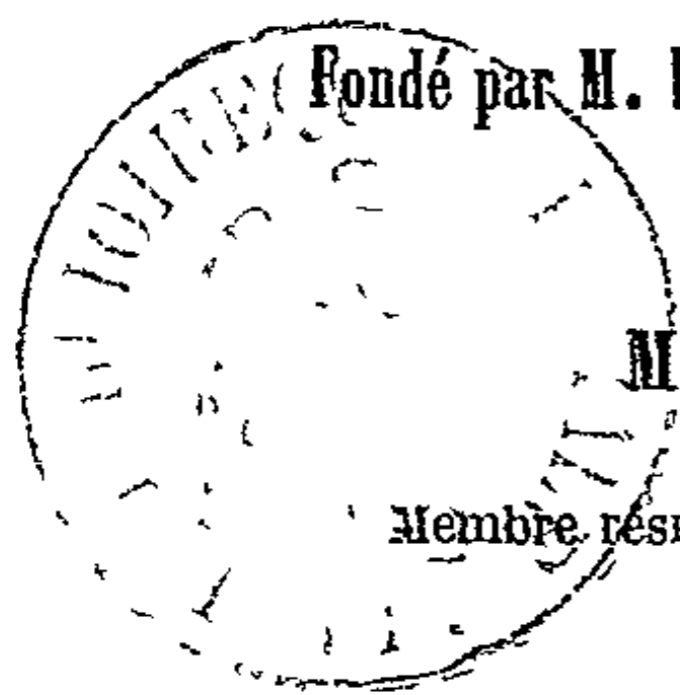
Achard, *archiviste à Avignon.*
 Arnouldet (Thomas).
 Assier (Troyes).
 Beaurepaire (Ch. de), *arch. à Rouen.*
 E. Bellier de la Chavignerie.
 Blanc, *bibl. à Montpellier.*
 Jul. Boilly.
 R. Bordeaux (Evreux).
 H. Bordier.
 F. Bourquelot.
 Gust. Brunet (Bordeaux).
 Le marquis de Bruslard.
 J. Buisson.
 E. Castaigne (Angoulême).
 Chambry.
 Champfleury.
 A. Chassant.
 Paul Chéron (de la Bibliothèque).
 Chéruel.
 H. Cocheris.
 V. Cousin (de l'Académie française).
 D'Arbois de Jubainville, *arch. à Troyes.*
 Daudet (Eug.).
 De la Salle.
 A. Diniaux (Valenciennes).
 Duchesne aîné, mort le 4 mars 1855.
 L. Douet d'Arcq.
 Dugast-Matifeux (Nantes).
 G. Duplessis (du Cabinet des estamp.).
 J. Du Seigneur.
 L. Dussieux.
 Duvivier (de l'École des Beaux-Arts).
 B. Fillon (Fontenay, Vendée).
 Fossé-Darcosse.
 Francisque-Michel.
 Fréville (E. de), mort le 18 nov. 1855.
 H. Gérard.
 Le baron de Girardot (Bourges).
 A. L. Grand.
 Ch. Grandmaison.
 Eug. Grésy.
 C. Guigue.

MESSIEURS,

B. Hauréau.
 P. Hédouin.
 A. Hesme.
 Le baron de Hochschild (Suède).
 Le comte Léon de Laborde.
 A. Jal.
 P. A. Labouchère.
 A. L. Lacordaire.
 Louis Lacour.
 Léon Lagrange (Avignon).
 Lud. Lalanne.
 Lambert (Bayeux).
 Léon de La Sicotière (Alençon).
 Ch. Leblanc.
 H. Lepage (Nancy).
 Leroux de Lincy.
 P. Mantz.
 P. Marchegay (Angers).
 P. Margry.
 Meaume (Nancy).
 Luc. Merlet, *arch. à Chartres.*
 Le marquis E. de Montlaur.
 Le baron de la Morinerie.
 J. Niel.
 Le bron Jérôme Pichon.
 Le Dr Pons (Aix).
 A. Préault.
 J. Quicherat.
 Read.
 F. Reiset.
 Jules Renouvier (Montpellier).
 A. Ricard (Id.).
 Richard (de la Bibliothèque).
 De Ruville.
 André Salmon.
 Le comte G. de Soultrait (Mâcon).
 Eud. Soulié.
 Alex. Tardieu.
 Trebutien (Caen).
 Vallet de Viriville.
 Le baron de Vèze, mort le 5 août 1854.
 Fr. Villot.
 Viollet-Leduc.



ARCHIVES
DE
L'ART FRANÇAIS
RECUEIL
DE DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE
DES
ARTS EN FRANCE



Fondé par M. Ph. de CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées de province

ET CONTINUÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Ancien élève de l'École des Chartes,

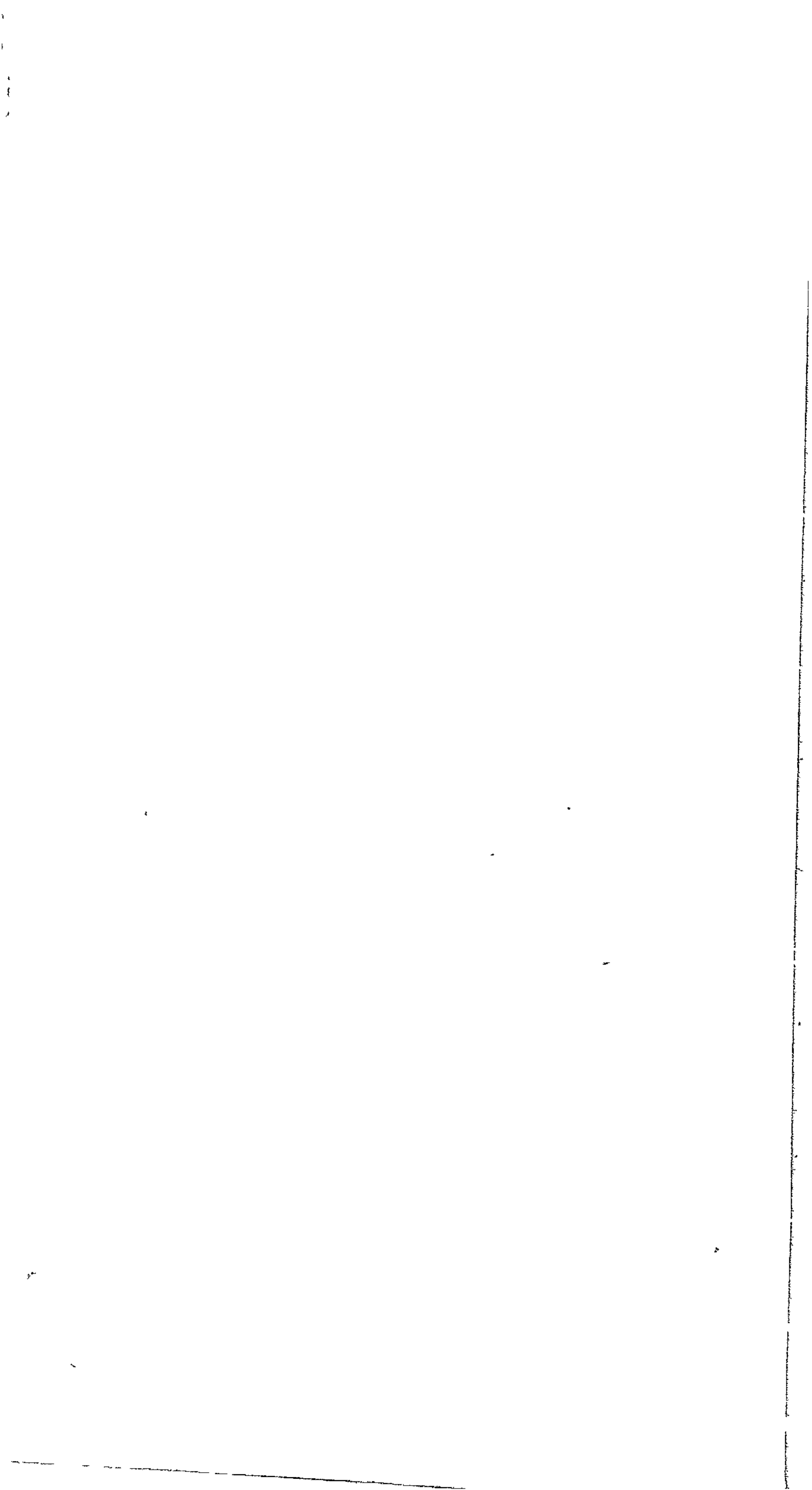
Membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France.

DOCUMENTS. — TOME QUATRIÈME.

PARIS

J.-B. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

—
1855-1856.



DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE
DES
ARTS EN FRANCE.



JEAN BOURDICHON DE TOURS

PEINTRE DE LOUIS XI, CHARLES VIII, LOUIS XII ET FRANÇOIS I^{er}.

(1457-1520.)

Documents communiqués par MM. Douet d'Arcq, André Salmon, Vallet de Viriville,
annotés par M. Anatole de Montaiglon.

Le nom de Bourdichon est bien connu maintenant par la manière dont il s'est trouvé auprès de Jean Perréal. Monteil, dans les notes de son *Histoire des Français des divers états*, M. de Laborde surtout, dans son premier volume de la *Renaissance des arts*, ont déjà rassemblé sur lui d'importantes mentions; on verra que nous en apportons ici de nouvelles qui ne sont pas moins intéressantes; aussi avons-nous cru devoir réunir en une seule et même suite et les indications nouvelles et celles qu'on connaît déjà. On en verra d'autant mieux et les faits de la biographie du vieux peintre tourangeau et quelle peine on a pour arracher au temps ces documents épars, puisque, pour rassembler ces quelques pages, il n'a pas moins fallu que les recherches de plusieurs personnes.

Nous n'avons pas à insister sur la nature des travaux de no-

tre peintre ; elle ressortira naturellement des documents eux-mêmes ; nous ferons seulement remarquer que l'année de sa naissance est connue. Puisqu'en 1513 il avait cinquante-six ans ou environ, il était né en 1457. En même temps, M. de Laborde, en publiant une mention de Bourdichon en 1520, fait remarquer que Bourdichon a dû mourir peu de temps après ; car il dit ne l'avoir pas trouvé dans l'*Escroe des depenses de l'écurie du roy pour le mois de juillet 1521*, où Jean de Paris est cité seul. Ainsi, sa vie paraît comprise entre les années 1457 et 1520, c'est-à-dire qu'elle s'est étendue à une période de soixante-trois ans. On pourra remarquer aussi que c'est seulement en 1484 qu'il prend le titre de peintre du roi.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire sur le portrait de saint François de Paule. Dans le livre intitulé : *Les Figures et l'abrégé de la vie, de la mort et des miracles de saint François de Paule*, par Fr. Antoine Donde, Paris, Fran. Muguet, 1671, in-folio, l'auteur, citant, p. 93-4, une partie de la déposition de Bourdichon, ajoute ceci : « Quant aux deux portraits de saint François de Paule qui furent faits par le sieur Jean Bourdichon, peintre et valet de chambre du roy Louis XII, l'on tient par tradition que l'un fut envoyé au pape Léon X par le roy François I^{er}, lorsqu'il poursuivoit sa canonisation, — c'est celui qu'on voit au Vatican, — et que l'autre fut mis dans le cabinet du roy, lequel est à présent conservé dans la famille de MM. de Vic, qu'ils tiennent comme un gage de la dévotion qu'ils ont toujours témoignée envers ce saint patriarche. » Il en existe un certain nombre de répétitions du seizième siècle éparses dans les châteaux de la Touraine, et l'on y connaît même quelques statuette du même saint dont l'origine pourrait bien aussi remonter à notre peintre. Quant au portrait de Rome, nous ignorons son sort actuel ; nous avons déjà fait remarquer dans une note du *Mariette* (I, 168-9), que la gravure de Jean Valdor, faite d'après un original qui existe au Vatican, devait être une reproduction du portrait de Bourdichon. Ce qui n'était qu'une supposition devient une certitude en face d'une gravure de Michel Lasne qui porte cette inscription :

Copié sur l'original qui est conservé à Rome, au Vatican, lequel

fut envoyé au pape Léon X par François pre^r, Roy de France. Ce dict original fut tiré sur luy le jour de son decedz par M^e Jean Bourdichon, peintre du Roy Louis XII, selon qu'il est porté au proces de la canonisation qui fut faict à Tours par les euesques de Paris, d'Auxerre et de Grenoble, l'an 1513.

TABERNACLE DE LA CHAPELLE DU PLESSIS-LÈS-TOURS.

1478.

« A Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur demourant à Tours, la s^e de III^{xx} I # XII^s. VI^d. t. à lui ordonnée par ledit seigneur (Louis XI) oudit mois.

C'est assavoir : pour six papiers d'or fin à faire or bruny pour mettre et emploier à enricher ung tabernacle de boys, à l'embasement d'icelluy, que led. seigneur a fait mettre en la chappelle du Plessis du parc, ouquel avoit une ancienne ymage de Nostre-dame que ledit seigneur fait porter après luy à sa dévotion, la somme de XLV# t.

Item, pour les peines de luy et de son compaignon de son mestier, qui ont besongné audit tabernacle, où ils ont vacqué l'espace de quinze jours entiers ; pour l'avoir doré et enrichy, XXV# t.

Pour azur fin, mis et employé oudit tabernacle, VI# VIII^s. III^d. t.

Pour avoir paint de vert le costez, les alées et le derrière, la somme de LXIII^s. II^d. t.

Pour les ass. (assiettes ?) de l'or burny ; et l'a-

voir fait de couleur et autres estoffes nécessaires, XL^s. t.

Pour cecy, par vertu dudit roole du roy et quittance dudit Bourdichon, escript le derrenier jour de mars mil CCCCLXXVIII, cy rendue, la somme de III^{xx}. I[#]. XII^s. VI^d. t. »

Archives nationales. Compte des menues dépenses de la chambre du roi pour l'année 1478. K. reg. 64; fol. 34^{vo}.

PLAN DE LA VILLE DE CAUDEBEC.

1480.

A Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur, la somme de huit livres, cinq deniers tournois, à lui ordonnée par ledit seigneur (Louis XI), oudit moys, en cinq escus d'or (1), pour avoir pourtrait et paint de plusieurs couleurs, en cinq peaulx de parchemin colez ensemble, la ville de Caudebec en Normandie. Pour cecy, par vertu dudit roole du roy, et quittance dudit Bourdichon, escripte le XVI^e jour de novembre, mil CCCCIII^{xx}, cy rendue, lad. somme de VIII[#]. V^d. t.

Compt. des menues dépenses de la chambre du Roi. Arch. nat. K. reg. 64; fol. 92.

(1) Ce qui met l'écu d'or à 32 s. 4 d. tournois.

PEINTURE D'UNE STATUE DE SAINT MARTIN.
CONFECTION D'UN MANUSCRIT.

1480.

A Jaquet François, faiseur d'imaiges (1), et Jehan Bourdichon, peintre enlumineur, la somme de cent neuf livres, ung solt, huit deniers tournoys, à eulx ordonnée par ledit seigneur (Louis XI), ou mois d'avril ensuivant (1478), en XVIII escus d'or. Cest assavoir, audit Jaquet pour une imaige de bois de Monseigneur Saint Martin à cheval et le povre, qu'il a fait et livré par l'ordonnance dudit seigneur durant le mois de mars, oudit an, pour mectre en la chappelle du Plessis du Parc, XVIII escuz d'or.

Audit Bourdichon, pour avoir estoffé et paint ledit Saint Martin, le cheval et le povre, de fin or moulu et de fin azur et autres couleurs riches, XX escus d'or.

Plus audit Bourdichon pour avoir fait escrire ung livre en parchemin nommé *Le Papaliste*, icelluy enluminer d'or et d'azur, et fait en icelluy dix-neuf histoires riches, et pour l'avoir fait relier et couvrir, XXX escus d'or.

Pour cecy, par vertu dudit roole du Roy et quittance des dessus dis, escripte le V^e d'avril, mil

(1) On sait que François Jaquet est le neveu du grand sculpteur Michel Columb.

CCCC III^{xx} après Pasques, cy rendue, la somme de
CIX[#]. I^s. VIII^d. t.

Compt. de la chambre. K. reg. 64; fol. 53.

PEINTURES AU CHATEAU DU PLESSIS-LÈS-TOURS.

1481.

A Jehan Bourdichon, peintre et enlumineur, la somme de vingt-quatre livres ung solt trois deniers tournois, en XV escuz d'or de XXXII^s. I^d. t. pièce, à luy ordonnée par ledit seigneur (Louis XI) oudit mois, (de mai) pour avoir escript et paint d'azur cinquante grans rouleaux que ledit s^r a fait mectre en plusieurs lieux dedans le Plesseis du Parc, esquels est escript : *Misericordias Domini in eternum cantabo*. Et pour avoir paint, et pourtraict d'or et d'azur et autres couleurs, trois anges de trois piés de haulteur ou environ, qu'ils tiennent chascun ung desdis rouleaux en leur main, et est escript ledit *Misericordia*. Pour cecy, par vertu dudit roole du Roy, et quittance dudit Bourdichon, escripte le XXI^e jour d'avril mil CCCC III^{xx}. avant Pasques, cy rendue, ladite somme de XXIII[#]. I^s. III^d. t.

Compte de la chambre; K. reg. 64; fol. 126.

MINIATURES SUR PARCHEMIN.

1481.

A Jehan Bourdichon peintre, demourant à Tours, la somme de huit livres tournois à luy ordonnée par le-

dit seigneur (Louis XI), ou dit mois, pour avoir pourtraict et paint en parchemin XXIII peintures, où il a pourtraict, à chascune, ung basteau à plusieurs damoyelles et mariniers, contenant, chascune, demye peau de parchemin. Pour cecy, par vertu dudit roole du Roy, et quittance dudit Bourdichon, escripte le XV^e jour de septembre mil CCCC III^{xx} ung, cy rendue, la somme de VIII[#] t.

Compt. de la Chambre ; K. reg. 64 ; fol. 168^{vo}.

TRAVAUX POUR L'ORDRE DE SAINT MICHEL.

1484.

A Joannes Bordichon peintre demourant à Tours la somme de IX^e liv. t. pour avoir fait de son mestier et peint de riches couleurs XL tableaux neufs de bois d'or et d'azur et de plusieurs autres couleurs, l'un aux armes de France, et les autres aux armoiries et blasons des chevaliers et seigneurs dud. ordre, tant de ceux qui sont trespasés que de ceux qui sont encore vivans. Et premièrement des trespasés le feu roy Louis, etc.

Extrait du compte rendu par M^e Pierre Briçonnet des dépenses faites pour l'assemblée des chevaliers de S^t Michel en 1484 (sous Charles VIII). Original à la chambre des comptes ; publié dans les Statuts de l'Ordre ; 4^o. 1725. p. 118.

PEINTURE DE CHAIRES ET SIÈGES.

1484.

A Joannes Baudichon, peintre du roy, demeurant à Tours, la somme de vingt-quatre livres quatre sols tournoys pour avoir fait faire deux grans chaires tourneisses et par luy painctes et toutes dorées de fin or pour le service de la dicte dame, XXIII^l. XV^s.

Juillet 1485. A Pierre Siméon, serrurier, demourant à Tours, XXV sols pour avoir fait le grand siège garny de sangles de feutres et accoudouers d'une autre chaire, laquelle fut portée de cette ville d'Amboise à Tours, chez ledict Johannes Baudichon peintre du roy pour icelle paindre, et a esté rompue, par quoy n'a pu servir, XXV^s.

Compte troisième de Maistre Loys Ruzé, argentier et maistre de la chambre aux deniers de la Royne, durant l'année commençant le premier jour d'octobre 1484 et finissant le dernier jour de septembre expirant l'an 1485. (Mention publiée par M. de Laborde, Renaissance des Arts, I, 173.)

PATRONS D'HABITS ET D'ÉQUIPAGES DE GUERRE.

1490-1.

A Jehan Bourdichon, peintre et varlet de chambre dudit seigneur (Charles VIII), la somme de XXX[#] t., pour avoir fait et pourtraict par le commandement et ordonnance dudit seigneur, durant le mois d'octobre,

novembre et décembre derreniers passez, ce qui s'ensuit :

C'est assavoir six hommes d'armes, dont l'abit de l'un est de drap d'or thané (1) et de veloux cramoyisy my party, et de l'autre part, par bendes, et le bord de mesmes en rencontrant; les autres quatre, de semblable habit aux travers, et deux plumeaux dont l'un en ront : une robe en façon de mantel; une homme d'armes à cheval bardé d'une bardes my parties de drap d'or et de veloux cramoisie bordées de drap d'or, ladite homme d'armes habillé d'une journadde, le hault de drap d'or thané, et le bas de veloux cramoisie, bordé de drap d'or sur son armet, ung plumal de thanné et cramoisie. Ung autre homme d'armes aussi monté sur ung cheval bardé d'une bardes par bendes en long de cramoisie et de drap d'or thanné, ledit homme habillé d'une journade faicte par paliz (2), l'un de cramoisie et l'autre de drap thanné, et par dessus son armet ung plumal (3) de cramoisie et thané et les plumes en façon de roleaux. Item, ung cheval bardé, les bandes à champ d'or, et par dessus comme une fouldre qui romp une arbre et force de feu

(1) *De drap d'or thané* ou tané, c'est-à-dire fauve.

(2) *D'une journadde faicte par paliz*. La journade devait être une sorte de casaque. Le mot doit venir de *journée*, expédition de guerre ou tournoi; *faicte par paliz*, c'est-à-dire de pals ou bandes verticales.

(3) *Et par dessus son armet ung plumal*, c'est à-dire un panache sur le casque.

qui remplist ledit champ. Item, plusieurs autres bardes à champ d'or, et dessus figure une grosse pierre de faix, dont yst force de feu qui remplist ledit champ. Et plusieurs autres patrons, tant d'Espaignoulz, que de Hongres (1), et autres habitz à pié et à cheval. Pour ce ycy, par vertu dudit roolle et de sa quictance cy rendue, ladite somme de XXX# t.

*Compte des menus plaisirs; K. reg. 76; fol. 60^{vo}.
1490-1491.*

SCULPTURE PEINTE. — DIVERS TABLEAUX. — PATRONS
D'HABILLEMENTS ET D'OBJETS DIVERS.

1490-1.

A Jehan Bourdichon, peintre et varlet de chambre dudit seigneur, la somme de quatre vingts douze livres, quinze solz tournois, pour avoir fait et pouretraict par commandement et ordonnance dudit seigneur, les choses qui s'ensuyvent.

C'est assavoir, ung imaige de Nostredame mise en ung tableau avecques trois roys, laquelle est environnée d'un solleil, et la lune soubz ses piedz, et ung tabernacle par dessus, environné de l'arc en ciel; et sur les deux coings, l'Anonciacion, et au bas dudit tableau, trois paiges qui tiennent trois chevaulx, et

(1) Espagnols et Hongrois.

plusieurs gens à cheval de divers habiz chascun, et au plus bas, trois histoires : l'une de la Nativité Nostre Seigneur et plusieurs anges qui descendent du ciel, l'autre comment l'ange annonce aux pastoureaux ladite nativité, et l'autre est le roy, lequel saint Loys et saint Charlemagne présentent. Et tout à l'entour d'icelle image sont plusieurs chérubins et séraphins qui jouent de divers instruments.

Item, pourtraict en deux tableaux l'ymaige de saint Christofle en diverse contenance, qui passa la mer aiant Dieu sur son cout, avecques la Trinité, sur ung rocher, et plusieurs rochiers à l'entour d'icelle Trinité.

Item, encore pourtraict trois ymaiges de Nostre-dame en trois tableaux, dont en l'un ladite ymaige est dedans ung solleil, tenant son enffant en une nue qui environne tout, avecques les quatre Evangélistes aux quatre coings dudit tableau. En l'autre ladite ymaige est assise en une chaize et y a quatre anges qui soutiennent ung ciel par dessus, et est tout à l'entour environné d'autres anges, d'un solleil et d'une nue. Et en l'autre tableau, ladite ymaige tient son enffant ; le champ duquel tableau est d'or bruny. Et icelle image est vestue de fin azur doré. Le tout fait de fin or, fin azur et fines estouffes (1).

(1) *Fines estouffes*, fines étoffes, c'est-à-dire fait de bonnes matières. Nous disons encore de certains objets qu'ils sont bien étoffés.

Item, la génologie des ducs de Bourbon avecques les épitaffes, en huit histoires, faites de blanc et de noir.

Item, le patron d'une robe de pourpre fourrée de martres sublimes. (1)

Item, le patron d'une autre robe faicte de cramoisy, bordée de velours tanné, avecques ung grant collet renversé de mesmes.

Item, le patron de deux hocquetons (2) et d'un estendart.

Item, le patron de cinq hocquetons.

Item, le patron d'une crosse et d'une mytre ; aussi des baings, trois pings, et trois grisles de Bourbon l'Archambault.

Item, le patron de la vraye croix et de six lampes en diverses manières, dudit Bourbon l'Archambault.

Item, pour avoir fait plusieurs croix en l'église des Bons hommes des Montilz lèz Tours, que le Roy nostreredit seigneur a fait dédyer.

Pour ce ycy, par vertu dudit roolle et de sa quittance cy rendue, la somme de III^{xx} XII[#] XV^s. t.

K. reg. 76; fol. 92^{vo}.

(1) C'est-à-dire zibelines.

(2) Le *hocqueton* est une casaque militaire, comme était celle des archers de la ville de Paris, par exemple.

PATRONS DES MONNAIES DE NANTES. — PLAN DE LA
VILLE ET DU CHATEAU DE NANTES. — PORTRAITS DU
ROI ET DE LA REINE, ETC.

1490-1.

A Jehan Bourdichon, peintre et varlet de chambre dudit seigneur, la somme de cent quatorze livres tournois, pour avoir fait et pourtrait ce qui s'ensuit :

C'est assavoir, le patron des monnoyes de Nantes, en dix ou douze façons, faiz de fin or et fin argent.

Item, la ville et le chastel de Nantes, en diverses façons et couleurs.

Item, tous les histoires de la vie de la Magdelaine, qui sont en la chapelle du feu trésorier de Bretagne.

Item, le patron de huit estandars, quatre grans plumaulx, faiz de couleur tanné, rouge et blanc, semez de papillotes d'or.

Item, deux harnois de gueulles, couppees par le bas, faiz de fin argent devant et derrière.

Item, quatre paires de bardes de toutes couleurs en différentes manières ; six paires de chausses bigarées et bandées d'or et d'autres couleurs.

Item, six ymaiges de saint Michel combatans en diverses manières, faictes de toutes couleurs devant et derrière (1).

(1) Ce pourraient être des bannières pour les processions, ou encore des enseignes de guerre.

Item, les patrons de quatre arbalestes, tous différens, et de quatre archiers, tenans les aucuns halebardes, et les autres arcs, faiz de fin or et argent et d'autres coulleurs.

Item, huit façons de rondeaux entrelassez d'or, de rouge, de tanné, et huit autres, façons de chaynes entrelassées, faictes de fin or molu.

Item, six plumaux, tous différens, de blanc et de noir, et de autres, petites cheynes de chardons, de pommes de pin et de lectres, faictes d'or et couleurs.

Item, deux ymaiges de Nostredame, l'une faicte de blanc et de noir, assise sur ung drap de cramoisy, que quatre anges tiennent, et est vestue de son manteau de fin azur tenant son enffant tout nud.

Item, le roy et la royne en deux tableaux auprès du vif (1) et ma damoiselle de Tarante, en ung autre tableau auprès du vif.

Item, encores ledit seigneur, au vif, entier, vestu de veloux thanné.

Item, quatre tableaux, dont en l'un y a sept histoires, et frère Jehan Bourgeois qui presche avecques son disciple, le roy nostredit seigneur estant à genoux. En l'autre y a une dame qui joue aux pingres de cueurs au dedans d'une chambre. En l'autre et y a

(1) *Auprès du vif*, et plus bas *au vif*, c'est-à-dire d'après nature.

ung rapporteur et ung grant palais. Et en l'autre est l'ymaige de la Mort selon la noutoumie (1), tout son corps semé de vers, laquelle est dedans ung cymitière où y a plusieurs sépultures entaillées en diverses façons.

Pour ce, ycy, par vertu dudit roolle et de sa quittance, cy rendue, ladite somme de CXIII#. t.

K. reg. 76 ; fol. 121.

MINIATURES D'UN MANUSCRIT.

1491.

A lui (Jehan Poncher, marchant suivant la cour) pour demy quart satin noir et demy quart satin tanné, acheté de lui ledit jour et livré à Jehan Bourdichon peintre dudit seigneur (Charles VIII) pour employer à couvrir une paire de *Vigilles de Mors* appartenant audit seigneur au feur de III# X^s. l'aune, valent XXII^s. VI^d. t.

Archives Impériales ; K. reg. 72 ; folio 77. Evidemment Bourdichon en avait fait les miniatures, et on lui livrait l'étoffe nécessaire pour en faire la chemise.

MINIATURES.

1492.

A Jehan Bordechon, peintre du roy nostre sire, la somme de cinquante livres tournois, que la dicte dame

(1) *Selon la noutoumie. Selon l'anatomie.*

lui a donné et ordonné, le XX^e jour dudict mois de Novembre pour convertir et employer en ung habillement à ce qu'ils se puissent plus honnestement entretenir, en faveur de plusieurs histoires qu'il a faictes et enluminées pour ladicte dame, dont de ce n'avoit eu aucune récompense. Pour ce, par vertu d'iceluy roole et de sa quittance cy-rendue, la dicte somme de L livre tournois.

Fragment, de 1492 environ, qui fait partie des comptes et autres pièces rendus aux Archives de l'Empire en 1854 par le Ministère de l'Intérieur. M. de Laborde, qui a connu ce fragment (I, Supplém. p. 745-6), y ajoute la mention suivante :

A Guillaume Bredin, la somme de dix livres tournoys par luy payée à Baudichon pour avoir paint une ystoire pour mondiet seigneur.

ÉTENDARTS POUR UN VAISSEAU DESTINÉ A PORTER A
NAPLES LE DUC D'ORLÉANS DANS L'EXPÉDITION
D'ITALIE.

1494.

A Jehan Bourdichon, painctre dudit seigneur, la somme de 448 livres tournois, pour avoir painct, sur chascun costé des trois estendars dessus declairez, une ymage de Nostre Dame. C'est assavoir, sur le grant estendart, nommé la Flambe, deux ymaiges haultes chacune de huit pieds ; sur l'estendart moyen, ordonné pour faire les signes aux autres navires, deux

autres ymaiges longues chacune de cinq piedz, et, sur l'estendart nommé le panon, deux autres longues, chacune de trois pieds et demy ; chascune ymaige environ née d'une nue d'argent et le champ tout à l'entour, hors ladite nue, remply de rayes d'estoille et derrière le dit ymaige dedans la nue, est le champ d'azur tout semé d'estoilles d'or et auprès de chascune ymage y a un porc espy de la couleur naturelle, passant (1) par une mote proportionnée à l'équipolent des dites ymages, et le champ de chascun estendart, depuis le porc espy jusques au bout, tout remply de plumes de porc espy, le quinzième jour d'aoust mil CCC III^{xx} quatorze, III^c XLVIII liv. t.

A Jehan Bourdichon painctre pour avoir painct sur huit desdites bannières les armes d'Orléans et de Milan d'un costé et d'autre. II^c LII liv. t.

Arch. Imp. Compte de Jean Perrusson pour les dépenses de cette nef. Monteil, XVI^e siècle, note 42 du chap. XXI (éd. in-12, II, notes, p. 92), avait publié une partie de la première mention, mais en la mettant à tort à l'année 1505. M. de Laborde l'a redonnée complètement (p. 176), et l'on peut voir chez lui, p. 173-8, d'autres mentions sur les divers travaux de ce vaisseau. Nous n'en reproduisons que celles relatives à Bourdichon.

(1) Le mot est employé dans le sens héraldique.

GAGES ANNUELS. — VALLETS DE CHAMBRE.

1499.

A Jehan Bourdichon peintre ordinaire dudit seigneur la somme de 240 liv. tournois à lui ordonnée par icelui seigneur et par son estat, dont cy devant est faicte mention, pour les gaijes par luy desserviz durant ceste présente année commeçant et finissant comme dessus, que ce dit présent commis lui a payée et taillee par vertu dudit estat cy rendu, comme par sa quittance dattée du 24^e jour de décembre oudit an 99 aussi cy rendue. Appert pour cecy, par vertu de lad. quittances et dudit estat, la somme de II^o XLⁱ .

K. reg. 87; f^o 68 r^o; aux Archives Nationales. Compte de Jacques de Moulins du 1^{er} 8^{re} 1498 au d^{er} 7^{bre} 1499. (M. de Laborde l'a connu et donné, p. 178.)

DÉCORATION D'ÉTENDARTS.

1508.

A Jehan Bourdichon peintre du roy la somme de sept vings seize livres tournoys laquelle lui a esté comptée et ordonnée, tant pour son payement des parties de son mestier qu'il a faictes durant ladite année pour la peinture des devises qu'il a painctes et faictes de fin or sur une partie des estendars qui ont esté faicts en icelle année pour servir ès bandes des gentilshommes et archiers de la garde du roy et sur les bannières des

trompettes et cotes d'armes des héraux d'icelluy seigneur que aussi pour ce que luy a esté compté et ordonné pour la livrée et dessin de son cheval de ladicte année, VII^{xx} VI^{liv.}

A Jehan Bourdichon peintre dudit seigneur la somme de six vingt cinq livres, laquelle lui restoit a payer, à cause des parties de son mestier qu'il livra sur le fait d'icelle escuirye, VI^{xx} V^{l.}

Compte particulier de l'escuirye du roi pour l'année finie le dernier septembre 1508. (Laborde, I, 179-80.)

DÉPENSES D'ESCURIE.

1509.

Pour la livrée et despence de la mulle de Jehan Bourdichon et du cheval de Jehan de Paris peintre dud^t s^r et icelluy S^r a ordonnez estre paieez en la dite escuirye au feur de C. s. t. par moys pour chascun cheval ou mulle, monte cy X l. t.

Despenses de l'escuirye du roy N^{re} S^r pour le moys de novembre 1509. Mss. ayant appartenu à Monteil et acheté, à la vente faite après sa mort, par M. de Laborde (I, 180), qui indique que l'escrou des dépenses de l'écurie du roi pour novembre 1513 répète exactement cet article.

ENSEIGNE DES CENT SUISES.

1511.

En la présence de moy, notaire et secrétaire du roy, Jean Bourdichon, peintre dudit seigneur a con-

fessé avoir reçu... la somme de trente livres tournois pour avoir paint et figuré de fin or... sur chascun costé d'une enseigne qui sert en la bande des Cent Souysses,... l'imagge de Mgr Saint Michel armé combattant ung dragon et au meilleu de ladite enseigne ung soleil remply de rayons dudit or et vers la queue de la dite enseigne un porc espy couronné, et tout le champ de ladite enseigne remply de porc espy fais d'icellui or... le 11 mars 1511. »

Publié par Monteil, d'après une quittance originale qu'il possédait, à la note 47 du chap. 73 du 16^e siècle. Ed. in-12, III, notes p. 126. Répété par M. de Laborde, I, 180.

PROCESSUS TURONENSIS, DE VITA ET MIRACULIS
FRANCISCI DE PAULA.

1513.

Primus honorabilis vir Joannes Bourdichon, domini nostri regis pictor, et camerœ famulus, ac civis Turonensis, ætatis LVI annorum vel circa, testis... examinatus Turonis die XIX mensis julii, anno Domin MDXIII^o, super vita, fama et miraculis quondam Francisci de Paula, generalis dum viveret ordinis Minimorum. *Collection Bolland. Acta SS. Aprilis, tom. I, p. 148 E.*

Bourdichon dépose qu'il le connaît depuis quinze ans en ça pour l'avoir vu et entendu... Que depuis douze ans il a souvent vu François au couvent des Minimes près le Plessis du Parc et la ville de Tours. *Ibid.*, p. 151, C. D.

Joannes Bourdichon, testis I, deponit, quod ipse post obitum dicti fratris Francisci accessit ad dictum conventum Minimorum, et vidit corpus defuncti exanime, et, ut similitudinem vultus ejus secundum veram figuram depingeret, molavit et impressit, interfuitque exsequiis dicti defuncti... *Ibid*, p. 156 F.

Deponit ulterius testis I quod, quia corpus dicti defuncti fuerat inhumatum in terra, in qua propter vicinitatem fluminis Cari poterat aqua sæpissime inundare, et ob hoc corpus dicti defuncti citius putrefieri, conclusum fuit per fratres dicti conventus, prosequente tamen, ut dicebant, illustrissima principissa domina comitissa Engolismensi (Louise de Savoie, mère de François I^{cr}), quod dictum corpus a terra ubi jacebat extraheretur, et in sarcophago lapideo altius quam erat attolleretur : quod et factum fuit, decem vel duodecim diebus post inhumationem elapsis. Et fuit præsens prædictus testis, quando ipsum corpus a dicta terra fuit elevatum, et in sarcophago lapideo repositum : viditque vultum dicti defuncti, illis jam decem aut duodecim diebus elapsis, ita sanum, ita integrum et sine corruptione, sicut erat eo tempore quo prius fuerat inhumatum. Et hæc scit, quia ex proposito deliberato tentavit, videlicet vultum suum vultui defuncti apponendo : et credit hoc miraculose processisse. Deponit insuper quod iterum molavit seu impressit vultum dicti defuncti, ut certius et melius ipsum pingeret. Interrogatus si sciret corpus dicti defuncti post ejus

obitum fuisse evisceratum aut incisum, deponit nihil scire. *Ibid.*, p. 160, A, B.

PORTRAIT DE FRANÇOIS I^{er}.

1516.

A Jehan Bourdichon peintre et varlet de chambre du roy nostre dit seigneur, la somme de soixante huit livres tournois, à lui ordonnée par le dit seigneur, pour plusieurs portraiz qu'il a faiz par ordonnance dudit seigneur, et mesmement pour avoir portraict le dit seigneur au vif, ainsi qu'il appert par les parties signées et certifiées dudit sieur de Bonyvet, cy attachées.

Mention publiée dans l'Athencæum français, n° du 3 mars 1855, p. 178, d'après un fragment de rôle contenant les sommes payées dans le quartier de juillet, août et septembre 1516, pour les plaisirs et menues affaires de la chambre du roi.

PEINTURE D'UNE STATUE DE SAINT MICHEL.

1520.

A Guillaume Arnault, tailleur d'image, la somme de soixante et dix livres tournois pour l'imaige de saint Michel de six pieds de haut, de boys de noyer, le serpent et pomme de dessoubz; qu'il a baillé et livré, le tout prest de sa main, pour servir sur le hault du pavillon dudict seigneur. Pour cecy la somme de LXX liv. t.

A Johannes Bourdichon, peintre dudict seigneur, la somme de mil et soixante et six livres six sols huit deniers tournoys. C'est assavoir la somme de deux cens livres tournoys, tant pour avoir doré et estoffé le saint Michel, le serpent et grosse pomme de dessoubz icelluy le tout de fin or et d'azur que pour avoir fait plusieurs patrons desdites tentes et pavillons, M LXXVI liv. t.

Compte des frais et despenses des tentes et pavillons que le roy N. S. a fait faire en sa ville de Tours pour la veue entre lui et le roy d'Angleterre (Henri VIII; il s'agit de l'entrevue du camp du Drap d'Or) au mois de juing 1520 (Mention publiée par M. de Laborde, I, 181).

JEAN LOUIS DEMARNE

Billet communiqué par M. A. de Montaiglon.

Citoyen — jeconsans delessé le tableaux repré sentant lepeti chien au pri que la société des amie des art mofre je lesse montablaux représentant une basse cour jusqua duodi prochien jesui avecque considération votre concitoyen

DE MARNE.

Du 15 frimer au citoyen Barbié léné peintre.

NICOLAS DE LARMESSIN, LE PÈRE

GRAVEUR.

Extrait mortuaire communiqué et annoté par M. le baron de la Morinerie.

Au directeur des *Archives de l'Art français*.

Monsieur,

En rencontrant dernièrement, dans un de nos précieux registres de l'état civil de Paris, le nom de Larmessin, je me rappelai l'article de la *Biographie universelle* :

« Nicolas de Larmessin, père, dessinateur et graveur au burin, « né à Paris vers 1640. Les particularités de sa vie sont ignorées « ainsi que l'époque de sa mort... » Et justement l'acte que j'avais devant les yeux était celui de son inhumation ; il m'était donné à la fois de pouvoir combler une lacune importante dans la biographie du maître, et de fixer à 1645 la date de sa naissance.

Si ma trouvaille peut vous être utile, permettez-moi, Monsieur, de vous l'offrir dans toute sa primeur.

(*Paroisse de St Etienne du Mont.*)

Le mercredy dixneuvieme (décembre 1725) fut inhumé dans le cimetièrre Nicolas Delarmessin graueur mary de Catherine Pinot (1) mort le jour precedent age de quatre vingt ans pris rue S^t Jean de Beauuais en presence de Nicolas Larmessin graueur ordinaire du Roy fils du defunt, et autres qui ont signes : N. de Larmessin, — Coteirel, — Denoux, — De Lafosse. —
En marge : 14 ptres (prêtres).

(1) Catherine Pinot continua le commerce des estampes de son mari, à *la Pomme d'Or*, rue Saint-Jacques, près Saint-Séverin. C'est là que, depuis 1660 environ, Larmessin et ses éditeurs, Bertrand et la veuve Bertrand, s'étaient établis.

TESTAMENT D'HYACINTHE RIGAUD ⁽¹⁾

Communiqué par M. Niel, annoté par M. Mantz.

A l'époque où fut écrit le testament que nous publions, Hyacinthe Rigaud avait plus de quarante-huit ans; mais comme il devait vivre longtemps encore; comme, de 1707 à 1743, il se passa dans sa vie des événements qui l'obligèrent sans doute à modifier ses dispositions testamentaires, il n'est pas possible de voir, dans cet acte, l'expression définitive de sa dernière volonté. La pièce qu'on va lire n'en donne pas moins sur la famille, sur les amitiés et sur la fortune de l'habile portraitiste de Louis XIV, des renseignements précieux, et qui, pour la plupart, étaient restés inconnus à ses plus exacts biographes.

Fut present sieur Hiacinthe Rigaud, peintre ordinaire du Roy et de son academie royalle de peinture et sculpture demeurant a Paris ruë Neuve des Petits Champs (2), parroisse Saint-Eustache, sain de corps, d'esprit, memoire et entendement, comme il est apparu aux notaires soussignez par ses paroles, gestes et maintien, allant et vacquant par la ville a ses affaires, lequel a dit qu'entre les choses qui doivent faire souvenir les creatures raisonnables du terme de la vie, son incertitude doit les exciter a s'y preparer, sans attendre les avertissemens que les maladies causent,

(1) Documents, t. I, p. 159.

(2) On connaissait déjà par Germain Brice la demeure de Rigaud. « Hyacinthe Rigault, écrit-il, occupe un appartement dans une maison de la même ruë (Neuve des Petits-Champs), située à l'encognure de la ruë de Louis le Grand (I, 452. Ed. de 1752).

pourquoy il s'est transporté de ladite maison ou il demeure en letude de de Beauvais l'un desdits notaires rue Coquilliere, pour faire son present testament qu'il a dicté et nommé ausdits notaires soussignez ainsy qu'il ensuit :

Premierement comme bon cretien, ledit sieur Rigaud testateur recommande son ame a Dieu, le supplie en toute humilité et par l'intercession de la tres sainte Vierge, de S^t Hiacinthe son patron, de tous les saints, saintes et esprits bienheureux, de la recevoir en sa grace et luy faire misericorde,

Si ledit sieur testateur décède en une maison qui soit de la paroisse de S^t Eustache, il desire être enterré sous les charniers de ladite Eglise, pres la chapelle de la communion et prés la sepulture de defunt M^r Rigaud son frere (1),

Ledit sieur testateur se rapporte au sieur executeur

(1) Gaspard Rigaud, frère puîné d'Hyacinthe et peintre de portraits comme lui, avait été agréé à l'Académie en 1701 et était mort en 1705. Ses ouvrages ne se rencontrent pas fréquemment. Giuseppe Ratti cite de lui, en les attribuant toutefois à « François Rigaud, Parisien, » deux peintures qui décorent l'un des salons du palais Brignole à Gênes : ce sont les portraits de Jean-François Brignole, en costume militaire, et de la signora Battina Raggi Brignole. (*Istruzione di quanto puo' vedersi di piu' bello in Genova*, 1780, p. 260.)

Nous avons retrouvé, dans les registres de la paroisse Saint-Eustache, l'acte de décès de Gaspard Rigaud :

« Dudit jour 29^e (mars 1705) Gaspard Rigaud peintre du Roy âgé de 45 ans ou environ demeurant rue Montmartre décédé du 28 du présent mois a esté inhumé dans nostre église en présence d'Hyacinthe Rigaud son fils et d'Hyacinthe Rigaud, peintre ordinaire du roy et professeur de son académie.

« RIGAUD. RIGAUD. SECOUSSE. »

ci-apres nommé, de la depense de ses frais funeraires, le priant d'observer une modestie et une simplicité cretienne ,

Ledit sieur testateur se rapporte aussy a luy des hautes et basses messes, annuel, et autres prieres qu'il jugera a propos de faire celebrer pour le repos de son ame ,

Ledit sieur testateur donne et legue tous ses habits, hardes et nippes a son usage, a Jacques Champagne, a present son domestique, en cas qu'il soit encore avec luy au jour de son decés, a l'exception de son linge, et outre ses gages ,

Donne et legue ledit sieur testateur aux pauvres honteux la somme de mil livres, laquelle sera distribuée par la discretion et prudence dudit sieur executeur testamentaire sans qu'il soit obligé d'en rendre aucun compte ,

Donne et legue ledit sieur testateur au sieur Balu maître de luth la somme de trois cens livres une fois payés,

Pour reconnoissance de l'estime et de la consideration que plusieurs de Messieurs de l'Accademie royalle de peinture et de sculpture ont eu pour ledit sieur testateur, il donne et lègue a leur compagnie son portrait avec sa bordure et celluy de feu Mr Mignard aussi avec sa bordure (1),

(1) Il y a ici une singularité que nous constaterons sans essayer de l'expliquer. N'est-il pas étrange de voir Rigaud léguer à l'Académie

Ledit sieur testateur suplie Monseigneur le dauphin de trouver bon qu'il luy présente le buste de marbre blanc de damoiselle Marie Serre, sa mere, fait par M. Coisvox avec la guaisne ou le scabellon sur lequel il sera trouvé au jour du decès dudit sieur Testateur qui espere de la bonté de Monseigneur qu'il accordera à ce buste une place dans la galerie de son chateau de Meudon, ou dans celle de Versailles,

Ledit sieur Testateur desirant inspirer le meme respect et la veneration qu'il porte à lad. damoiselle Marie Serre sa mère a Hiacinthe Rigaud son neveu, il luy donne, lègue et substitué le portrait de lad. damoiselle sa mère en trois faces à la charge qu'il le conservera religieusement, et après luy à l'ainé de ses enfans mâles nez en legitime mariage, lequel ne pourra non plus s'en défaire qu'en faveur de son fils ainé, les ainez préférez aux cadets et les garçons aux filles pour la possession et conservation dudit portrait (1),

démie un portrait qui avait été fait pour elle et qui lui appartenait? « M. Mignard, étant devenu premier peintre du roi par la mort de M. Le Brun... et voulant donner son portrait à l'Académie, en qualité de directeur perpétuel, pria Rigaud de le peindre. Ce portrait est dans la principale salle de l'Académie royale. » (*Mémoires sur la vie des academiciens*, II, 116.) — On le retrouve aujourd'hui au musée de Versailles.

(1) Rigaud étant allé à Perpignan en 1695, y fit le portrait de sa mère. « Son dessein, dit le biographe que nous avons déjà cité, était de faire exécuter ce portrait en marbre; c'est pourquoi il la peignit en trois différentes vues : une en face, l'autre en profil, et

Donne et lègue à damoiselle Elizabeth Gouy, veuve du s^r Le Juge, la jouissance et usufruit tant qu'elle vivra de la ferme et dépendances siz à Vaux près Triel, appartenant en propriété audit sieur Testateur, consistant en batimens, terres labourables, prez, vignes, jardins, vergers, avec tous les bestiaux et meubles qui se trouveront en ladite ferme au jour du décès dudit s^r Testateur, sans en rien excepter, et sans que lad. damoiselle Le Juge soit obligée de donner caution pour lad. jouissance, mais le tout retournera aux héritiers ou légataires dud. sieur Testateur en l'état que lad. damoiselle Le Juge le laissera (1),

Donne et lègue à damoiselle Hiacinthe Genevieve fille agée d'onze ans ou environ à présent pensionnaire au monastere de Vaucouleurs en Lorraine la somme de quatre mil livres une fois payée, laquelle somme servira et contribuera a son établissement, soit qu'elle souhaite d'etre relligieuse ou pourveuë par mariage, pourquoy jusqu'aud. tems ou jusqu'à ce que lad. dam.^{lle} Hiacinthe Genevieve ait atteint l'age de majorité, ladite somme sera employée par

la troisième à trois quarts, afin que M. Coysevox... qui devait faire en marbre ce portrait, eût plus de facilité à le perfectionner. » On conserve au Louvre un portrait de Marie Serre, mais peint en deux vues seulement. Le buste de la mère de Rigaud, sculpté en 1706 par Coyzevox, est au musée des sculptures modernes.

(1) Ce paragraphe est barré dans l'original. Le legs devint insuffisant lorsque Rigaud eut épousé Elizabeth de Gouy. Madame Rigaud, dont son mari a laissé un charmant portrait, est morte en 1742.

ledit s^r exécuteur ci-après nommé en acquisition d'héritages ou rentes au profit de lad. damoiselle,

Donne et legue aux enfans restez après le décès de défunt s^r Gaspard Rigaud, frère dudit sieur Testateur, tous les biens, effets et fonds qu'il dellaissera et qui se trouveront situez tant en cette ville de Paris qu'a Vaux près Triel après que tous les legs cy-dessus auront été acquittez, pour en jouïr par eux également; a cet effet ce qui proviendra du présent legs sera employé par ledit sieur exécuteur en acquisition d'héritages ou rentes à leur profit, dont les arrérages ou revenus leur seront conservez pour estre joints avec le principal et leur être delivrez lorsqu'ils se pourvoieront par mariage ou autrement ou bien lorsqu'ils seront majeurs, en sorte que lesdits arrerages et revenus augmentent la masse du principal,

Donne et lègue ledit testateur aux enfans de defunte damoiselle Claire Rigaud sa sœur et du sieur de La Fite a présent bailly de Perpignan son beau frère, tout ce qu'il peut leur donner suivant la coutume de ladite ville ou de la province de Catalogne, des biens meubles, immeubles, héritages, fonds de terres, rentes ou autres choses qui luy appartiennent presentement ou qui pourront luy appartenir ci-après à quelque titre que ce soit, soit propres, acquets, heredité, legs, soit donation et autrement, les instituans esdits biens ses légataires universels, sans qu'ils puissent avoir aucune prétention sur ce qui se trouvera situé

hors lad. province, comm' aussy les enfans dud. défunt Gaspard Rigaud ne pourront rien prétendre esd. biens de Catalogne,

Et pour exécuter et accomplir le présent testament, l'augmenter plutôt que le diminuer, ledit sieur Testateur a nommé et choisy le sieur Charles Collin ingénieur et professeur de mathématiques, qu'il prie d'en prendre la peine, et de lui rendre ce dernier office, se dessaisissant à cette fin entre ses mains de tous ses dits biens jusqu'à son entière execution, et le priant d'agréeer le present don et legs qu'il luy fait de sa pendule de la façon du s^r Oulry (?) sur laquelle est pour devise : *Transeunt et imputant*, avec une petite urne de porcelaine enciene garnie de bronze doré et sa console qui est aussy de bronze doré, et au default dudit sieur Collin de pouvoir vacquer a lad. execution testamentaire, ledit sieur Testateur nomme et choisit a sa place le sieur Bourdin peintre en miniature auquel il fait la même priere et le meme legs que dessus,

Revoquant ledit sieur Rigaud tous testamens et codiciles qu'il pourroit avoir ci devant faits, même ceux qu'il pourroit faire ci après s'il n'y a ces mots (*adveniat regnum tuum*), s'arrétant ledit sieur Testateur à celluy cy qui est sa derniere volonté,

Ce fut ainsy fait, et passé, dicté, et nommé par ledit sieur Testateur ausdits notaires, et à luy par l'un d'eux, l'autre présent, lû et relû qu'il a dit bien

entendre, et y a percisté en letude dudit de Beauvais notaire, ou il s'est comme dit est transporté, l'an mil sept cens sept le lundy trentieme jour de may sur les huit heures du soir et a signé (1).

ANT. FR. VANDERMEULEN

Pièce communiquée par M. le baron de Hochschild.

Vandermeulen, tout Belge qu'il soit de naissance, est l'un des peintres que la France revendique le plus justement. Il nous appartient par toute sa vie d'artiste; toute son œuvre nous appartient; il est des nôtres, et par la faveur de notre grand roi et par les glorieux sujets qu'il a traités. Le reçu que nous publions prouve que ses chefs-d'œuvre lui étaient payés des prix qui sembleraient médiocres à nos artistes, et qui étaient pourtant des plus élevés pour ce siècle.

J'ay reçu de Monsieur le Commissayre Royale Jacques Le Fevre les 2,500 livres pour mon tableau, la Descente de Lunéville.

Fayt à Paris le 20 may l'an 1687.

ANTONIUS FRANCIS V. D. MEULEN.

(1) La signature manque sur l'original.

LETTRE DE LOUIS DAVID

*Pièce communiquée à M. le directeur des ARCHIVES DE
L'ART FRANÇAIS.*

Paris, 1^{er} novembre 1854.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de David, qui me semble heureusement compléter les documents que vous avez donnés sur le tableau du Sacre de l'Empereur [*Arch. de l'Art français*, t. I, p. 348-354]. L'original, de la main de David, appartient aux archives de l'empire, section administrative et domaniale, et fait partie d'une collection de pièces extraites du cabinet de M. Jamet, ancien archiviste de la couronne [liasse 35]. Je me suis attaché à le reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité.

Agréez, etc.

A.-L. LACORDAIRE.

[19 juin 1806.]

A Monsieur l'intendant général de la maison de l'Empereur conseiller d'Etat, et l'un des commandans de la légion d'honneur, etc. David peintre de Sa Majesté l'Empereur.

Monsieur l'intendant général,

Je reponds aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la première datée du 16 avril, et la seconde du 9 juin, dans lesquelles vous me demandés de vous faire connoître ce que je crois qu'il est juste de m'accorder pour les quatre tableaux que j'exécute, les dimensions qu'ils doivent avoir, l'épo-

quē à laquelle ils doivent être terminés, et d'y joindre une notice de leur composition.

Je vais satisfaire, Monsieur l'intendant général, à vos justes demandes dans l'ordre que je crois le plus clair pour amener naturellement au prix que je crois juste de m'accorder, et qui fait l'objet de votre première information.

D'après le choix honorable que Sa Majesté a daigné faire de moi, je me suis chargé de quatre tableaux les plus caractéristiques de son couronnement, sçavoir, le sacré, l'intronisation, la distribution des aigles au Champ de Mars, enfin son arrivée a l'hôtel de ville. J'en ai bien un cinquième en tête, même un sixième, mais je me réserve d'en causer avec vous quand ceux-ci seront finis.

LE SACRE. — 1^{er} TABLEAU.

Après la tradition des ornemens de l'empereur par le pape ; Sa Majesté montée à l'autel, prend la couronne, la place de sa main droite sur sa tête, puis de la gauche il serre étroitement son épée sur son cœur (1) ; ce grand mouvement rappelle aux specta-

(1) Dans la composition définitive, l'empereur dépose la couronne sur la tête de l'impératrice ; changement tout spontané de la part de l'auteur qui lui valut une haute approbation. L'empereur dit, en voyant le tableau : « C'est bien, très-bien, David, vous avez deviné toute ma pensée ; vous m'avez fait chevalier français. Je vous sais gré d'avoir transmis aux siècles à venir la preuve d'affection que j'ai voulu donner à celle qui partage avec moi les peines du gouvernement. » A. L. L.

teurs étonnés, cette vérité si généralement reconnue : que celui qui a scû la conquérir, saura bien aussi la défendre. L'attitude, le geste, les regards de la foule attendrie, tout indique le sentiment d'admiration dont chacun est pénétré. L'impératrice à genoux, au pied de l'autel, les mains jointes, attend la couronne que son auguste époux va lui placer sur la tête. Son Altesse impériale, Madame, dans une tribune à part, avec le cortège qui lui convient, est présente à un événement aussi glorieux qu'attendrissant pour le cœur d'une mère. Les princes ses frères, les grands dignitaires, les maréchaux de l'empire, occupent les places qui leur sont désignées, et remplissent les fonctions qui leur sont attribuées.

Ce tableau est plus d'à moitié fait, il sera terminé dans six mois ; j'aurai été par conséquent une année à l'exécuter, ne l'ayant commencé qu'au 21 x^{bre} 1805, parce que l'espace de tems depuis que Sa Majesté me l'a ordonné, s'est passé à construire d'abord mon atelier, puis à faire les machines propres à ces sortes d'ouvrages.

L'INTRONISATION. — 2^e TABLEAU.

L'Empereur, assis, la couronne sur sa tête, et la main levée sur l'Évangile prononça le serment constitutionnel, en présence du président du sénat, du président du corps législatif, de celui du tribunal, et du plus ancien des présidens du conseil d'Etat, qui lui en

a présenté la formule. Le chef des hérauts d'armes, averti par l'ordre du grand maître des cérémonies, dit ensuite d'une voix forte et élevée : *Le très glorieux et très auguste empereur Napoleon Empereur des Français est couronné et intronisé : VIVE L'EMPEREUR !* Les assistans répètent le cri de vive l'empereur, VIVE L'IMPÉRATRICE ; les portes du temple sont ouvertes, on aperçoit au travers le peuple par son attitude exprimer le même cri, au bruit d'une décharge d'artillerie ; le clergé attend au pied du trône de Sa Majesté pour la reconduire sous le dais.

DISTRIBUTION DES AIGLES. — 3^e TABLEAU.

Le troisième jour des fêtes du couronnement est consacré à la valeur, à la fidélité. C'est la distribution des aigles à l'armée, et aux gardes nationales de l'empire. Le lieu de la scène est dans le Champ de Mars couvert de députations qui représentent la France et l'armée. Les aigles portés par les présidens des collèges électoraux pour les départemens, et par les colonels pour les corps de l'armée, sont rangés sur les degrés du trône. Au signal donné, toutes les colonnes se mettent en mouvement, se serrent, et s'approchent du trône : alors, se levant, l'Empereur prononce : *Soldats, voila vos drapeaux, ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement, ils seront partout, ou votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple ; vous jurez de sacrifier*

votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire : vous le jurez : NOUS LE JURONS.

Jamais serment ne fut mieux observé : que d'attitudes différentes, que d'expressions variées ! Jamais sujet de tableau ne fut plus beau. Que de ressources il offre au génie du peintre : c'est l'avant-coureur des batailles immortelles qui ont signalé l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté : aussi la postérité étonnée, en regardant ce tableau, s'écriera ! Quels hommes et quel empereur (1) !

L'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR A L'HOTEL DE VILLE.

4^e TABLEAU.

Je désigne par ces tableaux les différents ordres de la société. Celui-ci est pour le peuple. C'est le premier acte d'obéissance envers son souverain, c'est le gouverneur de Paris qui remet les clefs de la ville entre les mains de son Empereur, voici comme je l'ai senti.

L'Empereur, l'Impératrice et ses frères descendent de la voiture qui les ont amenés, précédés de la pompe, et suivis du cortège usité dans les grandes cérémonies. Le gouverneur de la ville accompagné du préfet du département, et des douze maires, présente

(1) Ce troisième tableau et celui du sacre ont été seuls exécutés. Ils font partie du musée de Versailles.

à Sa Majesté dans un plat les clefs de la ville de Paris. Déjà l'Empereur a franchi les degrés de l'hotel, lorsque des citoyens de toutes les classes pressés par la reconnoissance se précipitent aux pieds de Sa Majesté, le remercient des graces qu'ils ont *d'avance* obtenus pour des fautes graves que leurs enfans ont commises. Un autre groupe voyant l'impératrice, semblable au soleil bienfaisant, descendre de la même voiture, se précipitent également à ses pieds, ils la remercient des secours qu'ils en reçoivent pour le soulagement de leur famille, et pour l'acquittement des mois de nourrice. Le peuple spectateur de cette scène imposante, et attendrissante en même tems, témoigne son ravissement par un cri général de VIVE L'EMPEREUR, VIVE L'IMPÉRATRICE, VIVE LA FAMILLE IMPÉRIALE, les chapeaux, les bonnets élevés en l'air expriment les sentimens d'admiration dont ils sont animés.

Voilà, a peu près, la description rapide des quatre tableaux que je traite, sauf les changemens que l'exécution amène, et que l'étude améliore. La dimension pour chacun est égale, elle est de trente pieds de largeur sur 19 de hauteur. Je mettrai à les exécuter dix huit mois pour chacun, ce qui fera six ans pour les quatre. J'en conduis deux de front, un est déjà bien avancé, et le second est commencé. Je serai exact à remplir les engagements que j'ai contractés envers Sa Majesté. Je sens trop bien l'importance de pareils ouvrages ! Quel peintre ! quel poëte fut jamais mieux

placé que moi : je me glisserai à la postérité à l'ombre de mon héros.

Il me reste actuellement, Monsieur l'intendant général, à vous entretenir du prix que je crois juste de m'accorder pour chacun de ces tableaux qui entraînent dans leur exécution tant de frais de détail toujours renaissans ; on connoît le soin que je mets à mes ouvrages, on sçait que je ne me contente pas facilement. Je me propose enfin de repondre à l'attente de l'Europe. Je serai satisfait de la somme de cent mille francs pour chacun.

Mais il y a un autre prix que j'ambitionne et que je mets bien au dessus de l'argent : c'est celui de repondre à la confiance dont m'honore notre auguste souverain.

Je suis avec respect,
Monsieur l'intendant général,
Votre très humble et très obéissant
serviteur,

DAVID.

Ce 19 juin 1806.

La demande de 100,000 fr. pour chacun des quatre tableaux en cours d'exécution, parut exorbitante au comte Daru, intendant général de la maison de l'empereur, et eut pour effet immédiat la suspension des paiements mensuels de 5,000 fr. qui s'étaient régulièrement effectués jusqu'au mois de mai 1806. C'est dans ces circonstances, et après une longue attente, que David écrivit à

l'empereur pour se plaindre des procédés dont on usait envers lui et réclamer les sommes qui lui étaient dues. [Voy. *Archiv. de l'Art français*, t. I, p. 353.]

VŒUX D'UNE RELIGIEUSE DES ANDELYS

PRÉSUMÉE

SOEUR DE NICOLAS POUSSIN.

Pièce communiquée par MM. Chassant et R. Bordeaux.

« Evreux, ce 17 mars 1855.

« Mon cher confrère,

« Voici une découverte qui vous intéressera sans doute, car elle paraît jeter quelque lumière sur la parenté si mal connue du Poussin. Un de nos paléographes, M. Alphonse Chassant, connu par d'estimables publications, est en ce moment chargé de classer les archives de l'hôpital Saint-Jacques d'Andely, et en parcourant une liasse d'environ cent-vingt professions des religieuses de ce prieuré, il a remarqué l'acte de vœux d'une religieuse nommée Antoinette Poussin. Copie de ce document original m'ayant été communiquée, j'ai aussitôt songé à vos *Archives de l'Art français*, et M. Chassant, qui y songeait de son côté, me charge de vous transmettre sa découverte. Il est persuadé que ce parchemin ne peut se rapporter qu'à une sœur du Poussin, car ce nom assez répandu en deçà de la Seine, ne se rencontre jamais dans le Vexin, et M. Chassant n'a point trouvé jusqu'ici de traces de familles homonymes, autres que celle du grand peintre. Je clos ces détails,

que M. Chassant me donne comme annotation de la pièce en question, en vous transcrivant ci-dessous ce document, et en vous priant d'agréer la nouvelle assurance de mes affectueux sentiments.

« Raymond BORDEAUX. »

Je, Antoinette Poussin, ditte du Saint-Esprit, voue et promets à Dieu tout Puissant, à la gloricuse Vierge Marie, à Saint Jacques, patron de cette église, à tous les Saints et Saintes, et à vous nostre Reverende Mere, Prieure de ceans, et a celles qui vous succederont, de vivre en chasteté, pauvreté et obéiss^{ce} selon la regle de nostre père Saint Augustin et les constitutions de cette Maison, et d'estre toute ma vie, pour l'amour de Jesus-Christ, servante des pauvres malades, tant comme à moy appartient faire et tenir iusques à la mort, en tesmoignage de quoy i'ay signé la présente de ma propre main, le trente-uniesme iour d'aoust, mil six cens cinquante neuf.

ANTHOINETTE POUSSIN.

(Archives de l'hospice Saint-Jacques d'Andely, section F, professions des religieuses hospitalières. — Original en parchemin.)

ANTOINE PESNE

Documents communiqués par M. le baron de Hochschild.

Les historiens de la peinture française ont renvoyé aux historiens allemands le soin de raconter la vie et les travaux de ce peintre, dont l'honneur intéresse pourtant de si près la France. Nos lecteurs trouveront, dans les *Artistes français à l'étranger*, de notre ami et collaborateur M. Dussieux, les meilleurs et les plus complets renseignements sur Ant. Pesne, fils du fameux graveur et peintre de la cour de Prusse.

Madame,

Je me flate que Votre Altesse Royale voudra bien me permettre de lui envoyer ci joint un petit compte des copie que j'ai fait et livré par ses ordres. Il me reste encore deux copie du portrait en domino jaune de V. A. R. dont j'ignore leur destination et j'atens la descus les ordres de V. A. R. pour les remettre aux personnes qu'elle m'indiquera.

Qu'il me soit permis Madame de me rejouir avec la Suede et la Prusse de la naissance du beau prince que V. A. R. vient de donner à son auguste époux et en me recommandant à sa haute protection, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Madame

De Votre Altesse Royale

Le tres humble, tres obeisant
et tres devoué serviteur.

PESNE.

Berlin, ce 5^e mars 1746.

Note des ouvrages que Son Altesse Royale Madame la Princesse Royale de Suede m'a ordonné avant son départ.

1744, juillet 3^e.

Livré à S. A. R. une copie de son portrait en habit de cour dont elle a fait present a Son Ex^{ce} Monsieur le comte de Tessin qui a resté à payer au départ de S. A. R. Risd. 70

1745, juillet 20^e.)

Envoyé une copie du même portrait à S. A. R. Madame la duchesse de Bronswich. . . . 70

Septembre 9.

Envoyé une même copie à S. A. R. Madame la margrave de Scheved. 70

1746, février 17.

Envoyé à S. Ex^{ce} Mons^r le feld maréchal comte de Chvrin une grande copie en pied avec tout les ornemens convenable aux dit porteraut ordonné de la part de S. A. R. par Madame de Blaspiet (?). 150

Total. 360

PESNE.

ENCORE SUR LES FAMILLES CLOUET ET FOULON (1)

Paris, le 28 mars 1855.

Mon cher Salmon,

Monsieur le comte de Laborde nous a fait l'honneur de nous citer, dans ses *Additions* au tome I^{er} de la *Renaissance des arts à la cour de France* (2), et de nous emprunter : à vous, l'acte intéressant que vous avez publié dans les *Archives de l'Art français* (3), et où figurent Jehannel Clouet et sa femme, Jehanne Boucault, fille d'un orfèvre de Tours ; à moi, diverses pièces, éditées dans les mêmes *Archives*, entre autres, les lettres-patentes de François I^{er}, relatives à ce même Jehannel et à François Clouet, son fils (4). Laissez-moi vous communiquer les réflexions que m'a suggérées cette partie du nouveau volume de M. de Laborde ; quitte à vous à m'expédier les vôtres par le prochain courrier.

1^o J'ai loué l'heureuse conjecture à l'aide de laquelle M. de Laborde a réuni, par le lien de la paternité, un peintre flamand du nom de Jehan Cloët, aux peintres français Jehannel et François Clouet. J'ai loué cette conjecture, et j'y crois, bien que je sache qu'il serait facile de trouver, au quinzième et au seizième siècle, nombre de familles françaises du nom de Clouet, sans rapports de parenté avec les Cloët de Flandre (5) ; j'y crois, non comme à une pure inspiration, le lyrisme n'a rien à faire ici, mais comme à une induction suffisamment autorisée par le caractère de la peinture des deux Clouet de France.

(1) V. *Archiv. de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 97, 287, 290 et suiv.

(2) Paris, L. Potier ; 1855. In-8^o.

(3) Tome III des *Documents*, p. 290 et suiv.

(4) *Id.*, p. 98.

(5) Dans son nouveau volume (p. 565, note 3), M. le comte de Laborde parle de deux de ces familles d'après le Trésor des chartes. Autant que je m'en puis souvenir, elles appartiennent au Perche.

M. le comte de Laborde me paraît dépasser les limites d'une sage réserve, quand il veut tirer, de l'acte que j'ai publié, la conclusion que le flamand Jehan Cloët s'est établi chez nous. « J'ai « supposé, dit M. de Laborde, que Jehan Cloët ayant quitté les « Flandres, où il avait reçu ses leçons et fait ses premières armes, « vint à Tours, vers 1480. Un acte, que je cite plus loin (1), con- « firme cette conjecture, et donne à croire que son fils, Jehan (Je- « hannot) Clouet, le second des Clouet, était déjà né alors, puis- « qu'il ne peut tester, puisque son fils, François Clouet, le troi- « sième des Clouet, est obligé de recourir à la protection du roi « pour recueillir sa succession (2). » La dernière partie de cette phrase maintient ce que j'ai fait observer, au sujet de Jehannot, dans les *Renseignements nouveaux sur les trois Clouet* (3); quant à la première, j'avoue ne la pouvoir comprendre. En quoi l'impossibilité de tester, reconnue pour Jehannot Clouet, implique-t-elle que son père présumé, Jehan Cloët, vint habiter Tours en 1480 environ? J'en inférerais bien plutôt le contraire. Si, en effet, le flamand Jehan Cloët était mort à Tours, son fils Jehannot aurait éprouvé tous les désagréments que donnait alors la succession des aubains, et, afin d'éviter pareil malheur à ses descendants, il eût sans doute requis de François I^{er}, pour lui-même, des lettres de naturalisation. De la sorte, le fils de Jehannot, François Clouet, aurait été français de naissance; or, c'est précisément l'inverse qui est la vérité (4).

La supposition gratuite de l'établissement de Jehan Cloët à Tours une fois retirée, que devient la seconde hypothèse de M. de Laborde, à savoir que le peintre anonyme, habitant de Tours, par qui la reine Anne de Bretagne fit restaurer, en 1485, « un tableau au- « quel a une belle fille, » devait être Jehan Cloët? C'est une question sur laquelle je crois inutile d'insister, car, aussitôt après cette

(1) Ce sont les lettres patentes publiées dans les *Arch. de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 98.

(2) *Additions*, p. 565 et 578.

(3) *Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 100.

(4) V. les lettres patentes de François I^{er} en faveur de François Clouet, précitées.

seconde hypothèse, le savant auteur se demande si on ne la trouvera pas « par trop téméraire (1). »

2° J'ai cité, dans les *Renseignements nouveaux sur les trois Clouet* (2), un passage de Clément Marot où Jehannet est nommé et comparé au « grant Miquel-l'Ange. » Ce n'est pas de Jehannet qu'il s'agit, d'après M. de Laborde, mais de son fils. « En 1541, il « est vrai, Jehannet Clouet vivait encore, mais il était vieux, retiré « loin de la cour, et son fils François Clouet, le troisième des Ja- » net, peintre en titre du roi depuis vingt ans, occupait seul l'atten- » tion (3). »

Voici pourquoi je suis d'un autre sentiment que M. le comte de Laborde. Jehannet Clouet peignait encore vers 1537; je l'ai prouvé par un extrait des rôles des acquits au comptant, extrait où figure la femme de Jehannet, Jehanne Boucault (4). En la même année, Jehannet est porté, comme peintre du roi, sur les rôles du trésorier de l'Epargne; il est mort, en 1541, revêtu des titres de « painctre « et varlet de chambre du Roy (5); » titres desquels François Clouet hérita et dont il avait probablement la survivance. Les choses étant en cet état, comment Clément Marot aurait-il osé mettre en parallèle avec le grand Michel-Ange, François Clouet, déjà fort bon peintre si l'on veut, mais illustre peintre seulement en espérance, et dont le père vivait encore? J'ai toujours considéré Jehannet Clouet comme le peintre de François I^{er}, et François Clouet, qui ne succéda à son père que peu d'années avant la mort de ce prince, comme le peintre de Henri II et des derniers Valois; je crois donc, jusqu'à preuve contraire, que les vers de Clément Marot s'appliquent à Jehannet Clouet.

3° D'après le contexte des lettres patentes de François I^{er} en faveur de François Clouet (6), vous avez pensé comme moi, mon

(1) *Additions*, p. 566.

(2) *Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 104.

(3) *Additions*, p. 581. — V. les vers de Cl. Marot dans les *Archiv. de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 104.

(4) *Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 101.

(5) *Id.*, p. 98.

(6) *Id.*, *ibid.*

cher Salmon, que cet artiste était fils unique de Jehannet (1). M. de Laborde est d'avis qu'il a eu un frère, dont le prénom n'est pas connu et qui serait mort avant le mois de novembre 1541 (2). Cette nouvelle conjecture s'appuie sur la lettre suivante, publiée par M. Génin, dans l'édition que la Société de l'Histoire de France a donnée des lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François 1^{er} :

A Monsieur le chancelier d'Alençon.

« Monsieur le chancelier, le roy de Navarre et moy avons déli-
 « béré prendre le peintre, frère de Jannet, peintre du Roy, à nos-
 « tre service; et luy baille le dict seigneur cent livres sur son es-
 « tat et moy cent. Et pour ce que nous avons nécessairement
 « affaire de luy, pour quelque chose que nous voulons faire, je
 « vous prie incontinent le nous envoyer et qu'il soit icy lundy,
 « pour le plus tard; et vous prie luy faire délivrer quelque argent
 « pour commencer, pour luy donner couraige de bien besongner.
 « Priant Dieu, monsieur le chancelier, vous avoir en sa sainte
 « garde. A Fontainebleau, le xxje jour de juillet (1529 environ).

« Votre bonne maîtresse; MARGUERITE (3). »

Je regrette de me trouver encore ici en dissentiment avec M. le comte de Laborde; mais il serait, je pense, plus juste de soutenir que le « frère de Jannet, » nommé vers 1529 (notez bien cette date) peintre de Marguerite d'Angoulême, était le frère du second des Clouet, c'est-à-dire de Jehannet Clouet, et non son fils.

4^o Au sujet de Benjamin Foulon, « nepveu de feu M^e (le nom de baptême est en blanc) Jamet, » j'ai dit que M. de Laborde avait renoncé à l'idée d'en faire un neveu de François Clouet (4). L'opportunité de ce revirement d'opinion m'avait semblé bien sai-

(1) *Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 294.

(2) *Additions*, p. 588.

(3) *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 242, n^o 70.

(4) V. le *Sommaire des recherches sur les familles Clouet et Foulon*, dans les *Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 288.

sie par notre savant adversaire, et je m'étais complu à lui ouvrir toute grande la porte de retour, vers laquelle il paraissait se diriger, dans son article sur les documents tirés des gargousses de nos arsenaux (1). Je me trompais ; et, ce qu'il y a de pis, c'est que j'ai peut-être contribué, sans le vouloir, à confirmer M. de Laborde dans la fausse direction où il s'est engagé. Voici comment. Pour expliquer un ou deux passages des comptes de nos rois, dans lesquels le prénom de Jehannet Clouet est écrit *Jamet*, j'ai proposé de faire un *i* du premier jambage de l'*m* et de lire *Jainet*. Mais cette proposition ne saurait infirmer en rien l'existence d'une ou de plusieurs familles du nom de *Jamet*. Ne connaît-on pas Lyon Jamet, l'ami de Clément Marot, l'un des secrétaires de Renée de France, duchesse de Ferrare, et, je crois, tourangeau de naissance ? Or, n'est-ce pas d'un nom de famille qu'il s'agit ici, et ne peut-il avoir existé, pendant le cours du seizième siècle, un peintre de nos rois nommé Jamet ? M. de Laborde a signalé de nombreuses lacunes dans les documents qui remontent à cette époque, et ces lacunes, ajoute-t-il, portent principalement sur les personnages que nous recherchons aujourd'hui, sur ce qu'on appelait alors « les gens de « mestier (2). » Mon savant adversaire voudrait-il bien me permettre d'appliquer au cas présent cette remarque très-juste, et, nonobstant ses objections (3), de conclure à l'existence, avant l'année 1583, d'un peintre du nom de Jamet ? Je n'ai pas toujours été de cet avis, c'est vrai, mais je n'ai pas non plus fait difficulté d'avouer mon erreur dès qu'elle m'a été montrée. Je suis toujours dans ces dispositions, et j'y suis, pour M. le comte de Laborde, autant ou plus que pour personne.

Recevez, mon cher Salmon, etc.

E. DE FRÉVILLE.

(1) *Revue de Paris*, année 1854, p. 346, à la note.

(2) *Additions*, p. 888 et 918.

(3) *Id.*, p. 840, note 3.

NOTICE

SUR

LES TARDIEU, LES COCHIN ET LES BELLE

GRAVEURS ET PEINTRES



Daniel Horthemels, originaire de Hollande et fameux libraire de Paris dans le dix-septième siècle, eut, de son mariage avec Marie-Anne Cellier, trois fils et trois filles. L'un des fils, Frédéric Horthemels, se distingua comme graveur. Pour les trois sœurs Horthemels, dont l'esprit était très-orné, elles se partagèrent entre la culture des lettres et la pratique des arts. L'aînée épousa Nicolas-Henry Tardieu, graveur ordinaire du roi ; la seconde, Charles-Nicolas Cochin, graveur du roi ; la troisième, Alexis-Simon Belle, peintre ordinaire du roi. Ce sont donc ces trois sœurs qui, artistes elles-mêmes, sont le lien entre les artistes des noms de Tardieu, de Cochin et de Belle. On s'est proposé de réunir, dans la présente notice, les documents qui se rapportent à ces noms ; on l'a fait pour conserver quelques notions biographiques, qui tendent à s'effacer chaque jour, sur des existences modestes dont plusieurs sont néanmoins parvenues à la célébrité par de persévérants travaux. On y a été principalement engagé par cette singularité de quatre familles n'en formant qu'une seule, qui a vu se rattacher à elle par des alliances plusieurs autres noms bien connus : les Chéron, les Roussélet, les Duvivier, les Aveline, les Saint-Aubin, etc., et qui s'est vouée aux arts pendant deux cents ans.

L'auteur commun des graveurs du nom de Tardieu est Nicolas Tardieu, qui, de son mariage avec Marie Hénin, eut, dans la seconde moitié du dix septième siècle, quatre fils ; savoir : Charles, — Claude, — Jean, — Nicolas-Henry. De chacun des quatre frères sont descendus plusieurs artistes.

PREMIÈRE BRANCHE. — Charles Tardieu, père de Jacques-Charles. Celui-ci eut pour fils un graveur ; pour petit fils et arrière-petit-fils, deux architectes. On eût désiré avoir des renseignements plus précis et ne pas s'en tenir à une indication si abrégée.

SECONDE BRANCHE. — Claude Tardieu, père de Pierre-Joseph. Celui-ci fut marié deux fois et eut vingt-six enfants ; cinq du premier lit, vingt et un du second.

Parmi les enfants du premier mariage de Pierre-Joseph, trois furent artistes : 1^o Jean-Baptiste-Pierre Tardieu, né à Paris en 1746, mort le 18 septembre 1816, et qui fut le premier de son nom à porter le titre de graveur géographe, qui s'est si honorablement transmis dans cette ligne de la famille ; 2^o Pierre-Alexandre Tardieu, graveur ; 3^o Antoine-François Tardieu, ou Tardieu de l'Estrapade, graveur géographe (Nous allons revenir sur ces deux derniers). Parmi les vingt et un enfants du second mariage de Pierre-Joseph, deux furent artistes : 1^o Jean-Baptiste Tardieu, graveur géographe ; il était né en 1768 et mourut le 24 décembre 1837 ; 2^o Louis Tardieu, graveur, qui, incarcéré en 1793, périt dans les prisons lors des massacres de septembre.

Pierre-Alexandre Tardieu, graveur d'histoire et de portrait (fils de Pierre-Joseph), né à Paris le 2 mars 1756, mort à Paris le 3 août 1844, membre de l'Institut. Cet artiste a été le dernier à conserver, dans notre temps, la tradition (qui était pour lui une tradition de famille) de la brillante école de gravure des dix-septième et dix-huitième siècles. Ses travaux embrassent une période de près de soixante et dix ans, et il est à remarquer que plusieurs de ses plus beaux portraits sont antérieurs de plus d'un demi-siècle à sa mort. Après avoir signalé la diversité de ses œuvres de toute nature, M. Raoul Rochette (éloge historique prononcé le 3 mai 1847 dans la séance publique des cinq académies) se résume en disant que les grandes planches de ce maître sont de très-bons ouvrages, et que presque toutes les petites pièces sont des chefs-d'œuvre. Parmi les travaux d'histoire dans lesquels Pierre-Alexandre Tardieu a surtout montré le talent qu'il avait de s'identifier avec chaque peintre, de reproduire le caractère, le style et jusqu'à l'effet

pittoresque de la composition originale, les connaisseurs se rappellent notamment le saint Michel d'après Raphaël, le saint Jérôme du Dominiquin, la Judith d'Allori, Ruth et Booz d'Hersent. Parmi les pièces de moindre dimension, les portraits représentant Henri IV, Voltaire, le comte d'Arundel, Christine, Charles XII, Stanislas, Napoléon, sont cités par M. Raoul Rochette comme les plus célèbres.

D'abord élève de son oncle Jacques-Nicolas Tardieu, Pierre-Alexandre le fut ensuite de Wille; il eut pour élève, à son tour, M. Boucher-Desnoyers. Pour les détails de cette longue vie, que le travail a remplie tout entière, on peut se reporter à la notice citée plus haut, dans laquelle M. Raoul Rochette a rendu éloquemment justice et à Pierre-Alexandre Tardieu et aux artistes de son nom qui l'avaient devancé, et à cette espèce de noblesse héréditaire qui a été le privilège d'un certain nombre de familles dans les arts.

Antoine-François Tardieu, ou Tardieu de l'Estrapade, ainsi appelé du nom de la place où il avait son domicile. Né à Paris le 17 février 1757, mort à Paris le 14 janvier 1822. C'est lui surtout qui donna à l'art tout spécial du graveur géographe une grande notabilité (1).

Les deux fils d'Antoine-François ont suivi la carrière de leur père. L'aîné, M. Pierre-Antoine Tardieu, est auteur de nombreuses planches de géographie et de divers autres travaux distingués. Il a épousé une demoiselle Saint-Aubin qui appartient à la famille du graveur de ce nom.

Le second fils d'Antoine-François fut Ambroise Tardieu, qui a beaucoup produit, tant comme graveur géographe que comme graveur de genre et d'histoire. Né à Paris le 2 mars 1788, il est mort à Paris le 17 janvier 1841.

(1) Il était filleul de son oncle Pierre-François Tardieu, graveur, dont il va être parlé, et pendant sa jeunesse il signa nombre de ses gravures des prénoms Pierre-François; plus tard, il reprit sur ses gravures ses véritables prénoms.

TROISIÈME BRANCHE. — Jean Tardieu. Il eut pour fils l'artiste ci-après :

Pierre-François Tardieu, graveur d'histoire et de genre. Né vers 1714, mort à l'âge d'environ soixante ans. Il était élève de son oncle, Nicolas-Henry Tardieu; les biographes le mentionnent notamment comme auteur de deux belles gravures d'après Rubens : le Jugement de Pâris, Persée et Andromède. Il a beaucoup travaillé aux gravures des *Fables de la Fontaine* d'après les dessins d'Oudry.

Marie-Anne Rousselet, femme de Pierre-François Tardieu (laquelle était de la famille de Gilles Rousselet, graveur, et de Jean Rousselet, sculpteur, tous deux académiciens), a fait plusieurs gravures d'histoire et de genre. Elle était née à Paris en 1733 et est morte en 1826 à quatre-vingt-treize ans; son saint Jean-Baptiste, d'après Vanloo, est daté de 1756.

La sœur de Marie-Anne Rousselet s'occupa aussi de gravure; elle a signé *Magdelaine Th. Rousselet* un grand nombre de planches d'histoire naturelle.

QUATRIÈME BRANCHE. — Nicolas-Henry Tardieu. A cette branche se rattachent les artistes, graveurs et peintres qui ont porté les noms d'Horthemels, de Cochin, de Belle. C'est par les Horthemels que nous commencerons.

Frédéric Horthemels, graveur, fils de Daniel Horthemels et de sa femme Marie-Anne Cellier, frère de M^{mes} Tardieu, Cochin et Belle (dont il est indiqué comme le cousin par Bazan, comme le père par Watelet). Il naquit à Paris en 1688 selon le dictionnaire de Levesque, vers 1680 selon Feller. Il a beaucoup et habilement gravé d'après les Vénitiens. La date de sa mort est restée inconnue.

Marie-Anne Horthemels, graveur. Née à Paris en 1682, elle était veuve de Germain Lecocq, écuyer, lorsqu'elle épousa, le 20 octobre 1712, Nicolas-Henry Tardieu.

C'est elle qui était l'aînée des trois sœurs. Le plus souvent, elle si-

gnait ses planches *Marie Horthemels*. Sur trois de ses meilleurs portraits, ceux du cardinal de Bissy, du cardinal de Rohan et du Régent, elle a signé le premier Marie-Hyacinthe, les deux autres Marie seulement. Ce qui a dû jeter du doute sur l'attribution à faire à telle ou telle des trois sœurs, des gravures signées Marie Horthemels sans autre désignation, c'est que le prénom Marie appartenait non-seulement à M^{me} Tardieu, mais à sa sœur M^{me} Belle, et que son autre sœur M^{me} Cochin, comme pour ajouter à la confusion, a souvent pris sur ses gravures ce même prénom de Marie. Aussi, plusieurs biographes ont-ils donné tantôt à M^{me} Cochin, tantôt à M^{me} Belle, des gravures qui étaient l'œuvre de M^{me} Tardieu. A ce sujet, on fera remarquer que le portrait du Régent d'après Santerre, signé *Marie Horthemels*, 1716, porte au bas qu'il se vend *chez elle, rue Saint-Jacques, au Mæcenas*; le portrait signé Marie-Hyacinthe, qui fut gravé à la même époque, est également indiqué comme se vendant au Mæcenas. Or, il est constant qu'à cette date de 1716, la maison du Mæcenas était le domicile commun de Nicolas-Henry Tardieu et de Marie-Anne Horthemels sa femme. Cette circonstance est donc de nature à trancher la question : c'est bien à M^{me} Tardieu qu'appartiennent les pièces signées Marie ou Marie-Hyacinthe Horthemels.

Le 24 mars 1727, M.-A. Horthemels est morte à Paris, à l'âge de quarante-cinq ans. Voici son acte de décès extrait des registres de Saint-Benoist :

« Le 25 mars 1727, dame Marie-Anne Horthemels, âgée de quarante-cinq ans, épouse en secondes nocces de M. Tardieu, graveur du roy, décédée le jour précédent rue Saint-Jacques, au Mæcenas, a été inhumée aux Charniers en présence de Germain-Jacques Lecocq son fils, et de messire Denys Bizot, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, son cousin, qui ont signé, et autres. « Signé Germain-Jacques Lecocq (1), Bizot, Frédéric Horthemels, Germain Lecocq, Charles-Nicolas Cochin, Tardieu, Cellier, Poupert. »

(1) Germain-Jacques Lecocq, peintre, était né à Paris le 9 février 1709; la date de son décès est inconnue. Un tableau de sainte Marguerite, peint par lui, a été gravé par Cochin fils.

Louise-Madelaine Horthemels, graveur, née à Paris en 1686. Le 10 août 1713, elle épousa le graveur Charles-Nicolas Cochin, suivant acte dont voici les termes :

« Extrait du registre des actes de mariage de la paroisse Saint-Benoist pour l'année 1713.

« Le 10 août 1713, un ban publié sans opposition dans cette paroisse et celle de Saint-Eustache, vu la dispense des deux autres accordée en l'archevêché en datte du 7 du présent insinuée ledit jour, et après que les témoins soussignés nous ont certifiez que les susnommés sont libres à contracter mariage, les fiançailles célébrées le jour précédent, ont été mariez Charles-Nicolas Cochin, graveur, fils de Charles et de feu Marie-Marthe de la Forge, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache, et Louise-Madelaine Horthemels, fille de feu Daniel et de Marie-Anne Cellier, de cette paroisse, rue Saint-Jacques; ont été témoins pour le marié son père déclaré, rue Montmartre, et Claude de la Forge, maître peintre, son oncle, demeurant rue du Four, paroisse Saint-Sulpice (1), et Charles Duchesne, peintre de M^{me} la duchesse de Berry, demeurant rue Royale, paroisse Saint-Roch; pour la mariée, madame sa mère, Nicolas Tardieu son beau-frère, graveur en taille douce et agrée de l'Académie royale, paroisse Saint-Severin, et Daniel Horthemels, libraire, demeurant rue Saint-Jacques de cette paroisse, et ont tous signez :

« Charles-Nicolas Cochin, Madelaine-Louise Horthemels, Charles Cochin (2), de la Forge, Marie-Anne Cellier, D. Horthemels, Nicolas Tardieu, G. Cellier, Marie-Nicolle Horthemels, Frédéric Horthemels. »

La plupart des gravures de Louise-Madelaine Horthemels sont signées *Marie-Madelaine*; d'autres sont signées *Madelaine* seule.

(1) *Maître peintre*, c'est-à-dire reçu dans la communauté des peintres et sculpteurs, qui était la démocratie de l'art comme les académiciens en étaient l'aristocratie.

(2) Charles Cochin était peintre. Il figure avec cette qualité dans l'acte de baptême de Charles-Nicolas Cochin fils, dressé le 22 février 1715.

ment. Voici l'indication de quelques-uns de ses ouvrages : Mercure annonçant la paix aux Muses, plafond du salon de la reine à Versailles, Michel Corneille filius pinxit; M.-Magd Horthemels, Sponsa Ch.-N. Cochin, sculp.—Entrée de l'Amour et de la Richesse dans le ballet des Noces de Gamache, Car. Coypel pinxit; Magd. Horthemels Cochin sculp. — Pénélope au milieu de ses femmes. — Aspasia disputant avec les philosophes. — Saint-Philippe baptisant l'eunuque de la reine Candace. — Iphigénie. — Le Triomphe de Flore d'après le Poussin. — La Franche-Comté conquise pour la seconde fois, Le Brun pinx.; Magd. Horthemels sc. — Don Quichotte, la Charmante Catin, le Chanteur de cantiques, d'après trois dessins de Cochin fils. C'est M^{me} Cochin qui a terminé au burin la grande gravure exécutée à l'eau-forte par son fils, d'après le tableau de Pannini : Feu d'artifice tiré en 1729 à Rome sur la place Navone. C'est elle également qui a terminé au burin plusieurs des grandes pièces commencées par son mari d'après les peintures de l'église des Invalides. Placée par le jugement de ses contemporains au nombre des bons graveurs français, M^{me} Cochin joignait à la science du dessin une touche hardie et spirituelle. Elle mourut le 2 octobre 1767, dans son logement aux galeries du Louvre. Nous donnons ici son acte de décès extrait des registres de Saint-Germain-l'Auxerrois :

« Le dimanche 4 octobre 1767, dame Louise Madelaine Horthemels, âgée d'environ quatre-vingt un ans, veuve du sieur Charles Nicolas Cochin graveur du roy et de son académie royale de peinture et sculpture, décédée d'avant-hier à sept heures du soir aux galeries du Louvre, a été inhumée en cette église en présence de Charles-Nicolas Cochin, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire de l'Académie royale de peinture et sculpture, son fils, de sieur Clément Louis Marie Anne Belle, peintre de ladite académie, de M^e Antoine Alexis Belle avocat au parlement, conseiller du roy, commissaire au châtelet de Paris, de sieur Jacques Nicolas Tardieu, graveur du roy et de ladite académie, et de M^e Charles Benoist Bareau procureur au parlement de Paris, ses neveux.

« Signé Cochin, Tardieu, Belle, Bareau et Belle. »

Marie-Nicolle Horthemels, graveur et peintre, femme d'Alexis-Simon Belle, née à Paris le 17 octobre 1689. Nous reproduisons, à cause du nom du parrain, l'acte de baptême extrait des registres de Saint-Benoist :

« Marie Nicolle, fille de Daniel Horthemels marchand libraire à Paris et de Marie Anne Cellier sa femme, née le 17 octobre 1689, a été baptisée le 19 dudit mois; a été parain Hyacinthe Rigaud peintre du roy, et Maraine Nicolle Chaud, fille.

« Signé Rigaud, Nicolle Chaud, D. Horthemels. »

En 1722, Marie-Nicolle Horthemels épousa Alexis-Simon Belle. La date de sa mort est inconnue. On sait seulement qu'elle vivait encore en 1745.

Comme ses sœurs, Marie-Nicolle Horthemels gravait. Elle signait habituellement de son nom de demoiselle avec les initiales de ses prénoms (M. N.) en monogramme. C'est ainsi qu'elle a signé notamment les portraits de Jacques III et de l'abbé François Gaultier, gravés par elle d'après des tableaux de son mari. Elle-même, depuis son mariage, s'occupa de peinture et se distingua dans le portrait.

Nous devons maintenant passer à ce qui concerne les maris de ces trois sœurs.

Nicolas-Henry Tardieu, graveur ordinaire du roi (quatrième fils de Nicolas Tardieu), né à Paris le 18 janvier 1674, élève de Lepautre, puis de Gérard Audran et de Benoît Audran.

Dans une note manuscrite de C. N. Cochin fils, qui a dû être rédigée vers 1775, nous lisons : « Nicolas-Henry Tardieu naquit à Paris, en 1674, d'une famille honnête; son père se nommait Nicolas Tardieu, et sa mère Marie Hénin. N.-H. Tardieu s'appliqua de bonne heure aux arts, premièrement chez M. Le Pautre, graveur d'architecture qui lui donna les premiers principes de son talent. De là il passa dans l'école de MM. Audran, où il prit le bon goût de gravure qui se trouve dans tous ses ouvrages. Il se fit estimer de ces messieurs, et ce fut l'un d'eux qui le retint auprès de luy à Lyon lorsqu'il était en chemin pour aller en Italie se fortifier dans son art par l'étude des excellents morceaux de peinture et de sculp-

ture qui s'y trouvent, et particulièrement à Rome. M. Tardieu ayant travaillé à Lyon quelques années sous les yeux de M. Audran, revint à Paris, où il grava une Apparition de Jésus à Madeleine d'après M. Bertin. Cet ouvrage le fit connaître de M. Coypel, alors premier peintre du roy et de M. le duc d'Orléans. Ce peintre lui confia à graver plusieurs morceaux de la grande galerie qu'il a peinte au Palais-Royal; ces ouvrages méritèrent à M. Tardieu d'être agréé à l'Académie royale en 1713. Il y fut reçu en 1720 sur le portrait gravé en grand de M. le duc d'Antin d'après M. Rigaud. M. Tardieu fit voir, par cet ouvrage, qu'il était également capable de graver le portrait et l'histoire; cependant, il grava plus ordinairement dans ce dernier genre.

« Cet artiste eut part aux travaux considérables qui se sont faits de son tems: tels furent le grand ouvrage du sacre de Louis XV qui fut gravé pour le roy, la galerie de Versailles de l'histoire de Louis XIV, qui parut il y a environ trente ans, et le recueil des tombeaux historiés des hommes illustres d'Angleterre, d'après des dessins italiens et français. M. Tardieu fut aussi recommandable par ses vertus que par ses talens. Il travailla jusqu'au dernier moment de sa vie avec une assiduité et une promptitude qui ont peu d'exemples. M. Tardieu n'a pas eu d'autre titre que celui d'académicien. Il est le premier de son nom dans les arts. »

En 1706, Nicolas-Henry Tardieu avait épousé Louise-Françoise Aveline, de la famille du graveur de ce nom, et qui était veuve de Laurent Baron. Dans son contrat de mariage avec N.-H. Tardieu, Louise-Françoise Aveline fit insérer une clause qui mettait à la charge de la future communauté deux enfants nés de son premier mariage, et il fut ajouté: « Promet ledit futur époux de montrer et enseigner auxdits Bernard et Laurent Baron *son metier de graveur.* » Cet engagement, pris avec bonhomie pardevant notaire, fut tenu à l'égard de l'aîné, le second étant mort fort jeune. La note de Cochin citée plus haut porte que « Bernard Baron acquit le talent de la gravure par les leçons de son beau-père, et mourut à l'âge de soixante ans (vers l'an 1764) à Londres, où il s'était distingué par plusieurs bons ouvrages, notam-

ment par un portrait à cheval d'un roy d'Angleterre d'après Van-Dyck (1). »

N.-H. Tardieu, devenu veuf en 1708, avait contracté, le 20 octobre 1712, un second mariage avec Marie-Anne Horthemels. Il mourut à Paris le 27 janvier 1749. Ses planches sont appréciées surtout pour la variété des travaux, la liberté de la touche et l'alliance savante de la pointe avec le burin, ce qui donnait, suivant l'expression du siècle dernier, tant de ragoût à ses productions. On retrouve tout l'esprit et presque la couleur de Watteau dans la pièce principale qu'il a faite d'après ce maître et qui est si connue sous le nom du *Grand embarquement pour Cythère*. Cette gravure est sans date. L'immense gravure en quatre pièces qu'il a exécutée d'après le plafond de Coypel (galerie du Palais-Royal) est datée de 1717. Une nomenclature assez étendue des œuvres les plus importantes de N.-H. Tardieu est donnée dans le *Manuel des Curieux et des Amateurs*, par Huber et Rost.

A l'époque où vivait N.-H. Tardieu, les rues Saint-Jacques, Saint-Etienne du Mont, des Noyers, du Plâtre, de la Harpe, des Mathurins, du Four, étaient comme le quartier général de la gravure. C'est là qu'à la faveur d'une enseigne plus ou moins achalandée, la plupart des artistes vendaient eux-mêmes leurs produits, naïf usage auquel des maîtres très-éminents se conformaient. En même temps, quelques graveurs étaient logés aux Gobelins, ce qui fut notamment accordé à Gérard Audran dans les dernières années de sa vie, et à Gérard Edelinck. Il y avait, en outre, sur l'autre rive de la Seine, les *logements aux galeries du Louvre*, dont quelques-uns étaient donnés à des graveurs, et la liste des artistes qui avaient l'honneur d'être ainsi logés par le roi, s'appelait, comme on sait, *Liste des illustres*. Voir celle de 1775 publiée au tome I^{er}, page 202, des *Archives de l'Art français (Documents)*.

(1) Sur Bernard Baron, voyez le *Manuel de l'Amateur d'estampes* de Charles Le Blanc, I, 150-1; mais nous croyons que les noms des peintres Germain Jacques Lecocq, Charles Cochin, Claude de la Forge, qui ont été cités dans le présent travail, n'ont pas été jusqu'à présent mentionnés par les biographes.

Pendant près de quarante ans, N.-H. Tardieu débita ses ouvrages rue Saint-Jacques, au Mæcenas, sous les auspices du classique protecteur des talents au siècle d'Auguste. Avant d'être réuni aux illustres des galeries du Louvre, Cochin père demeurait rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Charlemagne, avec la légende : *Quis major Carolo magno!* C'est aussi rue Saint-Jacques qu'habita Gérard Audran, à l'enseigne à jamais glorieuse des *Deux Piliers d'or*.

N.-H. Tardieu signait ses gravures Nic. ou N. Tardieu, ou Tardieu père. Au nombre de ses élèves, on cite J.-N. Tardieu son fils, P.-F. Tardieu son neveu, Laurent Cars et Ph. Lebas. Le portrait de Nicolas-Henry Tardieu, peint par J.-B. Vanloo, et qui est dans les galeries historiques de Versailles, a été gravé par Tardieu fils. Nous complétons ce qui concerne Nicolas-Henry Tardieu en donnant ses lettres de réception à l'Académie :

« *L'Académie royale de peinture et de sculpture*, établie par lettres patentes du roy vérifiées en parlement, étant a présent sous la protection de Monseigneur de Gondrin, duc d'Antin, gouverneur de l'Orléanais, surintendant des batimens, jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France,

« *A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.* Le roy voulant assembler en un corps ceux qui excellent le plus dans les arts de peinture et sculpture, a fait plusieurs graces à l'Académie pour y attirer les plus habiles de ces professions ; mais, comme ces arts sont d'une grande étendue et que tous ceux qui s'y appliquent ne les professent pas dans toutes leurs parties, quelques-uns s'addonnant à des talens particuliers, lesquels il ne serait pas juste de priver des assemblées où ils peuvent beaucoup profiter, même aider de leurs avis et exemples, l'Académie a bien voulu y admettre ceux qui réussissent le mieux dans les talens dont ils ont fait choix. *A ces causes, l'Académie* connaissant la capacité et suffisance du sieur Nicolas Tardieu, graveur, né à Paris, pour les divers ouvrages qu'il a faits et spécialement par le portrait de monseigneur le duc d'Antin, qu'il a gravé d'après l'original peint par M. Rigaud, qui luy avait été ordonné pour sa réception, elle a reçu et reçoit ledit sieur Tardieu en qualité d'Académicien, pour avoir séance en toutes les assemblées publiques et particulières, y exercer les charges

auxquelles il pourra être cy-après admis, et jouir des privilèges, honneurs, pensions et prérogatives attachez à cette qualité, à la charge d'observer inviolablement les statuts et ordonnances de la compagnie, d'obéir et se soumettre à toutes les délibérations qui seront prises dans les assemblées : ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Coypel, premier peintre du roy et de S. A. monseigneur le duc d'Orléans régent du royaume, directeur et présidant aujourd'hui. En foy elle lui a fait expédier les presentes, signées des officiers en exercice et contresignées par son secrétaire. A Paris, ce 29 novembre 1720.

« Signé : Coypel, Van Clève, de Boullongne, Hallé.

« Par l'Académie, Tavernier. »

(Scellé en cire, du sceau de l'Académie, à l'effigie du duc d'Antin.)

Charles-Nicolas Cochin (habituellement appelé Cochin père), graveur du roi, mari de Louise-Madelaine Horthemels. Il était né à Paris en 1688, fils, comme il a été dit, du peintre Charles Cochin. Après s'être occupé d'abord de peinture, Charles-Nicolas Cochin se fit graveur et fut reçu académicien en 1731. Artiste très-laborieux, il avait un vif sentiment de l'effet et saisissait très-habilement l'esprit de chaque maître. Il traduisit souvent par la gravure les dessins de son fils. Au nombre de ses pièces les plus grandes et les plus belles, on cite le *Bal masqué* de la galerie de Versailles en 1745, d'après Cochin fils, et la *Mariée de village* d'après Watteau. Ch.-N. Cochin fut logé aux galeries du Louvre. C'est là qu'il mourut le 5 juillet 1754.

Au dix-septième siècle, avaient existé deux graveurs du nom de Cochin, antérieurs à Charles-Nicolas. C'étaient Nicolas Cochin et Noël-R. Cochin, tous deux nés à Troyes, en Champagne. Nicolas, né en 1619, mourut, à ce qu'il paraît, à Paris, en 1686. Noël R. Cochin (date de naissance inconnue) mourut à Venise en 1695. Il était frère ou fils de Nicolas, et proche parent du peintre Charles Cochin. Pour l'indication d'un certain nombre de gravures de Nicolas et Noël-R. Cochin, voir le Catalogue de la calcographie du Louvre. Voir également sur eux l'*Abecedario de Mariette*, I, 382-3.

Alexis-Simon Belle, peintre ordinaire du roi, portait aussi le ti-

tre de peintre du roi de Pologne et du roi Jacques III d'Angleterre. Il était fils du peintre Jean Belle et originaire d'une famille noble d'Ecosse. Alexis-Simon Belle naquit à Paris en 1674. Il se maria deux fois, la première à Anne Chéron, habile peintre en miniature, qui était fille du peintre Henry Chéron et sœur d'Elisabeth-Sophie Chéron, si célèbre pour l'universalité de ses talents (1). Ce mariage eut lieu en 1701, et le marié figure dans l'acte avec les prénoms *Alexis Siméon*. Dans l'acte de son second mariage, en 1722, Al.-S. Belle prend les prénoms *Alexis-Simon*, par lesquels il a continué d'être désigné (2). Voici l'acte de mariage de Belle avec Marie-Nicolle Horthemels :

« Extrait du registre des actes de mariage de la paroisse Saint-Benoist pour l'année 1722.

« Le huitième janvier mil sept cent vingt-deux, les trois bans publiés sans opposition dans cette paroisse et celle de Saint-Sulpice, vu l'extrait mortuaire d'Anne Chéron et après que les témoins soussignés nous ont répondu de la liberté, du domicile et de la majorité des parties présentes, les fiançailles célébrées le jour précédent, ont été mariés Alexis-Simon Belle, peintre de S. M. britannique, de l'Académie royale de peinture et sculpture, veuf de Anne Chéron, demeurant rue du Four, paroisse Saint-Sulpice, et Marie-Nicolle Horthemels, fille majeure de feu Daniel et de Marie-Anne Cellier, demeurante rue Saint-Jacques. Ont été témoins pour le marié M^e Pierre Lancesseur, avocat au parlement et aux conseils du roi, de cette paroisse au cloître, et M. Nicolas Vleughels, peintre du roi, demeurant rue des Fossés Saint-Victor, paroisse Saint-

(1) Elisabeth-Sophie Chéron se distingua dans la peinture, la gravure, la poésie et la musique. Elle était membre de l'Académie de peinture et sculpture. D'Argenville, qui l'avait connue, disait en parlant d'elle et de M^{me} Dacier : « Qu'on voyait pour ainsi dire, dans ces deux illustres femmes, les traits de deux grands hommes. »

(2) Toutefois, il existe encore une autre variante. La note sur Alexis Simon Belle, publiée au tome II des *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie*, rappelle que les registres de ce corps donnent à Belle les prénoms Nicolas-Simon-Alexis.

Nicolas du Chardonnet; pour la mariée, outre madame sa mère, Frédéric-Eustache, Denys Horthemels, tous deux ses frères, de cette paroisse et de celle de Saint-Severin, qui ont tous signé et autres.

« Signé A.-S. Belle (A. S. en monogramme), Marie-Nicolle Horthemels, Lancesseur, N. Vleughels, Marie-Anne Cellier veuve de D. Horthemels, Frédéric Horthemels, Denys Horthemels, Nicolas Tardieu, Charles-Nicolas Cochin, C. Cellier, J. Aved, Germain et Miou. »

Elève de de Troy père, Alexis-Simon Belle fut surtout renommé dans le portrait. Reçu académicien en 1703, il mourut à Paris le 21 novembre 1734. Son propre portrait, qu'il a peint en 1730 et qui est dans les galeries historiques de Versailles, a été gravé par Tardieu fils.

L'ordre chronologique nous conduit actuellement à parler des trois artistes qui, à la seconde génération, ont porté, comme leurs pères, le titre de graveurs du roi et de peintre du roi, et tous trois siégé également à l'Académie.

Jacques-Nicolas Tardieu, graveur ordinaire du roi, fils de Nicolas-Henry Tardieu et de Marie-Anne Horthemels, naquit à Paris le 2 septembre 1716. Il fut nommé académicien en 1749, ainsi qu'il résulte du brevet que voici :

« L'Académie royale de peinture et de sculpture établie par lettres patentes du roy, vérifiées en parlement étant à présent sous la protection immédiate de Sa Majesté,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Le roy, qui dans l'établissement de l'Académie de peinture et de sculpture s'est proposé l'avancement de ces arts, considérant que la gravure est un des principaux moyens et des plus utiles pour multiplier et perpétuer les ouvrages des habiles peintres et sculpteurs de cette compagnie, a bien voulu y donner entrée par l'article 13 des statuts de 1634 aux excellens graveurs, sur le jugement qui en doit être fait par les officiers de ce corps, à qui Sa Majesté a remis d'en examiner le mérite. *A ces causes*, l'Académie connaissant la capacité et suffisance du sieur Jacques-Nicolas Tardieu, de Paris, graveur, par les divers ouvrages qu'il a faits et spécialement par les portraits de MM. de

Boullongne l'aîné et le Lorrain, lesquels lui avaient été ordonnés pour sa réception, dont il a fourni les planches et ensemble les épreuves, elle a reçu et reçoit ledit sieur Tardieu en qualité d'académicien pour avoir séance en toutes ses assemblées publiques et particulières, et jouir des privilèges, honneurs et prérogatives attribués à ladite qualité, à la charge d'observer inviolablement les statuts et ordonnances de la compagnie et d'obéir et se soumettre à toutes ses délibérations; ce qu'il a promis et a prêté serment entre les mains de M. Coypel, écuyer, premier peintre du roy, directeur et recteur de l'Académie, en présence de l'assemblée. En foi de quoi elle lui a fait expédier ces présentes lettres signées des officiers en exercice, scellées de son sceau et contresignées par son secrétaire. Fait à Paris le vingt-cinquième jour d'octobre de l'année mil sept cent quarante-neuf.

« Signé Coypel, Galloche, Pigalle. *Visa* Cazes.

« Par l'Académie, Lépicié. »

(Scellé en cire du sceau de l'Académie, à l'effigie du roi Louis XV (1).)

Des gravures de Jacques-Nicolas Tardieu sont citées en assez grand nombre dans le *Manuel des Curieux et des Amateurs*, par Huber et Rost, et cette nomenclature comprend des morceaux d'histoire ou de genre, gravés notamment d'après le Guide, Le Brun, Restout, Teniers. La supériorité de J.-N. Tardieu fut peut-être encore plus marquée dans les portraits, soit de grande, soit de petite dimension. Parmi les seconds, on indiquera notamment ceux de son père, d'Alexis-Simon Belle, du président Pierre Jeannin, de M^{me} Dubocage. En tête des premiers, il faut placer le beau por-

(1) Nous avons reproduit ce brevet à cause des différences de rédaction qui le distinguent de celui de Tardieu père. Parmi ces différences, nos lecteurs auront pu remarquer celle-ci : dans le premier brevet, il est question des privilèges, honneurs, pensions et prérogatives de MM. les académiciens. Dans le second, sur ces quatre substantifs, il y en a un qui a disparu, et ce n'était pas le moins substantiel : les pensions.

trait de la reine, d'après J.-M. Nattier. — Jacques-Nicolas Tardieu mourut le 9 juillet 1791 (1). Il signait ses gravures Jacques ou J. Tardieu, ou Tardieu fils. Voici quelques détails sur ses deux femmes, qui furent artistes toutes les deux :

Jeanne-Louise-Françoise Duvivier, graveur, première femme de Jacques-Nicolas Tardieu. Elle est mentionnée par les biographes comme ayant gravé plusieurs pièces. La date de sa naissance est inconnue. Elle est morte à Paris le 6 avril 1762. Son père et son frère, graveurs en médailles, membres de l'Académie et graveurs du roi, ont rendu le nom de Duvivier célèbre. Au sujet de Duvivier père, voir la notice insérée au tome I^{er} des *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie*.

Elisabeth-Claire Tournay, graveur, seconde femme de Jacques-Nicolas Tardieu, naquit à Paris en 1731. Elle mourut à 42 ans, le 3 mai 1773. Parmi ses gravures on cite : Le Concert, d'après J.-F. de Troy ; la Marchande de moutarde, d'après Ch. Hutin ; la Dame de Charité, le Prêtre du Catéchisme et la Vieille Coquette, d'après Dumesnil fils ; le Joli Dormir, d'après Jeaurat.

Ce ne sera probablement pas pour le lecteur une particularité insignifiante que ce nombre de femmes que nous avons eu occasion de citer comme s'étant distinguées dans les arts à côté de leurs maris. Nous en aurions pu augmenter encore la liste, car

(1) Extrait des registres de la paroisse Saint-Séverin pour 1791 : « Le dimanche 10 juillet 1791, Jacques-Nicolas Tardieu, graveur de l'Académie royale de peinture et sculpture, veuf de Louise-Françoise Duvivier en premières noces, et d'Elisabeth-Claire Tournay en secondes noces, âgé de 75 ans, décédé d'hier rue du Pâtre, de cette paroisse, a été inhumé dans le cimetière de cette église en présence de Jacques Henry Tardieu fils aîné, bourgeois de Paris, demeurant à Chaillot, passage Saint Pierre, de Jean-Charles Tardieu, aussi fils, peintre, élève de l'Académie de peinture et sculpture, demeurant rue du faubourg Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine de la Ville-Levesque, et de Jacques Delavigne, député à l'Assemblée nationale, demeurant même maison du défunt, et autres soussignés. Signé J.-H. Tardieu, J.-C. Tardieu, Delavigne, B. Duvivier, Duvivier, Duvivier fils. »

c'est là une tradition remarquablement persistante dans les diverses branches de la famille à laquelle cette notice est consacrée.

Charles-Nicolas Cochin fils ou le *chevalier Cochin*, dessinateur et graveur du roi, secrétaire perpétuel et historiographe de l'Académie de peinture et sculpture. Il naquit à Paris le 22 février 1715, du mariage de Charles-Nicolas Cochin avec Louise Madelaine Horthemels.

Cochin fils, célèbre par la fertilité de son invention comme dessinateur, par son travail facile et par le nombre de ses œuvres, commença de très-bonne heure à graver. On connaît de petites pièces qu'il fit à douze ans. Laborieux dans son cabinet, brillant dans le monde, écrivain exercé, le chevalier Cochin fut, avec Chardin, l'inspirateur habituel des connaissances techniques de Diderot. Les appréciations de Cochin et de Chardin étaient prises en grande considération par l'ingénieux critique; il avait foi en leurs opinions, et, lorsqu'il jugeait à propos de se les approprier, il n'avait plus qu'à les parer de l'éclat de son style imagé. Cochin avait été chercher dans un rapide voyage en Italie ce qu'il lui fallait de science *de visu* pour discourir agréablement sur les grands maîtres. A son retour, il avait publié ses notes en trois volumes in-12. C'est en majeure partie à cette source que Lalande a puisé l'érudition qu'il déploie dans son grand ouvrage sur l'Italie, relativement aux œuvres d'art, et il a constamment soin de s'appuyer, à cet égard, sur l'autorité alors décisive de Cochin (1). Aujourd'hui cette manière de juger ne serait plus de mise, de même que la manière dont Cochin composait et dessinait les sujets d'histoire ne serait plus sans doute fort goûtée; mais néanmoins, au milieu des erreurs et des préjugés de son temps, Cochin fils fut un artiste remarquable. Son œuvre restera comme aidant puissamment à ca-

(1) V. ce qui est dit de Cochin fils dans l'introduction des *Mém. inédits des membres de l'Académie*. V. aussi ce qui a été publié de Cochin au tome II de ces Mémoires, p. 405, et au tome I^{er} des *Archives de l'Art français (Documents)*.

caractériser l'art français dans le dix huitième siècle. Elle forme, au Cabinet des estampes, six gros volumes in folio comprenant environ quinze cents pièces, parmi lesquelles abondent les portraits, les vignettes, culs de lampe, frontispices, fleurons, ornements et autres menus ouvrages toujours empreints d'une étonnante facilité et touchés avec infiniment d'esprit; mais on y voit aussi de grandes pièces en nombre considérable. C'est Cochin fils qui était le plus assidument employé pour dessiner ou graver les événements de cour, baptêmes ou mariages, bals ou funérailles. Le *Catologue de l'œuvre de Cochin fils par Jombert* et celui de la calographie du Louvre indiquent beaucoup de ces grandes gravures, si dissemblables par le sujet, monuments de joie ou de douleur, mais qui, invariablement, portent au bas cette mention que la cérémonie, soit gaie, soit triste, « a été conduite par M. l'intendant et contrôleur général de l'argenterie, menus plaisirs et affaires de Sa Majesté. »

Dans un temps où la conversation était un art qui pouvait, à lui seul, mettre en belle position un habile homme, Cochin fils fut l'oracle du salon de M^{me} Geoffrin et l'âme des soupers qu'elle donnait à la meilleure compagnie de Paris, soupers si recherchés plus pour ce qui s'y disait que pour ce qu'on y mangeait. Cochin fut annobii par lettres patentes du roi, décoré de l'ordre de Saint-Michel et logé aux galeries du Louvre. Habituellement il signait ses œuvres *Cochin Eques* Il mourut le 29 avril 1790, sans avoir été marié. Ses titres divers (sauf celui d'historiographe de l'Académie, qui lui avait été conféré en 1755) sont relatés dans son acte de décès que voici :

« Extrait du registre mortuaire de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois pour l'année 1790.

« Le vendredi 30 avril mil sept cent quatre-vingt-dix, Charles-Nicolas Cochin, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, graveur et dessinateur de Sa Majesté en son académie de peinture et sculpture, garde des dessins du cabinet du roi aux galeries du Louvre, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture, censeur royal et membre de plusieurs académies, garçon, âgé d'environ soixante et dix-sept ans, décédé d'hier à six heures du matin aux

galleries du Louvre, a été inhumé en cette église en présence du sieur Clément-Louis-Marie-Anne Belle, peintre du roi, recteur en son Académie royale de peinture et sculpture, surinspecteur des ouvrages de la couronne aux Gobelins, et de Me Antoine-Alexis Belle, avocat en parlement, conseiller du roy, commissaire honoraire au Châtelet de Paris, ses cousins.

« Signé Cl. Belle, Belle et Tardieu. »

Clément-Louis-Marie-Anne Belle, peintre du roi, né à Paris le 16 novembre 1722, fils d'Alexis-Simon Belle et de Marie-Nicolle Horthemels, élève de sa mère, puis de Lemoine. En 1743, Clément Belle fit le voyage d'Italie, et il resta dix ans dans ce pays, où il se livra à l'étude la plus assidue des maîtres. En vertu d'une autorisation spéciale du pape Benoît XIV, il prit au Vatican le calque des têtes peintes par Raphaël dans les fresques des *Stanze*. Son fils a fait graver et a publié un certain nombre de ces *fac simile* très-curieux.

En 1761, Clément Belle fut reçu membre de l'Académie, nommé professeur en 1765, recteur en 1785. Pendant plus de trente ans, il fut surinspecteur des travaux d'art aux Gobelins. Il est mort à Paris le 29 septembre 1806. Un de ses meilleurs tableaux, la Réparation d'une profanation des saintes hosties, a été fait pour l'église Saint-Merry, où il est encore.

A la génération suivante, les noms de Belle et de Tardieu sont portés par les artistes que voici :

Augustin-Louis Belle, peintre d'histoire, né à Paris en 1757, fils de Clément-Louis-Marie-Anne Belle. Il fut élève de son père et de Vien. En 1806, A-L. Belle succéda à son père dans la place que celui-ci avait aux Gobelins. Il est mort à Paris le 12 janvier 1841.

Jean-Charles Tardieu, peintre d'histoire et de genre, habituellement appelé *Tardieu-Cochin*. Né à Paris le 3 septembre 1765, fils de Jacques-Nicolas Tardieu et d'Elisabeth Claire Tournay. Il fut élève de Regnault et profita des conseils comme de la bienveillante amitié de son parent le chevalier Cochin, dont il était en quelque sorte le pupille. Il est mort à Paris le 3 avril 1830. Artiste passionné pour

son art, ingénieux dans ses compositions, Jean-Charles Tardieu exposa, a divers Salons, des tableaux qui obtinrent un franc succès. La plupart de ces œuvres sont dans les collections publiques ; parmi celles qui ont été le plus remarquées on peut citer : La Halte en Egypte, Jean Bart à la cour, la Conversion du duc de Joyeuse, l'Aveugle au marché des Innocents. Après ces quelques mots sur le talent du peintre, rappeler les excellentes qualités de l'homme ce serait s'écarter du but de ce travail, où l'on a voulu seulement rassembler des renseignements sur un certain nombre d'artistes et sur leurs ouvrages.

L'auteur de la présente notice n'a donc plus rien à ajouter, sinon qu'il regrette de n'avoir pas été encore plus succinct. Mais au besoin, c'est son nom même qui lui servirait d'excuse. Se renfermer dans une rigoureuse concision n'est pas chose facile quand on évoque certains souvenirs, quand on retrace certains faits auxquels on est directement intéressé, *domestica facta*.

Alexandre TARDIEU.

BUSTES ANTIQUES

ENVOYÉS DE ROME AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY.

1554-1556.

Document communiqué par M. Ch. Grandmaison.

En même temps que le roi et les grands seigneurs occupaient les artistes italiens, ils ne s'inquiétaient pas moins des œuvres de l'antiquité, et les extraits suivants en sont une nouvelle preuve. Ils sont pris du tome CCCXXI de la collection de Gaignières, renfermant des lettres du cardinal d'Armagnac au connétable de Montmorency, celui qui fit bâtir Ecoeuen.

A la fin d'une lettre du cardinal en date du 20 novembre 1554, on trouve cette première mention de bustes antiques :

Monseigneur, le frere du feu conte St. Segond, evesque de Pavie, à présent gouverneur de cette ville, estant memoratif des biens qu'il a reçeus de vous et d'une promesse qu'il vous fist estant en vostre maison, vous faict présent des deux bien grandes et belles testes de marbre: l'une de Severus, et l'autre de Caracalla, et les a mis entre mes mains pour les vous faire tenir, ce que je me delibere faire au premier retour des galleres à Marseille, si je ne puy mieulx par autre voye. Ledit s^r evesque vous en escript et sa lettre sera cy enclose (p. 33).

Dans une autre lettre, aussi écrite de Rome le dernier avril 1555 (1556), le cardinal d'Armagnac ajoute en post-scriptum :

Monseigneur, voyant que Mons^r de Montluc prenoit

son chemin par la mer, avec une des galleres de Monsieur le marechal Strozy, j'ay pensé qu'il pourra donner bonne adresse à vos marbres qui sont par deça. C'est ce qui les me fait envoyer à Civitta-Vecchia et adresser à Marceille à Mons^r le comte de Tende, pour après en fère ce que vous lui ordonnerez. Vous trouverez cy enclos un inventère des pieces et de ceux qui les vous envoient. S'il s'en treuve d'autres, par don ou achapt, je mettrai tousiours peine d'y fère ce que je cognoisteray vous estre agreable (p. 57).

A cette lettre est joint l'inventaire suivant :

Les marbres envoyés à Civitta-Vecchia pour métre en la gallerie qui portera Mons^r de Montluc à Marseille en huict caysses, clouées et cordées, ayant dessus ung grand C. faict avec ung fer chault, pour fère tenir a Monseigneur le connétable :

Une teste de Septimius Severus, avec son bust de Mesquio (1).

Une teste d'Antonius Caracalla.

Ces deux testes ont été données par Mons^r l'evêque de Pavie.

Une teste de Geta, frere dudit Caracalla.

(1) Il faut comprendre que la tête seule était antique, et qu'on l'avait, ce qui fut fait souvent compléte par un buste en marbre d'une autre couleur; c'est aussi ce qu'il faut comprendre de la teste de femme avec un bust d'alebastre.

Ceste teste est envoyée pour accompagner les susdites par le s^r Jehan Bianguet Bolognois.

Une grande teste de femme, avec le bust d'alé-
bastre.

Une teste de Marc Aurelio jeune.

Ces deux ont esté données par Mons^r le cardinal
Sermonetta.

Une teste de Vitellius.

Par Mons^r l'evesque de Montdenis, il y a deux ans.

Une teste d'un jeune Hercule.

Une teste d'Oto.

Par ledit s^t evesque de Mondenis.

Faict a Rome le dernier jour d'avril 1555 (1556).

Maintenant, que sont devenus ces marbres, qui ont dû s'ajouter aux richesses d'Ecouen? Peut-être ces têtes sont elles allées au château de Richelieu comme les esclaves de Michel-Ange; mais on aurait de la peine à le savoir d'une manière positive.

NOTICE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE J. PH. FERRAND

PEINTRE EN ÉMAIL.

Communiquée par M. L. Bussieux.

Au directeur des *Archives de l'Art français*.

Mon cher ami,

Je vous envoie la très-curieuse notice de Jacques Philippe Ferrand, peintre en émail ; elle vient, comme celles des autres membres de l'Académie royale de peinture, des manuscrits de l'École des Beaux-Arts. J'en réservais la primeur à ma seconde édition des *Artistes français à l'étranger*, que je prépare en ce moment ; mais comme elle tardera encore un peu à paraître, je crois que nous ferons bien d'offrir aux lecteurs des *Archives* la vie de Ferrand. Je n'ai pu découvrir quel en était l'auteur.

Tout à vous,

L. DUSSIEUX.

Jacques Philippe Ferrand, fils de Louis Ferrand escuyer, conseiller, médecin ordinaire du roy Louis XIII, naquit le 25 juillet 1633, à Joigny, en Bourgogne. Il étoit en très-bas âge lors du décès de son père, et comme on avoit remarqué en luy de grandes dispositions pour la peinture, on l'emmena à Paris, où il apprit d'abord à dessiner chez M. Mignard ; puis à peindre en miniature chez M. Samuel Bernard, dit Besnard, l'un des premiers qui composèrent l'Académie royale de peinture, de laquelle il fut professeur ; enfin, suivant le penchant de son goût naturel, il se forma de luy-même à peindre en émail, et il y excella.

En 1684, il fut pourvu d'une charge de valet de

chambre du Roy Louis XIV, de glorieuse mémoire; en 1688, il fut agréé à l'Académie royale de peinture et sculpture, en laquelle il fut reçu le 27 may 1690. Il épousa Jeanne Colin, de Tours en Touraine, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre lesquels il n'y a eu qu'Antoine, actuellement vivant, qui ait suivi la peinture et qu'il mena en 1696 avec luy dans ses voyages d'Italie.

Il fit plusieurs voyages en Allemagne, en Angleterre, et en 1688, il alla la première fois à Turin et fit plusieurs ouvrages pour le duc de Savoye; mais la guerre qui survint l'obligea de repasser en France, où il demeura jusqu'à la paix de 1696, auquel temps, ayant été rappelé par le duc de Savoye, il fit un très-beau portrait de ce prince (1), qui en fut si content, qu'il luy fit l'honneur d'aller jusque dans son logement, luy témoigner sa satisfaction et luy offrir un appartement dans son palais. Son séjour à Turin fut environ de deux ans, pendant lequel S. A. R. luy donna de continuelles marques de bontés et d'une particulière estime, jusqu'à venir presque tous les jours le voir travailler. M. Ferrand abandonna tous ces avantages, sur le bruit qui courut de la paix générale, craignant d'être rappelé par Louis XIV et de n'avoir pas le temps de voir les curiosités d'Italie.

(1) Un portrait du duc de Savoie, Victor-Amédée, est gravé d'après Ferrand, par Aubert, dans la collection d'Odieuvre.

De Turin il alla à Gênes , où étant arrivé , il alla déclarer, suivant la coutume, à la consigne, qu'il étoit peintre du roy de France, qu'il venoit de travailler pour le duc de Savoye, et qu'il alloit à Rome et aux autres villes d'Italie pour en voir les beautés.

Le soir, sur les sept heures, lorsqu'on vint à l'ordinaire lire au Doge les déclarations de la consigne, il se trouva auprès du Sérénissime un sculpteur françois nommé David, qui étoit aimé du Doge, et qui avoit entendu parler des honneurs que M. Ferrand avoit reçus du duc de Savoye; David interrompit le lecteur et dit que cet homme étoit un *virtuoso*, et fit un détail des honneurs dont le duc de Savoye l'avoit comblé. Le Doge, qui aimoit aussi la peinture, envoya aussitôt un gentilhomme, avec le S. David et deux de ses gardes, à l'hôtellerie où étoit logé M. Ferrand, pour le prier de venir luy parler. Il vint le recevoir au haut du grand escalier du palais ducal, en habit de cérémonie et accompagné d'une nombreuse cour; là, descendant deux marches, il lui tendit la main, disant qu'il avoit désiré pouvoir, comme Son Altesse Royale, aller le chercher luy-même, mais qu'il ne luy étoit pas permis de sortir du palais ducal pendant tout le temps qu'il étoit Doge.

Il conduisit M. Ferrand dans un appartement où étoit la Sérénissime accompagnée des premières dames de Gênes, lesquelles furent très satisfaites de plusieurs morceaux de son ouvrage, qu'il leur mon-

tra; après quoi le Sérénissime l'engagea d'accepter son palais particulier pour le temps qu'il seroit à Gênes et lui donna un domestique pour le servir et un cuisinier pour le traiter à la françoise. M. Ferrand ne fit qu'un portrait en cette cour pour les mêmes raisons qui luy avoient fait quitter Turin.

De Gênes, il passa à Florence, où l'ambassadeur de France le présenta au Grand Prince, le Grand Duc étant absent; Son Altesse, qui avoit déjà entendu parler de M^r Ferrand et qui sçavoit qu'il devoit venir à Florence, lui fit un grand accüeil; elle luy montra elle-même toutes les magnificences de son palais. Ce prince fit tout ce qu'il put pour retenir à sa cour M. Ferrand, qui partit bientôt de Florence et parcourut toutes les villes jusqu'à Rome pour ne manquer aucunes curiosités.

Son séjour à Rome fut de treize mois; il y fit les portraits d'Innocent XII et de la princesse Pamphile, et quelques autres qui augmentèrent sa réputation.

Revenant en France, il s'arrêta encore à Turin pendant quelques mois, et arriva enfin à Paris le jour de Noël de l'année 1699.

Sa Majesté luy ordonna quelques ouvrages dont elle fut très-contente; mais M. Ferrand eut un déplaisir bien sensible qu'un autre peintre en émail, qui luy étoit beaucoup inférieur en capacité, avoit un logement aux galeries du Louvre et des pensions; et de plus qu'une personne en place et de qui dépendoient ces

scrtes de travaux, refusoit de lui faire accorder certains avantages. Il ne voulut plus travailler à l'émail et ne fit depuis ce temps là qu'une teste de Christ, qui passe pour un des plus parfaits morceaux que la peinture puisse produire et que l'on ait en ce genre.

Il donna au public, en 1721, un traité curieux intitulé l'Art du feu ou de peindre en émail, qui contient un petit traité de mignature, etc. Ce livre fut imprimé à Paris, chez Colombat.

Dans ce livre il se donne le nom de pélican solitaire par allusion à sa retraite ; nom qu'il a pris et tiré de droit du blason des armes de sa famille dont cet oiseau solitaire fait partie ; heureux simbole qu'il n'a point emprunté de la représentation de ce même oiseau sur l'enseigne vile et ignoble de son libraire comme un ignorant critique a eu la témérité de le faire insérer dans le *Journal des Savants* ; ce trait de raillerie se trouve suffisamment effacé par cette remarque ; il n'intéresse en rien la réputation d'un peintre si célèbre ; aussi ne l'a-t-on ici retracé que pour en faire connoître la faiblesse, satisfaire à l'exactitude que demande l'histoire et rendre justice telle qu'on la doit à la mémoire d'un si grand homme.

Il mourut à Paris le 5 janvier 1732, âgé de 76 ans, et son corps est inhumé dans l'église de S^t Jean en Grève.

JEAN-MARC NATTIER

Document communiqué par M. A. de Montaignon.

Monsieur,

Je viens d'apprendre la mort de M. Caze un des anciens de l'Académie. Il jouissoit d'une pension du Roy. Si vous voulez bien vous resouvenir de mon Etat, de mon mémoire et de la façon obligeante dont vous m'avez refusé la place de pensionnaire pour mon fils en m'assurant qu'en tout autre occasion vous feriez un plaisir de m'estre favorable.

Si je suis assez heureux pour que cela ne soit point sorti de vostre mémoire au milieu de vos grandes occupations j'oserois me flatter que voila le tems où il vous seroit peut estre facile de me donner quelques preuves de vos bontez. Je feray tout au monde pour les mériter par l'attachement inviolable et le respect infiny avec lequel j'ay l'honneur d'estre

Monsieur

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur

NATTIER.

Le 27^e juin 1734.

GERMAIN BOFFRAND

ARCHITECTE.

Né en 1667, mort en 1754.

Document communiqué et annoté par M. Benjamin Fillon

Germain Boffrand, doyen de l'Académie d'architecture, pensionnaire des bâtiments du roi, premier ingénieur des ponts et chaussées, est né à Nantes en 1667; il était le neveu du poëte Quinault, et l'ami de Jules Hardoin Mansart.

Le goût de l'architecture de Boffrand tient de Palladio, qu'il s'était proposé pour modèle. Parmi les nombreux édifices construits par lui, on compte une maison de chasse construite pour l'électeur de Bavière; le palais élevé à Nancy pour le duc Léopold; le château de Lunéville; la résidence de Wurtzbourg; la Favorite, près de Mayence; l'hôpital des Enfants-Trouvés à Paris; les hôtels de Guerchy, de Voyer, de Duras, de Tingry; la maison du peintre Le Brun, rue des Fossés Saint-Victor; le puits de Bicêtre, etc.

Il est auteur d'une vie manuscrite de Quinault, son oncle, conservée à la Bibliothèque nationale, et de quelques livres estimés d'architecture.

Cette lettre est écrite à l'âge de 83 ans; elle est probablement adressée à Lépicié. Elle est curieuse, parce qu'elle montre Boffrand s'inquiétant du véritable auteur du château de Chambord, et faisant de la critique. Mais nous n'avons besoin d'apprendre à personne que Chambord n'est ni de Vignole, ni de Primatice, mais d'un Français né à Amboise, de Jean Marchant, comme l'a révélé M. de la Saussaye dans ses intéressantes recherches sur le château de Chambord.

Paris, 8 juin 1750.

Monsieur,

Vous êtes trop exact dans vos recherches pour qu'on n'y réponde pas; cette réflexion m'a fait relire le texte de Isaac Bullart de l'Éloge de François Pri-

matice et de Vignole. Il ne dit rien du temps de leur naissance ny de leur mort. Je voy seulement que François I^{er} dona à Primatice en 1544 l'abaye de S^t-Martin de Troye en Champagne, après qu'il eut fait la galerie d'Ulisse à Fontainebleau.

A l'égard du dessein du château de Chambord, je puis m'estre trompé, en disant qu'il a été fait par Vignole, par un equivoque qui se trouve dans la vie de Vignole dont je vous envoie le texte.

« Ausy Primatice étant allé à Rome par ordre de
 « François I^{er} pour amasser des statues antiques et
 « faire mouler celles qui sont à Belvédér, il ne trouva
 « personne plus capable de l'aider en cette entreprise
 « que le Vignole, qui moula les creux de la pluspart de
 « ces statues. Cet habile homme, ayant témoigné sa
 « suffisance en ces sortes d'ouvrages, suivit Prima-
 « tice à son retour en France et se signala encore en
 « la conduite des batimens de Fontainebleau, *de*
 « *mesme que dans le dessein qu'il fit du chateau de*
 « *Chambor*, qui est un des plus beaux et des plus ré-
 « guliers du royaume. Deux ans après, il retourna à
 « Rome pour entrer au service du pape Jules III, et,
 « comme sa renommée étoit répandue par toute l'Ita-
 « lie, le cardinal Farnèse le choisit pour ordonner son
 « palais de Caprarola (1) et lui en laissa la conduite. »

(1) Voir la *Descrizione del palazzo di Caprarola da Leopoldo Sebastiani*. Roma, 1741, in-8° de 127 pages.

Le dessein qu'il fit ne peut-il pas se rapporter à Primatice aussi bien qu'à Vignole? Voilà mon scrupule. Je ne veux point vous induire en erreur. Je fais trop de cas de l'exactitude et de la vérité, qui me fait vous assurer que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

BOFFRAND.

BERTRAND PICART

SCULPTEUR.

(1559.)

Communiqué par M. Eugène Grévy.

Payem^t à *Bertrand Picard* sculpt^r de 99# t. pour complém^t de 414 # à lui ordonnées par Philibert de Lorme abbé d Ivry, c^{er}, aumon^r et archit. du Roi, pour façon d'un carré en marbre blanc de 9 pieds 1/2 de long et de 8 pieds moins un pouce de large où sont représentées les 4 Saisons pour mettre en la cheminée de la chamb. que l'on construisoit à Fontainebleau.
26 avril 1559.

Arch. du Roy^e. Son^{on} histor. K 91; n^o 63.,

JEAN TROY

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET GRAVURE
DE MONTPELLIER.

Communiqué et annoté par M. Jules Renouvier.

M. de Chennevières a dit quelques mots de Jean Troy dans une note ajoutée à des documents communiqués sur plusieurs artistes de Montpellier (*Archives*, t. III, p. 127). Cette note, trop succincte, m'a fait faire quelques investigations dont voici le résultat. Puisse-t-il en provoquer d'autres et valoir à notre Toulousain Montpéliérise une place dans l'intéressante galerie de l'historien des Peintres provinciaux.

Degrefeuille (1), Thomas (2), la Biographie toulousaine (3), la Notice

(1) *Histoire de Montpellier*, deuxième partie, in-fol., 1739, p. 393.

« Depuis ce peintre célèbre (Bourdon), Montpellier a eu Jean Troy, frère de François de Troy, de l'Académie royale. Il devint comme naturalisé de Montpellier par le long séjour qu'il y fit durant vingt ou trente années, pendant lesquelles il fit en cette ville plusieurs portraits très-estimés. M. le cardinal de Bonzi le fit nommer directeur d'une académie de peinture que la province établit à Montpellier, et qui a produit des peintres renommés, etc. »

(2) *Mémoires historiques sur Montpellier*, 1827, in-8°, p. 203. En 1687, le chapitre de la cathédrale fit choix de Jean Troy, peintre de Montpellier, pour l'exécution de deux tableaux de la même dimension que celui de Bourdon. On l'obligea à les composer sur les dessins du fameux Nicolas Poussin, avec la faculté, cependant, de suivre ses idées dans l'exécution. Le prix fut réglé à 1,700 livres. Jean Troy mourut le 25 avril 1691, laissant un de ses tableaux terminé, *le Paralytique à l'entrée du temple*; l'autre, *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre*, en était seulement à la première ébauche. Ces deux ouvrages, après contestation et instance devant le sénéchal, furent payés à sa veuve, Susanne Quinquirin, la somme de 900 livres. La toile qui n'était qu'ébauchée fut confiée à Antoine Ranc, qui la termina avec l'aide de Charmeton pour le paysage, ainsi qu'il a été établi dans les documents précités. Thomas fait ensuite l'éloge du talent de Troy et donne une notice sommaire de ses principaux tableaux.

(3) D'après ce livre, publié en 1823, Jean de Troy ne quitta ja-

du musée de Toulouse, la Notice des dessins de la Faculté de Montpellier, nous renseignent à peu près sur Jean Troy ou de Troy, né à Toulouse vers 1640, fils aîné de Nicolas de Troy, peintre de l'hôtel de ville, et établi à Montpellier, où il fonda en 1679, sous le patronage des états de Languedoc, une académie de peinture, et où il mourut en 1691. Mais ces autorités toutes locales n'ont point empêché les biographes d'ignorer le nom de Jean de Troy, et les historiens qui rencontraient ses ouvrages de les mettre sur le compte de son frère, François de Troy, que la fortune avait mené à Paris et à la réputation. Le dernier et le plus exact de ces auteurs, M. Robert Dumesnil, est tombé dans la même méprise, bien qu'il eût sous les yeux un ouvrage d'origine toute provinciale; il a confondu le peintre officiel des états de Languedoc avec le peintre favori des dames de la cour de Louis XIV.

Voici deux pièces qui mettront dans tout son jour le fait capital de la carrière de Jean Troy, l'établissement de l'Académie de peinture de Montpellier. La première, écrite sur une feuille séparée, n'est ni signée ni datée, mais elle est authentique et confirmée d'ailleurs par la seconde, extraite des procès-verbaux des assemblées des états de la province de Languedoc, qui sont conservés aux archives de la préfecture de l'Hérault.

mais sa ville natale, mais le peu de précision des faits qui composent l'article et le petit nombre d'ouvrages cités du peintre, indiquent que l'auteur était mal renseigné. Nous lisons d'ailleurs, dans l'article Rivalz, du même ouvrage, que Pader et Troy avaient échoué dans le projet d'établir à Toulouse une école de dessin; trouvant pour obstacle principal l'horreur qu'inspirait aux Capitouls la nécessité d'admettre dans cette école des modèles vivants. — Dupuy du Grez attribue à d'autres causes l'insuccès des deux maîtres. « Ce fut par le défaut d'unité de lieu, dit-il, que cette interruption arriva, et parce que les deux peintres osez, Pader et Troye, faisoient tenir le modèle à même temps. » *Traité sur la peinture*. Toulouse, 1699, p. 116.

*Requête du s^r Troye, directeur de l'Académie des
peintres de Montpellier.*

A Nosseigneurs,

Nosseigneurs tenans les états généraux assemblés
par permission du Roy en la ville de Pesenas,

Vous remontent très-humblement les peintres,
sculpteurs et graveurs de cette province, qu'il seroit
avantageux au public d'establir dans cette ville une
académie de peinture, sculpture et graveure a l'exem-
ple de celles de Paris, Thoulouse, Bourdeau, Lyon
et autres grandes villes de ce royaulme. Les suplians
se fondent sur deux raisons pour demander cet esta-
blissement: la premiere est prise de l'intention du
Roy, quy estant de randre sous son règne la France
aussi renommée par la perfection des arts que par la
gloire des armes, il est juste que toutes les provin-
ces et toutes les villes concourent à l'exécution d'un
si glorieux dessain; la seconde est prise de l'excellence
des arts dont les supplians font profession, dans les-
quels il est impossible de se perfectionner, sy ceux
qui sy appliquent nont un lieu public ou ils puissent
conférer à certains jours de ce qui concerne les prin-
cipales regles quils doivent observer, pour en acquerir
une connoissance parfaite, en se communiquant les
uns aux autres les difficultés quils peuvent rencon-
trer, ou les découvertes quils peuvent faire. Les arts

que les supplians professent ont esté de tout temps en une telle recommandation parmy les peuples les plus renommés de la terre, et ont esté honnoré de tant de priuileges, qu'ils espèrent que ceux qui veillent à l'auantage et à lambellissement de cette ville, ne fairont pas de difficulté de favoriser un sy juste projet, surtout lorsqu'ils considèreront qui sy jamais lon a eu occasion dans ce royaume de remettre la peînture, la sculpture et la graveure dans leur ancien lustre, c'est principalement dans ce temps qu'une heureuse paix aiant succédé à une guerre triomphante, on ne pense de tous cottés qu'a eslever des monumens et des trophées à la gloire du plus grand Roy que la France ayt jamais eu, et dont les actions heroïques demande que les peintres les sculpteurs et les graveurs déployent toutes les forces de leur art pour instruire la postérité des merveilles de son reygne. La raison qui oblige les supplians a demander que l'establisement de cette académie soit faite dans la ville de Montpellier, c'est quelle est non-seulement le séiour de toutes les puissances de cette province et le lieu ou s'assemble ordinairement vostre auguste assemblée, mais lon y voit toujours grande affluence d'étrangers, en sorte que le public a intherest quil sy rencontre d'exellens maistres dans leurs arts, parce qu'il y a de temps en temps occasion a travailler a douvrages publics et pour la gloire du Roy et pour l'honneur de la province.

Et d'autant qu'il y a quelque frais à faire annuellement pour l'établissement et pour l'entretien d'une telle académie, les supplians espèrent qu'en ordonnant ledit établissement vous leur ferez aussi la grace, Nosseigneurs, d'ordonner qu'il sera imposé toutes les années le fonds que vous jugerez à propos pour y subvenir et vous ferez chose agréable à l'intention du Roy, convenable au temps, avantageuse à la province, et qui servira à l'ornement de la ville de Montpellier.

II

Du jeudi 14 décembre 1679.

Monseigneur le cardinal de Bonsy archevêque de Narbonne président a dit que le s^r Troye peintre habitant de Montpellier a un si grand désir de se perfectionner dans sa profession et de se rendre utile et agréable au public, qu'il propose de stablir dans la d^e ville de Montpellier une académie de peinture, sculpture et graveure, pour y eslever des bons sujets et les rendre capables de servir dans les villes de la province, ce que non seulement leur seroit d'une grande commodité mais leur donneroit encore occasion de faire des embellissemens; et comme le sieur Troye ne peut entreprendre de stablir ceste académie si les estats nont la bonté de lui donner quelque secours, parce qu'il s'engageroit en des despenses qui sont au delà de ses

facultés, S. E^e a dit quelle croioit que pour donner du courage au dit s^s Troye et de l'amulation aux peintres, sculpteurs, graveurs et architectes de la province qui ont quelque talent, il estoit de la dignité de l'assemblée de contribuer a ce nouvel establissement, d'autant plus quelle se conformoit en cella aux intentions de S. M. laquelle na rien obmis pour faire fleurir les arts dans son royaulme pour le bien de ses suiets et lavantage du commerce, sans que les grandes guerres quelle a esté obligée de soutenir layent fait relascher de son application. Sur quoy les estats, entrant dans les sentimens de Monseigneur le cardinal de Bony et persuadée que rien n'est plus capable de exciter la jeunesse a cultiver les arts que de traiter avec quelque distinction ceux qui se distinguent par leur zèle et par leur attachement au service du public, ont accordé au s^r Troye le somme de quatre cent livres chaque année et pendant trois années seulement à commencer la présente, pour layder a establir une academie de peinture graveure, sculpture et architecture comme il l'a proieté; les estats se reservant de prandre, les dites trois années estant eschues, de nouvelles résolutions après quils auront connu le succès de cet establissement et qu'ils en auront vu le fruit.

Entre tous les auteurs locaux qui ont parlé de Jean Troy, je n'ai point encore nommé celui qui a le plus fait pour sa gloire : Xavier Atger, amateur de Montpellier, bien connu par son zèle pour les

artistes du Midi, par son admiration pour Bourdon (1) et par la donation qu'il fit de ses collections à la Faculté de médecine, avait formé un volume des dessins et des estampes de Jean Troy, et écrivit en tête de ce recueil une notice qui contient des faits curieux et nouveaux sur la vie de cet artiste. Il les avait recueillis sans doute comme ceux qu'il a imprimés sur Bourdon, dans les conversations d'un peintre octogénaire, André Loys, qu'il avait eu pour maître dans son enfance et qui était lui-même élève de Antoine Ranc, le successeur de Troy dans la commande du chapitre de la cathédrale. Cette notice mérite d'être reproduite.

A° 1822.

De Troy peintre habile de Montpellier originaire de

(1) *Considérations philosophiques, remarques, observations, anecdotes particulières sur la vie et les ouvrages de Sébastien Bourdon*; Paris, 1828, in-8°. Cet opuscule, plus riche en considérations esthétiques et philosophiques qu'en renseignements historiques, contient cependant des faits intéressants sur d'autres peintres de Montpellier comme Boissière et les Loys. M. Kunholtz; *Samuel Boissière, peintre de Montpellier au dix-septième siècle*, 1845, in-8°, a déjà tiré bon parti de ces renseignements, en y ajoutant de son cru des détails nombreux et piquants; mais tout n'est pas dit peut-être encore sur ce pauvre peintre. Ce fut un méchant écrivain, et il ne mérite pas tout à fait les termes de son épitaphe: *Pictor eximus*, etc.; mais il a été trop cruellement immolé à la gloire de Bourdon. Celui-ci était de l'Académie, Boissière était de la corporation de Saint-Luc, comme l'indique son tombeau placé dans la chapelle de Saint-Luc de l'église des Augustins, et il épousa l'animosité de ses confrères contre l'Académie. Là est le fin mot de la querelle. Du reste, la légende en a brodé le récit. Bourdon, qui jouissait de toute sa réputation quand il est venu à Montpellier (en 1657 et non à son retour d'Italie, comme l'avancent quelques auteurs), ne se sera point autant ému qu'on veut bien le dire des critiques envieuses d'un peintre provincial; il revint à Paris, non par suite de ces tracasseries, mais parce qu'il y fut rappelé par les lettres de ses amis et la proposition de nouveaux ouvrages. Le fait est consigné par Guillet de Saint-Georges, qui ne dit point un mot de la querelle avec Boissière, *Mémoires inédits*, t. I, p. 87.

Toulouse ; il étoit le cadet de la famille (1), ses frères s'établirent à Paris et pour déterminer celui-ci à se fixer à Montpellier, on lui céda le bien patrimonial, j'ai toujours eu peine à croire que la jalousie en eut été le motif ; il est vrai de dire que notre de Troy de Montpellier étoit doué de plus de talent que ses frères ; quoi qu'il en soit, il est inconnu à Paris et aucun dictionnaire des arts ne fait mention de lui. C'est à ce sujet que, jeune, me trouvant à Paris, ayant retrouvé dans un des recueils d'estampes de l'école françoise, au cabinet d'estampes du Roy, la gravure à l'eau forte du mausolée de la reine Marie-Thérèse d'Autriche que firent élever les états de Languedoc dans l'église N. D. laquelle estampe M. de Joly, garde du cabinet du Roy, attribuait à de Troy de Paris, je ne pus le persuader et le convaincre qu'en lui portant un jour le dessin original dudit mausolée, à la plume et lavé à l'encre de la Chine, que je fis venir de Montpellier où je l'avais laissé dans mes recueils de dessins. J'en fis hommage à M. Joly pour qu'il voulut bien le joindre à l'estampe gravée par notre de Troy de Montpellier portant son nom et la date 1683 (2) et afin de conserver son nom dans l'histoire où il est digne d'être distingué autant que bien d'autres peintres célèbres françois.

(1) Il étoit l'aîné, suivant la notice du musée de Toulouse, dont l'auteur, plus près des sources, paraît mieux informé.

(2) On peut voir ce dessin au cabinet des estampes ; il vient d'être rétabli dans l'œuvre des Troy, mais on n'y trouve pas une seule pièce de Jean.

Notre de Troy fit le voyage de Rome avec le révérend père Lagriffe gardien du couvent des Cordeliers grand amateur des arts et son intime ami. Ce père Lagriffe étoit d'une famille noble et considérée à Montpellier.

X. ATGER.

Puisque je tiens ce précieux volume que l'on ne pourrait voir à Paris, on me permettra d'en profiter. Je n'examinerai point les dessins de Troy, qui sont peu finis et qui contiennent des figures académiques, des sujets de décoration pour les maisons La Clote et des trésoriers de France, mais j'insisterai sur l'œuvre gravé du peintre qui y figure presque en entier. Il est tout inédit, à l'exception d'une seule pièce qui a été décrite par M. Robert Dumesnil sous le nom de François de Troy, et le cabinet des estampes n'en possède pas une seule dans l'œuvre des Troy. Ce sont d'abord cinq compositions originales :

Le Départ de Joseph et de ses frères, composition de plus de douze figures, chameaux, chevaux. Jacob embrasse un de ses enfants prêt à monter sur un char. Pièce ronde signée : *Troy jn ex.*

Jacob amené par ses enfants devant Pharaon, composition de neuf figures sur le seuil d'un palais. Le fond représente une fabrique de Montpellier, le couvent des religieuses de Sainte-Marie qui existe encore. Pièce ronde signée : *Troy jn.*

L'Adoration des Rois, huit figures et deux chameaux. La Vierge, auprès de saint Joseph, est assise à l'angle d'un temple en construction. Pièce ovale en hauteur signée : *J. Troy in ex.* Elle est d'un dessin moins allongé et d'un travail plus soigné que les autres pièces du maître ; l'effet en est aussi plus piquant.

Sacrifice antique, treize figures et plusieurs animaux ; deux prêtres sont placés des deux côtés d'un autel où brûle le feu sacré ; l'un y fait une libation avec une coquille. Grande pièce en largeur signée : *J. Troy in. sculpt.*

La cinquième représente *Deux personnages sur un fond de rochers et d'arbres* ; une femme agenouillée rassemble des brancha-

ges auprès d'un rivage, interpellée par un vieillard barbu debout. Le costume arbitraire ne laisse pas même deviner si le sujet est biblique, antique ou allégorique.

Ces estampes attestent de la facilité dans la composition et la pratique du dessin ; les figures, correctes et sagement arrangées, ont de la maigreur, malgré le développement des membres et l'ampleur des draperies ; les têtes sont petites et de petite expression. Quant à la gravure, le travail de la pointe y est léger, bien distribué dans ses lumières, mais d'un effet uniforme. Eloignées, pour l'énergie du trait, des eaux-fortes de Bourdon et même de celles de Nicolas Loir, elles rappelleraient plutôt les ouvrages de Carlo Maratti. Le dernier des Romains avait aussi le dessin maigre et les expressions pauvres, malgré ses efforts vers le grand et vers l'idéal ; il avait aussi la pointe uniforme. Maratte était d'ailleurs au comble des honneurs et de la réputation quand Troy aborda l'Italie. Malgré les recommandations du chapitre de Saint-Pierre et la bonne volonté qu'eut sans doute le directeur de l'Académie de Montpellier de reproduire dans sa manière le style grand et sévère de Poussin, les temps des bons principes étaient passés ; les réminiscences qu'en présentaient les meilleurs artistes de la fin du dix-septième siècle, laissaient percer dans tous leurs efforts la routine et l'insignifiance. Ces défauts, qui atteignaient Bourdon à Paris et Maratte à Rome, ne pouvaient être évités par un artiste de province. Un seul, contemporain et presque compatriote de Troy, La Fage, à force de brusquerie et d'audace dans ses dessins et dans ses eaux-fortes, sut conquérir une place à part. Du reste, les ouvrages de gravure qui s'offraient naturellement au talent de Troy à Montpellier, n'étaient pas de nature à lui inspirer des idées plus distinguées.

En 1683, les états firent célébrer une pompe funèbre en l'honneur de Marie-Thérèse dans l'église Notre-Dame des Tables ; Troy dut être chargé des peintures de cette décoration ; il grava du moins, pour la relation qui fut imprimée (1), un fleuron au titre

(1) La pompe funèbre faite à l'honneur de très-haute, très-excellente et très-puissante princesse Marie-Thérèse d'Autriche,

une vignette en tête de page, une lettre initiale du texte et deux grandes planches. Elles sont faites à l'eau-forte et d'une manière assez pittoresque, supérieure aux planches ordinaires des publications de ce genre. La première grande planche représente le mausolée sur une estrade avec un fond de perspectives, balustrades et attiques éclairées de bougies; sur le devant marchent deux portecroix et deux porte-cierges, cinq évêques et un personnage seul, le duc de Noailles, commandant de la province, vêtu d'une grande robe noire avec le coqueluchon, qui est la marque du grand deuil, la queue portée par trois de ses gentilshommes et escorté de son capitaine de gardes. La pièce, de grand format, carrée, est signée : *Troy f. ex. Montpellier, 1683*. M. Robert Dumesnil, qui dit cette pièce historique des plus rares et qui ne l'a décrite que sur un exemplaire incomplet, puisqu'il ne donne pas la signature, la trouve gravée d'une pointe vite et de peu d'effet. Il la jugeait cependant digne d'être attribuée au peintre complaisant de M^{me} de Montespan. Il faut convenir qu'il était difficile de rendre d'une manière plus supportable l'effet d'une pareille décoration toute en oripeau et en luminaire. Les physionomies, les costumes et les perruques des personnages y sont assez finement touchés. La seconde planche représente la frise des côtés de l'église en bandes de velours chargées d'écussons et de devises. Le graveur ne pouvait être que très-lourd sur un thème aussi maussade, et la pièce est fort inférieure à la précédente, bien que l'artiste l'ait animée de six figures en grand costume, disséminées sur le premier plan. Aussi ne l'a-t-il pas signée.

Mais, dans leurs humbles conditions, ces pièces sont d'un peintre; pour en apprécier le mérite, on n'a qu'à les comparer à celles qu'exécutaient à Aix les Cundier dans des circonstances semblables; aux vignettes de l'*Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse*,

infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, dans l'église Notre-Dame des Tables de Montpellier, par ordre des états généraux de la province de Languedoc, le 25 octobre 1683. A Montpellier, par Jean Baude, imprimeur des estats, et Daniel Pech, son associé. In-4°, 25 pages et 2 planches.

par J. Cundier, et aux planches des *Réjouissances que l'université d'Aix a faites pour le rétablissement de la santé du roi en 1687*, par B. Cundier.

Par nécessité ou par goût, Jean Troy pratiqua la gravure jusqu'à des détails plus modestes encore. Il exécuta, pour l'ouvrage de Pierre Magnol, *Botanicon Monspeliense*, 1686, in-12, vingt-deux planches de plantes gravées avec beaucoup d'habileté et autant de pittoresque qu'en comportait un ouvrage didactique. La plupart sont signées, comme ses autres ouvrages, *Troy f. a mon.* A la première lettre de son nom vient s'accoler souvent le J. initial de son prénom.

Il resterait maintenant à faire connaître l'homme et le peintre, mais c'est une tâche que je voudrais laisser à l'historien de Finsonius, de Jean Daret et de Reynaud Levieux. Ses tableaux, comme les leurs, sont relégués dans les limbes de nos musées ou dans les galetas de nos vieux hôtels. Si le couvent des Cordeliers, où de Troy avait peint le chœur et le réfectoire, n'existe plus, si le tableau de la cathédrale vient d'être enlevé de la place pour laquelle il avait été fait, sans qu'on sache s'il pourra trouver asile dans le chœur à la mode gothique que l'on va maintenant construire, si l'on ne sait où peuvent se trouver maintenant les portraits du peintre et de sa femme, que l'on vantait entre tous ceux qu'il avait faits à Montpellier; du moins, la Faculté de Médecine conserve quatre tableaux et un grand nombre de dessins, les maisons de Manse et des trésoriers de France ont encore quelque chose de leurs plafonds; quelques collections d'amateurs pourraient aussi montrer de petits morceaux du maître (1). Mais, pour faire valoir tout cela, il ne faut pas moins que le bonheur d'investigation et les ressources d'esprit du directeur des Archives. Il me suffit d'avoir rappelé les titres de Jean Troy, d'avoir signalé par ses gravures le genre de talent qu'il

(1) Il faut ajouter à ces œuvres, trop peu nombreuses, la *Conception de la Vierge*, qui, placée autrefois dans l'église des Grands Carmes de Toulouse, fait aujourd'hui partie du musée de cette ville. Par l'éclat harmonieux de sa coloration vigoureuse, ce tableau donne la meilleure idée de Jean de Troy.

avait apporté de Toulouse et d'avoir indiqué l'école qu'il fonda à Montpellier. Cette école compta, après lui, plusieurs peintres dignes de mémoire, mais encore bien mal connus; les uns, parce qu'ils se sont fait oublier en province; les autres, parce qu'ils se sont laissé absorber à Paris : Antoine Ranc (1), Henri Verdier (2), Jean Ranc, Jean Raoux, Caumette (3), André Loys, Etienne Loys et d'autres jusqu'à Vien et jusqu'à Fabre, dont l'académisme robuste et maigre rappelle, toute distance gardée, quelque chose des habitudes du directeur de l'Académie de 1679.

(1) Antoine Ranc le père eut pour élèves, selon Degrefeuille, Hiacinthe Rigaud, de Perpignan, et Henri Verdier; d'autres le font encore maître de Jean Raoux et d'André Loys. Outre le tableau de *Saint Pierre*, on cite de lui le tableau qui décorait le maître-autel de l'église Notre-Dame des Tables, l'*Assomption de la Vierge*, commandé en 1667 et payé 600 livres, à ce que rapporte Thomas; il fut détruit sans doute avec l'église en 1794; l'on n'en voit plus qu'une reproduction microscopique dans une des planches gravées par Chalmandrier en 1772 pour l'office de N.-D. des Tables. On sait aussi que les chanoines de Saint-Pierre employèrent Ranc à couvrir d'une draperie jaune le sein d'une des femmes du tableau de *Simon le Magicien*, que Bourdon avait laissé nu.

(2) Henri Verdier, né en 1655, quitta de bonne heure Montpellier et s'arrêta à Lyon, où il devint peintre de l'hôtel de ville. On l'a souvent confondu avec François Verdier, élève de Le Brun. Atger lui-même attribuait à Verdier de Montpellier une estampe, *le Parnasse*, signée F. Verdier, in et sc., qui est de Verdier de Paris, bien qu'elle ne soit pas donnée par M. Robert Dumesnil dans l'œuvre de ce peintre (*le Peintre graveur français*, t. VIII, p. 280).

(3) Caumette ou Comette n'est mentionné par aucun de nos auteurs locaux, et nos paperasses de la commune ou de l'intendance, quand on voudra bien les explorer, pourront seules fournir quelque aliment à la curiosité excitée par les tableaux que l'on donne sous ce nom dans la tradition commerciale. Ils indiquent un petit talent venant se placer entre Jean Raoux et André Loys.

LINARD GONTIER

PEINTRE VERRIER.

Annoté par M. le baron de la Morinerie.

La pièce que nous allons publier regarde l'un des artistes les plus célèbres en l'art de la peinture sur verre, Linard Gontier, qui, pendant la première partie du dix-septième siècle, a enrichi la ville de Troyes de ses nombreux chefs-d'œuvre. Malgré les ravages du temps et des révolutions, on peut encore admirer ses panneaux de la maison de l'Arquebuse, son vitrail de Saint-Etienne, actuellement dans la chapelle Saint-Nicolas, celui de la parabole du pressoir en l'église Saint-Pierre, ceux de Sainte-Savine, de Saint-Martin-ès-Vignes, de Rumilly-les-Vaudes, aux environs de Troyes, etc. M. de Lasteyrie, en son *Histoire de la peinture sur verre*, et M. Arnaud, en son *Voyage archéologique dans le département de l'Aube*, ont donné plusieurs spécimens de la manière du maître; le premier, deux médaillons aux effigies de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, tirés de l'hôtel de l'Arquebuse; le second, la belle verrière de Saint-Pierre, d'après le dessin original de Gontier, avec la date de 1625. Nous devons, en outre, à M. Vallet de Viriville le fac-simile de la signature et de la marque de l'artiste, publié dans son livre des *Archives de l'Aube*. La signature que l'on trouve au bas de notre pièce est tracée d'une main beaucoup plus ferme; la tête grotesque, à la suite, est autrement accentuée et régulière; on sent que l'artiste était plus jeune. En effet, jusqu'à présent, l'existence de Gontier avait dû, faute de documents, être circonscrite entre les années 1603 et 1642; M. Langlois, dans son *Essai sur la peinture sur verre*, l'avait même fait mourir à 28 ans, copiant l'assertion de Le Vieil, qui à son tour l'avait empruntée au Moréri de 1759. Aujourd'hui, il nous est permis de vieillir le grand artiste et d'en faire présent — par sa nais-

sance — au seizième siècle : nous le voyons en 1596 exécuter, non pas un de ces vitraux qui ont fait sa gloire et rendu son nom populaire, mais un tableau, — peut-être une simple inscription funéraire, — pour le compte d'un bourgeois de Troyes; et voici sa quittance :

Jay Soubzigne confesse auoir receu du S^r Nicolas dare le Jeune tuteur des enfans du S^r guill^e dare et feu sa femme la somme de trente soulz et ce p^r auoir paint vn tableau pour ladicte defuncte qui a este mis en leglise S^t Jehan proche la chaire faict ce p^r juillet 1596

LINARD GONTIER

et la marque représentant une figure.

Le corps de la quittance est de la main de Nicolas Dare : c'était un marchand de draps et d'étoffes, appartenant à une famille très-riche et très-considérée. Nous aurons occasion de reparler de lui au sujet d'un autre artiste du même pays, Eustache Pothier, dont nous publierons une quittance curieuse, tirée, comme celle de Gontier, de l'intéressante collection troyenne de M. Jacquot.

SWEBACH

Lettre communiquée par M. A. de Montaiglon.

L'on a déjà vu dans la lettre de Louis Demarne un curieux specimen d'orthographe ; cette lettre de Swebach est à peu près de la même nature. Toutes deux ont fait partie de la collection de M. de Châteaugiron.

Aux citoyens président la société des arts aux Louvre.

ce 2 brumaire.

citoyens president

je vous prie de vouloir bien faire agréer mes hommages à la société et de lui dire en lui montrant mes travaux que si je ne lui en ai pas présenté de meilleur c'est que je n'ai pu et que je compte assés sur son indulgence pour esperer qu'elle voudras toujours conserver enver moi le beaux titre de société encourageant les beaux arts je suis avec

consideration vostre serviteur et consitoyens

SWEBACH dit FONTAINES

entre les barriere picpuce et

S mandé chemin de ronde.

Le prix des objet présenté

le tableau Rencontre de cavalerie 600 #

les Deux dessin 300 #.

JEAN COURT, DIT VIGIER

Maître émailleur de Limoges.

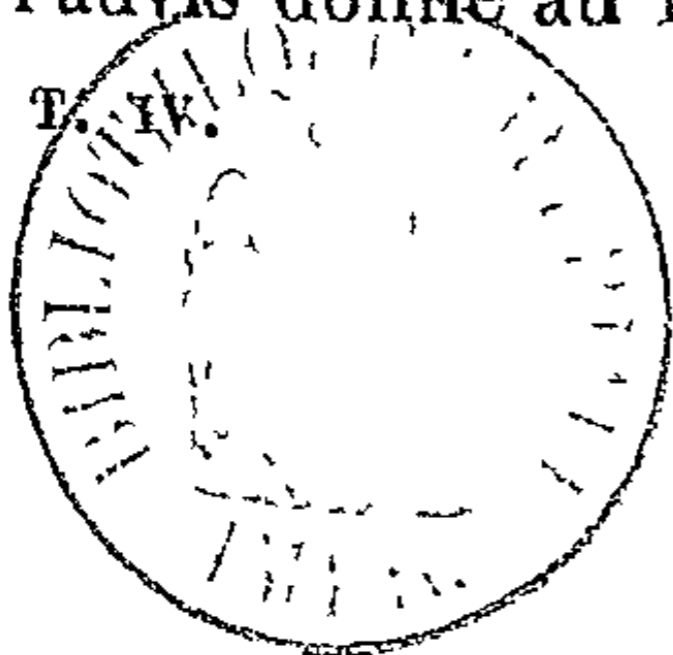
VOIES DE PAIT EXERCÉES SUR SA PERSONNE.

(JUN 1609.)

Communiqué et annoté par M. E. de Fréville.

On se figure volontiers que Henri IV, à peine entré dans Paris et établi sur le trône, fit taire les factions et complètement cesser les brigandages qui désolaient la France depuis si longtemps. Cela tient à ce que les vives images, dont les poètes embellissent leurs compositions, prennent aisément dans notre esprit la place de la froide et impartiale histoire. La vérité est, au contraire, que le règne de Henri IV fut incessamment troublé par les haines des dernières guerres civiles et la licence qu'engendre la vie des camps. Si je ne craignais d'être diverti de mon sujet, je citerais ici des violences, dont le nombre et l'excès ne justifient que trop bien la terreur sous laquelle vivaient à cette époque les voyageurs et même des villes entières, exposées aux insultes d'une soldatesque débandée. Les crimes étaient moins nombreux que durant les guerres civiles et l'on était heureux, je le veux bien, mais seulement par comparaison avec l'une des périodes les plus désastreuses que la France ait eues à traverser. Souvent ces crimes étaient, comme on l'a vu après 1815, couverts du prétexte de la politique ou de celui de la religion; c'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les faits dont la pièce suivante contient le récit.

Sur l'avis donné au Roy des excès commis en la



personne de Maulans, ministre de Coutras, sur le chemin de Billaus près Libourne, rapport des chirurgiens du septiesme juing dernier, plaintes d'aultres excès commis en la personne de Jehan Court, dict *Vigier*, maistre émailleur de Limoges, de ce que, revenant de Bordeaux, le jeudy troisième juing dernier, sur les trois heures du soir, estant près Lormon, s'en allant à Tavernes, il avoit rencontré douze ou quinze hommes de cheval, par l'un desquelz il fut frapé avecq un baston pour n'avoir salué la croix, et, sans la compagnie en laquelle il estoit, auroit esté exceddé d'aven-taige; que, quelques jours auparavant, ung Flament auroit esté traicté de la mesme façon;

Le tout considéré :

Le Roy, en son Conseil, a ordonné et ordonne que, par les gens tenans sa court de parlement de Bordeaux ou chambre de l'eedict de Guyenne, establee à Nérac, à la diligence du procureur général de Sa Majesté, il sera secrettement et diligemment informé desdictz excedz contre toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre, pour estre leur procès criminel faict et parfaict par la dicte court, nonobstant oppositions quelconques, luy ayant à cest effect Sadicte Majesté attribué toute jurisdiction et congnoissance et icelle interdite à tous aultres juges. Enjoignant Sadicte Majesté à son procureur général tenir la main à l'exécution du présent arrest et en donner advis dans deux moys.

Faict à Paris, le xxviii^e julliet 1609. Signé :
Brulart. — M. de Bethune. — Bullion (1).

Il est inutile, ce semble, de commenter cette pièce, que l'inventaire du Trésor des chartes intitule : *Commission donnée par le Roi, en son conseil, pour informer des excès commis sur la personne d'un ministre de Coutras et autres gens, et faire le procès criminel aux auteurs de ces excès.*

En caractérisant la manière de Jean Court, dit *Vigier*, M. le comte Léon de Laborde a su faire comprendre tout le gracieux talent de l'artiste (2); M. Maurice Ardant, de son côté, lui a consacré une curieuse notice, où il le fait vivre jusqu'en 1602 (3). On remarquera que notre pièce prolonge de cinq années l'existence de cet habile émailleur. Son refus de saluer la croix nous apprend, du reste, quelle était sa religion : il était protestant.

E. DE FR.

(1) *Archives de l'Empire*, K. 108, n° 109.

(2) *Catalogue des émaux du Louvre*, p. 269.

(3) *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, p. 127 et suiv. — C'est principalement d'après cet ouvrage que j'ai donné, dans le *Bulletin des Archives de l'Art français (Documents)*, t. III, p. 375 et suiv., une liste des argentiers et émailleurs de Limoges. L'article de Jean Court s'y trouve p. 380.

MICHEL-ANGE SLODTZ

Lettres communiquées et annotées par M. A. de Montaiglon.

Les deux lettres que nous publions, et dont nous possédons les originaux, se rapportent à un travail exécuté par Michel Slodtz pour la province du Dauphiné, et dont d'Argenville a parlé dans ses *Vies des sculpteurs* (II, 369) : « On peut encore citer le bas-relief du tombeau de Wleughels et son épitaphe de l'église des François, dont il y a une estampe, mais surtout un monument placé dans la cathédrale de Vienne en Dauphiné; c'est le mausolée commun de deux archevêques de cette ville, M. de Montmorin et le cardinal d'Auvergne, son successeur. Le premier est à demi-couché sur le tombeau; le second est debout; ils se tiennent par la main, et l'un appelle l'autre. Ce monument offre de grandes beautés; les draperies sont nobles, les habits magnifiques; les têtes, dont les principales sont des portraits, brillent par la vérité et l'exécution. » L'éloge par M. Castillon (*Nécrologe* de 1767, p. 300), dit que « les figures des cardinaux qui y sont représentés, et surtout la belle manière dont leurs habits sont drapés, se font surtout admirer. » On voit, par d'Argenville, que le monument fut achevé en 1746. — Quant aux chevaux de la première lettre, ce doivent être ceux de Marly.

Ajoutons encore, sans entrer dans d'autres détails sur Slodtz, une indication inédite que nous avons recueillie dans un compte de M. Charles-Joseph Vacher, marguillier comptable des recettes et dépenses de Saint-Jacques de la Boucherie pour l'année 1750, manuscrit qui a figuré dans la dernière vente de M. Monteil : « La somme de cent livres payée aux sieurs Slodtz, sculpteurs du roy, pour la façon d'un modèle pour un pied de soleil, suivant leur mémoire arrêté et quittance; cy : 100 #. »

Monseigneur,

Ayant receus la lettre de Votre Grandeur du 19 mars et pour exécuter promptement ses ordres, jay fait isoler la grande masse de marbre du Conte del

Medico; j'y ai vu des fils qu'on a forcé, et d'autres qui se sont ouverts plus facilement, ce qui a réduit cette masse en quatre morceaux principaux, dont aucun n'est capable de la mesure qu'il faut pour les chevaux. On a sondé un gros bloc qui est aussi hors d'état de servir, par des fils qui étoit pareillement caché, par une grande quantité de retaille. J'ay cessé de penser aux marbres du S^r Berti, parce qu'il ne veut pas se charger de la conduite jusqu'à Marseille, et qu'il n'a pas voulu diminuer son prix. Ainsi, pour terminer promptement cette affaire, j'ay fait un ample examen des blocs du S^r Magnani, aux queles il faisoit travailler depuis quelque temps pour les purger des fils qui en rendoient un fort défectueux, lequel en est privé, à l'exception d'un peu, vers la croupière, et qu'il y a espérance de lever entièrement en faisant l'épanelage. Ces deux blocs sont fort semblables pour le grain et pour la couleur; le peu de veines qu'ils ont ne sont pas obscurs. Le prix que ce M^d demande pour les rendre à ses risques à Marseille est quatorze mille quatre cent livres, et je ne sçais pourquoy il ne voulut pas me le dire lorce que je fis scavoir ceux des autres M^{ds} à Votre Grandeur, j'ay trouvé que ce prix, qu'il dit estre son dernier mot, est fort inférieur aux autres et que ces deux blocs ne leurs cèdent en rien à tous égards. C'est pourquoy je n'ay pas ésité de luy dire di faire travailler plus vivement pour les mettre en état de comencer promptement l'épanelage, et

auquel j'assisterez pour qu'il n'y ait point d'erreurs sur les mesures. Après quoy si Votre Grandeur ne m'ordonne autrement je retournerai à Rome, pour reprendre le fil de mes travaux, qui consiste principalement en la figure de St Bruno pour l'église de St-Pierre et un mausolée pour Vienne que me fait faire M^r le cardinal d'Auvergne. M'étant engagé avec Son Eminence d'avoir achevé cet ouvrage dans le terme de deux ans e demie, à conter du 1^{er} octobre dernier sous peine de perdre la somme de 500 écus romains et ayant laissé pour plus de temps que je n'avois cru cet ouvrage ; c'est pourquoy je supplie tres humblement Votre Grandeur, de vouloir me faire la grâce de me donner un certificat qui puisse me servir à montrer quand il en sera besoin, que j'ay eu l'avantage de servir le Roy à Carrare, afin que le Cardinal m'accorde, de plus de notre arrêté, autant de mois que j'en ay employé pour Sa Majesté.

Je ne ferez le contrat avec le S^r Magnani que dans quelques jours pour voir si il ne se trouveroit pas quelques défautosités. Il assure et s'oblige que ces deux blocs seront epanelé et rendu à la marine de Carrare au comencement de juillet et qu'aussitôt il les embarquera pour Marseille. Il me charge de prier Votre Grandeur de vouloir avoir la bontée d'ordonner qu'il puisse toucher dans peu par M. Caravat à Marseille, la moitié de la somme, ou les frais et despences qu'il faudra pour lesdits blocs.

Je ne cesserez jamais de me recomander tres respectueusement aux bontée et à l'honneur de la protection de Votre Grandeur, n'ayant d'autre ambition que d'obeir avec toute la fidélité et ponctualité dont je suis capable aux ordres qui luy plaira me donner, car c'est avec toute la soumission possible que je prend la liberté de me dirre de Votre Grandeur

Monseigneur,

Le tres humble tres obeissant et tres
soumis serviteur

M. A. SLODTZ.

A Carrare le 12 avril 1741.

Monseigneur,

J'ay tres humblement l'honneur de représenter a Votre Grandeur la situation embarrassante où je me trouve a l'égard des marbres qui doivent servir a exécuter le mausolée qui se fait par ordre de M. le cardinal d'Auvergne. Cet éminence à son départ deposit le tiers du prix entre les mains d'un banquier, et luy donnat ordre de ne me le dispenser qu'a mesure de l'avancement de l'ouvrage; cependant en partant pour Carrare j'obtint la principale partie de ce tiers, a dessein de l'employer a l'acquisition desdits marbres, ce que je ne pus effectuer, puisque cette somme servit a me maintenir en ce lieu pendant le séjour que je me

trouvay en devoir d'y faire. Maintenant que j'ay besoin de ces marbres, les propriétaires me signifient qu'ils veulent en estre payez avant de les laisser embarquer, et mes facultées ne me permettent pas de leur donner cette satisfaction. Apréendant que cela ne cause un retardement à cet ouvrage qui me seroit préjudiciable, je prend tres humblement la libertez de me recomander a l'infinie bontée de Votre Grandeur pour la petite récompense que j'ose espérer de sa générositez. Je la suplie aussy de croire que jen conserverez toute ma vie une singulière et parfaite reconnoissance en continuant destre, avec toute l'attention dont je suis capable, atentif à l'honneur de ses ordres et faire ma plus grande gloirre de me dirre, avec toute la soumission possible, et un tres profond respect, de Votre Grandeur,

Monseigneur,

Le tres humble tres obeissant et
tres soumis serviteur

M. A. SLODTZ.

A Rome le 22 février 1742.

En tête de la lettre, on a écrit : 10 mars 1742, jour de la réception ou de la réponse.

LETTRES ADRESSÉES A J. B. ISABEY

Communiquées par M. J. Niel.

Mon cher Chennevières,

Voici une dizaine de lettres qui vous paraîtront probablement offrir assez d'intérêt pour mériter d'être publiées dans les *Archives de l'Art français*. Elles sont adressées par divers artistes, au nombre desquels il faut se glorifier de compter la reine Hortense, à Isabey, l'excellent portraitiste que la France vient de perdre.

Mille choses, mon cher Chennevières, d'un cœur qui est à vous.

J. NIEL.

Paris, le 14 juillet 1855.

I

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE.

Monsieur Isabey, je vous ai nommé premier peintre de ma chambre pour les présents, et, en attendant que le brevet vous en soit délivré, je vous autorise à en prendre le titre.

A Strasbourg, le 5 brumaire an 14 (27 oct. 1803).

JOSÉPHINE.

II

LETTRE DE LOUIS DAVID.

Mon cher Isabey,

Je rassemble pour demain mercredi, à dîner, chez moi, les élèves qui m'ont le plus fait honneur. Mon

projet ne seroit pas rempli si tu n'en faisais pas nombre (ils sont peu nombreux), car il est plus facile de ne pas avoir de talent : le nombre de ceux-là est beaucoup plus grand. Ces élèves sont Fabre, qui arrive de Florence, Girodet, Gros, Gérard et toi, pas davantage : tu en sens les conséquences sans que je te les explique. S'il y avoit de l'équivoque, chacun pourroit dire : Pourquoi n'y suis-je pas, moi ; mais pour ceux-ci, ils resserrent la barrière. A demain, mon ami, viens me prendre à mon atelier de l'église Cluny, place Vendôme (1) ; tu verras où en est mon tableau. Dégage-toi si tu as donné parole. Je m'y prends un peu tard, à la vérité, mais je comptois trouver un moment pour aller t'en parler chez toi ; à demain mercredi sans faute.

Ton ami,

DAVID.

Ce mardi 14 octobre 1806.

III

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE.

J'ai reçu il y a peu de jours votre lettre et j'ai été bien touchée de l'attachement que vous m'y montrez.

(1) C'est par distraction que David a écrit Vendôme ; c'est place de Sorbonne qu'était son atelier.

Soyez persuadé que je serai fort contente de vous avoir près de moi, mais réfléchissez avant à la démarche que vous voulez faire ; je crains que vous ne regrettiez plus tard de l'avoir entreprise. Je ne puis encore savoir quel sort je pourrais vous faire, et en quelle qualité je pourrais vous placer près de moi. Je crains que cela ne fasse tort à votre famille. Ainsi, réfléchissez-y bien avant ; mais, si vous êtes déterminé après de venir, vous pouvez être sûr d'être bien reçu, et être sûr que je serai fort aise de vous voir près de moi.

En tous cas, je serai toujours charmée de vous voir aux eaux. Je compte y être rendue le 10 juillet.

Je vous prierai de m'y faire venir les objets dont la liste est jointe ici, à l'exception de ceux marqués avec une croix que je laisse à la Duchesse. Je voudrais aussi avoir une copie en petit du portrait de la Duchesse et ses cinq enfants en pied par Gérard (1) ; ne pourrais-je pas l'avoir en émail, ou comme les esquisses de M^{lle} Godefroy, qui sont dans l'atelier de Gérard. Au reste, je le laisse à votre disposition ; je suis persuadée qu'il sera alors au mieux.

J'attends votre réponse, seulement après une mûre

(1) Il doit s'agir de la maréchale Lannes, duchesse de Montebello, dont Gérard a en effet peint le portrait en pied accompagné de ses cinq enfants. Le portrait, dans la suite gravé par Pierre Adam, porte la date de 1818 ; mais il pouvait être commencé depuis longtemps.

réflexion de votre part, et je désire qu'elle ne puisse pas s'opposer au désir que j'ai de vous avoir auprès de ma personne. Croyez à tous mes sentiments d'estime.

LOUISE.

Ce 28 mars 1814.

IV

LETTRE DE M. DE FORBIN.

Paris, 1^{er} juin 1817.

Je veux vous dire encore une fois, mon cher ami, parce qu'il me semble que je vous en ai parlé trop en passant, trop légèrement, que votre succès est *complet, unanime, éclatant*, et qu'il était impossible de ressaisir le sceptre d'une façon plus victorieuse. J'en jouis pour vous, pour les arts, pour notre France et pour moi; aussi bien je vous en remercie de bon cœur. Agrécz ce compliment bien sincère d'un homme qui admire votre beau talent et qui aime beaucoup votre personne.

Votre tout dévoué

A. FORBIN.

V

LETTRE DE LA REINE HORTENSE.

J'ai été bien contente de votre lettre, Monsieur Isabey, et vos bons conseils me sont bien agréables et

bien nécessaires ; je me faisais une fête de vous voir à la campagne et de dessiner toute la journée. J'espère que ce sera pour une autre année ; en attendant, je vous envoie toujours mes ouvrages pour qu'ils passent à votre critique. Je ne trouve ici aucune ressource ni aucun conseil, ce qui me découragerait si je n'avais la ferme volonté de surmonter toutes ces difficultés et de trouver dans la peinture une douce distraction. On doit vous remettre un portrait que je viens de faire d'après nature ; les choses que vous retoucheriez, je les recopierais pour apprendre, car (quoique de si loin) vos leçons sont si bonnes qu'on peut toujours en profiter. J'ignorais absolument qu'il fallût mettre du noir dans les ombres, Garneray me l'avait bien défendu, et cela n'explique pourquoi il est si couleur de rose ; je n'ai pas de bitume ; voulez-vous en remettre un petit paquet à M. Darnay quand vous renverrez mes portraits. Je vous remercie encore de tous vos bons soins, et je vous prie de ne jamais douter de mes sentiments pour mon *vieux* maître.

HORTENSE.

Augsbourg, ce 12 janvier 1823.

VI

LETTRE DE GÉRARD.

Mon cher Isabey,

J'étais déjà pris par les yeux lorsque j'ai reçu ta

lettre, et, comme je me flattais que je serais bientôt débarrassé, j'avais différé de te répondre, pour avoir le plaisir de te remercier moi-même. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, et je ne veux pas tarder davantage à te dire combien j'ai été sensible à ton bon souvenir.

Tu sais à quel point je suis casanier, c'est un défaut que l'âge ne diminue pas et qui m'a accompagné dans une petite course à Rheims. J'y ai passé deux jours dans ma chambre, et je suis parti immédiatement après la cérémonie. Je te savais d'ailleurs fort occupé, et, quoique j'aye infiniment regretté de ne pas te voir, j'ai craint d'augmenter le nombre des importuns qui devaient t'accabler.

Ne doute pas plus, je te prie, de ma bonne et vieille amitié, que je ne doute de la tienne. Sois persuadé, mon cher Isabey, du plaisir que tu me fais en m'apprenant que tu es heureux, car personne ne prend une plus véritable part à tout ce qui t'intéresse, que ton ami

F. GÉRARD.

8 mai (1825).

VII

LETTRE D'ALEXANDRE DUVAL.

8 juillet.

Je t'envoie, mon vieux ami, M. Perrin, capitaine du génie, fils de notre ancien ami Perrin, élève de

Doyen, qui faisait avec nous des portraits de députés. Tu dois te le rappeler. Après notre campagne de Champagne, il courut enfouir son talent dans la Basse-Bretagne, où il n'a pas perdu son temps. Là, il a employé plus de trente ans à élever un beau monument historique, dont l'utilité est reconnue par tous les savants et dont l'exécution sera admirée par tous les artistes. Dans les six mille petits dessins qui composent ce bel œuvre, tu y trouveras, j'en suis sûr, une grande richesse d'imagination et de composition. Au reste, tu le jugeras dans toutes ses parties ; car le fils de notre camarade désire faire connaître à tous les hommes célèbres ce monument qui doit honorer à la fois les arts et la science.

Je t'embrasse en vieil ami,

Alexandre DUVAL.

VIII

LETTRE DE PIERRE GUÉRIN.

Mon cher Isabey,

Une dame anglaise (miss Kingston), qui s'occupe de miniature d'une manière très-distinguée, désirerait connaître celui qui, chez nous, a porté cette branche de l'art à un point si élevé et si séduisant. Elle a pensé qu'une recommandation de ma part pourrait remplir son but en lui donnant accès près de toi ; je me suis volontiers prêté à son désir, parce que cette

dame, passionnée pour la peinture, est bien à même d'apprécier la faveur qu'elle sollicite et que j'espère que tu ne lui refuseras pas. Ton vieil ami et affectionné confrère,

GUÉRIN.

Lundi 8 octobre 1832.

ANTOINE VATEAU

Pièce communiquée par M. le baron de Hochschild.

Nous sommes tous avides de ce qui touche à ce grand peintre, et ses lettres, que nous avons publiées dans notre recueil et que nous avait communiquées le regretté M. de Vèze, ont satisfait tant de nos lecteurs, que nous croyons les intéresser encore en leur offrant aujourd'hui un reçu que nous communique M. le baron de Hochschild, ministre de S. M. le roi de Suède et de Norwége à la cour Britannique. Dans cette pièce, signée et datée de la main de Vateau, son nom est écrit par lui-même d'une façon inusitée, conforme, d'ailleurs, à l'extrait de baptême publié par M. Arthur Dinaux, dans sa notice imprimée à Valenciennes en 1834.

J'ay reçu de Monseigneur le duc d'Orléans 260 livres pour un petit tableau qui represente un jardin avec huit figures.

Fayt a Paris

Le 14 aoust l'an 1719.

ANTOINE VATEAU.

CLAUDE CHARLES

PIÈCES ET DOCUMENTS SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LU
POUR LES DUCS DE LORRAINE.

(1698-1735.)

Communiqués par M. Henri Lepage.



A Monsieur le directeur des ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS
Monsieur,

J'ai commencé à rassembler, sur les peintres lorrains du siècle dernier, des documents analogues à ceux que j'ai publiés sur les peintres des quatorzième, quinzième et seizième siècles. Ces documents, dont le principal mérite est d'être complètement inédits, sont extraits des comptes du trésorier général de Lorraine. Les jugerez-vous dignes de trouver place dans votre intéressante publication? Voici toujours, pour vous mettre à même de connaître leur valeur, quelques échantillons des notes que j'ai recueillies. Elles concernent un artiste dont il ne m'appartient pas d'apprécier le mérite, mais qui, par ses nombreux travaux, par son double titre de héraut d'armes de Lorraine et de professeur de l'Académie de peinture et de sculpture fondée par Léopold, doit peut-être figurer au premier rang parmi les peintres qui vécurent dans la période dont je m'occupe.

Né en 1661 et mort en 1747, Claude Charles décora de ses tableaux presque toutes les églises de Nancy, où il en existe encore plusieurs, notamment à la cathédrale. On en voyait aussi chez les jésuites de Pont-à-Mousson, chez les carmes de Metz et dans beaucoup de châteaux de notre pays (1).

(1) Sur Claude Charles et ses ouvrages, on peut voir Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 15, col. 108, 165-6 et 525; Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 101; II, 16, 50; 84 et l'abbé Lionnois, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, I, 50, 110, 112, 252, 356; II, 17, 48, 284, 292-3, 378, 388, 419, 420, 440, 451, 537, 582, 538; III, 12, 16, 166, 167, 283, 284. A. DE M.

Les pièces que j'ai découvertes jusqu'à présent permettront d'ajouter plus d'une page à la nomenclature, déjà bien longue, des œuvres de cet artiste, et serviront à attester son extrême fécondité.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

HENRI LEPAGE,
Archiviste de la Meurthe.

Memoire des tableaux que Claude Charles, peintre à Nancy, a faict en 1698 dans le plafond de la chambre de Son Altesse Sérénissime (1).

Trois tableaux représentant le Triomphe de la peinture, sculpture et architecture, le tout de clair obscur. 300#.

C. CHARLES.

Je certifie que l'on peut payer à Monsieur Charles, peintre à Nancy, la somme de deux cent cinquante frans barrois pour les ouvrages de peinture qu'il a faicts et fourny mentionné au memoire cy dessus. Faict à Nancy ce 2 septembre 1698.

ANDRÉ.

J'ay receu les deux cents cinquante frans mentionnez à l'ordonnance cy dessus. Faict à Nancy le neuvieme septembre mil six cent nonante et huict.

C. CHARLES.

1) Le duc Léopold.

Mémoire des ouvrages que Claude Charles, peintre à Nancy, a fait pour la pompe funebre (du duc Charles V), qui s'est faite aux R. P. Cordeliers (de Nanci) par ordre de S. A. R. (en 1700).

Premièrement, avoir fait trois desseins pour ladite pompe et y avoir employé six jours pour ce. 54#

Plus, par ordre du sieur Bourdy, avoir employé neuf jours à faire le dessein du cata-
phalque en grand sur le pavé de la salle des
Cerfs, pour ce. 80#

Plus, pendant trois semaines, avoir conduit les peintres qui peignoient ledit ouvrage, et y avoir peint les ouvrages qui regardoient son art, pour ce. 189#

Total. 323#

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles, peintre à Nancy, a fait par ordre du S^r Bourdy pour le reposoir qui a esté fait à la cour le jour de la feste de Dieu (1700).

Pour la façon de quatre grands anges au naturel, dix tableaux d'histoire, une Cene, quatre groupes de testes d'anges et un pelican, le tout en camaeux. 104#

C. CHARLES.

Je certifie que l'on peut payer au S^r Charles la somme de soixante livres pour le payement des ouvrages de peinture qu'il a faicts au reposoir de la cour, suivant les ordres de Son Altesse Royale. Faict à Nancy ce 24 juin 1700.

ANDRÉ.

J'ai receu du S^r Gayet les soixante livres portez cy dessus. Faict à Nancy le douziesme juillet mil sept cent.

C. CHARLES.

Memoire de l'ouvrage faict (en 1701) dans le cabinet de S. A. R. par Claude Charles, peintre, par ordre du S^r Bourdit, architecte de Sa dite Altesse.

Avoir peint le tableau du plafond sur toile dans lequel est representé la Gloire des grands tenant d'une main une piramide et de l'autre la couronne d'immortalité accompagnée du Genie de la Lorraine qui luy presente plusieurs couronnes de laurier pour les distribuer à des amours au nombre de neuf, qui vont en couronner tous les heros qui sont autour dudit cabinet, la Renoméé aussy y paroît sonnante de la trompette faisant entendre partout les actions illustres de ces mesmes heros et principalement celles de l'invincible Charles V d'heureuse memoire.

Le tableau est ovale entouré d'une bordure de laurier rehaussée d'or fin.

Dans les coins dudit cabinet il y à quatre compartiments aussy rehaussé d'or dans lesquels sont depeints en bas relief de clair obscur les quatre plus belles actions de S. A. Charles V.

Dans le premier le Genie de la Lorraine abbat celuy de la Turquie.

Dans le second le Genie de la Lorraine presente la Hongrie au (*sic*) celuy de l'Empire.

Le troisieme represente l'Autriche recevant des mains de la Lorraine la Transilvanie qui semble estre retenüe par la Turquie.

Dans le dernier le Genie de la Lorraine conduit celuy de l'Autriche dans Bude. Lesquels subjects sont tous rehaussé de fin or.

Aux deux flancs de l'oval paroissent deux trofées d'armes de clair obscur rehaussé d'or.

Aux deux autres coins de l'oval sont peint deux cartouches en camaeux dans lesquelles sont les armes de la Lorraine à droit et celles de S. A. R. Madame à gauche aussy rehaussez d'or fin.

Et, pour accompagner tout l'ouvrage, avoir peint d'un blanc de laict tout ledit cabinet, les ornements des corniches et boisages laissé de jaulne seulement pour faire cognoistre qu'on peut les faire dorer.

C. CHARLES.

Je certiffie que l'on peut payer audit Charles, peintre à Nancy, la somme de deux cents livres pour avoir faict et fourny le tableau expliqué d'autre part au plafond que Son Altesse Royale a ordonné de construire nouvellement joignant sa chambre à son chateau de la cour, les ouvrages faicts et furniz par le S^r Octavian mentionné audit memoire consernants les ornements ou ayants été soubtraict, à la reserve de l'or fourny par ledit Charles. Faict à Nancy ce 30 novembre 1701.

ANDRÉ.

Bon pour deux cents livres.

LEOPOLD.

J'ay receu du S^r Gayet la somme de deux cent livres portées à l'ordonnance cy dessus. Faict à Nancy le dixseptieme decembre mil sept cent un.

C. CHARLES.

Memoire de l'ouvrage de peinture que Claude Charles peintre a faict (en 1702) au cabinet de S. A. Royale Madame par ordre du S^r André intendant des bâtimens de S. A. R.

Le subject general peint dans ledit cabinet represente les amours de Psyché avec Cupidon; dans le premier tableau peint en camaeux est représenté

Psiché exposée sur le rocher pour estre devorée par le serpent; elle est accompagnée du roy et de la reine, ses pere et mere, et de ses deux sœurs; le tout rehaussé d'or comme aussi les quadres, ornements, festons qui accordent ledit tableau; dans les coins dudit cabinet sont les armes blasonnées de Leurs Altesses Royales accompagnées d'un cartouche rehaussé d'or pour soutien de tous les tableaux et ornements (on) a feint une architecture sur laquelle jouent plusieurs enfants peints au naturel et d'autres feint de plâtre au nombre de vingt quatre.

Le second subject represente la curiosité de Psiché lorsqu'elle voulut cognoistre son espoux, qu'elle n'avoit jamais vû, à la sollicitation de ses jalouzes sœurs. Ce subject est peint de mesme que le premier et rehaussé d'or avec les mesmes ornements, architecture et enfants.

Le troisieme contient la plainte de Venus à Jupiter et les autres divinitez touchant le mariage de son fils Cupidon; le tout peint comme cy dessus.

Le quatrieme represente Mercure qui enleve Psiché par le commandement de Jupiter pour estre admise au rang des dieux et pour celebrer les nopces d'entre elle et Cupidon; peint de la mesme maniere que les autres.

Le cinquiesme. Enfin, pour terminer le fond du cabinet par un subject ample et spacieux, j'ay feint le festin des nopces de Psiché et Cupidon; ce tableau

est peint à huile et sur toile ; il y a quarante six figures.

C. CHARLES (1).

Je certiffie que l'on peut payer audit Charles, peintre à Nancy, la somme de six cents livres pour avoir faict et fourny tous les ouvrages de peinture et dorures qui sont faicts dans le cabinet de Madame la Duchesse Royal, ainsy qu'il est présentement, y compris toutes les dorrures avec peintures des lambris aussy bien que tous les blanchiments. Faict à Nancy ce 10 novembre 1702.

ANDRÉ.

Bon pour six cents livres.

LEOPOLD.

J'ai receu de Monsieur Gayet receveur général les six cent livres portées au présent memoire. Faict à Nancy le dix septieme novembre mil sept cent et deux.

C. CHARLES.

(1) Ce mémoire porte la date de 1702, c'est-à-dire d'une année qui mérite d'être signalée dans les annales artistiques de la Lorraine : le 2 février, Léopold, par lettres patentes données à Nancy, avait établi, dans la capitale de ses Etats, une académie de peinture et de sculpture, à l'instar de celles qui existaient à Rome et à Paris. Cette érection avait eu lieu sur la demande de Pierre Bourdier, premier architecte et directeur des ouvrages de sculpture du duc ; de *Claude Charles*, peintre ordinaire de son hôtel ; de Joseph Provençal, peintre ; d'Antoine Cordier, orfèvre ciseleur ; de Regnaud Mesny, sculpteur de l'hôtel, et de Didier Lalance, mathématicien.

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles peintre et herault d'armes (1) de S. A. R. a fait tant au château de Luneville que dans l'hermitage de S^t Leopold, le tout par ordre de S. A. R.

Premierement avoir fait un tableau pour mettre à la cheminée de la chambre de S. A. R. Madame, representant l'Hymen qui presente la Paix à la Lorraine, la Paix accompagnée de l'Abondance et des Arts, avec plusieurs enfants au haut du tableau, qui jettent des fleurs. Le tout original dudit Charles : partant demande cent cinquante livres, cy. . 150[#]

Plus à l'hermitage de S^t Leopold y avoir fait un tableau representant S^t Leopold, S^t Charles et S^{te} Elisabeth qui donne l'aumosne à un mendant ; les

(1) Il avait été nommé à cet emploi par lettres patentes données à Lunéville, le 20 décembre 1702, en remplacement du peintre Charles Herbel, qui venait de mourir. Léopold dit, dans ces lettres : « Désirant confier la charge de héraut d'armes de nos duchés de Lorraine et de Bar à une personne capable d'en remplir les devoirs à notre satisfaction, sçavoir faisons qu'étant bien informé des bons sens, capacité, probité, bonne conduite et expérience de notre amé sujet naturel Claude Charles, notre peintre ordinaire, et de sa fidélité et affection à notre service ; pour ces causes et autres à ce nous mouvantes, nous avons donné... audit Claude Charles ladite charge... pour dorcsnavant l'avoir, tenir..., aux honneurs, droits, privilèges... tels et semblables que ses devanciers ont jouy..., et sans que pour ce ledit Charles soit obligé de nous payer aucune finance... »

Il existe aux archives de la Meurthe deux registres précieux, écrits tout entiers de la main de Claude Charles et enrichis par lui d'armoiries coloriées : ce sont les copies des lettres de déclaration de gentillesse et d'érection de terres en marquisats, comtés et baronnies accordées, de 1698 à 1736, par les ducs Léopold et François III.

figures sont moitié nature, au dessus y a une petite gloire ; pour ce demande quinze escus, cy. . 45#

C. CHARLES.

Je certifie que l'on peut payer au S^r Charles, peintre à Nancy, la somme de cent trente livres pour le payement des tableaux qu'il a faicts et fournis ainsy qu'il est mentionné au mémoire cy-dessus.... Faict à Nancy, ce 18 mars 1703.

ANDRÉ.

De par Son Altesse Royale,

Il est ordonné à M. Jean Gayet, receveur général de nos finances, de payer comptant au sieur Charles, notre peintre ordinaire et herault d'armes de nos Etats, la somme de cent trente livres pour les ouvrages de peinture qu'il a faits pour notre service....
Donné à Luneville le vingtième may mil sept cent trois.

Pour cent trante livres.

LEOPOLD.

J'ai reçu de monsieur Gayet, receveur general des finances de S. A. R., la somme de cent trante livres contenue en la présente ordonnance d'autre part. A Nancy, le 9^e juin 1703.

C. CHARLES.

Je certifie que l'on peut payer au sieur Charles,

peintre à Nancy, la somme de cinquante sept livres pour le payement des ouvrages de peinture que ledit sieur Charles a faicts conjointement avec le sieur Ragache au reposoir que Son Altesse Royale a ordonné de faire à son chateau de Luneville le jour de la Feste Dieu derniere, sçavoir : audit sieur Charles, pour ses journées qu'il a employées ausdits ouvrages, compris le jour de son arrivée à Luneville et celuy de son retour à Nancy, la somme de quarante deux livres, qui est à raison de sept livres par jours, et quinze livres audit Ragache pour pareille quantité de journées qu'il a aussy employées aux susdits ouvrages, à raison de deux livres dix sols par jour... Faict à Nancy ce 2 avril 1703.

ANDRÉ.

Nous soussignez confessons avoir reçu des mains du sieur Gayet, tresorier, la somme de cinquante-sept livres portée au mémoire cy dessus. Faict à Nancy ce 6^e aoust 1703.

C. CHARLES.

JEAN LOUIS RAGACHE.

En 1709, Claude Charles travaillait, conjointement avec Provençal et plusieurs peintres décorateurs, à orner la nouvelle salle d'opéra que Léopold venait de faire construire près du château de Nancy. Un mémoire signé par l'architecte Francesco Bibiena, préposé à la construction de cette salle et par M. Cléret, contrôleur des bâtiments du duc, porte que Charles fut employé dix-huit journées à cet ouvrage, et qu'il toucha la somme de 297.

Memoire des ouvrages de peinture que Claude Charles peintre ordinaire de l'hôtel, a fait (en 1718) en l'église collegiale de S. George (à Nancy) pour le service de S. A. R.

Un tableau représentant une Annonciation, composé de deux figures peintes de fines couleurs, d'outremer et de lac fine, avec une Gloire de plusieurs cherubins et anges, le tableau de la hauteur de cinq pieds et demy et de large quatre ; pour ledit tableau demande 200#

Un autre tableau de meme grandeur, representant l'Adoration des Roys, composé de six figures et d'une gloire d'enfants et cherubins, le tout peint en outremer tant les draperies que les chaires ; demande deux cent cinquante livres, cy. 250#

Un autre tableau de meme proportion, representant S^{te} Anne avec la Vierge, S^{te} Elisabeth et le S. Jean et S. Louis, le tout peint d'outremer, tant les chaires que draperies, accompagné d'une gloire d'anges et de cherubins, pour ce demande deux cent cinquante livres, cy. 250#

C. CHARLES.

Je certifie que l'on peut payer au sieur Charles cinq cent livres pour trois tableaux qu'il a fait et fourny aux trois haustels que l'on a fait pour le rétablissement de l'église de S. George, par ordre de S. A. R. Fait à Nancy ce 28 juin 1718.

CLERET.

De par Son Altesse Royale il est ordonné à M. Dominique Anthoine, receveur general de nos finances, de payer à Claude Charles, notre peintre ordinaire, la somme de cinq cens livres pour le prix des tableaux qu'il a faits, suivant le memoire d'autre part, et en rapportant par ledit Anthoine la presente ordonnance et quittance; ladite somme de 500# luy sera allouée dans la depense de ses comptes, par nos tres chers et feaux les president et maitres des Comptes de Lorraine, car ainsy nous plaît. Donné à Luneville le dix juillet 1718.

Bon pour cinq cent livres.

LEOPOLD.

DE RUTANT.

J'ay reçu de M. Anthoine par les mains de M. Barrail la somme portée au mandement cy dessus. A Nancy, le 3^e avril 1719.

C. CHARLES.

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au sieur Nicolas Anthoine, tresorier general de nos finances, de payer à Claude Charles, peintre ordinaire de notre hôtel, la somme de quatre mil six cent quatre vingt une livre dix sept sols quatre deniers, sçavoir : deux mil deux cent soixante six livres dix-sept sols quatre deniers pour distribuer aux

ouvriers employés à la construction d'un autel en l'église du noviciat des Jésuites de Nancy, dédié à S. François de Xavier, et deux mille quatre cent quinze livres, tant pour le prix des deux tableaux et rideaux en peinture que ledit Charles a faits à la dite chapelle, que pour ses peines et frais.

ELISABETH CHARLOTTE.

J'ay receu de Monsieur Anthoine, trésorier general de S. A. R., la somme de quatre mil six cents quatre vingt une livre dix sept sols quatre deniers. A Nancy ce 3^e fevrier 1734.

C. CHARLES.

En 1734, Claude Charles fut employé à décorer la nouvelle salle de comédie de Lunéville, avec le peintre italien Philippe Amoureux (ou Lamoureux); Girardet, peintre; les sculpteurs Vallier, père et fils, et plusieurs autres. Il y travailla trente-deux journées qui, estimées à 8# l'une, forment un total de 256#. C'était lui qui était chargé de la direction des ouvrages et de la paye des artistes occupés sous ses ordres.

Claude Charles vécut encore treize années après la date que je viens d'indiquer. Malgré son âge avancé, il ne cessait de cultiver l'art auquel il avait consacré sa vie, et, la veille de sa mort, le 3 juin 1744, quoique ayant alors quatre-vingt-six ans, il peignait encore en miniature sans le secours de lunettes (1).

Je n'ai pu trouver, jusqu'à présent, de documents sur les derniers travaux de ce laborieux artiste; de nouvelles recherches m'en feront peut-être découvrir.

(1) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*.

P. P. PRUD'HON

LETTRE A M. DENON (1).

Monsieur,

C'est une peine pour ma délicatesse de vous entretenir de choses qui me révoltent et me font rougir; je suis outré et humilié tout à la fois quand je parle d'une femme qui n'ayant ni fierté ny amour propre, n'a pas craint de montrer la bassesse de son âme par les scènes atroces dégoûtantes et scandaleuses qu'elle n'a cessé de me faire; par ses propos infâmes contre toutes les personnes qui m'avoisinoient et par la manière insupportable dont elle a agit avec tout le monde: sans la considération particulière qu'ont pour moi mes confrères, ils auroient dans le temps portés des plaintes au ministre de l'intérieur pour écarter quelqu'un, dont la méchanceté soutenue recidivoit journellement tout ce qui pouvoit leur être désagréable et incommode. M^{rs}. Giraudet et Meynier ne l'ont que trop éprouvé, puisque le premier s'est vû forcé, étant au Louvre, de transporter son travail, et son atelier aux Capucines. place Vandôme: il étoit temps pour le second, dont l'extrême bonté a soutenu la patience, que je la mis hors de chez moi, car il étoit excédé de ses invectives, de ses criailleries et du tapage qu'elle ne cessoit de faire au dessus de chez lui; et combien n'étoit-il pas desagréable et facheux pour moi qui suis sensible et aime la paix d'avoir à répondre à des plaintes trop justes réitérées à chaque instant, auxquelles il n'étoit pas possible de faire droit avec un être de l'humeur et du caractère de celui-là.

D'après ce, l'on sent combien une telle femme est un objet insupportable et scandaleux dans un lieu comme la Sorbonne, et combien j'ai de raisons de solliciter un ordre du ministre pour l'empêcher d'y remettre le pied.

Le gouvernement qui considère les arts, loge les talens; dans le

(1) Cette lettre a fait partie de la collection de M. de Château-

local qu'il leur accorde il est nécessaire pour l'ordre et la tranquillité qu'il y ait une police qui puisse en exclure quiconque oseroit la troubler. Ma femme est dans ce cas ; elle n'est point artiste ; elle nuit à la tranquillité de mes voisins, elle nuit à mon repos, à l'exercice de mes talens et à l'éducation de mes enfans ; je suis fermement décidé à ne plus avoir rien de commun avec elle. Depuis six mois elle est hors de ma maison ; je lui donne tout ce qui lui est nécessaire, agreable même ; une pension que je lui fais pourvoit a ses besoins, mais il lui manque sur qui exercer son humeur âcre et pour se satisfaire sur ce point elle voudroit tenter son retour a la Sorbonne ; je demande donc qu'il ne lui soit plus permis, defendu même de rentrer dans un local ou elle ne rapporteroit que le trouble et le scandale.

Je m'arrête, Monsieur ; n'en voila que trop sur ce sujet. Pardon mille fois si j'abuse de votre condescendance : à peine ai-je l'avantage de vous approcher que je vous demande des grâces et sollicite votre interret ; mais c'est un artiste, c'est un compatriote qui vous prie de lui rendre un service bien important et bien urgent. Si vous daignez vous employer en sa faveur, il ne doute pas de la réussite, et il en conservera toute sa vie le souvenir de la reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être avec un entier devouement,
Monsieur

Votre tres humble serviteur et compatriote

PRUD'HON Ptre.

Le 7 vendémiaire an 12.

A Monsieur

Denon directeur général des Musées

Aux galeries du Louvre N° 17.

ANTHOINE ET FRANÇOIS GARNAULT

(1599-1623.)

MARCHÉ PASSÉ AVEC LA VILLE DE BOURGES POUR LA CONFECTION DE LA
CROIX DE MOULTE-JOYE.

**Pièces communiquées et annotées par M. le baron
de Girardot.**

La ville de Bourges a dû à sa position centrale et au courage de ses habitants de voir toutes les invasions, excepté celle de César, s'arrêter devant ses murailles. Cependant, au quinzième siècle, les Anglais, favorisés par les Bourguignons, maîtres d'un grand nombre de places environnantes, firent une tentative victorieusement repoussée par les Berruyers, qui sortirent au-devant de l'ennemi et le mirent en déroute. Le champ de bataille témoin de ce haut fait s'appelle encore Moulte-Joye. Avant la Révolution on y voyait une croix élevée par les vainqueurs en actions de grâces, souvent réparée et même renouvelée. Nous avons trouvé dans les archives de la ville deux traités passés en 1599 et en 1623 pour la confection de deux de ces croix. Voici le texte du plus ancien :

(11 décembre 1599.)

Personnellement estably Francois Garnault maistre macon demeurant en la paroisse de saint Bonnet de Bourges, lequel a promis et s'est obligé à nobles hommes Estienne Begot sieur d'Ormoy, maire de la ville de Bourges, Jehan Cousin sr. de Villemenard, Conseiller du Roy au bailliage et siege presidial de Bourges, Pierre Pellisson bourgeois et marchand, Jehan Raignier sieur de Vaugibault advocat aux baillages et siege presidial et Estienne Gougnon sieur

Descloix, eschevins de lad. ville, presens, de faire une Croix de pierre dure de Charly qui sera de hauteur de quatorze pieds et de grosseur de dix poulces de l'ordre de Tuscanne garnye de son croisillon, ung crucifix qui se tiendra dans led. croisillon avec une teste de mort et ossements dessoubz le pieds dicelluy du costé de la ville, et de l'auttre costé une nostre dame qui sera applicquée audict croisillon, dessoubz les pieds de la quelle y aura ung cherubin de la pierre de la dicte croix et mettre au pied destra (sic) les armoiries de ceste ville qui sont de troys moutons avec ung compartiment; icelle croix garnir de deux assiettes de marches de pierre dure de sept à huict pieds en carre.
.
et icelle croix mettre et asseoir hors la porte d'Auron au lieu appelé la Croix de la Moujoye en la place de celle qui y a enciennement esté et qui fut abattue par ceulx de la religion prétendue reformée ès premiers troubles.
.
led. marché fait pour le pris et somme de vingt huit escus ung tiers.
A l'accomplissement duquel marché a ledict Garnault voulu estre contrainct par prinse, vente et exploictation de ses biens, tenir prison, et promectant et obligant quant ad ce lesd. sieurs maire et eschevins tous les deniers commungs de lad. ville, et led. Gar-

nault tous et chacuns ses biens presents et advenir.

Le 3 mai 1600, mandat au receveur de la ville de payer à Francois Garnault le complement du prix de la Croix de la Moujoie.

Ce mandat est accompagné du procès-verbal de réception, comme on dirait aujourd'hui, dressé par le maire et les eschevins, et où sont consignés les dire des experts et des ouvriers et autres qui ont assisté à l'exécution du travail.

Les experts sont M^{es} Jean Sirejau âgé de 27 ans maistre maçon ;

Pierre Lefebvre peintre âgé de 55 ans ;

Jacques de Namur id. âgé de 42 ans.

Comment cette croix, si solidement construite, fut-elle enlevée? Je n'ai pu le savoir. Seulement j'ai trouvé sur les registres des *maires et eschevins* le marché suivant passé un quart de siècle plus tard.

(1623.)

A esté marchandé à Anthoine Garnault, M^e thailleur de pierres, et Francois Garnault aussi M^e tailleur de pierre et masson, de faire une croix selon le modele représenté et paraphé par nous ; seront les marches de la pierre de la Selle et le reste de la pierre de Charly et la coulonne toute d'une pièce et de grosseur de quinze a seize poulces, couronnée lad. coulonne gravée et parsemée de fleurs de lis et mouthons, aultant pleins que vide et faire quinze escussons et a l'ung

d'icelle les armes de la ville mettre, et apposer le fer convenable pour la teneur de lad. coulonne et croix et encore poser le marbre et les fiches de fer en affirmant que ce pourront servir des vieulx fondements et des pierres qui pourront se trouver en lad. place, moyennant le prix de trois cens livres.

CHARLES LE BRUN

SES GAGES DE PREMIER PEINTRE DU ROI (1).

En la présence des notaires au Chastelet de Paris souzsignez Charles Le Brun escuier, premier peintre du roy et directeur de son cabinet de peinture, a confessé avoir receu de M. Lefebvre conseiller et trésorier général de la maison du Roy la somme de trois cens livres à luy ordonnée pour ses gages à cause de sa dite charge durant le quartier d'octobre, novembre et décembre mil six cens soixante dix sept, de laquelle somme de III^c # led. sieur Le Brun se contente, en quitte led. sieur Lefebvre et tous autres. Fait et passé à Paris es estudes ord. notaires souzsignez l'an mil six cens soixante dix huict, le douziesme jour de feurier et a signé

LE BRUN

THIBERT

D. BEAUVAIS.

(1) Cette pièce a fait partie de la collection de M. de Château-giron.

PIERRE LOCHON

GRAVEUR.

Communiqué et annoté par M. de la Morinerie.

Ce nom rappelle plusieurs graveurs du dix-septième siècle, Flamands et Français : Michel van Lochom, Pierre van Lochom, René Lochon (1), artiste de mérite, et enfin Pierre Lochon, le moins connu de tous et le moins digne de l'être. Il vivait en 1675. On ne sait rien de plus sur son compte, au dire de Nagler, qui ne lui attribue qu'une seule pièce — *sainte Françoise veuve Romaine*, et une *suite d'ornements*. Sans nous étendre longuement sur un graveur d'un talent plus que secondaire, nous croyons utile, quand ce ne serait qu'au point de vue de l'histoire d'une famille d'artistes, de publier ici un acte qui l'intéresse, et d'y joindre la nomenclature de son œuvre, toute vulgaire qu'elle soit. Pierre Lochon habitait, en 1683, la paroisse *Saint-Jacques-la-Boucherie*, et voici l'acte de baptême de sa fille : on y verra figurer deux noms d'artistes, dont l'un a obtenu en son genre les honneurs de la célébrité.

Du Vendredy 23 Mai 1683.

Led iour d^t an a esté baptizée anne marie fille de pierre Lochon graueur en taille douce et de catherine pocque sa femme dmts sur le pont aux changes née du iour precedent parrain philippe poitou ebeniste marqueteur du roy dmt aux gobelins. maraine anne

(1) Voir *Archives, Documents*, tom. III, pag. 316.

marie Leroux femme de charles andre boulle ebeniste
et marqueteur du roy dmts aux galeries du Louvre

Laneau Des Ronces vicaire — P Lochon —
P poitou — A. M. Le Roulx —

Le parrain de M^{lle} Lochon, Pierre Poitou, faisait partie de cette brillante colonie d'artistes que Louis XIV avait logés aux Gobelins, et qui, sous la direction de Le Brun, travaillaient aux magnificences de son règne.

Lochon existait encore en 1710 : à cette époque, il gravait le portrait d'un chanoine de Reims.

Les pièces de son œuvre que nous avons pu voir sont au nombre de dix :

1. *Sainte Françoise veuve Romaine.* — 2. *Le duc de Bourgogne.* —
3. *Philippe de France, duc d'Anjou.* — 4. *Charles de France, duc de Berry.* — 5. *Louis de Marillac, curé de Saint-Jacques de la Bouche-rie.* — 6. *Antoine Arnaud, prêtre, docteur en théologie.* — 7. *Pierre Nicole, bachelier en théologie.* — 8. *Jacques Callou, chanoine de l'église de Reims.* — 9. *Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, prêtre.* —
10. *Marchande lingère en sa boutique : deux états très-différents.*

Nous n'avons pu découvrir la *suite d'ornements* citée par Nagler.

PIERRE MIGNARD

Pièces communiquées et annotées par M. Darbois
de Jubainville.

La tradition attribue à Mignard deux tableaux qui représentent l'un le Baptême de Jésus-Christ, l'autre le Père éternel, et qui ornent le rétable du maître autel de l'église Saint-Jean de Troyes. On a contesté l'exactitude de cette tradition; elle est prouvée par les documents suivants (1) :

Nous soubzsignez Jean Goujon et Louys Camuzat, marchandz à Troyes, et marguilliers de la fabrique de s^t Jean dudit Troyes, confessons que Monsieur Mignard, très excellent peintre, demeurant à Paris, nous a mis en main ce jourd'hui le grand tableau du baptesme de s^t Jean, qu'il a esté prié de faire pour ladicte église; et promettons audit sieur Mignard lui payer la somme de mil livres, restans à payer de la somme à luy promise, incontinant après qu'il nous aura encor fourny le petit tableau qui se doibt mettre dans

(1) La tradition était déjà confirmée par les témoignages de l'abbé de Monville (*Vie de Pierre Mignard*, 1730) et de Caylus (*Vies des premiers Peintres du Roi*, 1752) : « Mignard, dit le premier, envoya a Troyes le Baptême de Notre-Seigneur, dont il fit présent à la paroisse de Saint-Jean. C'est dans cette église que Mignard avait été baptisé. » — Présent moyennant quinze cents livres, jolie somme pour ce temps-là.

ladicte église audessus dudit grand tableau du baptesme ; lequel petit tableau il fera suivant l'un des deux dessins qu'il nous a aussy baillez ce jourd'huy, lequel lui sera renvoyé dudict Troyes.

Faict à Paris ce quatorze juillet M. VIc. soixante sept.

Signé JEAN GOUJON, LOUYS CAMUSAT.

§ Au dos de cette pièce on lit les mots suivants, écrits de la main du célèbre peintre :

J'ay reçu la somme de mille livres en une lettre de change sur Monsieur Papillon, qui est pour le reste du payement desdits deux tableaux.

A Paris, le douziesme du mois de septembre 1667.

Signé MIGNARD.

(Original en papier, Archives de l'Aube, fonds de Saint-Jean de Troyes).

Ainsi, le 12 septembre 1667, Mignard avait livré ces deux tableaux, et ce jour il toucha une somme de mille livres qui lui restait due, et qui, avec un à-compte reçu précédemment, faisait le prix total de son travail. Cet à-compte était de cinq cents livres. On les lui avait envoyés six mois auparavant, comme le prouve la pièce suivante :

J'ay reçu des sieurs Jean Goujon, Michel Taffignon, Jacques Tassin, et Louis Camusat, marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église de s^t Jean de Troyes, la somme de cinq cent livres a bon compte des deux

tableaux que je fais pour ladicte église laquelle somme de cinq cent livres je tiendrây compte sur le prix fait desdits deux tableaux.

Fait à Paris le 11^e mars 1667.

Signé P. MIGNARD.

(Original en papier, Archives de l'Aube, fonds de Saint-Jean de Troyes.)

Les deux tableaux du rétable de l'église de Saint-Jean de Troyes ont donc coûté quinze cents livres.

J. B. REGNAULT

Paris, ce 2 février 1808.

Monsieur,

La somme de douze mille francs, prix convenu avec Madame de Chateau-giron pour le tableau équestre du général Kleber, m'a été payé à différentes époques; la quittance doit être de même valeur en reunissant les payements, c'est à dire de douze mille francs.

Je suis flate Monsieur, que les deux mots de renseignements vous soit agréable et me procure l'honneur de vous présenter mes civilité.

REGNAULT

Membre de l'Institut.

A Monsieur Monsieur Hippolite de Chateaugiron
Rue de la Concorde N^o 12.

LETTRE

Ecrite par Coligny à M. de Chemault ambassadeur du roi de France auprès du roi d'Angleterre, conservée aux archives du département du Cher, fonds de Menetou-Salon.

Communiquée par M. le baron de Girardot.

J'ay dernièrement prié à Monsieur de Lansac s'enquérir de milort Guillaume sy se voudroit aquiter d'une promesse de peinture du Roy d'Angleterre (1) qui m'avoit promise. Je vous pry que si je n'an ay par ce moien men faire faire une par quelque bon peintre et me l'anvoyer et je satisfere de ce quelle aura couste.

Vostre entierement bon allie et amy

CHASTILLON.

5 fev. 1550.

A Mon^r de Chemault ambassadeur pour le Roy en Angleterre.

A la court d'Angleterre.

(1) Le roi d'Angleterre, c'est Henri VIII, et il est curieux de voir Coligny s'inquiéter d'un portrait, sans doute pour ajouter à une collection comme il y en avait alors dans tous les grands châteaux. Nous remarquerons aussi que MM. Bourquelot et Mévil s'occupent dans le moment de réunir, pour l'imprimer, la correspondance de Coligny, où ce petit billet devra trouver place.

JOSEPH VERNET

PIÈCES ET NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SES TABLEAUX DES PORTS DE FRANCE.

Communiquées par MM. Léon Lagrange et
A. de Montaiglon.

Nous sommes heureux de pouvoir réunir sous ce titre une série de pièces relatives à l'entreprise dont J. Vernet fut chargé par Louis XV, la reproduction des principaux ports de mer de la France.

C'est d'abord l'*itinéraire* dressé par M. de Marigny, dont la récente notice des tableaux du Musée impérial du Louvre a donné quelques fragments, et que nous publions dans son intégrité.

Viennent ensuite les notes de journal et les dépenses relatives à ces tableaux, extraites des papiers manuscrits de J. Vernet, que possède la bibliothèque d'Avignon, communiquées et annotées par M. Léon Lagrange.

Enfin, deux lettres de J. Vernet et deux de M. de Marigny trouveront leur place dans ce travail. Ces quatre lettres, ainsi que l'*itinéraire*, ont appartenu à M. de Montaiglon, qui les tenait de son oncle et qui les a donnés depuis après en avoir conservé des copies. Il les destinait depuis longtemps à notre recueil, et elles ne pouvaient y mieux paraître qu'accompagnées des curieux documents recueillis par M. Lagrange.

P. DE CH.

I

PROJET D'ITINÉRAIRE POUR M. VERNET, PEINTRE DU ROY POUR LES MARINES.

Octobre 1753. *Direction générale*, n° 65. — *Affaires générales*.
17 octobre 1756.

MONACO. — Quoique cette place soit hors du royaume, elle peut être regardée, en quelque manière, comme en faisant partie, puisque sa défense est confiée aux troupes du roy.

La place de Monaco, située sur un rocher fort élevé et presque inaccessible, ne peut que former un bel effet sur un tableau. Le port n'est qu'une petite anse fort ouverte; c'est une relâche ordinaire des galères du roy, et l'on peut caractériser le tableau de ce port par une escadre de quatre galères qui viendrait y relâcher dans un mauvais tems. On peut y ajouter quelques tartannes, bateaux pêcheurs et bateaux corailleurs.

Nota. On observe que le mauvais tems pour des galères doit être seulement une mer houleuse et non une tempeste. Les galères ne pourroient essayer une tempeste sans risque de périr, et il n'y en a pas d'exemples, parce qu'elles ne s'y exposent pas. — *Néant.*

ANTIBES. — Ce port n'a rien de remarquable et ne sert que pour des petits bâtimens; cependant, comme c'est le port frontière du royaume du côté de l'Italie, il paroist susceptible d'un tableau. Ce qui peut le caractériser indépendamment de la situation de la ville et du fort carré, c'est d'y porter la partance d'une escadre de quatre galères, telle que celle qui y est actuellement pour passer à Gênes Madame Infante. Il faudra y porter un plus grand nombre de tartannes et de pinks qu'à Monaco. On peut aussi placer dans ce tableau une ou deux felouques, de celles qui servent de paquebots pour la correspondance avec l'Italie. — *Bon; un tableau.*

Entre Antibes et Toulon, il n'y a d'autres ports que ceux de Fréjus et de Saint-Tropez qui ne paroissent pas mériter d'attention. On pourroit cependant former un tableau de la rade du Gourgean ou golphe Juan, en y comprenant l'isle Sainte-Marguerite et l'isle Saint-Honorat. Pour donner d'ailleurs un caractère à ce tableau, on peut y établir quelques petits bâtimens italiens qui iroient se réfugier sous le canon du fort Sainte-Marguerite pour éviter la poursuite de chebeks barbaresques.

Toulon. — Ce port, avec la petite et la grande rade, peut former plusieurs sujets de tableaux, et il paroist qu'il en faudroit au moins trois, l'un qui comprendroit avec quelque détail les deux darces, en mettant dans une partie le lancement à l'eau d'un vaisseau de guerre, et dans l'autre l'équipement d'une escadre, et en observant l'exactitude du local autant qu'il sera possible pour les

emplacements des vaisseaux désarmés et des bâtiments civils de l'Arcenal. Un autre tableau seroit pour une escadre de vingt vaisseaux, preste à partir de la petite rade avec quelques galères, flûtes et autres bâtiments. Enfin, un troisième tableau seroit pour représenter la rentrée d'une escadre en grande rade par un mauvais tems; dans ce tableau, on peut comprendre les isles d'Hyères pour mieux caractériser la grande rade de Toulon.

M. Vernet trouvera à Toulon chez divers particuliers plusieurs tableaux de marine peints par le feu s^r Rose peintre de la marine, que l'on prétend avoir excellé dans ce genre de peinture, surtout pour l'exactitude des proportions des vaisseaux et de l'établissement de leurs agrets. — *Bon ; trois tableaux.*

MARSEILLE. — Le département des galeres du roy étoit cy devant dans ce port; mais, comme elles n'y sont plus depuis quatre ans, il paroît que M. Vernet doit s'en tenir, pour ce port, à ce qui concerne les bâtiments de commerce, même en faisant peu d'usage, quant au local, des batiments civils de l'arcenal des galeres, lesquels ne subsisteront pas longtems dans l'état où ils sont encore. Marseille est au reste susceptible de deux tableaux au moins, l'un concernant le port avec la quantité considérable de batiments de commerce, de toutes espèces et de toutes nations qui s'y trouvent continuellement, et l'autre pour la rade, avec les isles du chateau d'If, de Pommegues et de Ratonneau. Outre plusieurs vaisseaux, polacres et autres bâtiments arrivant dans la rade de Marseille, on doit ne pas oublier d'y mettre une grande quantité de bateaux pescheurs.

Entre Marseille et le Languedoc, il n'y a que le port de Bone, qui est en mauvais état. Cependant, si on souhaite multiplier les tableaux, on y trouvera des sujets distinctifs qui caractériseront cet endroit de la coste de Provence. L'un seroit l'affluence de petits bâtiments catalans et italiens qui viennent à la foire de Beaucaire par les Bouches du Rhône et le canal des Launes, lesquels seroient protégés par des galeres et chebeks contre les corsaires barbaresques qui paroistroient dans le lointain. Un autre pourroit être une pesche par les batiments pescheurs des Martigues. La seule pesche du thon à une madrague peut former le sujet d'un

tableau, et, si cette pesche n'est pas comprise dans quelques-uns des tableaux dont il est parlé cy-dessus, on peut en établir le local en veüe du chateau de Bandol, qui est entre Toulon et Marseille. — *Bon; deux tableaux, plus la pesche du ton à Bandol. Bon; un tableau.*

CETTE. — Le Languedoc n'a aucun bon port; mais, dans une suite de tableaux, l'on ne doit pas omettre d'y comprendre celui de Cette qui est le seul de cette province. Si, dans le tableau de ce port, on y comprend, d'un costé la plus grande partie de l'étang du Thau jusqués à Balaruc et Frontignan, et de l'autre côté le commencement du canal de la jonction des mers, il aura un caractère distinctif qui n'est point à négliger. D'ailleurs il ne laisse pas que d'arriver à Cette beaucoup de bâtimens étrangers, anglois, hollandois et de la mer Baltique. — *Bon; un tableau.*

Le Port-Vendre et Collioure en Roussillon ne paroissent point susceptibles d'aucun tableau.

Huit tableaux dans la Méditerranée.

BAYONNE. — Les jettées, que l'on a commencé à établir pour resserrer les eaux de l'Adour, afin que par leur courant, elles rompent la barre de sable à l'embouchure de cette rivière, doivent former le principal sujet du tableau de ce port, et on peut y établir une mer fort orageuse. Comme dans la dernière guerre, ce sont les corsaires de Bayonne qui ont fait la course avec le plus de succès, on croit que, pour faire honneur à ce port par un caractère distinctif, il faudroit y porter quelques corsaires rentrant avec plusieurs prises. — *Bon; un^s tableau, des corsaires rentrant avec des prises.*

BORDEAUX. — Ce port est susceptible au moins de deux tableaux, l'un seulement pour représenter, avec la ville, la prodigieuse quantité de bâtimens de toutes espèces et de toutes nations qui viennent y chercher nos vins, et l'autre pour l'entrée de la rivière caractérisée par la tour de Cordouan. Si l'on n'établit pas une mer orageuse dans ce dernier tableau, il conviendra d'y comprendre un grand nombre de bateaux pescheurs. — *Bon; deux tableaux.*

ROCHEFORT. — Comme ce port est sur la rivière de Charente à cinq lieues de la mer, il n'est susceptible d'un tableau de marine qu'en ce qui concerne les détails du local ; ce qui doit le caractériser principalement, ce sont les formes où l'on radoube les vaisseaux du roy. — *Bon ; un tableau.*

Mais la rade de l'île d'Aix, qui est celle des vaisseaux de Rochefort, peut, avec les isles de Ré et d'Oléron, où sont les tours des Baleines et de Chassiron, former le sujet de plusieurs tableaux ; au moins de deux, l'un en beau tems avec des vaisseaux du roy partant pour les colonies, convoyant une flotte marchande, et l'autre un mauvais temps qui représenteroit quelques naufrages. — *Bon ; un tableau de la rade de l'isle d'Aix avec vüe des isles de Rhé et d'Olerond et un depart de vaisseaux du roy convoyant une flotte marchande.*

LA ROCHELLE. — Il paroist que c'est le port à choisir pour former le tableau de batiments échoués de mer basse. Ce tableau sera susceptible de toutes les operations de radoubs, calfatage et carennes de vaisseaux. Son caractère distinctif, indépendamment du local du port, sera formé par les deux parties qui subsistent encore de la digue du cardinal de Richelieu. — *Bon ; un tableau.*

Entre la Rochelle et le Port-Louis se trouve la rivière de Loire, où la ville de Nantes est située, mais l'on ne croit pas qu'il y ait lieu de choisir Nantes pour le sujet d'un tableau parce qu'il ne s'y trouve rien qui puisse y former un caractère distinctif.

Mais, entre Nantes et le Port-Louis est située l'isle de Belle-Isle avec les petites isles d'Houac et d'Hédic, et, comme la pesche de la sardine est un objet de commerce assez considerable, on pourroit y former un tableau de ce sujet. — *Bon ; un tableau pour la pesche de la sardine.*

LE PORT-LOUIS et LORIENT. — Le sujet du tableau pour ces ports doit être en entier pour ce qui concerne la compagnie des Indes, et il peut être pris dans le tems de la vente, où il y aborde un assez grand nombre de batiments étrangers. — *Bon ; un tableau fait dans le tems de la vente de Lorient.*

BREST. — Le port et la rade de Brest sont susceptibles de for-

mer divers tableaux de toutes espèces et en tous genres de marine. Les desseins et gravures du sieur Ozanne, dessinateur de la marine, ne peuvent qu'être très-utiles au sieur Vernet. — *Bon ; deux tableaux.*

SAINTE-MALO. — Le port de Saint-Malo formera un beau tableau, de caractère distinctif par la position de différents rochers sur lesquels on a établi des forts pour la deffense du port. D'ailleurs on pense qu'il doit être peint de mer basse comme celui de la Rochelle. — *Bon ; un tableau.*

Entre Saint-Malo et le Havre sont les ports de Grandville et de Cherbourg et la rade de la Hougue. Les ouvrages que l'on fait à Grandville et à Cherbourg ne sont pas encore assez avancés pour donner lieu à en faire les sujets de quelques tableaux. La rade de la Hougue en seroit plus susceptible, d'autant plus que la deffaite de l'armée navale en 1692 formeroit un grand objet ; mais l'on ne pense pas qu'un peintre travaillant pour la France doive représenter un semblable désastre.

LE HAVRE. — Le tableau pour ce port aura un caractère distinctif en le fermant de basse mer, les portes du bassin fermées pour contenir à flot un assez grand nombre de bâtimens. Ce port est d'ailleurs susceptible de toutes sortes de sujets de marine marchande et de pesche. Les estampes concernant le voyage du roy au Havre seront utiles à M. Vernet. — *Bon ; un tableau.*

CALAIS. — Les paquebots ou yachts qui servent à passer et à repasser d'Angleterre formeront le sujet distinctif du tableau de ce port ; il faudra que M. Vernet s'attache aussi au local pour la position des forts, des jettées et du Paradis. Quoique ce port assèche comme Saint-Malo et la Rochelle, il paroist devoir être représenté de haute mer. — *Bon ; un tableau.*

DUNKERQUE. — Dans l'état où est actuellement ce port, il est peu susceptible d'un tableau de marine ; mais les anciens établissemens sont gravés et peints en tant d'endroits que M. Vernet peut aisément y trouver un sujet distinctif. — *Attendre.*

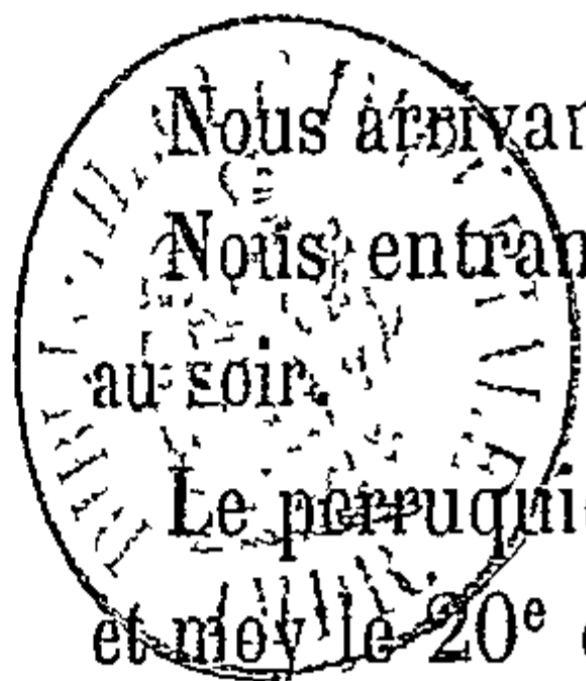
Douze tableaux pour l'Océan.

Total vingt tableaux.

II

L'*Itinéraire* de M. de Marigny porte la date d'octobre 1753. J. Vernet part aussitôt pour commencer son entreprise.

(1^{er} cahier, page 94).



Nous arrivâmes le 16^e octobre 1753 à Marseille.

Nous entrâmes chez M. Salvat le 18^e octobre

au soir.

Le perruquier a commencé de raser mon beau-père et moi le 20^e octobre.

Livio a commencé d'aller à l'école le 5^e novembre 1753.

Qu'on me pardonne de donner dans toute la naïveté de leurs détails domestiques ces notes de journal. Chez J. Vernet l'artiste ne se sépare jamais de l'homme de ménage. On le voit ici tel qu'il s'est peint dans la *Vue de l'entrée du port de Marseille*, entouré de sa famille. Elle le suivra désormais partout où l'appellent ses travaux.

Livio est le fils aîné de J. Vernet, né, selon toutes les apparences en Italie. Son éducation, promenée de ville en ville, suivant les exigences de l'*Itinéraire*, n'est pas un des faits les moins curieux à relever dans ces notes.

Les tableaux du port de Marseille sont au nombre de deux. En voici les titres, d'après le livret du Louvre : *Vue de l'entrée du port de Marseille, prise de la montagne appelée Tête-de-More*. — *Vue de l'intérieur du port de Marseille, prise du pavillon de l'Horloge du parc*. — Tous deux sont signés et datés de 1754.

A la page 36 du même cahier se trouvent les reçus non datés :

P^r le Roy deux tableaux du port de Marseille. 2400

Il faut entendre 2400 écus romains. On lit en effet, quelques pages plus loin, sous le titre : « Depuis que je suis à Bordeaux »,

« Les sommes de cette nouvelle note sont faites en monoye de France. » Or, J. Vernet prend soin de nous indiquer lui-même ailleurs la valeur de l'écu romain en livres françaises; 2400 écus romains représentent 1200 livres, soit 6000 livres pour chaque tableau.

(Page 95).

J'ay commencé a travailler a finir le tableau de la Peche du thon vers les premiers jours de janvier 1754 auquel j'avois travaillé environ six jours pour l'ébauche.

(Page 44).

Nous arrivament à Toulon le 29^e septembre 1754.

Nous avons resté dans la maison de Mad^{elle} Madeleine quinze jours, et quinze jours au chateau de Bandol.

Le tableau de la pêche du thon n'est autre que la *Vue du golfe de Bandol*, datée de 1755. Il résulte des notes précédentes que J. Vernet l'avait ébauché et même fort avancé au mois de janvier 1754, bien avant de quitter Marseille. Or, il n'a vu le golfe de Bandol qu'au mois d'octobre de la même année. Il est probable qu'ayant été témoin d'une belle pêche de thon à l'une des madragues de la rade de Marseille, J. Vernet avait dès lors dessiné et peint cet épisode qui occupe presque tout le champ de son tableau, et que plus tard il y a ajouté seulement, comme toile de fond, et pour se conformer aux instructions de M. de Marigny, la vue du golfe de Bandol. — La date, inscrite sur ce tableau avec la signature, indique qu'il ne fut achevé que l'année suivante, à Toulon, où J. Vernet retourne s'établir pour peindre les trois tableaux marqués par l'*Itinéraire*.

Nous allamment habitter le logement de Mr Daubenton le 29^e octobre le soir, mais l'accord que j'ay

fait avec luy est de commencer le premier de novembre 1754 à cents livres le mois.

Mon fils a commencé d'aller à l'école chez M. l'abbé Rambert le onziesme novembre 1754 jour de la St Martin.

Suivent les paiements par trimestres de la pension de Livio, que je crois inutile de citer.

Partissimo da Tolone per andare a Pariggi la sig^{ra} Verginia et me alli 15 Luglio 1755.

Siamo tornati da Pariggi in Tolone a di cinque ottobre 1755 (1).

Ce petit voyage de trois mois coincide trop bien avec l'exposition faite au Louvre le 28 août 1755 pour ne pas croire qu'elle en fut le motif et le but. J. Vernet en profita sans doute pour porter lui-même à Paris les deux vues de Marseille et celle du golfe de Bandol, qui figurent au livret du salon de 1755.

(Page 94).

J'ay commencé a finir le tableau de la rade de Toulon le 15 décembre 1755 auquel j'avois travaillé pour le dessein et l'ébauche environ quinze ou vingts jours.

J'ay commencé à finir le tableau du port vieux de Toulon le 4^e mars 1756 second jour de carême.

J'arrivay a Avignon le 3^e juillet 1756.

(1) C'est ici qu'il faut rapporter la lettre de Vernet publiée dans les *Archives* par M. Mantz (*Documents*, tome I, p. 304-6), et relative à la sculpture des cadres des ports de France.

J. Vernet a passé à Toulon dix-huit mois en tout. Ce n'est pas trop pour les quatre tableaux qu'il a peints. 1° *Vue du port neuf de Toulon, prise de l'angle du parc d'artillerie.* — 2° *Vue de la ville et de la rade de Toulon.* — 3° *Vue du vieux port de Toulon, prise du côté des magasins aux vivres.* — Et enfin, 4° *Vue de la rade d'Antibes (en Provence), prise du côté de la terre.* Ce dernier tableau porte, comme les autres, la date de 1756. Bien qu'il ne soit fait aucune mention d'Antibes dans les notes précédentes, comme Vernet par la suite n'est jamais revenu en Provence, c'est évidemment sur ces dix-huit mois qu'il faut prendre le temps de son séjour à Antibes et de l'ébauche du tableau, terminé plus tard à Cette.

Voici maintenant les reçus, y compris celui de la vue du golfe de Bandol.

P^r le Roy deux tableaux celui de l'arcenal et la madrague. 2400

P^r le Roy deux tableaux celui du port vieux et celui de la rade de Toulon. 2400

Il s'agit toujours d'écus romains.

(Page 94).

J'arrivay a Avignon le 3^o juillet 1756 et j'avoit deux mille moins quelques livres.

J'ay commencé a occuper le logement de M. Razibus a Avignon le septieme juillet 1756 accordé a trois louis d'or par mois.

J'ay commencé à prendre des livres chez M^r. libraire a Avignon le 15 juillet 1756.

Nous verrons plus bas que J. Vernet quitta Avignon au mois d'octobre de la même année : il y est donc resté quatre mois. C'est peut-être pendant ce séjour qu'il a peint la *Vue de la ville d'Avi-*

gnon, gravée en 1782 par Martini, d'après le tableau appartenant au cabinet Aubert.

De toute la correspondance échangée entre J. Vernet et le marquis de Marigny au sujet de cette grande affaire des ports, M. de Montaiglon a eu entre les mains quatre lettres qu'il veut bien nous permettre d'insérer dans ce travail. La première, de J. Vernet, datée d'Avignon, trouve naturellement sa place ici : les deux qui suivent portent la signature du marquis de Marigny. Toutes trois sont relatives au port de Cette.

Monsieur,

Je reçû hier seulement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10^e aoust ; elle étoit adressée a Antibes, de là a Toulon, et de Toulon icy ; ce qui a été cause que je ne l'ay pas reçüe plus tot.

Vous m'ordonnéz, Monsieur, d'envoyer incessamment les deux derniers tableaux que j'ay fait a Toulon pour le Roy, et vous les adresser ; je vay les faire partir. Je vous prie de vouloir bien les faire tendre sur des chassis dès qu'ils seront arrivéz. Je suis bien impatient de savoir comment vous les trouveréz, et si j'ay eu le bonheur de réüssir dans mes intentions qui tendent toujours à mériter les bontez du Roy et les vôtres.

Mr Peillon m'a donné avis, il y a quelques jours, que vous aviez eu la bonté de donner ordre à Mr son fils de me compter 6000[#] pour payement du sixième tableau que j'ay fait pour le Roy ; j'ay tiré sur luy une lettre de pareille somme, ce qui avec les 1000[#] que vous avéz la bonté de m'anoncer après que vous aurez

fait mettre en regle le memoire des ouvrages que j'ay fait pour Sa Majesté la somme de 36,000# en ayant deja reçu 35,000.

J'ay toujours observé, Monsieur, l'exactitude avec laquelle j'ay été payé des ouvrages que j'ay fait pour le Roy ; je pense être le seul qui le soit aussy exactement, et je sçay que c'est l'effet des bontéz que vous vouléz bien avoir pour moy, à quoy je suis reconnoissant autant qu'on puisse l'être. Je voudrois, Monsieur, pouvoir vous exprimer mes sentiments là-dessus, et combien je suis sensible à tout ce que vous daignez faire pour moy.

Selon l'itineraire que vous eûtes la bonté de m'envoyer, je dois peindre le port de Cette, etant le seul du Languedoc. Je me propose, pour profiter de la belle saison, de m'y rendre vers le huit ou le dix du mois prochain, puisque, selon les plants que j'en ay vu, le plus beau point de vüe sera du côté de la mer ; ainsy j'auroy besoin du calme pour en faire les ettudes. J'auroy là occation de faire sur le devant du tableau une mer un peut en mouvement et peut-être fairoy-je une tempête, ce qui produiroit un effet asséz rare dans le nombre des tableaux que j'ay a faire pour le Roy, peignent ordinairement l'interieur des ports et par consequent la mer tranquille ou bien du coté de la terre.

Il me semble qu'apres avoir fait toutes les etudes nécessaires pour le port de Cette, surtout si je le

prends du côté de la mer, qu'il seroit assés inutile de m'ettablir dans cette petite méchante ville, où je serois mal a mon aise pour y peindre ce tableau, et, si je vois que la chose n'exige pas ma residence sur le lieu, je pourrois l'aller executer a Bordeaux où je trouverois plus de secours pour les parties accessoires qui doivent orner le tableau de Cette; mais j'attendray vos ordres la dessus, ne voulent agir et ne le devient faire que pour eux.

Je travaille toujours au tableau d'Antibe; j'espère que le port, quoique peu considerable, ne fera pas un movais effet en peinture.

Je vous demande pardon de la longueur de ma lettre; je n'ay pas sçeu la faire plus courte, et je trouve bien plus difficile de vous exprimer toute la reconnaissance que je vous doit et le tres respectueux attachement avec lequel je suis

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

VERNET.

A Avignon le 6^e septembre 1756.

A Fontainebleau, le 9 octobre 1756.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 6 du mois passé, dans laquelle je vois que vous vous proposés

de partir dans le 8 ou le 10 octobre pour Cette; vous me marqués que, suivant les plans que vous avés vus de ce port, le plus beau point de vue etant du coté de la mer, vous auriés besoin du calme pour en faire les études, et que vous comptés faire sur le devant du tableau une mer un peu en mouvement, et que peut-être même y peindrés-vous une tempête, attendu que, peignant ordinairement l'interieur des ports et par conséquent la mer tranquille, ce tableau du port de Cette auroit cette singularité qui produiroit un effet assez rare. Vos tableaux doivent réunir deux mérites, celui de la beauté pittoresque et celui de la ressemblance. Je trouve bien l'un dans le projet que vous me proposés; mais je crains que ce ne soit aux dépens de l'autre, et je doute que le port de Cette représenté en vue du coté de la mer soit reconnu par le grand nombre de ceux qui ne l'ont vu que du coté de la terre. La tempête que vous avés dessein d'y ajouter rendroit encore votre tableau moins ressemblant, attendu qu'il est rare de voir la mer dans un port agitée de la tempête. Il faudroit que le devant de votre tableau fût la pleine mer, et par consequent que le port fut reculé dans le lointain, ce qui vous empecheroit de le détailler d'une façon caractéristique. Il me semble que le projet de ce tableau, tel qu'il est dans l'itineraire que je vous ai remis, rempliroit mieux l'objet que vous devés vous proposer. D'un coté la plus grande partie de l'étang de Thau, de l'autre coté le commencement du

canal du Languedoc donneroient à votre tableau un caractère distinctif qu'il n'auroit point suivant votre nouveau projet; consultez-vous avant de vous décider, et surtout ne perdés pas de vue l'intention du Roy, qui est de voir les ports du royaume représentés au naturel dans vos tableaux. Je sens bien que votre imagination se trouve par là genée; mais avec votre talent on peut réunir le mérite de l'imitation et celuy de l'invention : vous en avés donnés des preuves.

Quelque envie que j'aye de vous procurer dans vos traveaux tous les agrements possibles, je ne puis consentir au desir que vous avés, apres vos etudes faittes de ce port, finir votre tableau à Bordeaux, et je crois devoir vous faire observer que le Roy paye vos tableaux de façon à exiger de vous que vous leur donniés toute la perfection possible et que vous ne sauriés mieux les finir que sur les lieux. Ainsy je compte que vous acheverez votre tableau du port de Cette à Cette même, d'autant que de tous les ports du royaume, c'est le seul dont le séjour ne soit pas agreable, et vous n'aurés que quelques mois à vous priver des commodités que vous n'y trouverés pas.

Je suis, Monsieur, votre tres humble et très obéissant serviteur

Le marquis de MARIGNY.

La réponse de J. Vernet manque. Il paraît qu'il insistait pour son projet de tempête par raisons péremptoires, car le marquis de Marigny lui écrit de nouveau quelques jours après.

A Versailles le 21 novembre 1756.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 11 de ce mois. Je me rends à votre avis sur le projet de votre tableau du port de Cette, quoiqu'il soit opposé à celui de l'itinéraire que je vous ay remis, et j'approuve toutes les reflexions qui vous ont engagé à faire votre nouveau plan. Ainsi vous pourrez suivre vos idées et vous livrer à votre génie dans le tableau de ce port.

Le secret que vous avez crû me découvrir par votre même lettre m'étoit tres bien connu et si je n'en avois pas été instruit, et que je ne l'eusse pas pénétré avant de vous charger de faire les tableaux de tous les ports de mer du royaume, je ne vous aurois point employé pour procurer au Roy cette collection. Je sçavois que la gloire vous animoit dans cette entreprise, qu'elle vous conduiroit dans chacun de vos ouvrages et que ce motif seroit beaucoup plus puissant que les honoraires qui y ont été attachés. Ainsi ce n'est point un secret que vous m'avez dévoilé par votre lettre; mais je persiste dans mon sentiment et je pense qu'étant sur les lieux, vous serés bien plus assuré de votre réussite, et en effet toutes les idées ne naissent pas à la fois chez les plus grands maîtres; elles se succedent les unes aux autres: de là vient qu'ils rectiffient aujourd'huy ce qu'ils croyoient hier avoir porté au point de perfection.

J'avois écrit des le 25 octobre dernier à M^r le garde des sceaux pour le prier de vous procurer a Cette

toutes les facilités que vous avés eues à sa recommandation à Toulon et à Marseille. J'apprends avec regret que ses lettres n'étoient point encore arrivées à Cette. Je luy écris une seconde fois aujourd'huy pour le prier de vouloir bien employer ses bons offices dans ce port pour que vous y ayés toutes les commodités nécessaires à votre objet. Je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Le marquis de MARIGNY.

Revenons au journal de J. Vernet.

(Page 94).

J'arrivay a Cette le premier novembre 1756. Je vint loger chez M^r Bonjean le trois et je commençay a occuper l'appartement de M^r Ledreu le quatre accordé a 40# le mois ; j'ay commencé a me faire raser par le garçon de M^r Contrastin le 2^e, j'ay commencé a travailler le onze, et j'avois en arrivant 720#.

J'ay commence a travailler pour finir le tableau du port d'Antibe le 19^e novembre 1756.

La Vue du port de Cette (en Languedoc) prise du côté de la mer, derrière la jetée isolée, porte la date de 1756. Elle figura, ainsi que les trois tableaux de Toulon et celui d'Antibes, au salon de 1757. Le reçu est antérieur au séjour à Bordeaux.

P^r le Roy deux tableaux le port d'Antibe et celuy de Cette 2400 (*écus romains*).

(Page 93).

Je partis de Cette le 12^e may 1757. J'arrivay a Tou-

louse le 16 ou je restay cinqs jours et j'arrivay a Bordeaux le 14 et j'avois 350#.

J'entray chez M. Pitard le 26 may au soir 1757.

Mon fils a commencé a prendre laisson du latin de M^r l'abbé de Montesquieu le 9^e juin veille de la Fête-Dieu.

Mon fils est entré en pension au college des jesuites le 5^e octobre 1757.

J'ay commencé à travailler pour finir le tableau de la vüe du Chartron faubourg de Bordeaux le 7 novembre 1757.

(Page 94).

J'ay commencé a travailler pour finir le second tableau de Bordeaux le 15^e fev. 1759.

J. Vernet n'a peint que deux vues de Bordeaux, et il y a passé plus de deux ans. 1^o *Vue de la ville et du port de Bordeaux, prise du côté des salinières*, datée de 1758. — 2^o *Vue de la ville et du port de Bordeaux, prise du chateau Trompette*, datée de 1759. — Toutes deux figurèrent au salon de 1759.

Voici les reçus correspondants :

Pr le Roy un tableau de la vüe du port du coté des Chartrons faubourg de Bordeaux. . . . 6000#

Pr le Roy une vüe du port de Bordeaux prise du chateau Trompette. . . . 6000#

Mais ce long séjour ne fut perdu pour personne. Les reçus mentionnent dix-neuf tableaux peints à Bordeaux pour des particuliers, dont le total s'élève à la somme de 13,900 livres. D'autre part, c'est le 14 août 1758, à Bordeaux, qu'est né Carle Vernet, le second fils de notre peintre de marine.

(Page 61).

J'arrivay a Bayonne le 9^e juillet 1759 a septs heures du matin. J'avois en arrivant 1520[#] et j'ay commencé a occuper le logement de Mad^e la veuve Duler le 10 au soir.

Ces lignes sont placées en tête de la page 61 sous le titre : « *Dépenses générales.* » — Ainsi c'est à Bayonne, en 1759, que J. Vernet commence à tenir un compte exact et journalier de tout l'argent qui se dépense dans son ménage, tant pour son usage ou ses plaisirs que pour l'entretien de sa femme et de ses enfants, habitude d'ordre que l'augmentation de sa famille et de sa fortune a rendue nécessaire, et qui, continuée pendant plus de trente ans, nous a conservé sur la vie privée d'un artiste au dix-huitième siècle les détails les plus précieux. Voici quelques extraits qui se rapportent au séjour à Bayonne.

19 juillet 1759. Une partie au Boucaut (1) pour dessiner.	2 [#] 12
Donné à une Basquaise que j'ai dessinée.	1 04
21 septembre 1760. Quant j'allay voir le naufrage au Boucaut.	4 10
Octobre 1760. Le second naufrage au Boucau.	3 00

Mais n'anticipons pas. Vernet est à Bayonne depuis le 9 juillet 1759.

(1) Boucau. — Le dictionnaire de Masselin donne : Boucau (vieux), Dax, Landes (Gascogne), et le *Dictiounaire des communes de France* : « Boucaud, village des Landes, comm. de Tarnos, canton de Bayonne. » — Evidemment, le nom du village est emprunté d'une ancienne *bouche* de l'Adour, située près du cap Breton, à 20 kilom. environ au nord de Bayonne.

J'ay commencé d'occuper le logement de M^r Labat le premier octobre 1759.

Ma femme et ma famille arriva le dimanche au soir 21 octobre 1759.

(Page 94).

J'ay commencé a travailler pour finir le tableau de Bayonne pris de la citadelle le 9^e juillet 1760.

L'*Itinéraire* n'indiquait qu'un tableau pour Bayonne. J. Vernet en a peint deux : 1^o *Vue de la ville et du port de Bayonne, prise à mi-côte sur le glacis de la citadelle.* — 2^o *Vue du port et de la ville de Bayonne, prise de l'allée de Boufflers, près de la porte de Mousserole.* Toutes deux portent la date de 1761, toutes deux ont figuré au salon de cette année même. Mais déjà, avant de quitter Bayonne, J. Vernet avait fait de ces deux tableaux et d'autres sans doute une exposition publique. Car on lit aux « *Dépenses générales* » :

Soldats des tableaux.	1.04
Au soldat qui a fait la garde aux tableaux.	3.12
17 ^e juin. Aux gardes des tableaux. . . .	43.00

Puis vient le détail du voyage.

A M. Crepin pour 3 chaises.	270.00
Aux auberges jusqu'à Bordeaux.	80.00
P ^r le bateau de Blaye.	20.00
Aux oberges de Blaye a la Rochelle. . .	60.00
P ^r trois voitures de Blaye a la Rochelle.	300.00

Quant à la longueur du séjour de J. Vernet à Bayonne (deux ans entiers), elle nous est en partie expliquée par une note qui a l'avantage de fixer un point douteux de la biographie de Carle, et que je donnerai à part vu son importance.

(Page 74).

J'arrivay à la Rochelle le 7^e juillet 1761 et j'occupay la maison de Mad^e la veuve Morancy dont le loyer qui est 1200# l'année a commencé le 1^{er} juillet 1761.

(Page 95).

J'ay commencé a travailler pour finir le tableau de la Rochelle le 28 décembre 1761.

Mais, avant de terminer le tableau de la Rochelle, J. Vernet avait entrepris celui de Rochefort. On lit aux *Dépenses générales*.

Voyage de Rochefort le 2^e novembre 1761.

Depences que ma femme a fait lorsque j'ettois a Rochefort du 2^e au 12^e novembre 1761.

Et plus loin.

Depuis le 26 fev. 1762.

2^e voyage à Rochefort.

Ce deuxième voyage ne paraît pas avoir duré plus d'un mois. C'est a la Rochelle que fut terminée la *Vue du port de Rochefort, prise du magasin des Colonies*, aussi bien que la *Vue du port de la Rochelle, prise de la petite rive*. Toutes deux datées de la même année 1762, et exposées ensemble au salon de 1763.

Je n'ai pu trouver les reçus relatifs à ces deux tableaux. La note suivante indique que le paiement s'en fit attendre.

Et ne reste plus que 3000# p^r que les tableaux de Rochefort et de la Rochelle soient payés.

En effet, c'est a la fin de 1765 seulement, c'est-à-dire trois ans après les tableaux terminés, que furent payées ces 3,000#, ainsi que le prouve une lettre de J. Vernet, communiquée aussi par M. de Montaiglon.

Monsieur,

Je suis tres sensible a la bonté que vous avez eüe d'ordonner qu'il me fut conté trois mille livres, pour achever le payément des deux tableaux pour le Roy du port de Rochefort et de celuy de la Rochelle. J'ay l'honneur de vous en faire mes tres humbles remerciements et suis toujours plus, avec le plus respectueux attachement,

Monsieur

Votre tres humble et
tres obéissant serviteur

VERNET.

A Paris, ce 13^e novembre 1765

J. Vernet dut quitter la Rochelle vers le 10 juillet.

Bazile a été payé de ses gages jusqu'au X^e juillet 1765.

(Page 70).

J'arrivay a Paris le 14^e juillet 1762.

Cependant sa mission, comme on dirait aujourd'hui, était loin d'être terminée. L'*Itinéraire* de M. de Marigny indiquait huit tableaux dans la Méditerranée et douze dans l'Océan. Or, si dans la Méditerranée le peintre avait fidèlement rempli son programme, dans l'Océan il était loin de compte. Il est vrai qu'il avait peint à Bayonne deux tableaux au lieu d'un. Encore est-il qu'il lui restait à peindre une vue de Belle-Isle, une vue de Lorient, deux vues de Brest, une de Saint-Malo, une du Havre et une de Calais. Le retour de Vernet à Paris eut pour effet de modifier les conditions de l'*Itinéraire*. Ce n'est qu'après plus d'un an de séjour, après son

installation aux galeries du Louvre (1), que J. Vernet reprend l'œuvre interrompue, et, laissant de côté les indications de l'*Itinéraire*, c'est par la *Vue du port de Dieppe* qu'il clôt la série des ports de mer de la France, réduite ainsi de vingt tableaux à quinze.

(Page 86).

J'arrivay a Dieppe le 13^e septembre 1763; j'ay resté a l'auberge de l'Esperance jusqu'au 15^e. Le 15 je suis venu coucher chez M. Villy.

Les *Dépenses générales* confirment le journal et le complètent :

Depuis mon départ pour Dieppe le 11^e septembre 1763.

.	
Pr dessiner du poisson.	0.12
Ou j'ay dessiné le port de Dieppe.	6.00
.	
Port de mes hardes de Dieppe à Paris.	30.00
Fiacre du 26 octobre.	2.10

De retour à Paris le 26 octobre, J. Vernet n'a donc passé à Dieppe que six semaines environ. La *Vue de la ville et du port de Dieppe* fut achevée à Paris, ainsi que le prouve la date 1765, et fut exposée au salon de la même année.

Ainsi, la grande entreprise de Vernet, commencée le 16 octobre 1753, se trouve terminée de fait en octobre 1763, c'est-à-dire en dix ans. Dix ans lui ont suffi pour peindre, d'après nature et sur les lieux mêmes, quinze tableaux de 1 mètre 65 cent. de haut sur une largeur de 2 mètres 63 cent. Chacun de ses tableaux fut payé

(1) Voy. *Archives de l'Art français*, vol. I, p. 203. Le brevet de logement de J. Vernet au Louvre est du 12 octobre 1761.

6,000 livres, ce qui donne 90,000 livres pour le total de la collection, estimée, sous la Restauration, 375,000 fr. En outre de ces immenses travaux, pendant cette période de dix années, J. Vernet a exécuté pour des particuliers soixante et quinze tableaux mentionnés aux *Reçus*, dont la somme totale s'élève à 65,422 livres.

Les dessins originaux des ports de France ont été donnés au musée d'Avignon par M. Horace Vernet, aussi bien que les papiers d'où nous avons extrait les détails qui précèdent. Ils sont au nombre de quinze. Les deux vues de Marseille manquent, mais les deux vues de Bordeaux s'y trouvent en double. Ce sont de vastes croquis de 2 mètres et plus de long, tracés au crayon, lavés à l'encre de Chine, quelquefois arrêtés à la plume, et semés de notes le plus souvent en italien, indiquant les tons fugitifs dont le peintre voulait garder le souvenir, ou les différentes espèces de cultures, les variétés de terrains qu'il ne pouvait marquer par le dessin, souvent même la première idée de ces épisodes pittoresques que J. Vernet a su jeter, pour les animer, sur les premiers plans de ses tableaux.

Né en 1714, Joseph Vernet, en 1763, à l'issue de ces travaux, n'avait que quarante-neuf ans.

J. Vernet a-t-il exécuté seul les tableaux des ports de France? Je vais essayer de résoudre cette question à l'aide des documents que j'ai sous les yeux.

On lit, page 96 (1^{er} volume manuscrit) : « Pour six toiles pr M. Volaire mon élève » — et page 29, aux adresses :

« Adresse de M. Volaire a Toulon.

A M. Auban chirurgien de la marine pr rendre
a Mr Jacques Volaire a Toulon. »

C'est dans une commande de 1755 que ce nom se rencontre pour la première fois : « Pr Mr de-S. Michel de Marseille ch^{er} de S. Louis un tableau en toile d'empereur a ma fantaisie, ordonné par M. Volaire le fils au mois de octobre 1755. Le prix est de mille livres. »

On retrouve Mr Volaire à Bordeaux, à Bayonne, à La Rochelle ; et c'est toujours à propos de dépenses faites pour son compte par J. Vernet et enregistrées à part. En voici un exemple : « J'ay donné a M. Volaire a Bordeaux dans le mois de juillet 1759 en quatre loüis. 94#
 Donné a Bayonne le meme mois six loüis.. . . . 144
 A Bordeaux donné. 300
 Le 29^e septembre je restois debiteur a Mr Volaire de.. 1046

Enfin, M. Volaire quitte son maître en 1763, alors que celui-ci, de retour à Paris, n'a plus à peindre que le port de Dieppe ; il va s'établir à Rome, d'où il continue de correspondre avec J. Vernet pour envois de couleurs, de livres ou d'estampes.

Quant au genre de collaboration à prêter à M. Volaire, il me semble précisé par cet article, reproduit dans trois comptes différents : « Pr etuit de mathematique, 24#00. » Or, l'architecture, on le sait, tient une grande place dans les tableaux des ports de France : les vues de Bordeaux et de Rochefort, notamment, présentent de longues files de constructions en perspective. Dans les dessins originaux, ces édifices ne sont pas dessinés en entier, mais seulement d'une façon sommaire : une fenêtre, un pilastre, et le reste en blanc.

Faut-il conclure que J. Vernet a employé M. Volaire aux tracés de perspective et d'architecture de ces tableaux, ou faut-il lui faire aussi une part dans l'ébauche ? Les dessins ne portent pas trace de mise aux carreaux ; mais ils sont couverts, je l'ai dit, de notes écrites en italien et en français qui indiquent les différents tons des objets. En supposant que ces notes du maître aient servi à l'élève pour préparer le travail en couvrant la toile par de légers *frottis*, on connaît trop les procédés de peinture de J. Vernet, j'allais dire des Vernet, pour attribuer à M. Jacques Volaire une part sérieuse dans l'exécution proprement dite des tableaux des ports de France.

L. L.

ERRATUM. — P. 141, ligne 27, au lieu de : *le port de Bone*, lisez : *le port de Bouc*.

JOSEPH VERNET

Payements de ses tableaux des ports de France.

**Documents extraits des Archives de l'Empire et
communiqués par M. Lacordaire.**

Pour compléter les notes qui précèdent, nous ne croyons mieux faire que de placer ici les extraits suivants pris par M. Lacordaire dans les Comptes des bâtimens du roi.

I

6 novembre 1756.

Au S^r Vernet, 1000[#], pour faire avec 23000[#] à luy ordonnez à compte, sçavoir, 12000[#] sur l'exercice 1754, le 1^{er} juin et 31 décembre, au dit an, et 11000[#] sur l'exercice de l'année dernière, les 24 juin et 31 décembre de ladite année, le parfait payement de 24000[#], à quoi montent quatre tableaux représentant, l'un, l'intérieur du port de Marseille, le 2^e, l'entrée du même port, le 3^e, le port neuf de Toulon, et le 4^e, la pêche du ton, qu'il a faits, pour le service du Roy, pendant les années 1753, 1754 et 1755, suivant un mémoire certifié, cy. . . . 1000[#]

(Comptes des bâtimens du Roi. Année 1755. Registre E 9544. Fol. 330, v^o.)

II

14 juillet 1757.

Au S^r Vernet, peintre, 6000[#] à compte des la-

bleaux qu'il a faits pour le service du Roy, des ports d'Antibes et de Cette, cy. 6000#

(Comptes des bâtim. du Roi. Année 1757; registre E 9546. F^o 356, v^o.)

III

Du 10 décembre 1760.

Au S^r Vernet, peintre, 2000#, en contracts, à 5 p^r 0/0, sur les Etats de Bretagne, pour faire, avec 34000#, à luy ordonnez à compte, savoir, 6000# sur l'exercice 1755, le 17 décembre 1756; 6000# sur l'exercice 1756, le 11 aoust dudit an; 6000# sur 1757, le 14 juillet de ladite année, et 16000# sur 1758, dont 4000# comptant, le 21 juillet de la même année et 12000# en contracts sur les aydes et gabelles, à 4 p^r 0/0, le 11 septembre 1759, le parfait payement de 36000# à quoy montent 6 tableaux, dont 4 des vues du port d'Antibes, du vieux port, des ville et rade de Toulon, et du port de Cette en Languedoc, et 2 des vues des ville et port de Bordeaux, faits pour le service du Roy, estimés, chacun 6000#, et livrés, les 4 premiers, en 1757 et les 2 autres en 1759, suivant 2 mémoires certifiez, cy. 2000#

(Comptes des bâtimens du roy. Année 1759. Registre E 9548. F^o 302.)

IV

29 juin 1763.

Au S^r Vernet, peintre du Roy, 3000#, pour faire,

avec 9000# à luy ordonnez à compte, sçavoir, 6000# sur 1760, le 10 décembre de ladite année, et 3000# sur 1761, le 29 novembre 1762, le parfait paiement de 12000#, à quoy montent deux tableaux, représentant deux vues de Bayonne, qu'il a faits pour le service du Roy, pendant 1761, suivant un mémoire certifié, cy. 3000#

(Comptes des bâtimens du Roy. Année 1761. Registre E 9550. F^o 349, v^o.)

V

7 décembre 1763.

Au S^r Vernet, peintre, 2400#, pour faire, avec pareille somme, à lui ordonnée à compte sur l'exercice 1762, le 12 aoust, aud^t an, le parfait paiement de 4800#, à quoi montent quatre tableaux représentant les quatre heures du jour (1) qu'il a faits pour être placés dans la bibliothèque de M. le Dauphin, au château de Versailles, l'année dernière, suivant un mémoire certifié, ci. 2400#

(Comptes des bâtimens du Roy. Année 1762, registre E 9551. F^o 327.)

VI

7 novembre 1765. ;

Au S^r Vernet, peintre des marines du Roy, 3000#,

(1) Ces quatre tableaux sont décrits dans le livret du musée du Louvre (1855), sous les numéros 609 à 612.

pour faire, avec 9000#, à luy ordonnées à compte sur l'exercice 1763, les 4 décembre 1764 et 26 may 1765, le parfait p^t de 12000#, a quoi montent deux tableaux, l'un représentant la vue du port de Rochefort, et l'autre celle de la Rochelle, qu'il a faits pour le service de Sa Majesté, pendant l'année 1763, suivant un mémoire certifié, cy. 3000#

(Comptes des bâtimens du Roy. Année 1763. Registre E. 9552. F^o 411, v^o.)

VII

27 décembre 1775.

Au S^r Vernet, peintre, 4600#, pour faire, avec 6200# à lui ordonnées à compte, savoir, 3200# sur 1764, les 13 may et 18 septembre 1766, et 3000# sur 1774, le 17 mars audit an, le p. p^t de 10800#, à quoy montent cinq tableaux, savoir, quatre représentant les 4 parties du jour (1) et le 5^e la vue du port de Dieppe, qu'il a faits pour le service du Roi, pendant 1765, suivant deux mémoires certifiés. 4600#

(Comptes des bâtimens du roi; année 1774; registre E. 9567.)

(1) La deuxième série des *quatre parties du jour*, qui figure dans cet article de parfait paiement, avait été commandée à J. Vernet, pour le château de Choisy. Elle parut, avec ce titre, au salon de 1765. Deux des tableaux qui la composaient sont décrits dans le livret du Musée du Louvre (1855), sous les numéros 613 et 614.

JEAN FOUQUET, DE TOURS

Communiqué par M. André Salmon.

Notre collaborateur, M. Salmon, publie, dans les *Annales de la Société archéologique de Touraine*, une description latine de cette ville, inédite jusqu'à présent et adressée vers 1477 par un Italien établi en France, Francesco Florio, à son ami Jacopo Tarlati, de Castiglione. Le passage qui se rapporte à Jean Fouquet et qui, avec la phrase écrite par Robertet sur le manuscrit de Josèphe et avec le passage de Jean Brèche, se trouve être, en dehors des comptes, le troisième passage contemporain qui se produise sur ce grand artiste, est trop important pour ne pas être mis sous les yeux des lecteurs de notre recueil. C'est dans la description de l'église de Notre-Dame la Riche :

Hic tum imagines sanctorum prisca temporis comparo cum modernis, et quantum Joannes Fochetus cæterorum multorum sæculorum pictores arte transcendat mente pertracto. Est autem hic, de quo loquor, Fochetus, vir Turonensis, qui facile, pingendi peritior, non solum sui temporis, sed omnes antiquos superavit. Laudet vetustas Polygnotum, extollant alii Apellem; mihi autem superque satis tributum esse opinarer, si digna ejus ac egregia in pingendo facinora congruis verbis assequi valerem. Ne vero poemata me fingere arbitraris, in sacrario nostro in Minerva (l'église de la Minerve à Rome) poteris de hujus viri arte aliquid prægustare, si ibi in tela pictum Eugenium pontificem (Eugène IV, qui fut pape de 1431 à 1447) advertere curaveris, quem, tamen in ipsâ adhuc juventâ existens, sic vere transparenti visione voluit in talem effigiem deducere : ne dubita, nam vera scribo, potens est hic Fochetus vivos penicillo effingere vultus, ac ipsum pene Prometheum imitari.

ANTOINE COYSEVOX

DE LYON.

Marché passé en 1704 entre lui et Louis de Lorraine, comte d'Harcourt, pour le tombeau de son père.

Tous les biographes de Coysevox ont parlé de son tombeau du comte d'Harcourt, fait pour l'abbaye de Royaumont, entre Beaumont sur Oise et Luzarches. La notice anonyme, publiée dans les *Mémoires inédits des Académiciens* (II, 37), en parle déjà dans ces termes : « A l'abbaye de Royaumont, à huit lieues de Paris, le tombeau de M. le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, composé de la figure couchée et mourante entre les bras de la Victoire, figure de six pieds de proportion en marbre blanc avec un bas-relief de bronze représentant une bataille ; toute cette composition a trente pieds de hauteur. » Dans la notice, que Fermelhuis a publiée sur Coysevox l'année qui suivit sa mort, il en est parlé plus longuement : « Mais quelle beauté de génie il découvrit dans le tombeau de Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, posé en l'abbaye de Royaumont. La figure mourante est couchée entre les bras de la Victoire, dont l'expression est telle par sa beauté, sa noblesse et sa douceur, qu'on peut juger qu'elle lui présente un autre objet que ceux où elle l'avoit fait triompher dans les autres actions de sa vie, et qu'il s'agit de combattre des ennemis plus redoutables et d'obtenir une couronne d'une gloire immortelle. Les figures de marbre blanc sont de six pieds de proportion, avec un bas-relief de bronze d'une bataille, dont la vivacité du dessein et des expressions témoigne bien que le feu de l'ouvrier n'avoit point été affoibli par la violente attaque d'apoplexie dont il avoit été frappé quelque temps avant de le faire. » (Paris, 1721, in-8°, p. 18-9.)

Le marché suivant, que nous avons trouvé au cabinet des es-

tampes de la bibliothèque impériale, dans les papiers de l'architecte Robert de Cotte, est celui même de ce tombeau, et, dans la collection de la Topographie de la France, l'on en pourra voir les dessins, lavés d'aquarelle, conservés en même temps que cette pièce. Trois de ces dessins sont des projets de l'autel qui faisait face au tombeau; l'un d'eux porte l'apostille : *Paraphé au désir du marché de ce jourd'huy 27 juin 1705*, c'est-à-dire sept mois après le marché du tombeau. Pour le tombeau lui-même, il n'y en a qu'un projet, dont certains détails ont été modifiés dans l'exécution. Ainsi, dans le sous-bassement, il ne doit pas y avoir d'inscription sous le bas-relief. Le groupe principal a en plus, à droite, une figure d'enfant en pleurs; la Renommée, au lieu d'être à genoux et de profil, est plutôt assise, et ses jambes nues, qui pendent à moitié sur le cénotaphe, ont, même dans ce dessin assez grossier, une élégance charmante; elles auraient eu la finesse de celles de la duchesse de Bourgogne en Diane; mais c'est sans doute pour éviter dans un sujet funèbre cette trop adorable mondanité que Coysevox a pris un autre parti. L'arrangement des armoiries et du manteau tendu sur le mur est différent aussi. Du reste, l'on juge de ce que le tombeau était dans son état définitif par la planche de Desmaisons pour les *Antiquités nationales* de Millin à l'article *Royumont*, qui est chiffré du n° XI. Ce que cet auteur dit du tombeau, pages 6-7, est nécessaire à donner ici, parce qu'on y trouve, avec une description, les inscriptions qui se trouvaient sur le socle :

« La figure d'Henri d'Harcourt est de marbre blanc; elle est couchée sur une tombe de marbre portor. Cette figure est bien drapée; la tête a de la noblesse et de l'expression, mais la perruque énorme qui l'ombrage est d'un très-mauvais effet. Henri expire dans les bras de la Victoire, qui est aussi en marbre blanc; elle a sous ses pieds des faisceaux, symbole de la Force, et derrière des trophées. Le tout est appuyé sur une grande draperie de marbre blanc parsemée de croix de Lorraine en or, soutenue par des génies de marbre blanc et des aigles de même matière, ayant une couronne d'or. Tous les autres ornements sont de plomb doré. Au-dessous de la tombe, sur le coussin, on lit : *Antoine Coysevox*

F. 1711 (1). Sur le socle est un bas-relief qui représente la prise de Turin, et au-dessous, on lit cette épitaphe dans un cartouche de marbre blanc : « Celsissimo principi Henrico a Lotharingia, Harcurii comiti, summo regii stabuli præfecto, Ludovicus filius, titulorum hæres, laudum æmulus, posuit. » Au-dessous on lit, sur une table de marbre noir : « Qui maximos inter ævi sui bellatores, fide, fortitudine præcellens, Lerinensibus insulis totoque mari Gallico Hispanos exterminavit; eosdem Casale circumvallentes castris exuit et fudit; Taurinum, obsessor idem et obsessus, cæteris ter cæsis, factiosis ejectis, legitimo principi restituit, Querium (2) in Pedemontio, Laurentium in Catalaunia victoriis insignivit; Normanniano in officio, Flandriam in metu continuit; in Aquitania denique majestatem regiam strenue ultus, obiit in hoc secessu, palmis et annis gravis, ætatis LXVI, anno Domini M. DC. LXVI. »

Par les inscriptions, on a bien vu de quel Harcourt il était question. C'était Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac et de Brionne, second fils du duc d'Elbeuf, et connu sous le nom de Cadet à la Perle, surnom qu'a immortalisé Masson par l'admirable portrait qu'il en a gravé et qui est toujours désigné par ce seul nom. Sans parler de ses campagnes, il suffira de dire que, né le 26 mars 1601, il mourut d'apoplexie le 25 juillet 1666, à l'abbaye même de Royaumont, dont l'un de ses fils, Alphonse-Louis, dit le chevalier d'Harcourt, qui était chevalier de Malte, fut abbé commendataire. Quant au prince d'Armagnac, qui fit faire le tombeau de son père et de son frère, c'était Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et de Brionne, grand écuyer de France, et plus connu sous le nom de chevalier de Lorraine; il mourut le 13 juin 1718.

Puisque cette pièce nous met sur le sujet d'un tombeau du comte d'Harcourt, il ne sera peut-être pas inutile d'en rappeler ici

(1) Le volume de Millin porte ici, par erreur d'impression, 1721; elle est d'autant plus évidente, que quelques lignes plus haut, Millin a dit que la date de cet ouvrage était 1711. On se rappelle, d'ailleurs, que Coysevox est mort le 10 octobre 1720.

(2) *Guerium*, dans le texte de Millin; mais c'est aussi une faute d'impression; car il s'agit de la ville de Quiers près de Casal.

un autre, plus heureux que celui de Coysevox, certainement disparu dans la destruction de Royaumont. C'est le tombeau commémoratif qui fut élevé au comte d'Harcourt dans l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré ; on en peut voir la description et les inscriptions dans Brice, I, 297 ; Piganiol, II, p. 453-55 ; Heurtaut et Magny, III, p. 9-10, et dans les *Antiquités nationales* de Millin, article des Feuillants, qui porte le numéro V. Le groupe principal existe encore et a passé du musée des Petits-Augustins à l'église de Saint-Roch, où il figure dans la première chapelle du bas-côté droit. C'est l'ouvrage d'un sculpteur de Nancy, Nicolas Renard (1), qui l'a signé N RENARD LUTHAR IN FECIT. Sans avoir été élevé aussi tardivement que le mausolée de Royaumont, il fut fait longtemps après la mort du comte d'Harcourt et par les soins d'un serviteur reconnaissant, comme le témoignait cette touchante mention : *J. B. du Bignon, principii à mathematicis olim, dehinc a secretis, mœrori justissimo obsequens, opus absolvendum curavit 1695*. Il était consacré à la fois au comte d'Harcourt et à son fils Alphonse Louis, qui, né en 1645, mourut en 1689, et qui a été enterré à Paris dans l'église du Temple à Paris en sa qualité de chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Ce groupe, conservé à S. Roch, n'est, au reste, qu'une partie du tombeau dont l'ensemble a été gravé par Masquelier pour l'ouvrage de Millin, V, planche 2, figure 3. Le bas-relief en bronze placé dans le socle représentait la Victoire présentant son héros à la religion, allégorie aux succès du comte d'Harcourt contre les protestants ; mais Lenoir (*Musée des Monuments français*, éd. de 1810, page 265), nous apprend qu'il a été fondu. Cependant, quoiqu'il soit heureux d'avoir conservé la plus importante partie de l'ouvrage de Renard, il est trop secondaire et trop maniéré pour consoler de la perte de celui de Coysevox (2).

A. DE M.

(1) Cf. sur lui Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 803-5 ; Durival, II, 49-73, et l'abbé Lionnois. *Hist. de Nancy*, II, 1811, p. 550.

(2) On se rappelle, à Notre-Dame de Paris, le tombeau, ouvrage de Pigalle, élevé en 1776 à Henri-Claude, comte d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1769 ; il n'était pas de la même famille, mais

Devis des ouvrages pour la construction d'un mausolée que Monseig^r le prince d'Armagnac veut faire construire en mémoire de Son A. Mg^r le prince d'Arcourt son père, led. mausolée placé dans une chapelle de l'abbaye royale de Royaumont, le tout suivant les desseins de M^r de Cotte intendant et architecte des batimens du Roy et des constructions cy après déclarées.

PREMIÈREMENT.

Led. mausolée sera endossé contre un des murs de la chapelle; la fondation sera sur bon fond construit de moilon et mortier de chaux et sable, des matereaux du país observant les empastemens nécessaires.

Seront fait les deux marches de chacune 6 po. de haut; construit de pierre de liais, orné d'un estragale sur l'aireste la 1^{re} de 13 po. de giron et la dernière de 18 po. de large à l'endroit du plus estroit, le pallier de pavé de pareil liais posé sur un massif de moilon et mortier que dessus.

Sera fait le 1^{er} socle de marbre de Languedoc de 18 à 20 po. de haut et le second socle de marbre de

de celle des Harcourt-Beuvron. C'est aussi à un Beuvron que se rapporte peut-être le buste, conservé à Versailles, et catalogué (n^o 1868) comme le Harcourt du tombeau de Coysevox. Ce buste vient du Musée des monuments français, et, dans le livret de celui-ci (éd. de 1810, page xxxiv, n^o 289), il était indiqué comme celui d'Henri d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1718; ce serait alors aussi un Beuvron.

Rance de 15 à 16 po. de haut, compris l'architecture d'en haut observant 1 po. de retraite sur le 1^{er} socle; lesdits marbres n'auront pas moins de 4 po. d'épaisseurs, tant en face, dessus et retour, et seront observées les saillies, cors et arrières-corps marqué par les modelles en petit et en grands qui en sont fait et à faire.

Seront fait 4 consoles de marbre blanc chacune de 3 p^d 9 po. de haut sur environ 15 à 18 po. de large ornées de sculptures, rouleaux et enrichies de feuilles d'acante de bronze proprement cizelé et réparé d'or avivé, avec vize de bronze dont les extrémitées seront aussi dorée.

Sera fait entre lesd. consoles du devant un bas-relief de bronze d'environ 5 p^d de long sur 2 p^d 8 po. de haut où sera fait une des principales actions de Mg^r le prince d'Arcourt, le tout modélé, jetté en bronze, ciselé et reparé très proprement, dorée comme les consoles, ornée d'un cadre d'architecture avec les listelles au pourtour de marbre blanc veiné, des largeurs et espaisseurs nécessaires.

Sera fait le corniche, qui sert de couvertures au piedestal, de marbre de Languedoc des hauteurs, espaisseurs, largeurs et profils qui en seront donné.

Sera fait le tombeau, les extrémitées de marbre de portor, le milieu de marbre blanc où sera les inscriptions gravé et doré d'or à huile, lesd. marbre des espaisseurs, largeurs et hauteur que dessus.

Sera fait le groupe de figures représentant S. A. M^{gr} le prince d'Arcourt qui sera couché et appuyé sur les bras de la Renommée lesd. figures de la proportion de 6 pieds avec des trophées à coté, le tout de marbre blanc, des espaisseurs, hauteurs et largeurs nécessaires ; led. groupe sera fait de plusieurs morceaux, observant que les joins soient caché dans les endroits qui ne seront pas visible.

Sera fait les deux consoles de bronze dorée, qui doivent porter ledit tombeau, ornée de pattes, rouleaux, teste de mort, couronne de laurier, comme aussy sera fait les trophées d'armes au milieu dud. tombeau avec un casque, bouclier, espées melée de laurier, le tout modellé en cire, jetté en bronze, cizelé et réparée, doré comme dessus, posé, cramponné et scellé.

Sera fait la grande drapperie, qui enveloppe le mausolée porté par deux Renommées qui le tienne d'une main pour le soutenir et de l'autre une trompette comme aussy sera fait les armoiries finissant le haut du mausolée ; le tout construit de stuc de poudre de marbre et de chaux, et sera observé les armes et couronnes de la maison de Lorraine avec les supports, et, autour du cartouche, le collier des ordres du roy avec les attributs de grands escuyers, et, à côté, des palmes et lauriers, le tout doré mat à huile, les armoiries, couronnes, supports, attributs, espées, trompettes, croix de Lorraine et de Jérusalem, palmes et

lauriers, cordons, campannes (1) et franges, doré comme dessus.

Tous lesquels ouvrages d'architecture, sculpture de marbre, bronze, pavé de liais, seront bien et deue-ment fait et parfait suivant l'art par le S^r Coisevox, sculpteur des batimens du Roy le tout conformement au modelle en petit qui en a été arrêté par S. A. Mg^r le grand. Le sieur Coisvox fournira de tous marbres, pierre de liais, bronze, stuc et dorure avivé et mate; tous les fers nécessaires, la chaux et sable et tout ce qui conviendra pour rendre ledit ouvrage fait et parfait, au dire des gens connoisseurs, tel que plaira à S. A. de nommer, le tout moyennant prix et somme de dix huit mil livres qui sera payé audit S^r Coisevox par S. A. et il luy sera payé tous les ans quatre mil livres à commencer cette année pour le premier payement à cause de l'acquisition des marbres, que son A. s'oblige de faire donner aud. sieur Coisevox au prix que le Roy les achette. Ce marché, fait à ces conditions, fait à Paris ce seize novembre mil sept cens quatre.

LOUIS DE LORRAINE, *grand escuyer de France.*

COYZEVOX.

(1) Glands en forme de clochettes; de *campana*.

NOTES

SUR QUELQUES ANCIENS ARTISTES D'AVIGNON

SUIVIES D'UN ACTE DU ONZIÈME SIÈCLE.,

Qui mentionne un peintre et qui détermine très-approximativement l'époque où fut construit l'édifice actuel de l'église métropolitaine de Notre-Dame des Doms (1),

Communiquées par M. P. Achard, archiviste du département de Vaucluse.

Voici, certes, l'un des plus intéressants chapitres que nos *Archives* aient dû jusqu'à ce jour à nos collaborateurs provinciaux.

M. P. Achard nous donne en quelques pages toute l'histoire de l'art dans une ville qui a été une seconde Rome, et qui garde encore pour le voyageur une si grande figure. Que de noms trop oubliés, que d'œuvres, dont quelques-unes ont par bonheur survécu, et n'en sont guère plus connues ! Puisse ce premier travail de M. Achard engager plus d'un de nos lecteurs à de pareilles recherches sur les artistes de leurs provinces ; nous leur offrons là un bien consciencieux et bien savant modèle.

PH. DE CH.

Bien avant la translation du saint-siège à Avignon, les beaux-arts étaient cultivés et honorés dans cette ville (2). Sans doute les peintres italiens, que les souverains pontifes y attirèrent pendant

(1) Cet acte est inséré au folio 23 et sous le n° 38 d'un des cartulaires de l'ancien chapitre métropolitain d'Avignon, conservé aux archives de la préfecture de Vaucluse, série G, § 2, n° 147 de l'ancien catalogue.

(2) Les anciens documents révèlent l'existence d'un nommé *Bertrand*, qui était peintre à Avignon en 1272. (Liève de la commanderie de Malte d'Avignon.)

leur séjour, procurèrent à l'école avignonnaise son plus vif éclat, et lui assurèrent une suprématie qu'elle conserva longtemps ; mais, dans les siècles qui suivirent le départ de la cour pontificale, les artistes ne cessèrent pas de trouver dans cette cité l'accueil le plus empressé et les plus généreux encouragements. Bien que le vent des révolutions ait dispersé les riches galeries qui existaient jadis à Avignon et mutilé celles des peintures murales qui n'avaient pas été entièrement effacées (1), il reste encore dans les musées, dans les églises et sur les murs de quelques anciens édifices, des témoignages irrécusables du mérite de ses artistes.

L'histoire de l'école avignonnaise ne serait pas indigne d'occuper quelqu'un de ces connaisseurs érudits dont l'œil exercé lit le nom d'un auteur dans son œuvre, et qui, ne négligeant aucun détail, savent par de patientes et judicieuses investigations pénétrer les causes qui ont influencé les progrès et la décadence d'une école. Il nous dirait peut-être quels sont ceux des disciples de Memmi ou de Giotto qui ont exécuté les peintures dont on admire encore les restes au palais des papes, à la chartreuse de Ville-neuve, au couvent des Célestins d'Avignon et au-dessus du bénitier de la métropole (2).

Il nous expliquerait comment les artistes de cette ville trouvèrent dans les nobles et dans les banquiers, que les déchirements et les proscriptions des républiques italiennes au quinzième siècle forcèrent d'émigrer, et qui allèrent en très-grand nombre s'établir à Avignon (3), une partie des généreux encouragements

(1) Il faut avouer que l'ignorance ou le faux goût de quelques administrateurs et le vandalisme cupide de certains amateurs ont eu à ces mutilations au moins autant de part que les fureurs révolutionnaires.

(2) Toutes ces peintures, à l'exception de celles des Célestins, dont la découverte ne remonte qu'à l'année 1853, ont été copiées avec une grande fidélité et un rare bonheur d'exécution par M. Alexandre Denuelle que le gouvernement a envoyé tout exprès de Paris.

(3) Cette immigration fut si nombreuse et se composa de familles si riches et si considérables que les statuts municipaux de la ville durent être modifiés, en ce sens que le nombre des con-

que leur valait au siècle précédent la présence de la cour pontificale.

Au quatorzième et au quinzième siècle, les artistes avignonnais étaient si estimés qu'il était passé en proverbe de dire *les peintres d'Avignon* (1), de même qu'on disait aux mêmes époques : *Les orfèvres de Limoges, les chaudronniers de Dinan*, etc.

Voici une liste de noms de ces peintres et de ces sculpteurs (2) recueillie dans quelques imprimés et surtout dans les documents manuscrits. Les recherches n'ayant pas été complètes, cette liste est sans doute bien loin de renfermer les noms de tous ceux qui, dans Avignon, se sont livrés au culte des beaux-arts; mais elle pourra, dans certains cas, rendre quelques services à ceux qui voudront étudier dans leurs détails intimes les œuvres artistiques des siècles passés.

CÉSAR, peintre, et SOLIERS, imagier et statuaire, tous deux d'Avignon, et célébrés, à cause de leur talent, par B. de Parasolz, troubadour provençal qui vivait au quatorzième siècle (3).

SIMON MARTINI OU MEMMI, dit Simon de Sienne, peint l'intérieur du porche de N.-D. des Doms, de 1327 à 1332 (4).

seillers municipaux fut divisé temporairement en trois mains, et qu'une d'elles fut remplie par les Italiens. (Voir le livre des conseils de la ville d'Avignon, année 1446.)

(1) Renouvier et Ricard, *des Maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*. N° 14 des publications de la société archéolog. de Montp., p. 233.

(2) Les architectes, parmi lesquels on pourrait citer : Radulphe de Meruel, qui a fait construire la tour du Pont, à Villeneuve, en 1307; Pierre Obreri, qui a fait construire le palais des papes à Avignon, de 1336 à 1342; Pierre Brunel, de Montpellier, qui a fait construire le fort de Villeneuve en 1365, et Pierre Morel, qui a fait construire l'église et le couvent des Célestins d'Avignon en 1406, ne figurent pas dans cette liste.

(3) Jean Nostradamus. Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, p. 241. — La Croix du Maine, éd. Rig. de Juv., II, 326, l'appelle Pierre de Soliers.

(4) Ce travail est dû à la libéralité du cardinal A. Ceccano, un moment archevêque de Naples, qui s'y trouve représenté à genoux.

FRANÇOIS BARALLI, sculpteur et orfèvre, dont un inventaire, fait en 1359, mentionne un groupe en argent représentant le Calvaire (1).

PIERRE DE TERDONA, peintre à Avignon.

Les vers suivants, aujourd'hui entièrement effacés, étaient au dessous de la peinture qui orne le tympan de la porte d'entrée :

Pictoris meraris (*mirare?*) manus. Celeberrimus arte
 Mennius hoc magni munere duxit opus;
 Scilicet Annibalis fuit (*sunt?*) hæc pia dona Secani.
 Vrnis (*Hujus?**) sex lunæ cornua stemma docent.

(Le marquis de Cambis-Velleron, *Annales d'Avignon*; ms. de la bibliothèque Requien au musée Calvet).

Cf. sur le séjour de Memmi à Avignon, la dernière édition du Vasari, publiée à Florence chez Lemonnier, II, p. 87, 88, 98 et les notes. Il y mourut même en juin 1344 (Cf. Baldinucci, éd. in-4° de Florence, II, 1768, p. 10, et Vasari, II, p. 96, note 1).—On pourra s'étonner que nous n'ayons pas compris le nom de Giotto dans cette liste; mais il ne nous paraît pas encore bien prouvé qu'il soit venu à Avignon. Le passage cité par Vasari dans la vie de Cimabue (I, 227) et dans celle de Giotto (*ibid.*, p. 336), d'après le commentaire anonyme sur le Dante, connu sous le nom de *Ottimo commento*, ne nous paraît pas assez explicite: « Fu et è Giotto intra li dipintori il piu sommo della medesima città di Firenze, et le sue opere il testimoniano a Roma, a Napoli, a Vignone, a Firenze, a Padova et in molte parti del mondo. » Cela peut s'entendre d'ouvrages qui y auraient été transportés. D'un autre côté, Filippo da Bergamo, dans son supplément aux chroniques de 1342 (Cf. Baldinucci, I, 1767, p. 128) dit que sa mort arriva cette année à Avignon; mais on sait, par les témoignages les plus formels, qu'il était mort à Florence le 8 juin 1336, et qu'il y fut enterré dans l'église de Santa-Reparata (Baldinucci, *ibid.*; Vasari, I, 335). En tous cas, s'il est venu à Avignon, il n'y reste aucun de ses ouvrages. Les peintures murales du palais des papes, qu'on lui attribue légèrement et sans critique, ne peuvent être de lui; elles sont inférieures à ce que nous avons de Memmi; d'ailleurs, nous connaissons les dates de la construction des diverses parties du palais des papes, et ces constructions sont toutes postérieures à la mort de Giotto.

(1) Inv. du trésor des Cord. d'Av. Peut-être le nom du donateur.

(*) Nous avons hasardé cette correction après avoir vu qu'Ughelli, *Italia sacra*, 2^e éd., VI, 1650, p. 125, ne connaissait pas les armes de cet archevêque de Naples, qui ne serait pas alors de la famille romaine des Ceccano, dont les armes sont bien connues et différentes. (A. de M.)

FLORENT DE SABULO, écrivain et enlumineur de manuscrits à Avignon en 1365 (1).

LE TENGART, de Constance en Romagne, vitrier d'Avignon, à qui la corporation des maîtres de pierre de Montpellier fit, en 1365, la commande de sa bannière (2).

Jean ROCHE, natif de Carcassonne, peintre d'Avignon en 1365. Peut-être est-ce le même peintre qu'on trouve en 1370 désigné sous le nom de BROCHE (3).

Maître BERNARD de Toulouse, enlumineur de manuscrits, et MARIE, enlumineuse en 1367 (4).

MAITRE ETIENNE GIRAUD OU GRANDI, peintre, habitant d'Avignon, reconnu, le 3 avril 1365, au profit du chapitre de la cathédrale d'Avignon, un local de deux cannes de long sur le bord de la Sorgue à la Petite Fusterie. (Arch. départementales de Vaucluse, fonds du chap. de N. D. des Doms, reg. intitulé : Sorgue; I, n° 89).

(1) Archives départementales de Vaucluse, fonds de l'archevêché d'Avignon. — Reg. intitulé : *Anglicus Grimoardi documenta*, fol. 66, 67, 68 et 124.

(2) Renouvier et Ricard, ouvrage cité, p. 249.

(3) Archives départementales de Vaucluse, fonds de l'archevêché d'Avignon, registre intitulé : *Anglicus Grimoardi documenta*, fol. 99 et 376.

(4) Magister Bernardus de Tholosa, illuminator librorum et proba mulier Maria, illuminatrix similiter librorum, qui illuminaverunt et minianderunt dictum librum (Terrarium Episcopi) inclusis ymagine Beate Marie Virginis et alio opere... (Le terrier, en tête duquel se trouve la miniature est conservé aux archives départementales de Vaucluse)... Solvi in diversis vicibus et multis diebus cuidam mulieri vocate Marie et magistro Bernardo de Tholosa, illuminatoribus librorum, qui illuminaverunt dictum librum, *Directorium clavarum* appellatum, et fecerunt quasdam litteras et ymagines ac signa domini nostri Pape ac prelibati domini mei cardinalis in principis dictorum librorum ad decorandum et intitulandum ipsos libros ob reverentiam et honorem dominorum predictorum et ad eternam memoriam eorumdem: Videlicet dicte mulieri XXIX solidos et residuum alteri, qui similiter illuminavit Inventarium et Repertorium factum noviter de omnibus instrumentis... VII libr. VIII solidi VI den.

GEMINIAN DE LA TURRE, peintre parmesan, établi à Avignon, où il avait épousé la fille d'un musicien de Pavie attaché à la cour du pape en 1365, laquelle était veuve de Pierre de Terdona, aussi peintre, désigné plus haut (1).

JEAN BROCHE, peintre à Avignon en 1370.

JEAN DE JUVIAC, du diocèse de Laon, peintre à Avignon en 1390 (2).

JACQUES YVERNI OU YVERACI (3), peintre d'Avignon, fit, en 1427, quatre bannières : deux petites pour le brigantin de la ville et deux grandes pour les processions générales (4).

STEPHANUS GRAFFELLI, peintre, nommé dans le procès-verbal d'une criée faite sur le pont du Rhône à Avignon, le 5 mars 1433. (Arch. municipales d'Avignon; Procès du Rhône, tome VI, fol. 144.)

PIERRE DE BARRA et ALBERICUS DONIBETI OU DOMBETI, tous deux peintres, figurent en 1461 et 1462 parmi les étrangers qui étaient membres du conseil de ville. Ce Pierre Barra, qu'on appelait aussi BARRE, peignait encore en 1471 (5).

FRANCESCO, sculpteur italien, qui paraît avoir été attiré à Avignon par le roi René d'Anjou, fit le grand rétable en marbre des Célestins en 1481 (6).

(1) Terrier de l'archevêché d'Avignon, aux archives départementales de Vaucluse, fol. 328, v^o.

(2) Renouvier et Ricard, ouvrage cité, p. 202.

(3) Ce nom s'est transformé en YVÉRIAC, DIVÉRIAC, et enfin DÉVÉRIA. MM. Achille et Eugène Dévéria sont originaires d'Avignon et pourraient réclamer pour auteur ce peintre de 1427.

(4) Voir le mandat aux archives municipales de la ville d'Avignon.

(5) Archives municipales d'Avignon. — Délibérations du conseil de ville.

(6) Archives départementales de Vaucluse, fonds des Célestins d'Avignon. Voici le texte qu'on trouve dans les registres de ce couvent :

Le 9 novembre 1421, Charles d'Anjou, fils du roi René, donnait commission à Boucicaut, son chambellan et conseiller, à noble

Un peintre avignonais, dont le nom n'est pas cité, exécute en 1495 des vitraux pour l'église des Bénédictines de Sainte-Catherine (1).

DENIS GARBOSSETI, peintre à Avignon en 1495 (2).

JEAN DE PYMONT, peintre à Avignon, meurt en 1502 (3).

JACQUES MOYNERII, peintre à Avignon avant 1507.

JEAN CHANGENOT, peintre à Avignon avant 1509. Il eut pour successeur

NICOLAS, d'Ypres ou d'Amiens, cité comme peintre à Avignon de 1509 à 1519. Le chapitre de Saint-Agricol réduisit de 25 à 15 florins les droits de lods, dont ce peintre se trouvait débiteur envers lui pour le droit de mutation de la maison de Changenot (4).

ANTONIO *da Avignone*, peintre, est cité comme établi à Rome dans une pièce de la communauté de peinture de cette ville (5), en date du 2 mars 1535 (1536).

PIERRE ESBROT, peintre d'Anvers. Il épousa, le 10 septembre

Louis Perussis et à Guillaume Meynier, de visiter les images de marbre faites par un certain Italien nommé *François*, dans l'église des Célestins, de l'ordre du roi René, et les faire perfectionner suivant la convention sur ce passée ensemble.

L'artiste reçut, d'après l'estimation qui fut faite de ses tableaux, 622 écus qui lui avaient été donnés du vivant du roi René, plus un appoint de 300 écus que firent les Célestins. — L'œuvre de Francesco, représentant Jésus chargé de sa croix lorsqu'il rencontre les saintes femmes, est aujourd'hui conservée dans l'église paroissiale de Saint-Didier d'Avignon.

(1) Archives départementales de Vaucluse, fonds de Sainte-Catherine, livre des comptes.

(2) *Ibid.*, fonds du chap. de N. D. des Doms, reg. B des reconnaissances, fol. 32.

(3) Archives municipales d'Avignon. — Obits de la paroisse de Saint-Agricol.

(4) Archives départementales de Vaucluse. Fonds du chapitre de Saint-Agricol, terrier des censes, fol. 14.

(5) Missirini, *Memorie per servire alla storia della romana Accademia di San Luca*, Roma, 1822, in-4°, p. 3-6. Le passage a été cité dans les *Archives, Documents*, I, 96, note b.

1545, Catherine Chinarde, d'Avignon. (Arch. municipales; état civil. Reg. de la paroisse Saint-Didier, fol. 195.)

Le 29 mars 1555, ce peintre fut investi, par la chambre apostolique de Carpentras, d'une maison à Entraigues qu'il avait acquise aux enchères. (Arch. départementales de Vaucluse. B. 126, fol. 272.) Dans une autre investiture, qui lui fut donnée le 23 juin 1556, il est qualifié co-seigneur et possesseur du lieu de Gigognan. (*Ibid.* B. 127, fol. 117 et suiv.) Une investiture du 9 janvier 1590 le qualifie *noble*, mais ne lui assigne, pas plus que la précédente, la profession de *peintre*. (*Ibid.* B. 143, fol. 2.) Il vivait encore en juin 1593.

SIMON de *Chalons en Champagne*, peintre, établi à Avignon depuis environ 1545 jusqu'au delà de 1565. Il reste de lui quatre tableaux connus, tous peints sur bois, savoir : une Adoration des bergers, peinte en 1548, et qu'on voit dans la galerie du musée Calvet; une Notre-Dame de Pitié, peinte en 1550, qu'on voit dans la même galerie; une Nativité, placée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Avignon, et une Descente du Saint-Esprit, qu'on voit dans celle de Saint-Didier de la même ville (1).

LAURENT VINCENT, très-habile fondeur d'Avignon, jeta au moule, en 1555, une statue en bronze de Mars, haute de 7 pans (1^m75), que les consuls d'Arles achetèrent, pour la placer sur la coupole de la tour de l'horloge de leur ville (2).

GOUNET CHANUEL, peintre d'Avignon, vivait avant 1576.

PIERRE DUPLAN, autre peintre, vivait en cette même année. Il paroît avoir été le père de Catherine, qui épousa Van Banquy, cité plus bas.

JEAN ROLLINI et BERTRAND IMBERT, peintres d'Avignon en 1580

(1) Voir ses tableaux, qui sont tous signés et datés, et le traité de l'établissement de la compagnie des Pénitents blancs; Avignon, Offray, 1675, 11-18.

(2) *Dictionnaire biographique des célébrités Vauclusiennes*, par le docteur Barjavel; article *Vincent*.

ou en 1600. (Archiv. départementales de Vaucluse, fonds du chap. de N. D. des Doms. Terrier des maisons, fol. 19 et 21.)

Au commencement du siècle suivant, on trouve encore CLAUDE GRÉGOIRE, peintre, en 1603; NICOLAS BEAU fils, peintre, en 1614; JACQUES DOULX, peintre, cité en 1614 et en 1625; GERARD ATTAN, Anglais, sculpteur, établi à Avignon, où il fit une croix qui fut élevée sur la place Saint-Didier en 1615; SIMON BARTALACHE, aussi sculpteur en 1615; BOEUF, graveur en 1616; GUILHERMIS, qui a peint deux tableaux sur bois, dont l'un, représentant la Descente du Saint-Esprit, est à Agricol, et l'autre, représentant l'Adoration des mages, est à Saint-Didier. Ce peintre, que le catalogue du musée d'Avignon par Meynet désigne par ce seul nom de *Guilhermis*, sans indiquer le siècle où il vivoit, nous paroît devoir être identifié avec *Guilhermis Grève*, qui prit, avec un autre peintre, nommé RECOUVRANS, l'entreprise de la peinture de la décoration de la porte Saint-Lazare à Avignon, le 5 août 1622, qu'on préparait pour l'entrée de Louis XIII; QUIRINUS DE BANKEN, dit aussi VAN BANQUY, peintre, déjà établi à Avignon en 1618 et qui y travaillait encore en 1640, puisqu'il fit en cette dernière année le grand tableau du rétable de l'autel de la chapelle du Refuge; PHILIPPE MATHIEU, qui peignit, en 1629, la grande fresque de Saint-Agricol; JEAN-ANDRÉ BONDIE, sculpteur, fit en 1629 la statue de Saint-Agricol que la ville fit placer sur les bords du Rhône; MATHIEU TRETOUS, sculpteur, en 1631; JEAN ROUSSEAU, orfèvre-ciseleur, et de LA VALFENIÈRE, architecte, en 1634; ANTOINE BLANC, graveur des monnaies, en 1636; OLLIVIER PIEDOUX, peintre et sculpteur, cité en 1634 et en 1638; GUILLAUME GRUERE, peintre, déjà mort en 1639; ESPRIT GRANGIER ou GRANGER, sculpteur; DOMINIQUE BOURBON, de *Boulogne*, peintre. Il peignit en 1649, et avec grand succès, la toile et les décorations du théâtre sur lequel se joua, dans la grande salle du collège du Roure, le ballet de la Fontaine de Vaucluse; ARNAUD ARENE, peintre à Avignon en 1650; PALASSE, peintre en 1650; GEORGES PROUVANSAL, sculpteur en 1658; JEAN GUILHERMIN, sculpteur sur ivoire, auteur du fameux christ de la Miséricorde, en 1659.

Il devient inutile de prolonger cette liste; les noms qui restent à citer sont plus connus et se trouvent en grande partie dans les

biographies. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle et au commencement du siècle suivant, on vit l'école avignonnaise jeter un dernier et vif éclat. Les œuvres des *Mignard*, des *Levieux*, des *Bernus*, des *Péru*, des *Balechou*, des *Parrocel* et des *Vernet* (1), lui valurent son dernier renom; mais bientôt, irrésistiblement entraînés vers la capitale de la France, dont déjà le suffrage consacrait le talent et dispensait la renommée, les notabilités artistiques d'Avignon s'envolèrent vers Paris, ne laissant après elles qu'une école sans sève et sans originalité.

Une circonstance concourut puissamment au dernier éclat que jeta l'école avignonnaise et put retarder de quelques années l'heure de sa décadence: ce fut le grand empressement que mirent, vers la fin du dix-septième siècle, les diverses fabriques et communautés d'Avignon à décorer dans un nouveau goût et avec de bonnes peintures, les églises et les chapelles (2). Les pénitents, qui se divisaient en sept confréries, se jetèrent surtout dans ce mouvement avec une louable ardeur. Ils s'affilièrent les artistes et leur donnèrent des commandes considérables.

Les pénitents noirs de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste occupèrent pendant plusieurs années *Raynaud Levieux*, natif de Nîmes. Ceux de la Miséricorde firent travailler le même peintre, concurrentement avec *Nicolas Mignard* et avec un nommé *Baptiste Feret* (3), qui peignait à Avignon en 1677, et dont les tableaux, quoique si-

(1) On doit citer encore deux peintres étrangers qui vinrent travailler à Avignon: 1° *Rosa de Tivoli*, peintre d'animaux et de paysages, qui résidait à Avignon au dix-septième siècle; 2° *LOUIS LAPALME*, peintre portugais, établi dans cette ville en 1722. — Le frère *DENIS ATTIRET*, jésuite, né à Dôle, fit à Avignon, en 1732, toutes les peintures de la chapelle du noviciat de son ordre.

(2) Quelques particuliers s'associèrent à ce mouvement artistique: il reste aujourd'hui une chambre de l'hôtel de Tonduti de Lescarenne, dont *Nicolas Mignard* a peint le plafond et les riches panneaux, et un salon de l'hôtel de *Baroncelli-Javon*, peint tout entier par *P. Parrocel*.

(3) Celui-là n'était pas du comtat; je le réclame pour Normand. *Dargenville* et *Papillon de la Ferté* nous apprennent que *Jean-Baptiste Feret* était d'Évreux (*Nagler* le dit, je ne sais pourquoi, de

car de Valmalle,
on chère,
H. de Nîmes

gnés, ont été trop souvent attribués à Pierre Parrocel. Un autre peintre avignonais, nommé *Courtois*, peignit leur plafond (1).

Les pénitents blancs, dans la chapelle desquels *Simon de Chalons* avait, en 1563, exécuté, outre plusieurs tableaux, de grandes compositions en camayeu, représentant d'un côté les douze sibylles de l'antiquité, et de l'autre les douze apôtres (2), se décidèrent les derniers à suivre ce mouvement. Ce n'est guère que dans les premières années du dix-huitième siècle que les camayeux de *Simon de Châlons* disparurent enfin sous les toiles de *Pierre* et de *Charles Parrocel* et du chevalier *Pierre Mignard*.

Dans la seconde moitié du dernier siècle, on vit une foule d'artistes se faire affilier à cette confrérie, qui devint une sorte d'académie des beaux-arts; ainsi on voit inscrits sur ses registres (3) : Le 11 avril 1745, Jean de SERVANDONI, peintre et architecte du roi; le 25 avril 1745, FRANÇOIS BONDON, sculpteur; en mars 1746, ANTOINE MAZETTY, sculpteur; le 1^{er} février 1750, PIERRE MIGNARD, peintre et architecte; le 13 avril 1751, FRANÇOIS VERNET, peintre; le 18 du même mois, THOMAS PACINI, artiste vénitien; le 31 mai 1761, LAURENT BONDON et JEAN CHABRIER, tous deux sculpteurs; le 8 avril 1762, JEAN-JOSEPH BALECHOU, graveur; le 19 avril 1771, JOSEPH MICHON, peintre; le 1^{er} novembre 1773, ANTOINE MICHON, aussi peintre; le 23 avril 1775, JEAN-PIERRE RASPAY, peintre; le 25 mars 1777, ANTOINE VERNET, peintre; le 6 avril suivant, PAUL-

Dreux); il peignait l'histoire, et mieux encore le paysage. A Saint-Lazare de Paris, il avait peint saint Vincent de Paule présentant à Dieu les lazaristes et les destinant à prendre soin des soldats selon le désir du roi. On voyait de ses paysages dans les palais de la cour de Bavière. Il fut reçu à l'Académie royale, le 26 octobre 1709, « sur un paysage avec plusieurs figures. » Il mourut à Paris le 1^{er} février 1737, âgé de soixante-treize ans. (PH. DE CH.).

(1) Ce même artiste, qui semble s'être fait une spécialité de ce genre de peinture, avait peint en 1640 le plafond de la chapelle des dames de la Miséricorde à Avignon.

(2) *Traité de l'établissement de la compagnie des Pénitents blancs*. Avignon, Offray, 1675, in-18.

(3) Le registre contenant les réceptions antérieures à 1745 a été perdu.

ANDRÉ LEBLOND, graveur; le 7 avril 1782, JACQUES-FRANÇOIS BUF-FARDIN, sculpteur, etc.

Le chevalier CHARLES-FRANÇOIS DE BERNIN était originaire d'Avignon. Il y passa quelque temps en 1776 et fut reçu pénitent blanc le 6 octobre de cette année. Ayant remarqué les tableaux que Simon de Chalons avait peints dans l'anti-chapelle de la confrérie et qui représentaient, l'un le Couronnement d'épines et l'autre Jésus montant au Calvaire chargé de la croix, il voulut bien, pour rendre hommage à cet ancien maître, en faire lui-même la restauration, ce que le secrétaire constata en ces termes sur les livres de la confrérie : « En considération de sa réception, ledit Bernin a réparé les deux tableaux de notre avant-chapelle, dont les figures étaient presque inconnaissables, attendu qu'ils se trouvent peints sur le bois. Laquelle réparation a été faite si à propos qu'ils paraissent aujourd'hui comme neufs, attendu les talents supérieurs que ledit frère a pour cette partie. »

Cette trop longue nomenclature des artistes avignonnais nous a jeté bien loin du sujet qui nous a fait prendre la plume : l'acte, dont nous allons maintenant transcrire le plus intéressant passage, eût dû précéder tout ce que nous avons dit de l'école avignonnaise, puisque c'est le plus ancien document qui mentionne des artistes de ce pays.

Il résulte de ce même acte, qui est sans date, mais qui ne saurait être d'une époque postérieure à l'année 1117, que l'église de Notre-Dame des Doms d'Avignon, que quelques auteurs croyaient un monument du Bas-Empire, et à laquelle M. Mérimée, dans ses Notes d'un voyage dans le midi de la France, hésite à assigner une époque, est bien du onzième siècle (1).

(1) Les monuments romains, si nombreux dans le Midi, ruinés par les barbares, mais restés encore debout en grand nombre, inspirèrent longtemps les artistes de cette contrée. Ainsi, la corniche, qui soutient la partie ancienne du clocher de Notre-Dame des Doms, a exactement le même profil que celui de la corniche de l'arc de triomphe d'Orange. Les chapiteaux des colonnes du porche

Dans cet écrit, les chanoines réguliers de Notre-Dame des Doms se plaignent de ceux de l'église suburbaine de Saint-Ruf (1). Ils les accusent de s'être émancipés de leur tutelle ; de se considérer comme les possesseurs de la maison de Saint-Ruf, pour l'agrandissement et la perfection de laquelle le chapitre de l'église supérieure a dépensé plus de mille sous de son bien. Ils leur reprochent de ne plus envoyer, comme par le passé, *leurs habiles tailleurs de pierre, leurs sculpteurs, leurs dessinateurs, pour travailler à la construction de l'église majeure* (2). Ils racontent enfin en terminant ce trait révoltant d'ingratitude :

Vir quidam laïcus habebat filium, quem, in etate puerili, cuidam canonico nostro, consobrino suo, ita in adoptionem tradidit ut ipse eum nutriret atque doce-
ret. Et, si puer ad etatem illam perveniret qua aliquid

de cette même église ont, par les caulicoles et les tailleurs, une grande analogie avec ceux des colonnes du même arc. Tout en acceptant l'arc en tiers-point pour les voûtes, qui se prêtaient ainsi mieux aux dispositions à faire pour l'écoulement des eaux pluviales, les artistes méridionaux se refusaient à suivre dans leurs caprices d'ornementation les maîtres de l'école ogivale.

(1) L'abbaye de Saint-Ruf ayant été donnée en 1038 par Benoît, évêque d'Avignon, a quatre chanoines de Notre-Dame des Doms, qui voulurent vivre dans une règle plus étroite, Nouguiet, page 39 de son *Histoire de l'église d'Avignon*, dit que le bâtiment, qui s'en allait presque en ruines, fut à cette occasion remis en bon état. Les chanoines de Notre-Dame ne manquent pas de dire la même chose dans leur exposé ; d'où il résulte que le conflit relaté par cette pièce, ne doit pas être postérieur de plus d'un demi-siècle à la fondation du chapitre rural de Saint-Ruf.

(2) Le texte latin s'exprime ainsi : « De inobedientia autem domini Pontii rectori substituti vel subjectorum ejus, quamdiu dominus ille prepositus apud nos fuit, querimoniam nullam audivimus, imo tante obedientie tunc temporis extitisse ab his qui videre asseruntur quod illi, qui lignorum artifices vel lapidum cultores vel scriptoria arte valentes inter eos habebantur, per totam quadragesimam, vel quolibet tempore quo opus erat, majoris ecclesie structure operam dabant. »

lucrari posset, totum nutritoris esset et in omnibus ei obediret atque ab ejus voluntate in nullo dissentiret. Quem ille suscipiens diligenter nutrit et *artem suam pictoriam edocuit*. Insuper etiam magistros, qui alia docuerunt artificia, pecunia propria conduxit.

Postquam autem puer ille factus est juvenis et plenarie capax rationis, sollicite erga magistrum omnia illa servavit que pater in donatione posuit, cui etiam multociens fide sua promisit ut, quamcumque domum ipse pro conversione eligeret, ad eamdem ipse, si deus daret animum, procul dubio veniret.

Quapropter predictus discipulus, in peregrinationem abiens, postquam inde rediit, ad locum, in quo magistrum esse audierat, sine mora rediit sicut promiserat, veniensque, post paululum, se ipsum Deo et Beate Marie et illius loci preposito reddidit et ex rebus suis mulam optimam preposito tradidit. Prepositus vero in domo sua sicut proprio clerico quamquam quandam deliberavit et ut cotidie in claustro comedere cum fratribus veniret, si vellet.

Ubi ita sub obedientia remansit quod multotiens ex his que acquirere poterat preposito serviret. Denique, cum predictus clericus, sine cujusquam appellatione, in obedientia sibi commissa per triennium jam stitisset, fratres beati Rufi blanditiis suis et presentationum obsequiis et hujusmodi alteris promissionibus ubi maximus honor facile continget, sicut multis fratribus jam contigit ejusdem domus, per se perenniter

nuncios suos ejus simplicem animum subvertere non destiterunt, donec quadam die ad se venire et abbati suo reddere fecerunt, et, statim eum ad altare ducentes, abbate assistente et sacramentum edocente, jurare fecerunt ut in omnibus abbati obediret que sibi preciperet, et ibidem, pro obedientia et sacramentum quod fecerat, ei abbas injunxit quatenus in nocte sequentis dominice ex toto ad eos venire paratus esset, et per idem sacramentum monuit ut ita clam fieret quod a nemine sciri posset. Quid plura; quibusdam (*quidam?*) ex fratribus, missis sub predictae noctis silentio, domum nostram invadentes, personam nobis datam et possessam resque ejus omnes furtim asportaverunt. Hoc autem cum kanonici et prepositus, audivissent contra eos graviter irasci voluerunt et, missis nunciis, secundum sententiam episcopi se facturos responderunt. Et, quia aberat, quosdam ex fratribus ad eum dirigentes clericum de quo agimus a se.....

Le copiste s'arrête ici pour entreprendre la copie d'un autre titre relatif à la chute d'eau qui met en mouvement deux des moulins du chapitre.

Le récit qu'on vient de lire est conçu dans un style si clair que l'on a préféré mettre sous les yeux du lecteur le texte original, plutôt que de s'exposer, en le traduisant, à lui enlever ce cachet de vérité qui résulte de l'indignation naïve avec laquelle le narrateur présente les faits. Il en ressort clairement que, vers la fin du onzième siècle au plus tard, il y avait à Saint-Ruf toute une école d'architectes et de sculpteurs; qu'un des chanoines de Notre-Dame des Doms exerçait la peinture, et que cet art était si fortement prisé que les religieux de Saint-Ruf ne dédaignèrent pas de des-

cedre aux plus déloyales manœuvres pour enlever au chapitre supérieur l'élève que ce chanoine semblait avoir formé avec la plus attentive sollicitude.

La publication de ces faits, qui, surtout à cause de leur ancienneté, intéressent vivement l'histoire des monuments et celle de l'art, revenait de plein droit à ce recueil.

Chers collaborateurs, amis lecteurs,

Pendant cinq années, vous avez soutenu et fait vivre entre mes mains ce recueil des *Archives de l'Art français*. Votre patience n'a été fatiguée ni par les documents trop longs, ni par ceux trop courts, ni par ceux trop vieux, ni par ceux trop jeunes. M. de Montaiglon, plus libre que moi, et dont nos abonnés ont éprouvé dans toutes les livraisons l'active et sûre érudition, prend de ce jour la direction du recueil. Préoccupé d'autres travaux, je lui cède de bon cœur celui-ci, que je lui laisse, grâce à Dieu, bien vivant. Merci encore une fois, chers collaborateurs et chers abonnés, de vos bontés pour les Archives, et oubliez, comme on disait en Espagne, oubliez les fautes du fondateur et ancien directeur.

15 janvier 1856.

PH. DE CHENNEVIÈRES.

M. de Chennevières, qui jusqu'à présent a dirigé les *Archives de l'Art français*, se trouve, à cause de nouveaux travaux, dans l'impossibilité de donner à ce Recueil les mêmes soins que par le passé. Je dois à son amitié de le remplacer dans cette mission. Attaché à la rédaction des *Archives* depuis leur origine, j'ai travaillé assez longtemps à côté et sous les yeux de M. de Chennevières pour en connaître parfaitement le plan et le but, et tous mes efforts tendront à continuer la voie qu'il a tracée. Il m'y aidera lui-même, car il promet de ne pas nous priver de ses communications, et nos lecteurs retrouveront fréquemment, je l'espère, son nom dans les *Archives*. Rien n'est changé d'ailleurs à la publication du *Mariette*, que nous avons commencée et que nous achèverons ensemble.



ANATOLE DE MONTAIGLON.

COLIN CHADELRE, MINIATURISTE

1313.

L'an de l'incarnation M.CCC et XIII le samedi après le sain Denis fut parfais cis apokapse (*sic*) Colins Chadelre l'ordinat et l'enluminat.

Cette inscription se trouve sur le dernier feuillet d'un manuscrit de l'Apocalypse conservé à la Bibliothèque Impériale, *Suppl. Fr.*, 254^{2a}, et très curieux par l'importance, pour la symbolique, de ses nombreuses miniatures. — La S. Denis est le 9 octobre.

JEHAN SOLAS

SCULPTEUR DE PARIS.

*Marché de quatre bas-reliefs pour le tour du chœur de
la cathédrale de Chartres.*

2 JANVIER 1519.

**Communiqué par MM. Lucien Merlet et Emile Beller
de la Chavignerie.**

Nos lecteurs se rappellent avoir vu, dans le premier volume des *Archives (Documents, I, p. 133-35)*, le nom de Jean Solas; c'était le marché conclu le 5 octobre 1502 entre lui et un bourgeois de Paris pour un monument à ériger dans une des chapelles de Saint-Germain l'Auxerrois. La nouvelle pièce qu'on va lire le montre, dix-sept ans après, chargé d'un travail important; elle nous donne son adresse omise dans le premier document, et, renseignement beaucoup plus précieux parce qu'il est actuel, elle nous permet, fortune bien rare pour les artistes révélés par les documents écrits, de juger de sa manière et de son talent, puisque les quatre bas-reliefs qu'on lui confiait, et pour lesquels on était venu le chercher, existent encore aujourd'hui et se peuvent voir dans l'admirable cathédrale à laquelle tant de siècles ont travaillé. Il n'y a pas lieu d'insister sur les bas-reliefs eux-mêmes; la description de ce marché est, sous ce rapport, d'un détail si minutieux et d'une précision si naive, qu'on ne pourrait que l'affaiblir en la répétant.

Nous ferons seulement deux remarques. On verra que Solas, qui, cette fois comme l'autre, emploie la pierre de Tonnerre, s'engage « à faire lesdits ymaiges aussi bien et mieulx que ceux qui sont autour du cœur de l'église Notre-Dame de Paris. » Quand, dans un marché, il est fait allusion de cette façon à une œuvre ainsi proposée pour modèle, il peut y avoir lieu d'examiner si cette œuvre ne serait pas du même artiste. Ce n'est ici pas le cas; car le

tour du chœur de Notre-Dame était achevé depuis longtemps par les soins de maître Jean Ravy, maçon de Notre-Dame, qui y travailla vingt-six ans, et par ceux de son neveu, maître Jean Le Bouthillier, qui les parfit en 1351 (1), et il ne paraît pas qu'on y ait rien ajouté depuis. Il est nécessaire aussi de remarquer que l'invention n'en est pas due à notre artiste, puisqu'on lui donne comme modèle un « pourtraict figuré de blanc et de noir sur deux pièces de toille, » que Soulas était tenu de rendre avec son travail. Nous regrettons, pour notre part, de n'avoir pas connu ce passage quand nous avons décrit (2) une peinture, *de noir et de blanc* sur soie, qui est au Louvre depuis trois ans. Le sentiment que c'était le patron d'un bas-relief pour un retable est le premier qui nous soit venu comme à tout le monde, mais la qualité précieuse de l'étoffe nous avait fait rejeter cette pensée ; nous aurions été moins affirmatifs si cette pièce avait été publiée.

Enfin, nous ajouterons que cette pièce n'est que la première d'une série de documents relatifs, à des artistes chartrains ou ayant travaillé à Chartres au seizième siècle, qui nous sont communiqués par M. Merlet, l'archiviste du département d'Eure-et-Loir, et M. Bellier de la Chavignerie. Nous les publierons successivement, et c'est pour ce recueil une bonne fortune dont nous sommes heureux de leur adresser des remerciements auxquels s'associeront nos lecteurs.

A. DE M.

(1) Cf. Gueffier, *Description historique des curiosités de l'église de Paris*, 1763, in-12, pages 55-6, et l'*Abecedario* de Mariette, I, 174 5. Dans les travaux du nouveau chœur fait sous Louis XIV, il périt malheureusement une partie de ces figures. Un fragment curieux, transporté du temps de Gueffier à la porte collatérale vis-à-vis la porte rouge, en est aujourd'hui conservé dans le musée des sculptures modernes au Louvre ; c'est la figure agenouillée d'un chanoine mort en 1303, avec cette inscription : *Maistre Pierre de Fayet chanoine de Paris a donne cc lb. à faire ces hystoires et pour les nouvelles voirrieres qⁱ su(n)t sus le cuer de ceans.*

(2) Notice sur un paiement d'autel en soie du temps de Charles V, provenant de la cathédrale de Narbonne : Bibliothèque de l'École des Chartes, 3^e série, 3^e volume, numéro de juillet-août 1852, p. 552-8.

Dimanche second jour de janvier M^o XVIII (1519)

YMAGES OU EST LA CHAPPELLE DE
MONSIEUR S^t LUBIN.

Vint et fut présent en sa personne Jehan Soulas, maistre ymager, demourant à Paris au cymetiere Saint Jehan, parroisse de S^t Jehan en Grève, le quel congnut et confessa avoir marchandé avecques nous ès personnes de vénérables etc, maistres Jehan Dudrac, chantre, Aignan Viole, chamberier, et Loys Joudart, chanoines en l'Eglise de Chartres, maistres et administrateurs de l'euvre de la dite Eglise ad ce par nous commis et députez et, en ensuivant notre conclusion faicte vendredi dernier passé, stipulans pour nous en ceste partie en la manière qui ensuit : c'est assavoir que ledit Jehan Soulas a promis faire bien et deuement, ainsi qu'il appartient, de bonne pierre de la carrière de Tonnerre, les ymages qu'il fault pour quatre histoires cy après désignées. En la première histoire sera figuré Joachim, en l'aage de quarante ans ou environ, gardant les bestes, assavoir deux chèvres, trois moutons et deux aigneaulx, deux bergers et ung chien, et l'ange descendant du ciel et parlant à luy. En la seconde on figurera Anne, en l'aage aussi de XL ans ou environ, triste et dolente, gardant sa maison avec sa chamberière et l'ange descendant du ciel parlant à elle, et devant elle ung oratoire, et près d'elle ung orillier et ung chien barbet sortant de dessoubz l'ora-

toire. En la tierce sera figurée la ville de Jhérusalem et en une des portes, qui sera dite la porte dorée, arriveront Anne et Joachym l'un d'un costé et l'autre de l'autre, et derrière Joachym ung levrier et du costé de sainte Anne sa chamberière. Et en la quatriesme histoire sera figurée sainte Anne, couchée au lict, et une femme qui tiendra la vierge Marie, et deux autres femmes, l'une tenant ung pot, en façon d'argent, decouvert, et l'autre faisant de la bouillie, et au dessoubz du lict une cuvete, et au cousté du lict, joignant le bort, sur une scabelle, aiant ung linge dessus, ung bassin et une coupe en façon d'argent, le lict à pilliers et du linge à l'entour des pilliers en façon de rideaulx de lict, et au dessus ung ciel où il y a des campanes pendantes au long du lict, et le tout aussi bien ou mieulx qu'il est figuré et que les dites histoires sont pourtraictes et figurées de blanc et de noir sur deux pièces de toile pour ce faictes et présentement exhibées (*sic*), baillées et délaissées au dit Jehan Soulas pour faire les dits ymaiges à la semblance du pourtraict. Lesquelles deux pièces de toile, ainsi pourtraictes et figurées, iceluy Soulas sera tenu rendre à mes dits sieurs de chappitre avecques les dits ymaiges, et si a promis le dit Soulas faire les dits ymaiges aussi bien ou mieulx que ceulx qui sont autour du cœur de l'église Notre Dame de Paris, pour les devant dites ymaiges asseoir en la cloture du cueur de la dite église de Chartres du costé destre, sur la seconde

chappelle en laquelle est de présent la chapelle Saint Lubin. Et oultre a promis le dit Soulas rendre et amener en ceste ville de Chartres à ses propres coustz et despens, perilz et fortunes, dedans ung an prochainement venant ou plus tost, les dits ymaiges sains et entiers, et les asseoir aussi sains et entiers ès lieux et endroitz qui luy seront monstrez par le maistre maçon de l'euvre de la dite église de Chartres en la dite cloture du cueur, laquelle closture aura deux piedz et demy d'espace, et le tout rendra fait et parfait et assis bien et deuement, ainsi que dit est, dedans ung an prochainement venant, aux propres coustz et despens, périlz et fortunes du dit Soulas, comme dessus est dit, sans ce que mes dits sieurs de chappitre soient tenuz aucunement récompenser iceluy Soulas. Ce marché fait moiennant le prix et somme de deux cens quatre-vingtz livres tournois, que mes dits sieurs de chappitre de Chartres seront tenuz, pour toutes choses quelzconques, paier au dit Jehan Soulas au feur qu'il besongnera. Sur laquelle somme de II^cIII^{xx} l. tournois le dit Jehan Soulas a présentement eu et reçu par les mains de maistre Laurens le Camus, prebtre, clerc du dit euvre, la somme de quarante livres tournois, dont etc, quittant etc. Et davantaige le dit Soulas a promis bailler bons plèges et suffisans de bien et loyaument faire, parfaire, rendre et asseoir les dits ymaiges ainsi que plus au long est cy dessus dict et devisé, promettant etc, obligeant, etc, renon-

çant etc. Présents ad ce pour tesmoins honnestes personnes Augustin Frerot, notaire de la court épiscopal de Chartres et Huguet le Maire huissier de mes dits sieurs de chappitre demourant à Chartres.

(Registres des contrats du chapit. N. D. de Chartres.)

PLUMEAU DE PETIT

Note communiquée par M. L. Dussieux.

On sait, malgré les efforts de Le Vieil, où était arrivé le discrédit et l'abaissement de la peinture sur verre pendant le dix-huitième siècle. Le tout petit fait suivant, extrait du compte rendu de la séance de l'Académie de peinture du 8 novembre 1777, dont le procès verbal est signé ce jour-là par vingt-quatre membres, en est une preuve curieuse et vraiment divertissante :

En ouvrant la séance, le secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à l'Académie par le S. Plumeau de Petit, qui prétend avoir retrouvé la peinture sur verre. La compagnie a chargé le secrétaire de lui écrire que ce secret n'est point perdu, mais qu'il est actuellement hors d'usage.

J. B. HUET

Pièce communiquée par M. le baron de Hochschild.

Un tableau, que je termine pour le salon me prive d'aler a Paris d'ici a quelque jour comme vous mavez donnez huitte jour pour me desider pour les quatre tableau que vous desirez fairfere d'apres Berghem jai donc a ce suget examiner les estampe de nouveau je vois qu'ili a beaucoup douvrage tem qu'ant figure qu'a animaux et que pour les faire comme vous les voulez bien finie les figures et les drapries faittes d'apres nature ce qui faut pour les bien faire il est donc impossible Monsieur de vous les faire a moins de quinze cent livres chaque comme vous ent faittes faire tous les jour j'espere que vous ne ccrai pas surpris de ma demande jai lhonneur detre Monsieur tres parfaitement votre tres humble serviteur Monsieur

HUET.

Ce brouillon de lettre est écrit au revers d'un important dessin de Huet, représentant un jeune homme faisant une tendre déclaration et même un peu pressante à une femme, qui arrête la main de l'amoureux. Les deux personnages sont debout auprès d'une cheminée. Les costumes et les meubles sont ceux de l'époque. Le dessin, à la plume et lavé d'encre de Chine, est signé: *J. B. Huet* 1786. — Cette curieuse page de l'habile peintre d'animaux appartient à M. le baron de Hochschild, qui a bien voulu la tirer, pour nous, de son riche portefeuille.

MICHEL ANGUIER

Marchés de Pietro Sasso, stucateur, et de Michel Anguier, pour l'exécution des sculptures de la chambre de la reine mère au Louvre.

DÉCEMBRE 1655.

Pièces communiquées et annotées par M. Paul Chéron.

C'est le 21 octobre 1652 que le roi, rentré à Paris, descendit au Louvre. « Aussitôt après, il réunit les deux parlemens en un seul, lui défendit de se mêler d'affaires d'Etat, et logea au Louvre pour ne le plus quitter, ayant éprouvé, par les fâcheuses aventures qu'il avait eues au Palais-Royal, que les maisons particulières et sans fossé ne sont pas propres pour lui (1). » C'est à cette circonstance que nous devons toute la décoration de la partie du rez-de-chaussée du Louvre, au-dessous de la galerie d'Apollon, dont Anne d'Autriche fit son appartement.

La notice de Guillet de Saint-Georges sur Michel Anguier, publiée dans les *Mémoires inédits des Académiciens*, indique l'année 1653 comme la date des travaux de ce sculpteur dans les appartements de la reine mère; c'est celle du commencement des travaux. Ils comprirent d'abord les salles actuelles dites *des Saisons, des Empereurs et de la Paix*, et nous allons donner deux actes se rapportant à la décoration de la dernière pièce de l'appartement de la reine, sa chambre à coucher, maintenant la salle du *Cent-aure*, qui sont datées de décembre 1655.

L'on voit, par le plan de Blondel, que la chambre à coucher

(1) M^{me} de Motteville, coll. Michaud et Poujoulat, 2^e série, X, 441.

comprenait seulement les deux premières travées; la dernière, avec la grande fenêtre sur le quai, était le cabinet d'Anne d'Autriche, qui fut décoré par Errard (1). On n'aurait pas de cette disposition de preuves positives, que l'examen des lieux, corroboré du témoignage du marché suivant, suffirait à le démontrer.

En effet, dans le marché, Anguier ne reçoit la commande que de deux pendentifs, alors que la pièce actuelle en a quatre. C'est que dans les travaux d'aménagement du Musée des antiques faits au commencement de ce siècle, on a détruit le mur de séparation qui se trouvait entre les seconde et troisième fenêtres donnant sur le jardin de l'Infante, et reporté au-dessus de la fenêtre du quai les peintures et les sculptures qui surmontaient la porte du cabinet de la reine. C'est ainsi que l'on a dû faire sculpter à Dejoux deux pendentifs supplémentaires, peindre à Hennequin l'*Hercule français* dans un second octogone du plafond, à Lethière et à Peyron deux tympanes, enfin, à Guérin et à Prud'hon deux médaillons avec des génies.

Il ressort aussi de ces deux actes un fait fort naturel, mais dont il est curieux d'avoir une preuve positive, c'est que l'ordonnance générale est due à l'invention de Romanelli. On y peut voir aussi les différences de détails qui existent entre le marché et l'exécution pour les figures d'Anguier.

Sur le premier tympan de droite, c'est entre les mains de la figure assise que sont les armes de la reine; la figure sur les nuées tient une couronne de feuillage et un *cornet*. Sur le premier tympan de gauche, la figure en l'air, plus mouvementée, ne porte que la couronne; la figure assise porte les armes de la reine, la palme et le *cornet*. Quant aux quatre vertus assises sur les volutes, aux deux côtés des grands sujets de Romanelli, la *Magnificence*, à gauche du sujet de *Judith*, est entièrement conforme à la description de l'acte; à droite, la *Libéralité* tient une corne d'abondance de la main gauche, et ne tient pas le bassin plein de richesses; le sculpteur l'a mis à côté d'elle. La *Majesté royale*, à la gauche du

(1) *Mémoires inédits des Académiciens*, tome I, p. 79.

sujet d'*Esther*, ne porte pas un sceptre, mais un caducée, et l'aigle se voit à ses pieds ; quant à la *Félicité*, à droite du même sujet, elle ne tient pas de caducée, mais des épis et une faucille.

On pourrait remarquer que les quatre enfants tiennent des lauriers et non des lis, si ce changement ne devait être dû aux restaurations modernes. En effet, c'était des fleurs de lis qu'on leur voyait au dix-huitième siècle, ainsi qu'il résulte de ce témoignage de Caylus : « Le cabinet qui suit les trois pièces est encore orné par Anguier. Les huit vertus et les quatre petits génies, chargés chacun d'une fleur de lis, méritent d'être vus (1). »

—
iii^e Décembre 1655.

Pardevant les notaires, gardenottes du Roy nostre sire, en son chastelet de Paris, soubsignés : fut présent en sa personne le sieur Pietro Sasso stucateur italien, demeurant à Paris, proche et attenant les cuisines du Louvre, paroisse Saint Germain de l'Auxerrois. Lequel a volontairement reconnu et confessé avoir fait marché, promis et promet au Roy nostre dit Seigneur. Messire Estienne Le Camus, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, surintendant et ordonnateur général de ses bastiments et messire Anthoine Ratabon, aussy chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, trésorier général de France à Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc, intendant et ordonnateur desdits bastiments, stipullant et

(1) Vie d'Anguier par Caylus, *Mémoires inédits*, I, 457.

acceptant pour Sa Majesté : en la présence de noble homme Nicolas Desvotz, conseiller du Roy et controlleur général desdits bastiments de faire faire bien et duement au dire d'ouvriers et gens cognoissans, tous et chacuns les ouvraiges et ornements de stuc que Sa Majesté a résolu de faire faire présentement à la voulte de la chambre du nouvel appartement de la Reyne sa mère au dessoubs de la gallerie des peintures du Louvre, ainsi qu'ils sont particulièrement représentés au modelle en petit qui en a été fait par le sieur Romanelli peintre italien que Sa Majesté a fait venir de Rome pour peindre à fresque les tableaux de la voulte et montré audit sieur Pietro sans aucune chose changer esdits ouvraiges à accomplir soubs quelque prétexte que ce soit, comme aussi la grande corniche du pourtour de ladite chambre qui n'est marquée dans le modelle, laquelle sera faicte ainsi qu'il sera ordonné audit entrepreneur, lequel fournira pour cet effet tous bons stucs, mortiers et autres matières propres et nécessaires pour lesdits ouvraiges, mesuré tout, et en fera [ce] qu'il conviendra tant pour les corps desdits stucs que pour les bien attacher à la voulte et employer en iceux les meilleurs et plus excellents ouvriers dudit art. A ses despens hacher, piquer, reblanchir et encoller proprement toutes les voutes, corniches et pourtour de ladite chambre. Comme aussy enduire et encoller proprement tous les lieux ou doit peindre le sieur Romanelli et fournir au sieur Mi-

chel Anguier sculteur qui a entrepris de faire les figures tous les stucs et mortiers prêts a mettre en œuvre qui seront pour ce nécessaires, iceux ouvraiges rendus faicts et parfaicts dans trois mois moyennant la somme de six mil livres. A quoy a été réglé le prix en bloc de tous lesdits ouvraiges. Lequel prix sera payé audit sieur Pietro Sasso par les sieurs tresoriers desdits bastiments suivant les ordonnances qui en seront pour ce délivrées par lesdits sieurs surintendant et intendant sçavoir mille livres présentement et le surplus a feur et a mesure que l'ouvrage s'avancera et a esté convenu qu'encore que dans l'exécution du premier marché il soit changé ou augmenté quelque chose auxdits modelles ouvrages et ornements par ledit sieur Romanelly pour la plus grande beaucté de l'ouvrage ledit sieur Pietro Sasso sera tenu et obligé de suivre ledit changement et faire lesdites augmentations sans pour ce prétendre aucun desdommagemens ou augmentations. Seraourny par le Roy audit entrepreneur une chambre et des lits près du Louvre pour le loger et ses gens pendant qu'il travaillera auxdits ouvrages durant lesquels il se servira de l'eschaffaulx qui doibt estre fait par ledit sieur Romanelly. Car ainsi s'oblige chascun en droict soi, le sieur Pietro Sasso corps et biens. Rédigé faict et passé à Paris en la maison dudit sieur Le Camus scize rue Salle aux Comptes paroisse Saint Leu Saint Gilles l'an mil six cent cinquante cinq le

quatriesme jour de décembre avant midy, et ont signé

LE CAMUS RATABON DESVOTZ
 PIETRO SASSO
 LEVASSEUR DE BEAUVAIS

—
xv^e Décembre 1655.

Pardevant les notaires garde-nottes du Roy nostre sire en son châtelet de Paris, soubs signez, fut présent en sa personne Michel Angier, sculpteur à Paris, y demeurant au palais des Thuilleries, paroisse Saint Germain de l'Auxerrois, lequel a volontairement reconnu et confessé avoir fait marché, promis, et promet au Roy nostre souverain Seigneur, M^e Estienne Le Camus chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, surintendant et ordonnateur général de ses bastimens, et messire Antoine Ratabon, aussy chevalier conseiller du Roy en ses conseils, trésorier général de France à Montpellier, intendant des gabelles du Languedoc, intendant et ordonnateur desdits bastimens, stipullant et acceptant pour sadicte Majesté, en la présence de noble homme Nicolas Desvotz conseiller du Roy et controlleur général desdits bastimens, de faire bien et duement, au dire d'ouvriers et gens à ce cognoissans, les figures de stuc que ledict Angier fera dans la chambre du nouvel appartement de la Reyne, suivant les modelles qu'il en a faits sur les desseings et conduite du sieur Romanelly.

Premièrement fera dans les deux grands triangles aux deux côtés de la voulte quatre figures de six à sept pieds de hault, dont y aura deux desdites figures par triangle, lesquelles représenteront les renoimées avec les aisles aux esselles; deux seront assises sur les nuës tenant en main les armes de la Reyne, les deux autres seront représentées en l'air tenant la couronne royale en main avecq palmes et cornet.

Plus quatre figures assises de la grandeur des susdittes, lesquelles seront mises aux deux bouts de la chambre, la première tenant de la main gauche un riche bassin plein de toutes sortes de richesses, et en tiendra plein la main droite, laquelle sera en attitude de les donner libéralement au peuple; la deuxiesme la Majesté royale sera couronnée et de la main droite tiendra un sceptre et de l'autre costé y aura un aigle; la troisième la félicité dessus sa teste aura une guirlande de fleurs, dans la main droite tiendra un caducée et de la gaulche un cornet d'abondance plein de fleurs, et la quatriesme la magnifiance avecq la couronne en teste tiendra en mains les plans d'une superbe fabrique.

Plus quatre petits garçons de cinq à six ans, les aisles aux espaulles, et demy vestus, tenant en main chacun une fleur de lis, et seront mis dans les petits triangles aux deux costés de la chambre, et à cet effect sera fourny audict entrepreneur par le S^r Pietre Sasso de plastre mortier et stuc et iceluy entre-

preneur fournira les fer et autres choses généralement quelconques pour les susdits ouvrages qu'il rendra faicts et parfaicts bien et duement comme dict est.

Ce présent marché fait moiennant le prix et somme de deux mil cinq cens livres tournois pour tous les susdits ouvrages de sculpture de laditte chambre qui consistent en huit grandes figures avecq leurs héroglyphes et quatre enfants et les armes de la Reyne couronnées et autres au bas des figures et fournitures de fer, ainsy qu'ils sont escripts cy-dessus, laquelle somme sera payée audit Angier au fur et à mesure que lesdictz ouvrages s'avanceront par les trésoriers desdicts bastimens en exercice suivant les ordonnances qui en seront dellivrées par lesdicts sieurs surintendans et intendans desdicts bastimens audict entrepreneur Cazanis, promettans et obligeans et chacun en droict soy, et ledict entrepreneur corps et biens comme pour les propres deniers et affaires de sa Majesté, renonceans. Faict et passé à Paris, en la maison dudict sieur Le Camus, scize rue Salle au Compte paroisse Saint Leu Saint Gilles, l'an mil six cens cinquante cinq le quinziesme jour de décembre, avant midy et ont signé

LE CAMUS

RATABON

DESVOTZ

M. ANGUIER

PAIN

DE BEAUVAIS

HUBERT CAILLEAU

PEINTRE DE VALENCIENNES.

1547.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale vient d'acquérir à la vente des livres de M. Hurez, ancien imprimeur à Cambrai, un curieux manuscrit d'un mystère de la Passion joué à Valenciennes en 1547. C'est un autre poëme que celui de Greban et que celui de Jehan Michel, et par là, il est important pour l'histoire de ce cycle dramatique. Déjà M. Hécart, dans ses *Recherches sur le théâtre à Valenciennes* (1816, in-8°), avait parlé de cet ouvrage, mais d'après un manuscrit différent qui ne contenait que le seul texte du mystère. Celui qui vient d'être acquis pour la Bibliothèque a une bien autre importance par les renseignements qui l'accompagnent. En effet, dans les sortes de pièces justificatives qui le terminent et qui, parmi les documents de l'histoire du théâtre, prendront rang à côté du procès-verbal de la représentation du mystère d'André de la Vigne, publié par M. Jubinal (Préf. de ses *Mystères inédits*, p. 43-8), on trouve le nom des auteurs et des acteurs, la convention passée entre eux, la liste de leurs rôles, le prix des places, le chiffre de la recette, le prix de la vente des costumes, etc. Comme ces questions ne sont pas ici notre objet, nous n'avons pas à nous y arrêter. C'est d'ailleurs un sujet qui revient de droit à M. Magnin. Espérons qu'il emploiera sa science de l'histoire du théâtre et sa plume habile à mettre en œuvre ces curieux matériaux, comme il est seul à même de le faire.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est que ce manuscrit est orné de dessins à la plume, coloriés à l'aquarelle, et que le nom de l'artiste se trouve à la fin du volume. C'est à ce point de vue seulement que nous avons à en parler. M. Onésime Leroy, dans ses *Etudes sur les mystères*, Paris, Hachette, 1837, in-8°, a parlé rapidement (p. 128-30) de ce manuscrit de M. Hurez, et cité incidem-

ment le nom du peintre, qui a été aussi recueilli d'après la même source dans la liste d'anciens artistes valenciennes, mise par M. A. J. Potier à la fin du catalogue du Musée de Valenciennes. Enfin l'inscription qui nous a conservé son nom a été judicieusement relevée par M. Delion dans le catalogue de la vente, et reproduite dans l'*Athencœum français* du 9 fev. 1856, p. 116. Mais nous croyons être agréables à nos lecteurs en faisant, avec un peu plus de détail, entrer ce renseignement dans les *Archives* pour le mettre dans son milieu et le conserver en lumière.

Voici cette inscription, certainement autographe, qui est entourée d'un cadre d'ornements :

Hubert Cailleau painctre a painct les histoires sur checunne journée de ce libvre, comme aussy il fut joueur audict mistère de pluisieurs parchons, entre lesquelles veult représenter l'ung des trois roix assavoir le negre, item de Gamaliel puis de quelque chevalier de Herode aussy de quelq. pbre de la loy et pluisieurs aultres. Il donna aussy le portraict du hourdement ou teatre avec Jacques des Moelles (1) comme il se voidt en ce present livre.

POINT NE MORD MORT

CAILLEAU.

C'est ce portrait du hourdement qui est le plus curieux de ces

(1) Voici, dans la liste des acteurs, l'article qui lui est consacré : « Jacques des Moelles inventeur et facteur et mesme conducteur de pluseur secret, juer de pluseurs parchons comme la présence de l'ung des trois roigz et gramment de aultres. » Cette expression d'*inventeur de plusieurs secrets* se trouve dans un certain nombre d'autres articles et doit signifier qu'on était chargé de l'exécution de certains *trucs*, comme nous dirions aujourd'hui.

dessins, en ce sens qu'il est un renseignement véritable sur les décorations d'un mystère au seizième siècle, et à ce titre, il mériterait d'être fac-similé (1). Les autres, au nombre de vingt-cinq, n'ont pas le même intérêt. Le dessin est sommaire et parfois caricatural, plutôt par manque d'habileté que par intention, et le coloriage est très-grossier. Ce qu'ils auraient pu avoir d'intéressant aurait été de nous donner des costumes; mais ils ne nous donnent rien sous ce rapport. Hubert Cailleau a peint dans chaque dessin plusieurs sujets étagés dans un paysage avec l'habitude et le ressouvenir des tableaux du temps; il a illustré son manuscrit, il n'a pas porté la représentation. On ne peut considérer comme costumes fidèles que ceux de deux guerriers se querellant aux échecs et celui d'un bourreau, qui ont les habits du temps. Les autres sont de fantaisie et pour mieux dire de pratique, et, quand on a eu à en venir au fait de faire faire par des tailleurs des costumes à porter, on n'a pas pu se tenir à ceux des tableaux. Cependant un personnage, peint tout seul, à la fin du mystère, représente peut-être le costume de l'*Épilogue* à la suite duquel il est peint. Il a la petite toque noire et plate, un pourpoint à jaquette violet, les manches rouges, la braguette, les bouffants et les chausses jaunes, les souliers noirs et l'épée à la ceinture. Il tient de la main droite un bâton de la longueur d'une petite canne, et de la gauche un rouleau de papier. Mais l'intérêt, je le répète, est tout entier dans le premier dessin, large à peu près de deux pieds.

C'est, sur un soubassement orné de cartouches, une série de constructions qui se succèdent et s'équilibrent l'une l'autre. A gauche, c'est d'abord *une salle* hexagone ouverte par ses trois côtés

(1) M. de la Fons Melicocq, dans ses *Artistes et ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique*, Béthune, 1848, p. 215-46, a donné de curieux détails sur les représentations dramatiques à Béthune au quinzième et au seizième siècles; il cite le nom d'un peintre, Jacques Josse, comme ayant travaillé aux figures élevées en 1562 sur trente-deux hourds pour représenter tout le Nouveau Testament et la Passion, p. 243 et 246. — Cf. dans les *Archives, Documents*, I, p. 137, ce qui se rapporte à Jehan du Bourg, qui a été le *décorateur* d'un mystère joué à Nevers en 1486.

antérieurs et portée par trois colonnes roses comme toutes celles de ce dessin ; au-dessus, et évidemment porté par la charpente employée pour la salle, se voit *Paradis*, qui ne doit pas être bien exact, car il est figuré comme un rond pour ainsi dire sans appui. On y voit Dieu le Père entouré d'anges et de vertus. On remarquera qu'excepté dans ce cas toutes les constructions qui servaient de scène se succèdent sur un plan horizontal, alors que nous savons d'une manière positive qu'aux époques antérieures il y avait plusieurs étages superposés. Après, en allant de gauche à droite, on trouve *Nazareth* figuré par une porte élégante au milieu d'un mur, et délimité par une barrière de claies qui rejoint la *salle au temple* que l'on trouve ensuite, au fond duquel on découvre l'arche, et qui ne manque pas d'être surmonté d'un croissant. *Hierusalem* est représentée par les murailles et une porte de la ville, et le centre du théâtre était occupé par *le palais*, salle à jour et carrée, élevée sur un soubassement percé par devant de fenêtres cintrées et grillées, et garnie sur les côtés d'escaliers ; elle offrait au fond un trône. L'on trouve après *la maison des évêques*, toujours vue par dehors et *la porte dorée*, une des portes de Jérusalem ; en avant de ces deux constructions, on trouvait un bassin carré avec un bateau à un mât et qui figurait *la mer*. A côté de la porte dorée se voient *la limbe des pères*, et enfin *enfer* avec sa gueule traditionnelle, et sur une plate-forme, au-dessus, des roues ardentes et des monstres vomissant des flammes, dont l'un est d'autant plus bizarre, qu'il est posé sur une énorme chaîne rouge comme l'est une girouette sur une tige droite. Il y a certainement bien des détails omis dans ce dessin évidemment très-simplifié ; mais, tel que tel, on est encore très-heureux d'avoir, comme le dit l'inscription écrite en tête : *Le teatre ou hourdement pourtraict comme il estoit quant fut joué le mistère de la Passion Nostre Seigneur Jesu Crist.*

A. DE M.

CH. DE LA FOSSE ET LOUIS DE BOULOGNE

PRIX DES TABLEAUX DU CHOEUR DE N. D. DE PARIS.

On connaît dans le chœur de Notre-Dame, au-dessus des boiseries de Du Goulon, les huit grands tableaux de l'histoire de la Vierge, par Noël Hallé, Antoine Coypel, Jouvenet, Charles de la Fosse, Louis de Boulogne, et l'on savait, de reste, qu'ils avaient été donnés par M. de la Porte, chanoine jubilé; les deux engagements suivants, dont les originaux sont entre mes mains, nous indiquent ce qu'ils ont été payés. Il avait demandé au roi, par un placet du mois de mars 1709, la permission de les faire faire à ses frais, ce que le roi avait accepté par une réponse écrite en son nom par le duc d'Antin (Cf. Gueffier, *Cur. de l'égl. de Paris*, p. 284); mais il n'eut pas la joie de les voir exécutés. En effet, messire Antoine de La Porte, né à Paris le 16 février 1627, chanoine de l'église de Paris le 3 août 1650 (*ibid.*, p. 283), chanoine jubilé en 1700, mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans le 24 décembre 1710, ainsi qu'il résulte de l'épithaphe gravée sur sa tombe dans la nef de Notre-Dame et recueillie par Gueffier, p. 385-7. Outre des fondations et ces tableaux du chœur, Notre-Dame avait encore reçu de lui, entre autres présents, un soleil d'argent doré du poids de 300 marcs, modelé par Philippe Bertrand sur les dessins de Robert de Cotte et exécuté par Claude Ballin (Gueffier, pages 281-3 et 386). Aussi le chapitre reconnaissant avait-il fait faire, en 1709, par Jouvenet (Gueffier, pages 285 et 303), son portrait, qui fut recueilli à la révolution par M. Lenoir (Cf. son inventaire, publié en 1845 dans le 3^e volume du *Bulletin du comité des arts et monuments*, p. 337), et dont nous ignorons le sort. M. Lenoir avait aussi recueilli au chapitre le touchant tableau de Jouvenet représentant M. de la Porte disant la messe au maître-autel de Notre-Dame; mais celui-ci se trouve, comme on sait, au musée du Louvre (Cf. le livret de M. Villot, n^o 305). Enfin, Jouvenet a encore peint le portrait de M. de la Porte et le sien propre dans le Magni-

ficat (Cf. Gueffier, p. 75, et les *Mém. des Acad.*; II, 30), qui, comme tous les tableaux de cette suite, est retourné reprendre sa place au chœur de l'église métropolitaine. Nous ajouterons que les tableaux de la Fosse représentent la Nativité et l'Adoration des Mages; ceux de Boulogne, la Présentation et la Fuite en Egypte, et que tous quatre portent la date de 1715.

A. DE M.

Je promest faire les grands tableaux pour le cœur de Notre Dame de Paris, suivant le testament de Monsieur Delaporte et des sujests qui me seront donnez par Monsieur de Cotte des sujests de la vie de la S^e Vierge et de son fils Nostre Seigr^r Jésus, savoir les quatre grands tableaux de vingt deux à vingt quatre pieds de large sur quatorze à quinze pieds de haut, et pour chaque tableau la somme de trois mille sept cent cinquante livres, que je promesty travailler aussi tost qu'on m'en aura donné l'ordre; à l'égard de deux plus petits tableaux qui seront la suite des sujests, chacun aura environ douze pieds de large sur la mesme hauteur des grands que je feray pour la somme de quinze cens livres chacun. Fait à Paris ce quatorze septembre 1711. DE LA FOSSE.

Je promet faire un des quatre grand tableaux pour le cœur de leglize Notre Dame de Paris suivant l'intention et le testament de feu Monsieur De la Porte, les dit tableaux représentent des sujet de la vie de la seinte Vierge et de Nostre Seigneur Jésus Chris, chaque tableau ayent chaqun 24 a 22 pieds de longueur sur 14 à 15 pied de hau, chaque tablau pour la somme de trois mil sep cent cinquante livres et a l'égar des autres petit tableaux d'environ 12 pied de large sur mesme auteur des grand la somme de quinze cent livre chaqun. Fait à Paris ce quatorze septembre 1711. L. BOULOGNE.

INVENTAIRE DES TABLEAUX

QUI RESTAIENT ENCORE AUX CHARTREUX DE PARIS EN 1790.

Lorsque notre ami M. Dussieux s'occupait des recherches sur Le Sueur qui ont paru dans ce recueil, j'avais vainement cherché aux Archives du Royaume, dans les documents provenant des Chartreux de Paris (S 3948), quelque chose de relatif à la suite de saint Bruno. Par contre, j'y ai trouvé et copié au passage l'inventaire que je publie aujourd'hui (1). Il est à la fois intéressant en lui-même et plaisant par le grand ton de messieurs les commissaires et leur fantastique ignorance des noms propres d'artistes qu'eux ou leur scribe écorchent à cœur joie, sans doute sous la dictée des bons moines qui avaient peu songé à les épeler lettre par lettre. On pense bien que nous ne ferons pas l'injure à nos lecteurs de leur signaler une à une d'aussi innocentes âneries; leurs yeux les rectifieront d'eux-mêmes à la lecture.

A. DE M.

Description des tableaux qui se sont trouvés dans la Chartreuse de Paris.

Art. 1^{er}. *Dans le grand cloître.* — Il y a un tableau de 15 pieds de longueur peint sur bois; il n'a autre mérite que la représentation de la fondation de Jeanne de Chatillon, comtesse de Blois, et au dessous ce même tableau, il y a un bas-relief de même grandeur qui représente le même sujet (2).

(1) Les *Archives* ont déjà imprimé un inventaire analogue. Cf. *Documents*, III, 81-93, celui des Carmélites, publié par M. Cousin.

(2) Pour bien comprendre ce passage, il faut se reporter au passage de Piganiol (VII, 241-2), où il parle de ce bas-relief représentant Jeanne de Châtillon présentant à la Vierge quatorze chartreux, et où il remarque qu'en 1712 deux de ses descendants firent couvrir ce bas-relief avec des planches sur lesquelles on avait peint d'après le bas-relief, ce qui prouverait qu'il était lui-même peint, toutes ces figures, ce qui faisait un tableau de 15 pieds de largeur sur 4 de hauteur.

Art. 2. *Dans le petit cloître.* — Un tableau peint sur la porte de la sacristie représentant l'intérieur d'une église ; l'architecture est de toute beauté et d'un effet surprenant, pour la perspective la mieux observée et de la plus riche composition ; le sujet représente la bénédiction d'un temple par un évêque qui est monté sur un espèce de marchepied couvert d'un tapis ; derrière l'évêque est un diacre à genoux dessus le même marchepied, tenant à sa main droite un encensoir, et, au bas du même marchepied deux enfans de chœur, vêtus de blanc, tenans chacun un chandellier. Sur le second plan, un diacre tenant la croix de ses deux mains. Le troisième plan représente l'intérieur du chœur, où il y a des religieux de droite et de gauche, assis dans des stalles, et dans le milieu une table d'autel couverte de vases d'or ; sur le second plan à droite, trois figures vêtues de manteaux bleus entre des colonnes. Ce tableau est de la plus riche composition, tant par la supériorité de l'architecture que de l'expression des figures ; il a 5 pieds 11 pouces de hauteur sur neuf de largeur ; ceintré par le haut. Dans le milieu du tableau, par le bas, il est mutilé, aux environs de deux pieds sur 20 pouces de haut. C'est un des plus beaux tableaux de Le Sueur (1).

Art. 3. — Un autre tableau de même grandeur que le précédent représentant deux figures, l'une celle d'un chartreux, et l'une vêtue d'une robe jaune. Ces deux figures paroissent occupées d'un plan qu'elles tiennent ; le fond de ce tableau représente un paysage et l'on apperçoit des monuments de perspective (2).

Art. 4. — Un autre tableau de même grandeur que le précédent, représentant le plan de la Chartreuse soutenu par deux arçes ; au-dessous Paris en perspective, et, sur le côté, deux figures

(1) Inv. Lenoir, n° 263. — Au Louvre, n° 550 de l'excellent livret de l'École française par M. Villot.

(2) Au Louvre ; n° 548 du livret. C'est le sujet de l'architecte montrant à S. Bruno le plan de la chartreuse de Rome. Le tableau n'a plus maintenant les mêmes dimensions, et M. Villot avait judicieusement remarqué qu'il devait avoir été très-diminué.

de trois pieds de proportion, l'une vêtue d'un manteau blanc, et l'autre d'un verd, supérieurement drapés (1).

Art. 5. — Du côté de l'église, il y a sept cartouches de six pieds de hauteur sur quatre de largeur; ceintrées par le haut en forme de tables de marbre soutenues par des cariatides, et, au dessus ces mêmes tables, il y a des enfans et différens ornemens; elles sont peintes par Le Sueur (2).

Art. 6. — Il y avait 22 tableaux dans les armoires, représentans la vie de S. Bruneau, qui sont chez le Roi (3).

Art. 7. — A l'égard des vitreaux si vantés dans le *Voyage pictorèce et Géographe parisien*, ils sont faux de couleur et de toute fausseté, et, quand ils tiendraient au mérite, ils ne pourraient entrer en concurrence avec les vitreaux des Feuillans de Paris, ainsi que de la Chartreuse de Rouen; ici ce n'est qu'une bordure, autour de chaque croisée, de quatre pouces de large. La plus grande pièce de verre n'a que sept pouces et demi; ils représentent des fleurs dans des vases, des fruits et ornemens gothiques, et ils sont en partie mutilés (4).

(1) Inv. Lenoir, n° 261 et p. 322. — Au Louvre, n° 549.

(2) C'était dans ces cartouches, cf. *Doc.*, II, p. 19, n° 2, qu'étaient les vers latins explicatifs sur lesquels Sauval, I, 440, a écrit cette bonne phrase: « Le cloître, entouré de tableaux qui représentent une histoire apocryphe, est environné de beaux tableaux et de mauvais vers qu'ils y ont écrit contre l'avis d'habiles gens, alléguant pour raison qu'on leur avoit dit qu'ils étoient bous. Les tableaux sont de la conduite de Le Sueur, dont il y en a trois de sa main. » — « Ces vers, » dit Piganiol, VII, 239, « sont de dom François Jarry, prieur de la chartreuse de Notre-Dame de la Prée lès Troyes. »

(3) Cf. *Doc.*, II, 19-24. Les armoires, ce sont les volets des tableaux, qui sont depuis 1848 dans les magasins du Louvre et sur lesquels on peut voir la notice de M. Soulié; *ibid.*, 42-45.

(4) « Les vitres méritent les regards des curieux; mais elles les méritoient encore davantage avant qu'on en eût volé une partie des carreaux du milieu; ce qui obligea les religieux d'ôter ce qui restoit de ces carreaux. Ces vitres sont dans des bordures peintes en apprêt, qui ont aux coins des camaïeux qui représentent des pères du désert. Les carreaux du milieu étoient aussi peints en ca-

Art 8. *Dans l'église.* — L'église des Chartreux que l'on voit aujourd'hui, commencée par Montreuil, architecte, ne fut finie qu'en 1324. Elle est ornée de tableaux de nos plus célèbres peintres françois.

Art. 9. — A gauche en entrant est la Résurrection de la fille de Gairé, peint par la Fosse (1); ce tableau n'est composé que de six figures de 5 pieds six pouces de proportion: Notre Seigneur est dans le milieu du tableau. Les caractères des têtes sont d'une grande expression, l'architecture d'un bon ton de couleur. Le maître s'est surpassé en mérite; c'est, sans contredire, son meilleur tableau. Il a 10 pieds de hauteur sur 8 pieds 9 pouces de largeur.

Art. 10. — Le paralytique sur le bord de la pissine, de J. B. Corneille (2). Ce tableau est riche de composition et d'un excellent ton de couleur. Il a 10 pieds de hauteur sur 8 pieds de largeur.

Art. 11. — Le Centenier par le même (3); il a moins de mérite que le premier; il a 10 pieds de hauteur sur 8 pieds de largeur.

Art. 12. — La Vocation de Simon Pierre, d'André son frère, par Dumont le Romain (4). N. S. est d'un superbe caractère pour la noblesse du dessein et d'une grande vérité dans les chairs; les figures qui sont sur le second plan du côté de Notre Seigr sont d'une grande vérité et le fond du ciel de toute beauté.

Art. 13. — L'Hæmoraïce par Louis de Boulogne (5); pour juger de la haute réputation de Boulogne, il faut voir ce tableau. Il s'est

maieu, mais en couleurs différentes des camaïeux qui sont aux coins. Toutes ces pièces avoient été peintes d'après Sadeler.» *Pig., VII, 239.*

(1) Cf. *Mém. inéd. des Académiciens*, II, p. 4. Gravée par L. Moreau. — *Inv. Lenoir*, p. 322.

(2) *Inv. Lenoir*, n° 353.

(3) *Inv. Lenoir*, n° 354.

(4) *Inv. Lenoir*, n° 587, où il est, par erreur, indiqué comme venant des Minimes.

(5) *Inv. Lenoir*, n° 408.

surpassé en mérite avec d'autant plus d'avantage qu'il se soutient à côté du tableau de Jouveney ; il a 10 p. de hauteur sur 6 p. 2 p. de largeur.

Art. 14. — Notre Seigneur sur le bord du lac de Genésareth, guérissant des malades. C'est un des plus beaux tableaux de Jouveney pour la composition, l'expression, correction ou dessin (1). Son génie s'est surpassé en tous genres ; il est infiniment au dessus ceux de S. Martin pour la correction. Il a 11 p. 6. p. de hauteur sur 24 de largeur.

Art. 15. — Le tableau du maître autel représente Notre Seigneur au milieu des docteurs ; il est de Philippe Champaigne (2). Il est d'un fini très-précieux, d'un bon ton de couleur ; il s'est surpassé en mérite dans l'extrémité de ses figures. Le fond représente l'architecture du meilleur ton de couleur et du plus grand effet. Il a 7 p. 11 p. de hauteur sur 5 p. 6 p. de largeur.

Art. 16. — De l'autre côté, la Ressurrection du Lazâr, par le Bon Boulogne (3). C'est, sans contredire, le chef-d'œuvre du maître, tant par la vivacité des couleurs que par la richesse de sa composition ; les figures par leur mouvement tiennent chacune un intérêt au sujet, qui prouve leur surprise et leur étonnement ; le fond du tableau est digne des plus grands maîtres peintres de paysage ; il est extra ordinaire en mérite pour sa composition ; il a 12 pieds de hauteur sur 24 p. de largeur.

Art. 17. — L'Aveugle de Jérigo, par Antoine Coypel (4) ; l'aveugle, figure principale sur le premier plan, est de la plus grande correction de dessein, d'un superbe coloris et de la plus grande vérité. Le tableau a 10 pieds de hauteur sur 6 pieds 2 pouces de largeur.

(1) Cf. *Mém. des Acad.*, II, 26. — Inv. Lenoir, p. 322. — Au Louvre, n° 289 du livret.

(2) Guillet de Saint-Georges nous dit : « Dans une chapelle placée proche du petit cloître. » *Mém. des Acad.*, I, 243. — Inv. Lenoir, p. 322.

(3) Inv. Lenoir, n° 374.

(4) Inv. Lenoir, n° 453.

Art. 18. — Le Miracle des saints, par Claude Audran (1); ce tableau n'est pas sans mérite; il a 10 p. de hauteur sur 7 pieds 8 pouces de largeur.

Art. 19. — La Samaritaine, par Noël Coypel. Notre Seigneur, dans le milieu du tableau, est de la plus grande noblesse; les têtes d'un superbe caractère, et la Samaritaine sur le premier plan supérieurement drapée; il a 10 p. de hauteur sur 7 p. de largeur.

Art. 20. — La Chalanée par Joseph Benoît Corneille (2); ce tableau est un des bons du maître; bien compris; le fond de la plus grande richesse; il a 10 p. de hauteur sur 7 p. 6 pouces de largeur.

Art. 21. — Le Lazar, du même, supérieur au précédent (3); il est d'une composition pleine de génie, surtout pour la manière avec laquelle l'artiste a éclairé son tableau. Il a 10 p. de hauteur sur 6 p. 6 pouces de largeur.

Art. 22. — La menuiserie du chœur est l'ouvrage de 30 années d'un frère convers de cette maison; elle a 100 toises de circonférence sur 11 pieds de hauteur. Boiserie très-utile pour une bibliothèque ou pour une salle d'assemblée (4).

Art. 23. — Le pupitre, dans le milieu du chœur, est en bois; les ornemens sont supérieurement sculptés; il est décoré de trois vertus, figures assises de 20 pouces de proportion. Ces menues

(1) Inv. Lenoir, n° 316. — Le Miracle des saints, c'est le miracle des cinq pains, maintenant aux Blancs-Manteaux. Cf. *Mém. des Acad.*, II, 20-1 et 18.

(2) Inv. Lenoir, n° 356. C'est toujours de Jean-Baptiste; il n'a pas existé de Joseph Benoît.

(3) Inv. Lenoir, n° 355.

(4) Absolument comme l'*Avare* trouvait son grand lézard empaillé une curiosité fort agréable à pendre au plancher d'une chambre. Sur ce travail, qui aurait duré non pas trente ans, mais deux ans, du 20 février 1681 au 10 octobre 1682, on peut voir l'inscription rapportée par Piganiol, VII, 225-6, d'où résultent ces dates et le nom du frère convers qui conduisit l'ouvrage; il s'appelait Henri Fuziliers.

figures représentent la Charité, la Religion et l'Espérance (1). Couronné de Notre Seigneur terrassant le serpent et tenant la boule du monde. Il a 7 pieds de hauteur sur 4 p. de largeur.

Art. 24. *Dans le chapitre.* — En entrant à gauche, est une copie de Carache, représentant Notre Seigneur que l'on met au tombeau. Il a 4 p. de hauteur sur 5 p. 7 pouces de largeur.

Art. 25. — A la suite, l'entrée de Notre Seigr dans Jérusalem par Jaullain (2). Ce tableau n'a d'autre mérite que le sujet qu'il représente. Il a 6 p. 3 p. de hauteur sur 12 p. 7 p. de largeur.

Art. 26. — Le troisième du même coté représente des chartreux en meditation à nombre de six ; sur le fond du tableau sont des ruines par Jaura ; il a 4 p. de hauteur sur 3 de largeur.

Art. 27. — Le quatrième du même coté ; une Presentation de N. S. au temple. Ce tableau est de la plus belle composition, d'une couleur agréable et suave, les draperies supérieurement jettées. L'architecture est d'un bon ton de couleur et d'un superbe effet pour la dégradation des couleurs et la perspective très-bien observées. Les têtes de chaque figure sont pleines d'expression. Il est de M. de Lagrené le Jeunere (3) ; il a 6 pieds de hauteur sur 11 p. 2 p. de largeur.

Art. 28. — Du même coté un paysage qui représente un chartreux dans le désert ; on ne saurait en faire l'éloge ; le paysage est digne du Maule ; il a 4 pieds 10 pouces de hauteur sur 4 p. 11 p. de largeur. Il est de Fouquer (4).

Art. 29. — En face de l'autel, en entrant par la sacristie à gauche, un tableau qui représente la mort de la Vierge. L'éloge qu'on

(1) Le *Voyage pittoresque de Paris* les attribue à un sculpteur provençal qu'il appelle Julience.

(2) Inv. Lenoir, n° 668.

(3) Inv. Lenoir, n° 730. Maintenant dans la chapelle du grand Trianon.

(4) Les dimensions prouvent que ce n'est pas le Fouquières du Musée de Nantes, beaucoup plus large que haut, si notre mémoire nous sert bien.

en peut faire, c'est qu'il est digne des plus grands maîtres, pour sa belle composition et l'intérêt que l'artiste a donné à chaque groupe de ses figures; les draperies sont d'un bon choix et les têtes d'une grande vérité; il est par M. Perrin (1). Il a 6 p. 4 p. de hauteur sur 11 pieds 10 p. de largeur.

Art. 30.— Sur le coté à gauche, dans un trumeau de croisée, un tableau d'Uffety, représentant une sainte famille; c'est sans contredire un des plus beaux du maître (2); il a 6 p. 6 p. de hauteur sur 4 p. 2 p. de largeur.

Art. 31. — Sur le même coté un tableau représentant une Magdelaine coppie d'Uduide (3), de 5 pieds de hauteur sur 3 de largeur.

Art. 32. — Du même coté, un autre tableau d'Uffeli, de même grandeur que celui de la sainte famille, représentant l'adoration des bergers (4); il est inférieur pour le mérite.

Art. 33. — Le tableau du maître autel du chapitre représente un Christ de Philipe Champaigne (5); il joignait à ses talents des mœurs, observoit la plus grande religion, et, pénétré de sa religion, avant de mourir, il fit présent de ce tableau aux R.R. P.P.

(1) Inv. Lenoir, n° 738. Maintenant dans la chapelle du grand Trianon.

(2) Inv. Lenoir, p. 322. Est-ce la naissance de la Vierge au Musée de Caen? Cf. le travail de M. de Chennevières, in-4°, 1851, p. 18. — Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit ici *du Feti* comme dans l'article suivant *du Guide*.

(3) Inv. Lenoir, p. 322.

(4) Inv. Lenoir, n° 79.

(5) C'est le grand crucifix gravé en trois feuilles par De Poilly (*Voy. pitt.*). Il est maintenant dans l'une des salles attenant à la nouvelle chapelle du palais du Luxembourg (Cf. Gisors, p. 129). Il n'a pas toujours été au maître-autel, car voici ce qu'en dit Sauval: « On voit dans le réfectoire, où étoit autrefois la chapelle de l'hôtel de Vauvert, le crucifix favori de Philippe de Champagne, l'un des plus habiles peintres de son temps, qu'il leur a laissé par son testament. » Sauval, I, 628. Cf. *Mém. des Acad.*, I, 243. Celui du Louvre en est une réduction.

chartreux. La célébrité de ses talens ne sont rien en comparant ce superbe chef-d'œuvre de l'art; l'on ne peut le louer; il faut se contenter de l'admirer. Si on ne craignoit d'en faire un éloge outré, on se enhardiroit de croire que Dieu a conduit la main de l'artiste, pour avoir imité son image avec autant de vérité et d'un aussi rare mérite. Enfin Philippe Champaigne s'est surpassé, et, je le répète, contentons-nous de l'admirer. Il a 6 p. 8 p. de hauteur sur 4 p. 6 p. de largeur.

Art. 34. — Il y a en outre dans les diverses chapelles et le refectoir quarante neuf tableaux représentant différents sujets de dévotion et de diverses grandeurs, qui sont de peu de valeur, excepté quatre de Le Sueur, qui sont dans la chapelle Sainte Anne (1).

On lit, en marge de la première page :

Annexé au 3^e chapitre de notre travail fait en exécution de notre commission du conseil de ville en notre séance de ce jour-d'hui. 1790 (2).

Signé : F^e Félix de Nonant prieur — F^e Germain — F^e Joseph — F. Philippe Bouteix — Thorellon — Osselin — Beaufiles.

Un *Inventaire des effets précieux et autres trouvés dans les mains des R.R. P.P. chartreux* ajoute quelques détails sur d'autres tableaux :

« Dans la cellule de Dom Prieur, dans la salle d'entrée, un tableau sur la cheminée, un esquisse terminée de Le Brun, représentant l'apothéose de S. Bruno (3), et un Christ en yvoire de quinze pouces environ.

« Dans la chambre à coucher, un tableau sur la cheminée, à l'o-

(1) L'apparition du Christ à la Madelaine qui est au Louvre, n^o 519, était sans doute du nombre.

(2) Le tout avait été fait en exécution des décrets de l'Assemblée des 20 février, 19 et 20 mars 1790, sanctionnés par le roi le 28 du même mois.

(3) Ce tableau, qui serait si curieux, est omis par Guillet de Saint-Georges.

ratoire un christ d'yvoire de 20 pouces de haut et une esquisse terminée du grand tableau de Jouvenet qui est à l'église.

« Plus, dans le cabinet, un christ d'yvoire de douze pouces de haut et un paysage sur la cheminée. »

A la fin se trouvent les approbations des religieux qui, presque tous, réclament seulement leurs livres, sauf un dont l'approbation est ainsi conçue : « F. Claude Mossere procureur adjoint ne réclame rien en particulier, mais le tout en général. »

Les tableaux ne furent enlevés que deux ans après, comme on le voit par cette note annexée à l'état : « Procès-verbal d'enlèvement des tableaux du 6 juin 1792, remis à M. Vitry le 17 août 1792. »

ACTE DE DÉCÈS D'UNE FILLE DE JEAN CHAUFOURIER (1).

Le dimanche vingt neufiesme (juin 1704) fut inhumée dans le cimetière Anne Magdelaine fille de Jean Chaufourier graveur et de Anne Hedelinque (*sic*) prise rue S. Estienne des Grecs en présence des sous-signez. *Signé* : F. Chaufourier — Boyer (curé). — *Registres des décès de S. Etienne du Mont. Année 1704, p. 17 verso.*

(1) C'est par erreur que dans une note du Mariette (I, 365), on a indiqué un volume de Chaufourier comme possédé par la Bibliothèque du ministère de l'intérieur ; il appartenait à l'éditeur de ce recueil.

DOCUMENTS SUR PUGET

ET

SUR LES SCULPTEURS ET LES PEINTRES EMPLOYÉS A L'ARSENAL DE TOULON

de 1662 à 1682

AVEC DEUX LETTRES DE PUGET

Provenant des Archives du ministère de la marine.

PUGET, LA ROSE, LE BRUN, TUREAU, GIRARDON, LEVRAY PÈRE
ET FILS, MATHIAS, LA MER, ETC.



25 novembre 1855.

Mon cher Chennevières,

Joignez-vous à moi pour remercier M. P. Margry, conservateur adjoint des archives de la marine, pour avoir bien voulu me prêter les copies qu'il a faites autrefois des précieuses pièces que je vous adresse (1). Notre grand Puget y apparaît tout entier, indomp-

(1) Sur la vie de Puget, l'on connaît la notice que le père Bougerel lui a consacrée dans ses *Mémoires* pour servir à la vie de plusieurs hommes illustres de Provence; Paris, 1752, p. 4-63. Malgré quelques erreurs, c'est encore le meilleur et le plus riche document que nous puissions avoir sur ce grand homme. On peut y ajouter : Lettre à Monsieur *** sur Pierre Puget, sculpteur et architecte (s. d.), mais de 1752, petit in-8° de seize pages. Les éloges écrits par MM. Duchesne aîné, L. D. Feraud et Alphonse Rabbe, pour le concours ouvert par l'Académie de Marseille en 1807, et tous trois imprimés, sont sans grande valeur comme renseignements, et le discours d'Emeric David méritait le prix qu'il a eu. On sait qu'il n'a été publié qu'après la mort de son auteur dans le volume de ses œuvres, publiées chez le libraire Charpentier, qui est intitulé : *Vies des artistes anciens et modernes*, 1853, p. 265-302. Dans l'intervalle, il avait écrit pour la *Biographie universelle* un excellent article, réimprimé à part à Marseille en 1840 et reproduit dans le volume que j'indiquais tout à l'heure (p. 183-202). On connaît encore l'*Eloge de Puget* par M. Zénon Pons; Paris,

table, indocile, bourru et plein d'un noble orgueil. Il est beau de voir ce grand génie lutter contre cette position inférieure de sculpteur entretenu à l'Arsenal et vouloir faire de la sculpture en marbre ; il est curieux de savoir les jugements portés sur lui par son chef, l'intelligent M. d'Infreville, de connaître la haute opinion que l'on avait de son génie et les haines de quelques personnages, de lire enfin ces deux réclamations de Puget qui accusent tant de foi dans sa valeur et tant de mauvais vouloir contre le grand artiste.

Votre bien dévoué

L. DUSSIEUX.

M. Margry, à qui nous avons demandé de revoir les épreuves de ces documents et de les annoter, nous prie d'insérer à la suite de cette lettre ces quelques observations qu'il croit utiles.

A. DE M.

Les documents qui vont suivre faisaient partie d'un recueil de copies de pièces curieuses spécialement sur les arts et les lettres, tirées par moi de grandes collections de nos archives ou de nos bibliothèques, pendant que je les fouillais pour une histoire des origines de la France coloniale.

1812, in-8°. M. Planche lui a aussi consacré, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sévère et intelligente ; mais, depuis le père Bougerel, le travail qui a mis au jour le plus de faits positifs est celui de M. D. M. J. Henry, l'archiviste de la ville de Toulon. Publié d'abord dans les Mémoires de la société de cette ville pour 1853, p. 110-199, il a été tiré à part in-8° de quatre-vingt-seize pages, sans titre, mais avec une couverture imprimée. En conférant son travail avec les documents qui paraissent aujourd'hui dans les *Archives*, nous avons trouvé qu'il en avait connu quelques-uns. Sans les retrancher pour cela, pour laisser entière la série de documents fournis sur le grand artiste par les archives du ministère de la marine, nous avons soigneusement indiqué tous les passages que M. Henry avait déjà publiés, pour être juste envers un travail aussi consciencieux et méritoire que le sien. — Toutes ces lettres sont adressées par les intendants de la marine, les premières à Colbert et les dernières soit à Seignelay, soit à son père, mais nous n'avons que rarement pu en faire la distinction. (A. DE M.)

L'emploi auquel j'ai été appelé depuis ne m'ayant laissé que bien peu de temps pour mes études principales, je n'ai pas donné suite à ces curiosités, et j'ai volontiers abandonné le projet de ce recueil lorsque je l'ai vu former sur un plan plus étendu que le mien par un homme plus versé que moi dans la critique et l'histoire des arts, et puisant à plusieurs des sources d'où me provenaient la plupart de mes documents. Mais si je me suis fait un plaisir de cette marque de déférence, je n'ai toutefois pu refuser à une bonne amitié ces documents sur Puget, non plus que quelques notes propres à faire connaître les hommes avec qui l'illustre statuaire paraît ici en relation.

J'ai cru d'ailleurs que, comme cette publication était un hommage rendu à des illustrations de la marine, c'était pour moi un devoir d'y coopérer, surtout quand ce qui concerne la décoration des vaisseaux est demeuré si inconnu.

PIERRE MARGRY.

12 mai 1856.

DE M. DE LA GUETTE (1) A M. COLBERT.

Toulon, 7 novembre 1662.

J'ay receu deux de vos lettres. Par la première je voy la plainte que vous faictes des douze blocz de marbre qui ont esté deschargez a Rouen. Ce qui me fait congnoistre que je suis tousjours mortifié par les choses que j'affectionne le plus; car en vérité,

(1) Louis Testard de la Guette, intendant du Levant depuis le 18 juin 1659. Par une lettre du 16 février 1663, il nous indique ainsi son âge: « Je commencerois à 54 ans à aimer la discorde, si je ne vivois bien avec tous ces messieurs de la marine et mesme avec M. Duquesne qui est un vieux officier expérimenté; » et, le 23

Monsieur, je n'ay jamais tant recommandé chose que le bon choix de ses marbres là, et mesme le sieur *Puget*, le plus habille sculpteur de France, y a esté employé et un autre nommé *La Mer* qui estoit à Gennes en ce temps là. C'est pourquoy, Monsieur, il faut un peu examiner s'il n'y a point quelque interest particulier dans le rapport qui vous a esté faict (1).

janvier 1663, il écrivait qu'il était parent par les femmes du doge de Gênes.—M. de la Guette avait, entre autres mérites, une qualité qui a fait si grande l'administration d'alors, c'est le sentiment par lequel celle-ci s'identifiait si bien aux intérêts de la chose publique, qu'ils devenaient comme les siens propres et quelquefois leur étaient supérieurs. S'il parle d'un vaisseau naufragé par mauvaise construction : « J'aurois mieux aimé, écrit-il, voir ma maison bruler. » Et, lorsque la galère capitane de France lutte avec celle de Malte sans se laisser dépasser, c'est pour lui, selon son expression, un plaisir aussi vif que s'il eût vu son fils monter le premier à la brèche. Cependant, M. de la Guette fut sacrifié aux désirs de M. de Beaufort, qui, n'admettant que le contrôle d'intendants souples, eût obtenu également le rappel de d'Infreville si Colbert ne s'y fût opposé. (P. MARGRY.)

1660. De Toulon 6 juillet. — Le sieur de La Guette, intendant de la marine du Levant, fit dresser (pour le mariage du roi) un feu devant son logis avec une pyramide ornée de festons de myrthes et de lauriers et plusieurs banderolles où estoient peints les chiffres du Roy et de la Reyne avec les armes de Son Eminence, ce qui fut accompagné de deux fontaines de vin qui continuèrent pendant trois heures, et où tout le peuple but les santez de Leurs Majestez et de ce grand ministre aux descharges de l'artillerie des vaisseaux et des galères (*Gazette de France*). — Nous ajouterons que M. de la Guette n'a rien de commun avec le mari de M^{me} de la Guette dont M. Moreau, l'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*, vient de publier les curieux et inconnus mémoires dans la *Bibliothèque elzévirienne*. (A. DE M.)

(1) Publié en partie par M. Henry, p. 23.

M. DE LA GUETTE A M. COLBERT.

22 may 1663. Toulon.

Nous avons icy M^r l'abbé Foucquet (1) de dimanche dernier. Je l'ay veu une seule fois, mais en demye heure il ne m'a parlé que des services qu'il avoit rendus au Roy et à feu M^r le cardinal. Il a environ vingt personnes avec luy, entre lesquelz il y a un peintre que l'on dit estre excellent; ce qui me fait souvenir de vous donner advis que *Puget* est icy, mais qui s'en retourne bientost à Gennes, où l'on luy donne mil escus par année et le prix de ces ouvrages (2). C'est un excellent homme; sy vous aviez quelque chose à faire préparer à Gennes, il pourroit y agir mieux que nul autre ne sauroit faire.

M. DE LA GUETTE A M. COLBERT.

A Toulon, le 12 juin 1663.

Je prends la liberté, M., de vous faire presenter par le S^r Chappelier mon nepveu ou plustost par M. Pellissary, le portrait de la gallère capitane comme estant une œuvre de vostre ministere plustost que de mes soins.

J'ay beaucoup de regret que le peintre n'a pas esté

(1) De la Guette avait reçu l'ordre de M. de Louvois de l'avertir de la conduite de l'abbé Fouquet. (P. M.)

(2) La phrase depuis *ce qui me fait souvenir* a été publiée par M. Henry, p. 83.

assez ingénieux pour la représenter aussi belle et aussi magnifique qu'elle se voit icy et qu'elle paroitra dans les ports étrangers. Et sy j'estois assez éloquent pour vous en faire une véritable description vous avoueriez sans doute qu'elle est incomparablement plus enrichie et ornée que ne le représente sa peinture. Et même le peintre n'ayant sceu faire voir le dedans de la poupe qui est doublé de lambris d'olivier, et de bois d'Inde qui représente quantité de fleurs de lys d'or, d'Elles couronnées, et qui se ferme avec un ballustre doré, on peut dire qu'il a caché ce qui est de plus singulier dans la construction de la galère.

Enfin, M., j'ay souvente fois souhaité que vous eussiez pu voir les bastimens qui se sont construits icy depuis que vous avez voulu jeter les yeux sur le fait de la marine, mais particulièrement la capitaine et le vaisseau *S. Philippe*, puisque vous auriez connu que ce sont deux machines qui, outre qu'elles seront très bonnes à la guerre, seront encore propres à faire esclatter sur les mers la magnificence de Sa Majesté. — Je vous offre ce tableau, M., tel qu'il est et en mesme temps mes respects et soubmissions avec de sincères sentiments d'estre toute ma vie avec fidélité et respect, M., vostre très humble et très obeissant serviteur,

D'INFREVILLE (1) A COLBERT.

4 août 1665. Toulon.

J'ay commencé à réformer les ouvriers; j'ay osté les peintres, chauderonniers, et dans cette semaine

(1) Louis le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville et de Saint-Aubin d'Escroville, conseiller d'État, servit plus de quarante ans dans la marine, d'où il se retira le 10 avril 1670 avec les justes regrets du roi. En effet, après avoir servi avec distinction sous Richelieu qui avait créé notre marine et nos grands arsenaux, il aida Colbert à rétablir et à développer cette partie de la puissance française. — Au début de sa carrière, il avait assisté à la prise de Montpellier. — Au siège de la Rochelle, attaché en qualité de commissaire général à l'armée navale, il en eut toute la direction lorsque le roi lui eut commandé de s'établir au fort de Marillac, qui formait l'un des bouts de la fameuse digue. — En 1642, il était nommé intendant des armées navales, charge qu'il exerça successivement sous l'amiral de Brézé et sous le commandement de la reine. — En 1665, il vivait depuis quelque temps retiré dans ses terres; mais il représentait trop, pour demeurer éloigné des affaires, les grandes traditions administratives de Richelieu que Colbert honorait tant. Le roi le renvoya alors à Toulon remplir les fonctions d'intendant de la justice, de la police et des finances de la marine; il avait en outre l'intendance des troupes de Provence ainsi que celle des places fortes et citadelles de Marseille. En cette qualité d'intendant de la marine, il présida avec autant d'activité que d'intelligence à de grands armements et tâcha d'établir l'ordre et d'éclaircir tout d'abord « la magie noire des magasins. »

Le peu d'attachement qu'il avait montré à ses avantages personnels ne lui avait pas rendu ses longs services profitables. « Il n'avait, disait-il, augmenté qu'en enfans. » Trois de ses fils servirent l'Etat; le premier, capitaine d'infanterie, mourut au siège de Candie; le second, d'Infreville Saint-Aubin, était capitaine de vaisseau, et le troisième, commissaire général de la marine.

Cette famille des le Roux d'Infreville était de bonne noblesse.— L'intendant écrivait à ce sujet, le 6 mars 1668, à Colbert: « Je vous prie de faire arrester le cours des poursuites que M. de Marles, intendant d'Alençon, fait contre moy pour ma noblesse. Je suis cadet de la maison des barons du Bourg-Theroude qui ont esté choisis pour remplir les bancqs du parlement de Normandie, lors de sa création, Feu mon père est mort président à mortier. Mes aïeulles ont esté de la maison du chancelier Olivier. Nous avons faict partage avec Messieurs de Leuville qui en sont descendus et en portent le nom. » (P. M.)

je feray l'estat de ceux qui resteront pour travailler à la construction et à préparer les agrès de la *Thérèse*. J'aurois bien voulu faire travailler à prix fait à la sculpture et peinture de ce vaisseau, car c'est une dépense très grande quand on y travaille à journée et que l'on fournit les peintures, l'or et les dorures. Peintures et sculptures du *Saint-Philippe* reviennent à plus de 20,000 livres. M^r de la Guette m'a laissé un nommé *la Rose* (1), peintre, qui en a conduit l'ouvrage, pour le régler de ces salaires. Je ne scay comme j'en sortiray. J'ay arrêté un lieu très commode à faire l'estuve et la corderie ; j'en fais dresser le devis pour l'envoyer à S. M. avec le plan et le projet de cette dépense.

(1) Nous avons consacré à Jean-Baptiste de la Rose quelques lignes dans notre second volume des *Peintres provinciaux*, p. 252-3; les lecteurs des *Archives* ont vu, par les instructions de M. de Marigny à J. Vernet, que les ouvrages et les talents de La Rose n'étaient pas oubliés au dix-huitième siècle.—J'ai cru comprendre autrefois, par quelques paroles de M. Porte, amateur d'Aix en Provence, que, dans les papiers possédés par lui du père Bougerel, biographe du Puget, il devait se trouver des renseignements assez complets sur J. B. de la Rose. Il est à regretter que M. Porte n'ait pas de son vivant publié ces papiers. Pourquoi ses héritiers ne les donneraient-ils pas à classer et à annoter soit à M. le docteur Pons, soit à M. Roux Alphéran, soit à M. Henry? —La collection de l'Ecole de médecine de Montpellier possède un portrait de La Rose par le fameux peintre provençal Fauchier; cela fait, à notre compte, deux portraits du même personnage par le même artiste. (P. H. DE CH.)

1667. — 4 novembre.

Estat et memoire dressé par le Sr de la Rose peintre et par les maistres sculpteurs du parc de Toulon, de la somme qu'il conviendra pour la façon des sculptures, dorures et peintures des trois desseins par eux dressez de la poupe du vaisseau le Royal-Louis, destiné pour servir d'Amiral, lequel est de present sur les chantiers de l'arsenal.

PREMIEREMENT POUR LE DESSEIN DU SIEUR LA ROSE.

Pour les trois fanaulx.....	1,500#
Pour le couronnement.....	1,000
Pour les Termes de coin en coin.....	3,000
Pour les armoiries et ornementz qui sont à l'entour....	1,500
Pour la menuiserie et balustre du 1 ^{er} balcon d'en haut.	700
Pour le 2 ^e balcon, menuiserie et ornemens d'alentour.	1,000
Pour l'ornement et menuiserie du troisieme balcon..	600
Pour l'ornement et menuiserie de la sainte Barbe.....	600
Pour l'ornement depuis la pièce d'hourdy jusqu'à la mer.	500
Pour tout l'ornement qui est au costé du navire depuis la poupe jusqu'à la pouleine à la reserve des galleryes.	6,000
Pour les ornemens et menuiseries des galleryes.....	2,000
Pour la pouleine et pour tous ses ornemens.....	1,000
Pour les portes-grues et grandes harpes de la proue....	400
Pour les six descollatz.....	100
Pour les ornemens qui sont au dedans du navire.....	1,400
	<hr/>
En toute la sculpture.....	21,300
Et pour la despense de l'or, peinture et ouvriers qu'il faut pour dorer et peindre tout ce qui est cy-dessus mentionné, la somme de.....	15,760
	<hr/>
En tout.....	37,060

POUR LE DESSEIN DE ROMBAUD LANGRUNE.

Pour les trois fanaulx.....	1,500#
Pour le couronnement.....	450
	<hr/>
	(1,950)

	(Report.	1,950#)
Pour les grands Thermes de coing en coing.		2,400
Pour les ornemens et menuyseries du plat fond de la poupe.		700
Pour le devant du perron de l'escalier.		500
Pour les ornemens et menuyseries du balcon et le dessous.		1,200
Pour les ornemens depuis la sainte Barbe jusqu'en bas.		300
Pour les galleries du costé du vaisseau.		1,800
Pour les ornemens de tous les sabords.		800
Pour les ornemens de la pouleine.		1,000
Pour les portes-grues et grandes harpes.		350
Pour les six d'escollatz (<i>sic</i>).		100
Pour la frise du costé du vaisseau depuis la poupe jusqu'à la pouleine.		1,500
Pour les ornemens qui sont au dedans du vaisseau.		1,400
		<hr/>
	Et pour toute la sculpture.	14,000
Et pour la despense de l'or, peintures et ouvriers pour dorer ce qui est mentionné au present chapitre la somme de.		11,850
		<hr/>
	En tout.	25,850

ET POUR LE DESSEIN DE NICOLAS LEVRAY.

Pour les trois fanaulx.	1,500#
Pour le couronnement.	500
Pour les termes de coin en coin.	2,000
Pour les ornemens et menuyseryes du 1 ^{er} jardin d'en haut.	500
Pour les ornemens et menuyseryes du 2 ^e jardin.	900
Pour les ornemens et menuyseries du balcon de la chambre des volontaires.	900
Pour tout ce qui est contenu depuis la poupe jusqu'à la pouleine,	1,600
	<hr/>
	(7,000)

	(Report. 7,900#)
Pour les ornemens et menuyseries des deux galleries du costé du vaisseau.....	2,400
Pour les ornemens de tous les sabordz.....	700
Pour les ornemens de la pouleine.....	1,000
Pour les porte-grues et grandes harpes de la proue. . . .	400
Pour les dix d'escollatz.....	1,000
Pour les ornemens qui sont au dedans du navire.....	400
	<hr/>
Pour toute la sculpture.....	13,800
Et pour la despense de l'or, peintures et ouvriers pour peindre et dorer ce qui est cy dessus.....	12,000
	<hr/>
En tout.....	25,800
Et pour les trois.....	88,710

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 14 febvrier 1668.

Je vous supplie d'avancer le retour de notre sculpteur par ce qu'il y a icy de quoy l'employer et de me le faire scavoir si j'auray à faire executer les autres desseins que j'ay envoiés pour les deux autres vaisseaux que vous commanderez au dict sculpteur de nous rapporter.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 21 febvrier 1668.

Ce que vous me faites l'honneur de me mander qu'avés remarqué qu'au dessein de la poupe de l'admiral que le sculpteur vous a porté, où il a mis mes armes, il l'a fait à mon insceu, sans aucun ordre que je luy aie donné; on luy peut demander, et sa ré-

ponse me servira d'excuse s'il veut dire la verité. Il l'a faict de son mouvement. Il y a si longtemps que je travaille à la marine, que je n'avois pas attendu jusque a present à faire une chose semblable.

Je ne vous sceleray pas que les ouvriers que j'employe ici n'aient imité ceux qui ont travaillé du temps de Messieurs d'Arnoust et la Guette; lesquels ont mis leurs armes aux bastiments qu'ils ont faict faire du temps de la fonction de leurs charges, qui ont paru mesme aux yeux de Sa Majesté lorsqu'elle a esté icy, ce qu'ils ont faict, ce semble, pour laisser après leur mort quelque marque à la posterité de l'honneur qu'ils auroient eu d'estre employés pendant leur vie au service de Sa Majesté. Lesd. ouvriers ont creu qu'ils pouvoient faire la mesme chose sans mon ordre. Si vous me le commandés, je feray rompre ce qu'ils ont faict et commenceray par les dernières qui sont les miennes, pour ne rien faire qui puisse estre desagreable au Roy, n'ayant point d'autre but que de servir Sa Majesté en toute fidelité et de luy plaire par ma conduite.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 7 mars 1668.

L'on ne doit point doubter que le *Royal-Louis* ne sorte de la darse sans estre armé; il n'aura pas de l'eau de reste soubz sa quille; mais on le traisnera comme l'on faict les autres en un canal que faict la

rivière de l'Esgoutier ou l'on trouve de l'eau suffisamment pour se preparer et aller à la grande rade d'où l'on appareille pour se mettre en pleine mer.

Je tascheray de faire dresser le plan du parcq royal et de toute l'étendue du port, où toutes les choses se pourront remarquer.

Le S^r *Girardon* est arrivé aujourd'huy. Il y a trouvé le S^r *Tureau* établi avec quelques compagnons sculpteurs qui ont la main à l'œuvre pour travailler à sa poupe. Je feray en sorte que rien ne leur manquera pour que le Roy soit servy et que ce bel ouvrage soit achevé.

D'INFREVILLE.

Toulon, ce 20 mars 1668.

Le sculpteur *Rombaud* et *Turaut* sont venus avant leur modele qui ne faict que d'arriver; nous n'attendons plus que le S^r *Girardon*.

Roole des noms et surnoms des sculpteurs qui travaillent présentement dans l'Arcenal du Roy à Tolon et qui doivent estre employés et despartis sur les ouvrages qui sont à faire pour les sculptures du vaisseau le Royal-Louis suivant qu'il ensuit.

19 avril 1668.

<i>Escadre de Nicolas Levray.</i>	Marc Antoine Dermes (?) de Tolon.
André Ruys, de la Ciotat.	Jaques Thomas, du Dauphiné.
Louis Duperoir, de Tolon.	<i>Garçons.</i>
André Peillon, de Grasse.	Antoine Levray fils.
Honoré Peillon, de Grasse.	Thomas Boulet, de Tolon.
Pierre du Peroir, de Tolon.	

Menuisier.

Antoine Aurenge, de Solict (?)
ou Solis (?).

—

Escadre de Guillaume Gay.

Aymond Morisot, de Toloze.
Louis Miot, de Langres.
Antoine Murat, de Marseille.
Henri Charbonnier, de Brie.
Reymond Gay, fils.
Joseph Jean, de Tolon.
Louis Isnard, de.

Garçons.

Laurens Marc, du Castellet.
Joseph, de Jardin.

Menuisier.

Gaspard Bigand, de Tolon.

—

Escadre de Gabriel Levray.

Denis Payen, de Tolon.
Charles Ponisson, de la Ciotat.
Antoine Enot, de Paris.
Pierre Terras, de Marseille.
Jean Baptiste Mauville, de Mar-
seille.
Jacques Arnoux, de Marseille.

Garçons.

Charles Roustan, de Tolon.
François Job, de Tolon.

Menuisier.

Jacques Felix, de Tolon.

—

Escadre de Tureau.

Francois Colibaud, de Paris.
Francois Auxion, de Toloze.
Louis Longuemas, de Normandie.

Garçons.

Francois Durand, d'Aix.
Jean Antoine Morisot.
Pierre Gensse, de Tolon.

—

Escadre de Rombaud.

Joseph Auphant, de Marseille.
Jean Francois Bartellier, de To-
lon.
Joseph Pelissier, de.

Garçons.

Noël Descodain, de Tolon.
Philippe Maurie, de Tolon.

Ces deux maistres (*Tureau* et
Rombaud) auront pour menuisier
celui qu'ils choisiront.

Les ouvriers ainsy despartis feront les ouvrages chacun en par-
ticulier comme il sera cy après speciffié, scavoir :

Nicolas Levray, première escadre ; tous les ornemens de la poupe,
compris les chevaux marins, le jardin et balustrades, ensemble la
sculpture qu'il conviendra faire aux fanaux, et s'assujetir autant
quil pourra aux ouvrages de fer qu'il faudra faire pour cet effet.

Guillaume Gay fera tous les ornemens des deux costés dudit
vaisseau conformes au modèle.

Gabriel Levray fera tous les ornemens de la poulayne, la fasse

du chateau d'avant et l'accompagnement des figures à la reserve de celles qui seront faites par M^{rs} *Rombauid* et *Tureau*.

Lesd. *Rombauid* et *Tureau* feront les figures chacun en particulier suivant quil sera cy après speciffié, scavoir :

Tureau, la moitié des figures de la poupe depuis le haut jusques en bas du costé de babord et led. *Rombauid* l'autre moitié du costé de tribord.

Et, quant à la figure du Roy en son lit de justice, sera faite par led. *Tureau* en son total, comme aussy la figure de la pouleine et l'ouvrage qu'il y sera necessaire, et, s'il voit quil n'y puisse fournir, il despartira lad. figure à qui il jugera à propos.

Tous les susnommés travailleront ausd. ouvrages et suivront en cela le dessein qui en a esté adressé par Monsieur *Le Brun* (1), premier peintre du Roy, envoyé à Tolon par le S^r *Girardon* qui en a fait le modelle et dressé les figures le tout avec le plus de conformité et le plus proprement que faire ce pourra suivant le susd. despartement fait par led. sieur *Girardon* en presence de Monsieur d'Infreville, intendant general de la marine. — Ce jourdhuy dix-neufiesme avril 1668.

D'INFREVILLE A COLBERT.

A Toulon, 21 avril 1668.

Par ma lettre du 27 mars j'ay donné avis de l'arrivée du sieur *Girardon* qui trouva icy les sieurs *Tureau* et *Rombaut* qui avoient préparé leurs boutiques pour travailler aux desseins de la poupe du vaisseau le *Royal-Louis* amiral lequel ils avoient conduit avec

(1) « Le vaisseau de guerre surnommé le *Royal-Louis*, qui a esté construit dans l'arsenal de Toulon et qui devoit servir de vaisseau amiral dans nos armées navales, est embelli de quatre figures et d'ornemens de sculpture dont M. Le Brun donna tous les desseins. » *Mémoires inedités des Académiciens*, I, 28.

eux et qui a esté apporté sans aucun dommage. Ledict sieur *Girardon* ayant reconnu toutes choses disposées à mettre la main à l'œuvre, il a faict le modelle des deux figures principales qui font partie du dessein, et a laissé aux S^{rs} *Tureau* et *Rombaut* à faire toutes les autres figures dudit dessein, et aux autres maîtres sculpteurs, que nous avons icy, à faire les costez et galeries, et luy-mesme a faict le projet et le dessein de la pouleine ou esperon et du chasteau d'avant du dict navire, et, dans le peu de temps qu'il a resté icy, il n'a perdu aucun moment pour en donner l'intelligence à nos maistres sculpteurs qui ont promis de s'y conformer. Il m'a donné les moyens de les picquer de jallouzie en leur separant à chacun d'eux ce qu'ils sont obligez de faire et leur donnant un nombre de compagnons pour avancer leurs ouvrages esgallement, dont j'ay faict dresser un roolle qu'il emporte avec luy et qu'il vous presentera pour faire voir comme toutes choses ont esté disposées. — Cet ouvrage est de grande entreprise. Il faut un longtemps pour le mettre en perfection. — Je prévois que dans peu il naistra de la jalousie entre nos ouvriers; je feray bien mon possible pour les tenir en leur devoir; mais il est absolument nécessaire d'avoir un commandant comme le dit sieur *Girardon* ou une personne de sa suffisance pour conduire un sy bel ouvrage et assujettir les gens de ce mestier, qui ne se gouvernent pas comme les autres artisans, cet art n'estant pas

commun et dont le mérite n'est connu qu'à ceux du mestier. Je scauray profiter des avis qu'il m'a donnez et apporteray de ma part tout ce que je pourray pour que le Roy soit bien servy. Je luy laisse à vous entretenir de l'estat auquel il a trouvé cet astelier et des choses qu'il jugera nécessaires pour perfectionner cet ouvrage; seulement je vous représenteray qu'on ne parle en cecy que d'un vaisseau et qu'il y en a deux autres prestz à recevoir les mesmes ornemens, sur quoy j'attendray ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, le 1^{er} mai 1668.

Je feray scavoir au sieur *Puget* les intentions de Sa Majesté et feray mon possible pour le faire revenir icy. Il y a longtemps que je n'ay eu commerce avec luy, ce qui faict que je ne diray encore rien de la resolution qu'il pourra prendre. Je l'exciteray par toutes sortes de moyens à venir servir icy Sa Majesté et d'y prendre la direction et conduite de tous les sculpteurs. Il en est très capable et feray en sorte quil envoyera les desseins des autres ouvrages à Sa Majesté.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, le 8 may 1668.

Le Sr *Girardon* estant party je renvoie celle que vous avez pris la peine de luy escrire pour l'obliger à

retourner travailler aux entreprises qu'il a faictes pour le Louvre.

Pour le sieur *Tureau*, qui a pris les ordres du S^r *Girardon*, il s'applique à son ouvrage. Je crois qu'il réussira s'y attachant fortement, mais assurément il profitera beaucoup de travailler sous le S^r *Puget* que j'ay averty de venir à Toulon au plus tost qu'il pourra. Les cinq vaisseaux avoient besoin de luy et, si l'on en bastit encore 5 autres, c'est de quoy l'occuper. Et quand il ne serviroit qu'à donner l'intelligence aux ouvriers qui travailleront sous luy en ces sortes d'ouvrages, je crois qu'il gagnera et méritera bien les appointements qu'on luy donnera.

Je feray connoistre au S^r *Tureau* l'ordre que j'ay de payer son logement. Cela l'excitera à mieux faire. Il est habile homme et commence fort bien, mais, comme le S^r *Rombaut* et luy sont d'un mesme aage, il y a desjà de la jalousie entre eux et certainement ilz ont bezoin d'avoir une personne par dessus eux d'aage et d'expérience pour les obliger au respect et à l'ordre qu'ilz auront à tenir pour perfectionner ce qu'on leur donnera à faire.

D'INFREVILLE A COLBERT.

29 may 1668.

Le S^r *Girardon* a faict comme M. le P. President; il a dressé des memoires et des ordres, mais je ne suis pas sans peine de les faire executer. Le sieur *Tureau*,

qu'il a laissé icy, n'estant pas de son poids ni de son merite, ne s'acquiert pas de créance auprès de nos maistres sculpteurs qui l'envyent et ne l'ont pas en estime. Il a eu desja des desmeslez avec eux et un des compagnons qu'il corrigeoit dans son travail, estant en sa boutique, s'est jetté en celle d'un autre; deux journées après alla en la maison du dit S^r *Tureau* l'insulter rompant sa porte, ayant l'espée en main. Ce qui, m'estant rapporté, j'ay refrené cet insolent en le faisant mettre en prison. J'en fais informer pour le chastier et mettre les autres en leur devoir: il est tout à faict nécessaire d'avoir un homme d'aage et d'autorité pour conduire toute ceste jeunesse. — J'atens le sieur *Puget* que vous m'avez commandé d'appeler qui sera très propre pour cela. Je n'ay point encore eu de ses nouvelles sur ce que je luy escriis. Sytost que j'en auray, je ne manqueray de vous en donner avis.

Note en marge de la main de Colbert: Il faut appuyer *Tureau* et ne point donner à *Puget* l'exécution du dessin de *Girardon* qui ira encore faire un voyage au mois de septembre.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 19 juin 1668.

Je soustiens icy le sieur *Tureau* comme il faut. Il a eu à demesler avec tous les principaulx de ce mestier. *Rodolphe* estant de leur party, je les ay entendus en leurs raisons et j'ay obligé le dict *Rodolphe* à se con-

former à ce qu'il ordonne à tous les sculpteurs et de suivre le modèle donné par M *Lebrun* en donnant les mesures à son arrière suivant l'ordre des figures, soustiens et ballustres. J'y prends tous les soins possibles, ce qui reussiroit beaucoup mieux sy j'avois icy M. *Girardon*, homme de conduite sage et très prudent; mais ce que j'ay icy de vieux maistres ont peine à se laisser gouverner par le S^r *Tureau* et la jeunesse fort volontaire et insolente se sousleve et mutine. — J'y metz la main de la bonne sorte.

J'attends le sieur *Puget* qui a peine de partir de Gènes. Il me mande estre au lict et qu'il partira aussitost que sa santé le permettra. Je luy feray entreprendre le *Monarque* et le *Daupin royal*; ce seroit tout gaster que de luy faire mettre la main au *Royal Louis*.

D'INFREVILLE A COLBERT.

10 juillet 1668. Toulon.

J'ay enfin obligé le sieur *Puget* à venir icy où il est arrivé depuis deux jours. Il n'a veu qu'aujourd'huy les ateliers du Roy qu'il a parcourus, particulièrement celuy des sculpteurs où il a veu des desseins et modelles sur lesquels on travaille pour la poupe de l'*Amiral*; il en fait beaucoup d'estime et admire la diligence qu'on apporte pour achever cet ouvrage. Il est sy fort attaché à travailler au marbre qu'il voudroit bien avoir de quoy s'occuper à ces sortes d'ouvrages.

Il m'a tesmoigné qu'il auroit peine aujourd'huy à s'assujettir à travailler de sa main aux ornements des deux navires auxquels on n'a point encore travaillé jusqu'à présent, mais qu'il se portera volontiers à donner ses desseins auxquelz il fera travailler par les sculpteurs qui sont icy, qu'il visiteroit souvent pour les corriger s'ilz manquoient aux proportions qu'il leur auroit données, et il semble que c'est ce qu'on peut espérer de luy. Car assurément il a acquis une telle réputation par les pièces qu'il a faites et laissées à Gennes que ces messieurs se sont engagés à lui faire continuer de semblables ouvrages, à quoy il ne s'engagera pas s'il est commandé de S. M. de faire quelque pièce qu'il pourroit envoyer toute achevée aussi bien que le marbre qu'on emporte d'icy pour le Louvre. Je le mesnageray le mieux qu'il me sera possible et tireray de luy ce que je pourray pour l'entreprise des poupes et pouleines du *Daufin Royal* et du *Monarque*. Il m'a proposé une chose depuis son arrivée que je ne crois pas à rejeter, qui seroit de faire 5 ou 6 modelles de poupes qui serviroient de desseins pour tous les navires qu'on bastiroit à Toulon, auxquelz, en diminuant quelques figures tantost à l'un, tantost à l'autre, et en y posant d'autres, cela y feroit quelque différence et contenteroit ceux qui s'entendent à cet art, et serviroit d'ornement à tous les vaisseaux qu'on pourroit bastir, ces sortes d'ouvrages ayant une relation les uns aux autres ; et il ne seroit

pas nécessaire de faire autant de modelles comme on auroit de navires ; je scauray proffiter de son séjour et tirer de luy tout ce qui nous sera nécessaire de son art.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 24 juillet 1668.

Je tascheray, si Sa Majesté vient icy, de luy faire veoir l'*Amiral* achevé de charpente et de sa masture, garny de ses funins et de tous les agrèz nécessaires pour sa navigation, à la réserve du canon, jusqu'à le faire sortir de la darce, sy messieurs de la ville avec leurs pontons me donnent assez d'eau. Je n'oserois rien asseurer de la sculpture, c'est une chose qui me passe et où je vois tant de longueurs que je n'en puis rien dire. Il y a ensuite la dorure à quoi on n'a pas encore commencé et qui ne s'applique que quand on a placé les figures avec tous les thermes de la gallerie et ce qui suit semblables ouvrages. Je me suis assuré de l'or nécessaire et l'on y mettra la main aussy tost qu'il y aura sujet de le pouvoir faire. Je fais achever de travailler suivant les modèles donnez par M. *Brun* sans y rien changer. J'en laisse la conduite au sieur *Tureau*, et comme il est jeune j'ay peine à assujétir de vieux sculpteurs qui travaillent sous luy comme je l'ay mandé, mais je le soustiens en tout ce qu'il désire et ay obligé les autres de luy obéyr. J'ay les deux autres vaisseaux qui suivent le *Royal Louis* et

qui s'avancent fort. Je feray en sorte de les mettre au mesme estat que l'*Amiral*. Cela pourra contenter S. M., n'ayant point de plus beaux vaisseaux à la mer que ces trois. Comme je fais suivre icy les desseins que M. *Le Brun* m'a envoyez et quil y a encore beaucoup à ajoûter à l'embellissement et magnificence du *Royal Louis*, je vous supplie de le faire travailler aux desseins des peintures qui sont à faire à la chambre et aux dunettes où l'amiral a coutume de donner ses audiences à ceux qui viennent lui rendre les honneurs qui luy sont deubz. Cela doit avoir suite aux ornements de la poupe. Il faut aussy y ajouter les emblesmes suivant les desseins ; nous n'avons point de personnes capables de cela, ceste ville n'estant remplie que de marchands et pescheurs. Vous aurez agréable d'y faire travailler et de nous envoyer ce qui aura esté résolu sur ce sujet.

Je crois que c'est vostre intention que de preparer un canot magnifique et raisonnable pour servir à Sa Majesté venant en ce port, afin de se transporter sur ces vaisseaux aux lieux qu'il luy plaira visiter.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 14 août 1668.

Je n'aurois pas manqué d'envoyer le plan des chambres et logement de la poupe de l'amiral, mais elles ne sont pas encore réglées, dans la crainte qu'on a de

ne pas faire ces departemens au grey de S. A. J'envoyerois bien un plan de toute l'estendue de la place ou ces départemens se doivent faire, mais en y apportant du changement, en les faisant pour la commodité du commandant, je ne le puis pas faire avec toute la justesse qu'on le scauroit desirer. Et il me semble que le peintre qui nous envoyera le dessein qu'il peut faire en petit, se pourroit faire en grand selon le lieu ordonné pour les y mettre, et sur ces desseins en petit y mettre les emblesmes qu'on jugera les plus propres aus ditz desseins.

De la main de Colbert: « Il faut de nécessité avoir le plan de la place pour resoudre les appartemens et ornemens. »

Je feray travailler dès cette semaine à un canot pour S. M. Le sieur *Puget* contribuera beaucoup à l'embellissement de ce petit bastiment (1).

Note de Colbert: « Il ne faut pas qu'il soit si pressé. Qu'il ordonne au sieur *Puget* de faire le dessin d'une poupe de vaisseau et me l'envoie, pour connoistre ce qu'il sçait faire. »

(1) M. Henry a connu ce passage (p. 82); mais la copie qu'on lui avait envoyée, ou son imprimeur, a mis par erreur *envoi* au lieu de *canot*.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 28 août 1668.

J'attendray la chaudière et ustencilles de l'estuve que j'ay demandez à son temps. Je feray cependant eslever les bastimens où les loger, et, comme ces choses s'establissent presque d'une mesme manière et n'y ayant de changement qu'aux chaudières qui sont plus grandes ou plus petites, je feray disposer la chose suivant les mémoires que j'ay envoyez. Le Flament qui est icy en a donné l'intelligence au sieur *Puget* qui est autant habile à l'architecture qu'aucun homme qui s'en puisse mesler. M. Arnoul (1) l'envoye quérir pour le consulter. MM. les Echevins de Marseille m'ont prié de l'envoyer aussy pour dresser le dessein de leur porte royale et les alignemens des rues et agrandissemens de leur ville. Il me demande tous les jours que vous ayez agréable de luy

(1) Il était intendant à Marseille depuis le 10 avril 1665. Plus tard, le 1^{er} août 1673, il fut nommé intendant de Levant à Toulon; mais il dura peu dans ces fonctions, où il mourut le 18 octobre 1674.

Malgré ce titre d'intendant de marine à Marseille, ce n'est pas de sa veuve que Saint-Simon nous parle à l'occasion de la vision du maréchal de Salon. M^{me} Arnoul s'était remariée au fils d'une dame de Ru, âgé de vingt-sept ans seulement. — L'histoire du fils d'Arnoul, qui fut aussi plus tard intendant des galères, me porte à penser que c'est à la dame de Ru même que se rapporte le portrait tracé par Saint-Simon. Mais le nom d'Arnoul qu'il lui donne fait supposer que cette femme, qui avait dominé toute cette famille depuis sa rencontre avec le père aux bains de Digne, couronna tous ses artifices en se faisant épouser par le fils, dont la femme, en 1676, mécontente de tout ce qui se passait chez elle, s'était retirée dans un couvent de Lyon. (P. M.)

envoyer quelques desseins de figures de marbre pour s'occuper et qu'il vous les enverra toutes faictes et accomplies.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 4 septembre 1668.

J'ay fait voir au sieur *Puget* ce que vous désirez pour le canot qu'on doit préparer pour S. M. Il se promet de faire quelque chose de beau, et travaille au dessein de la poupe du *Monarque*. Il dit de ne le pouvoir rendre prest que dans deux mois. Ce sont ouvrages où il faut de l'application quand on les veut bien faire. Lorsqu'il sera achevé je ne manqueray pas de vous l'envoyer, et, si vous trouvez bon, il l'accompagnera luy même.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 2 octobre 1668.

J'ay receu par cet ordinaire les deux médailles de S. M. J'en ay conféré avec le sieur *Landouillette* (1)

(1) Landouillet ou Landouillette, de Nantes, était alors le maître fondeur de Toulon; mais le procédé qu'il employait pour la fonte des canons en cuivre lui réussissait mal, et d'Infreville, s'irritant de voir toujours des fontes manquées, il dut céder la place au sieur Baube (Cf. p. 263), qui fut plus heureux. Cependant, reconnu de Colbert comme fort habile dans la fonte des canons de fer, il fut envoyé par lui à la fonderie de Beaumont en Nivernois avec ses deux fils. C'est à l'un d'eux, je crois, plutôt qu'à leur père, qu'il faut attribuer l'invention d'une balle ardente. Colbert, en ordonnant à Arnoul et à Duquesne d'en faire l'épreuve, dit que selon Landouillet, elle serait d'un grand effet dans les combats de mer. (Lettre de Colbert, 28 mars 1677.) Les événements ne tardèrent pas à le prouver. Ce Landouillet, qui suivit d'Estrées à l'expédition de Tabago, y fit, du troisième de ses terribles projectiles, sauter, avec le

et le sieur *Puget* qui ont jugé celle de 66 plus propre à mettre sur les canons qu'on va fondre. Elle sera gravée en cuivre pour servir à tout ce qu'on fondra à l'avenir, ce modèle s'imprimant en cire dans les moules où les canons se coulent qui en font la mesme figure.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 16 octobre 1668.

M. *Girardon* (1) arriva icy le jour que j'estois party pour aller à Aix; il est retourné à Marseille où il avoit déjà passé, M. Arnoust l'en ayant prié pour accompagner le sieur *Puget* qui leur a donné un des-seing merveilleux pour ce qui est à faire à l'augmentation de la ville qu'ils ont projeté de faire et à quoy ils doivent travailler au premier jour; nous nous rencontrâmes en chemin. Le sieur *Girardon* m'assura qu'il seroit icy dans deux jours pour continuer son voiage de Rome et qu'il ne partira point d'icy sans

magasin à poudre du fort, l'amiral Binck, 16 officiers et plus de 250 soldats, tous déchirés ou étouffés ou brûlés. Ce succès porta d'Estrées à demander qu'on employât plus souvent ce triste moyen de guerre; Alger et Gênes furent de nouveaux théâtres où ce Landouillet montra son habileté et son courage. Commissaire général de l'artillerie en 1687, il fut tué à une épreuve de bombes. — Landouillet, dit le jeune, fut aussi commissaire général de l'artillerie et mourut en 1706. (P. M.)

(1) Quelques-uns des passages qui, dans les lettres suivantes, se rapportent strictement à Girardon, ont déjà paru dans les *Mémoires inédits des Académiciens* à la suite de la notice de Guillet de Saint-Georges sur ce sculpteur, I, 305-6. Mais, ne pouvant les supprimer sans mutiler les fragments que nous donnons, nous avons préféré les reproduire. (A. DE M.)

me laisser les mémoires qui sont à faire pour accomplir le dessein du *Royal Louis* amiral.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 30 octobre 1668.

Le sieur *Girardon*, qui est revenu de Marseille après avoir satisfait M. Arnoust pour l'embellissement des poupes des galères, s'est attaché à corriger les figures de la poupe de l'*Amiral* que le sieur *Tureau* n'avoit pas mis en perfection. Cela n'avance pas notre ouvrage parce qu'il faut retoucher les dites figures pour les rendre plus gayes et les décharger de bois. Ledit sieur *Girardon* s'y applique fortement. Il auroit esté à désirer qu'il ne nous eust pas quitté, cet ouvrage auroit esté plus parfait. Cela l'oblige de séjourner icy plus qu'il ne pensoit; je l'exciteray volontiers à cela, car je vois bien qu'il y est tout à fait nécessaire. Il y a plaisir à le voir agir et on ne sauroit assez estimer sa conduite et sa manière d'agir.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 20 novembre 1668.

J'ay beaucoup de déplaisir de ne pouvoir pas diligenter la sculpture comme je voudrois; il nous manque des ouvriers et c'est un travail qui est long à faire. Le sieur *Girardon* est fort sujet sur les ateliers et travaille de sa main partout. Il a réparé à merveille les figures de la poupe de l'*Amiral*. Il les a déchargés de plus de moitié les ayant fait creuser par dedans.

Le mal n'est pas si grand qu'on le faict. On est obligé à suivre le desseing et ce qu'on fait en l'avant ne fera pas tomber le vaisseau. Ce sont navires bien fortifiés de bois et de fer. S. M. en sera contente lorsqu'elle les verra.

Je n'oserois me promettre qu'il puisse estre en sa perfection de sculpture et de dorure lorsque S. M. sera icy. J'avois eu la pensée d'y mettre des dorures avant que toute la sculpture fut posée, mais *Rodolphe* et les sieurs *Girardon* et *Puget* me font différer jusques à ce que les sculpteurs en soient sortis. C'est sur eux que je me dois régler. Je n'ay pas laissé de faire travailler dans la salle de la fonderie aux petits ornements qui se doibvent appliquer aux sabords et qui se peuvent aisément transporter.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 27 novembre 1668.

Je fais travailler à tirer *le Dauphin Royal* pour le mettre à costé du *Royal-Louis* amiral et *le Monarque* suivra pour le mettre de l'autre bande et ce grand vaisseau au milieu fera une figure qui sera agréable à Sa M. Mon deplaisir est de ne les pouvoir achever de sculpture et doreure. Ces ouvrages sont longs, Il se rencontre peu d'ouvriers; nous faisons bien nostre possible pour achever le *Royal-Louis*.

Ma pensée seroit de le mettre au milieu de la darse armé de tout son canon, équipé de tous ses agrées, les voilles enverguées avec ses pavoisades; j'y adjouste-

rois ses flammes et pavillons, si vous avies agréable de nous envoyer les étoffes pour les faire, comme vous m'avés fait connoistre que vous vouliés en faire prendre le soing. Sur quoy je prendray la liberté de vous dire que, si l'on fait faire l'estendart de l'arrière qui doibt estre grand, il seroit mieux de dorer les armes du Roy, ses soustiens et couronne et fleurs de lys dont il doibt estre semé, que de faire ces ouvrages de broderies, qui rendroient ce pavillon si lourd que le vent ne pourroit le soutenir ni faire battre sans qu'il se rompe.

Je fais faire un canot qui, je croy, plaira au Roy, il le faudra enrichir d'un tendelet de brocard, de ses carreaux et de leur suite. Je ne scay si je feray faire une chaire pour servir à S. Majesté, lorsqu'elle voudra visiter ses arsenaux et si on preparera quelque chose, quelque artifice; enfin je voudrois faire preparer quelque chose qui luy fust agréable.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 11 décembre 1668.

Jamais le sieur *Girardon* n'a si bien employé son temps qu'à corriger les défauts que le sieur *Tureau* avoit faicts et fait faire à tous les ouvriers du parc auxquels il commandoit, le croyant capable, et qui m'avoit esté laissé pour faire accomplir le dessein du *Royal Louis* qu'on avoit projeté. Il a besoin d'arrêter encore icy cette semaine pour achever son modèle

et son dessein du *Royal Dauphin* et partira dans le commencement de la prochaine ainsy qu'il ne manquera pas de vous le mander en réponse de celle que vous m'avez fait adresser pour luy donner.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 18 décembre 1668.

A ma depesche se joinct le dessein d'une gallerie que vous envoye M. *Girardon* dans un estuif de fer-blanc qu'il a fait travailler icy sur son modelle par un homme qu'il a jugé capable de le faire, ayant esté sy fort attaché au dessein du *Royal Dauphin* qu'il l'a mis en estat de s'en pouvoir servir à présent pour imiter et l'attacher à la poupe du vaisseau dont le mesme homme qui a travaillé à ce qu'il vous envoye fera un semblable dessein d'après le modelle qu'il a fait pour vous estre envoyé. Il cognoist sy parfaictement ce qu'il nous faut laisser en son absence pour imiter qu'il n'a pas pu partir plus tost ayant donné son temps avec si grande application que nous tascherons de seconder ses bonnes intentions en faisant suivre les modèles qu'il nous a laisséz. Il me promet en son voyage de nous envoyer des sculpteurs ; je l'ay prié de régler des prix avec eux et j'auray soin de les faire employer et payer.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 25 décembre 1668.

M. *Girardon* est parti de dimanche dernier, a pris sa

route du costé de Gennes. Il m'a laissé un modèle de la poupe du *Dauphin Royal* qui est parfaitement bien fait et approuvé de tous ceux du mestier ; on y travaillera aussytost que le *Royal-Louis* sera achevé. Je le fais tirer sur un papier pour vous l'envoyer, attendant que vous le puissiez voir icy en original, si vous accompagnés Sa Majesté en cette province comme je n'en doute pas. J'aurois bien voulu l'engager à nous dresser la poulaine du dit vaisseau. Il m'a dit qu'il remettoit cela à son retour qu'il promet faire dans trois mois. J'ay regret de le voir éloigné, sa manière d'agir le faisant chérir de tous ceux qui le connoissent. Il me doibt envoyer des compagnons de son exercisse et mesme des peintres, s'il en trouve aux lieux où il doibt passer.

D'INFREVILLE A COLBERT.

22 janvier 1669. Toulon.

Nous faisons plus que le possible pour achever les trois grands vaisseaux le *Royal Louis*, le *Dauphin Royal* et le *Monarque*. Mais jusques à present nous n'avons point commencé la sculpture des deux derniers. Si l'on prétend s'en servir, il faudra attendre à leur retour à leur mettre leurs ornemens. On travaillera en leur absence ; car à peine avons nous des hommes de cette profession pour achever le *Royal Louis*. Ce sont ouvrages de longue haleine et le grand travail

qu'il a fallu y faire nous occupe tous les sculpteurs peintres et doreurs.

D'INFREVILLE A COLBERT.

26 février 1669. Toulon.

Nous avons mis des ouvriers sur le *Monarque* autant qu'il en peut contenir. Il s'achève de charpente.....les menuisiers y sont en grand nombre, et, quant aux sculpteurs, nous ne les y pouvons attacher qu'à mesure que le modèle se forme, à quoy le sieur *Puget* est occupé.

Mémoire des choses que S. A. de Beaufort demande pour son tendelet et ameublement.

14 mars 1669.

Du damas aurore et cramoisy pour un lit pour Son Altesse. Le lit de six pieds à trois pouces, large de quatre pieds; ce lit avec les pantes, bonnes graces et autres ornemens, ayant pour crepinne une campane de mesme couleur que le damas. Il faut douze chefs. Il faut aussi quelque petite estoffe jollie comme broquatelle de Paris, damas de Luques ou Casal pour tapisser la petite chambre de la dunette.

Quand à la chambre du conseil il faut la tapisserie riche d'une belle broquatelle de Venisse ou de quelque autre estoffe riche et chercher quelque beau broquart, ansien ou moderne, ou quelque vellour de Millan

à fons d'or pour faire un dais de faustueil; chefs; carreaux à un tapis de table.

Il faudra aussi quelque petite estoffe pour tapisser la petite chambre joinant celle du conseil avec un lit de repos afin que le lieu servit de cabinet à son A.

Pour le tandellet je opine que le dessus soit de vellours cramoisy avec le dedans d'une petite estoffe d'or a bon marché et les rideaux de damas double de la mesme estoffe et piqués d'or, les tapis de vellour avec les carreaux, et qu'on ramplice le fons d'un escusson du Roy et les cottés des armes de S. A.

Il faudra aussi un tapis de pied et un beau miroir.

(Ecriture de d'Infreville ; sans signature.)

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 9 juillet 1669.

La charpente s'acheve des vaisseaux le *Paris* et l'*Isle de France*. Nos officiers et maistres sculpteurs ne prétendent pas faire tant d'ouvrages à la poupe de ces deux derniers vaisseaux qu'ils en ont faict aux autres. Ces ouvrages tirent si fort en longueur qu'il faut assurément les diminuer si l'on en veut sortir. Le sieur *Puget* doit y travailler. Lorsqu'il les aura achevez, je ne manqueray pas de vous les envoyer aussy bien que ce qu'il a fait au *Monarque*, dont assurément vous serez content. Au moins Son Altesse (M. de Beaufort) en est sy satisfaicte qu'il ne se peut pas

d'avantage (1). L'on suivra les ordres que vous nous donnez en tous ces travaux afin que les desseins s'exécutent bien et qu'il ne soit rien épargné à la manière.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 22 mars 1669.

J'ad'ousteray encor que S. A. de Beaufort, en appelant aujourd'huy *Rodolphe* et *Coulomb* maîtres charpentiers et *Du Lac* et *Truffaut* maîtres d'équipages, a recherché de scavoir quand la charpente du *Monarque* pourra estre finie et la caresne faite. Ils l'ont assuré que dans la fin de ce mois le tout seroit en estat; mais le S^r *Puget*, qui a esté aussi appelé et interrogé quand il pourroit mettre le dict vaisseau avec les ornemens pour sortir sans difformité, a demandé quinze jours davantage et promis le rendre prest dans dans le quinze du mois d'avril; sur quoy l'on a jugé qu'il ne falloit pas espérer que l'on pust estre en estat d'embarquer les troupes qu'à la fin du dict mois d'avril et c'est sur cela que l'on doibt prendre ses mesures pour les faire marcher.

(1) Il n'était pas toujours si gracieux. On peut voir, dans le père Bougerel, p. 26-9, une bonne scène entre lui et le Puget.—M. Henry (p. 28) fait remarquer qu'Emeric David et Pons se sont trompés en disant que le vaisseau du duc de Beaufort périt dans l'expédition de Candie, puisque le *Monarque* figure dans les états de réparations exécutées sur divers vaisseaux en 1677 et années suivantes. (A. DE M.)

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 23 juillet 1669.

Il (mon fils) sera surpris comme moy du mauvais estat auquel on vous a rendu le dessein du *Royal Dauphin* ; il estoit roulé sur un morceau de bois couvert de fer blanc ; il faut qu'il en ait esté tiré et manié, s'il vous a esté donné rompu ; c'est la seule précaution que l'on y peut prendre ; j'ay à vous envoyer ce luy du *Monarque* comme il est sorty ; mais je le mettrai en quaisse sur une lame de cuivre pour le conserver plus en son entier, et, si le Roy l'a pour agréable, j'obligeray le sieur *De la Rose*, peintre, à dresser une toile pour tirer le *Royal Louis* en toute sa grandeur pour luy envoyer ; il lui faut du temps, mais l'ouvrage sera beau et curieux..... J'ay encore icy *Landouillette* que S. A. a bien envie de raccrocher ; et, pour avoir sujet de le retenir il lui a donné un busc (*sic pour buste*) du Roy à jeter en cuivre ; à quoy le sieur *Puget* a bien aydé. Cet ouvrage est fait ; ne reste qu'à le pollir et réparer.

D'INFREVILLE A COLBERT.

30 juillet 1669. Toulon.

J'envoie au sieur *Girardon* le marché que je suis prest à conclure à prix fait pour exécuter le dessein du vaisseau le *Royal Dauphin* qu'il a fait, dont copie vous a esté envoyée par mon fils, afin qu'il nous mande si le prix en est excessif et ce qu'on y peut retrancher.

.... Quant à ce qui concerne le *Paris* et l'*Isle de France*, le sieur *Puget* en doibt faire les desseings qui s'exécuteront en moins de temps (*six mois*). Sitost qu'il les aura dressés je ne manqueray de vous les envoyer. Il a esté mandé ces jours icy de M. le président (d'Oppède) auprès duquel il est retenu (1); à son retour il ne manquera d'y travailler.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 13 août 1669.

Je viens de recevoir celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 2^e de ce mois en response de la mienne du 23 passé. Puisque vous n'approuvez pas que je fasse faire le dessein du *Monarque*, je n'y ferai pas travailler si vous ne me l'ordonnez, après vous avoir représenté que celui que M. *Girardon* avoit choisy pour tirer le *Royal Dauphin* sur son modèle en relief qu'il a laissé icy pour estre suivy et mis en sa perfection, n'a pas bien réussy, ce qui est cause que vous n'en avez pas été bien satisfait. Mais, sy le sieur *de la Rose*, peintre, veut s'appliquer à tirer sur une toile le *Royal-Louis*, je croys qu'il vous contentera aussy bien que le sieur *Puget* que j'ay engagé à tirer le dessein du *Monarque* et ceux qu'il fait pour le

(1) Sans doute pour s'occuper avec lui de l'agrandissement de la ville, du parc de la marine, des magasins, etc. Cette commission fonctionnait en ce moment. Voir la lettre de d'Infreville du 17 septembre 1669. (L. D.)

Paris et l'Isle de France. Si vous le trouvez bon, je les laisseray achever et les enverray à S. M., non par la voye de la poste où tout se brise, mais par le Rosne et le coche d'eau, qui rendra le tout à Paris sans nulle fraction, en les faisant bien emballer. La voiture en sera longue; mais l'on les recevra en bon estat.

Je feray bien mon possible pour que la sculpture et dorure du *Royal Louis, Dauphin Royal, le Monarque, l'Isle de France* et le *Paris* soit achevée pour servir la campagne prochaine; car de charpente, menuiserie et masture, ils sont en estat, et nostre plus forte application est d'achever le *Sceptre, la Thérèse-Royalle, la Madame, le Jolly* et le *Ruby* que nous espérons mettre en estat dans le temps que les charpentiers l'ont certifié au mémoire qui vous en a esté envoyé (1).

(1)

Vaisseaux du premier rang.

	Leur port tonneaux	Leurs cannons	Pieds l'eau	Leur cons- tructeur.	Leurs qualités d'après les états de 1688.
Le Royal Louis.	2400	104	22	Rodolphe.	Fin voilier.
Le Monarque.	1700	84	20		
L'Isle de France app. en 1677 le Lys.	1500	74	20	Audibert.	Bon voilier.
Le Dauphin royal.	1800	100	21	Pommet.	N'a point sorty.
Le Sceptre.	1600	84	20	Coulomb.	Fort bon vaisseau.

Vaisseaux de second rang.

La Royale Thérèse, appelée en 1677 le Saint-Esprit.	1400	76	19	Rodolphe.	Très-fin voilier.
La Madame, en 1677 appelé le Pompeux	1400	68	18	Gueroard.	Bon voilier.
Le Joly, en 1677 ap- pelé le Henry.	1400	68	19		
Le Ruby, en 1677 ap- pelé le Florissant.	1400	70	18	Rodolphe.	Fin voilier.

P. M.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 20 août 1669.

J'ay bien incisté à obliger ceux qui auront à faire la sculpture du *Royal Dauphin* de la rendre preste dans quatre mois. Ils n'en ont voulu tomber d'accord, et le sieur *Puget* m'a assuré qu'ils prennent le temps trop court.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 8 septembre 1669.

Je feray commencer par les sieurs *Puget* et *la Rose* les modèles des trois grands vaisseaux du Roy pour les mettre chacun séparément en une toile. Ce sont des ouvriers qui se font valloir et sçavent prolonger leurs ouvrages pour se rendre nécessaires. J'ay à conduire quantité de ces sortes de personnes de cet humeur et je connois que ceux qui paroissent les plus pressés ne sont pas ceux qui servent le mieux...

Je me trouve si embarrassé des sculpteurs à gages et à journée que je me résous à abaisser la sculpture à prix faict. J'ay envoyé à M. *Girardon* l'estime que j'ay fait faire de son modèle du *Royal Dauphin* qui est à 7,500 livres. J'attends la réponse. Le *Paris* et l'*Isle de France* n'iront pas à la moitié : ce sont des vaisseaux où il ne reste que ces ouvrages à achever.....
Baube m'a asseuré vous avoir envoyé les estats des pièces qu'il a fondues à Narbonne et à Pignerolles

avec le compte arrêté du payement qui luy a esté fait en l'artillerie auquel on luy a alloué 400# pour pièce. Je luy en demande les copies qu'il ne m'a point encore présentées. Ces sortes de gens ne peuvent joindre avec les sculpteurs et les peintres qui sont plus difficiles à gouverner que tous les autres ouvriers.

D'INFREVILLE A COLBERT.

17 septembre 1669. Toulon.

Je me suis donné l'honneur de vous escrire la conférence que nous avons eue avec M. le chevalier de Clairville (1) en présence de M. D'Oppède et Arnoul, qui a dressé plusieurs desseins et divers plans

(1) Le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, était pour ses talents en grande estime auprès du roi et de ses ministres.

En 1660, le roi même lui en avait donné une marque éclatante par le présent d'un riche diamant, avant son départ pour Marseille, où il allait presser les travaux de la citadelle. — Clerville était appelé pour toutes les grandes affaires. En 1664, chargé d'examiner le projet de joindre l'Océan à la Méditerranée, il visitait les principales rivières du Languedoc. — En 1665, il assistait aux conférences tenues sur l'état des ports et des havres du royaume, et en 1666 il se rendait dans ceux de la Normandie. — Un mémoire du 12 février 1669 nous indique ce qu'il devait faire à Toulon, après avoir vu à Rochefort ce qu'il y avait de plus convenable pour l'établissement d'un grand arsenal de marine, après avoir donné en Languedoc ses avis au sieur Riquet, entrepreneur de la communication des mers; à Marseille, il devait également présenter les moyens qu'il jugerait les meilleurs pour le curage du port et l'agrandissement de la ville.

Le plan de l'agrandissement de Toulon était aussi l'objet de sa mission. Arrivé dans ce port, il devoit en connoître les difficultés, les examiner avec le cardinal de Vendosme, les résoudre et ensuite faire les plans, estimations et devis de tout ce qui serait à

de l'agrandissement de la ville pour y trouver le nécessaire pour augmenter le parc de la marine et y disposer des magasins, corderie, hangars et toutes les commodités pour l'armement des vaisseaux. Nous sommes tous dans le sentiment que en nous donnant de la place l'on trouvera aisément les moyens de disposer les bastiments en leurs places le plus commodément qu'il sera possible, et, comme M. de Clairville n'a pas désiré que le sieur *Puget* feut appelé en ces conférences, M. le premier Président a jugé à propos que le dit *Puget* (1) mit la main au créon pour trasser un plan qu'il a réduit à moins que le premier projet qu'il en avoit fait. S. M. aura de (*quoi*) choisir.....

Nous avons trois poupes de vaisseaux à faire, qui sont le *Royal Dauphin*, le *Paris* et l'*Isle de France*. L'on pourra en donner une à conduire par le sieur *Turreau* et laisser le *Royal Dauphin* au S^r *Levray*, père

faire pour en commencer le travail dans l'année. Voici trois points de son instruction relativement à Toulon.

1^o Examiner, de mesme resoudre et faire les devis de tout ce qui est à faire pour changer le lict du ruisseau appelé l'Égouttier, qui tombe dans le port et le transporter ailleurs.

2^o En mesme temps, il faut faire les desseins, plans, devis et améliorations de tous les ouvrages qui sont à faire pour l'arsenal après avoir pris l'avis de tous les plus habiles officiers qui sont sur les lieux.

3^o Examiner si la Darce pourroit estre vidée d'eau pour enlever les vases et la creuser avec plus de facilité, voir aussy ce qui est à faire pour creuser l'entrée de la dite Darce, en sorte que les grands vaisseaux en puissent sortir, et sur le tout donner son avis au sieur d'Infreville. (P. M.)

(1) Au dos de la pièce, de la main de Colbert: « Envoyez-moy le dessein du S^r Puget afin que je le puisse examiner. »

et fils. Il y a trente ans que le père est attaché au service du Roy ; c'est luy qui a fait tous les ornemens du vaisseau la *Reyne* et le *Brezé*, le *Saint-Philippe*, et de tous les vaisseaux qui se sont bastis depuis trente années. Il est abille en son mestier et nous avons encore le petit *Flaman*(1), à qui M. *Girardon* avoit séparé la moitié des ornemens du *Royal-Louis* et qui les a achevés deux mois avant le sieur *Turreau* et lui a aidé à achever son costé. Ce travail pourra finir à la fin de ce mois ayant esté obligé de laisser quatre tritons pour avoir mal pris ses mesures. Il est jeune et auroit besoin d'estre encore conduit par quelque bon maitre. Il est débauché et querelleur et en vint aux mains dernièrement avec les sieurs *la Rose* et *Puget* pour luy avoir dit d'achever au *Royal-Louis* pour y pouvoir mettre les dorures. J'ay pris la liberté de vous mander les peynes qu'il y a à gouverner des sculpteurs, peintres et fondeurs. J'ay plus à faire à ces sortes de gens qu'à tout le reste du parc. Le sieur *Turreau* a ce malheur qu'il ne peut assujétir personne à travailler avec luy. Je fais mon possible pour les y assujétir et le faire changer d'humeur.

(1) Je ne sais si c'est un nom propre ou la désignation seulement de son pays.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 20 septembre 1669.

On se conformera au dernier desseing que M. de Clairville a dressé pour la closture du cap de Soepé, puisque S. M. l'a pour agréable. Ce que le sieur *Puget* avoit fait en cela estoit par les sentiments de son altesse de Beaufort (1) qui avoit choisi la place où se devoit bastir la muraille, l'avoit même faict tracer en présence de M. le premier. Président, qui présentement est revenu aussy bien que moy de l'advis du dit sieur chevalier de Clairville, et ensemble avons conclu qu'il falloit construire les dites murailles depuis la petite tour de Ballagué en tirant vers la grande mer. La pensée de M. le premier Président estoit de faire faire cette dépense par le pays aussy bien que les logemens pour les gens de guerre. Les plans de toutes ces choses vous sont envoyés par M. de Clairville et lorsqu'ils auront esté approuvés par S. M. et que nous aurons des fonds on y fera travailler.....

Pour ce qui regarde l'agrandissement de cette ville

(1) François de Vendosme, duc de Beaufort, commandant l'armée navale, et tué au siège de Candie le 25 juin 1669. — M. de Martel écrivait à Colbert à l'occasion de la mort de l'amiral :

« Je ne vous parle point, Monseigneur, du ma'heur qui est arrivé à Monsieur l'amiral. Il est si étrange qu'on a peine à y rien comprendre, ne se trouvant pas un seul homme en toutes les troupes tant de mer que de terre qui puisse répondre de sa fin. A quoy il a bien contribué par la trop grande passion qu'il avoit de bien faire.» (3 juillet 1669). (P. M.)

et les ouvrages des bastimens à faire au parq, ce sont choses dont M. de Clairville se rend entièrement le maistre. Il change assez souvent de desseins et remet à entrer en conférence lorsqu'il se sera déterminé à ce qu'il jugera le mieux. J'ay remarqué qu'il est venu à Toulon avec un esprit à improuver et blasmer tout ce qui a esté faict par le sieur *Puget* et vouloir détruire et rendre inutile le bastiment de l'estuve qui a toute son élévation et prest à couvrir, qui est d'une structure belle et magnifique en ses alignements. Il faict ce qu'il peut pour le renverser et nous forcer à l'oster, à quoy je résiste autant que je dois, en luy faisant entendre qu'avant que l'agrandissement de la ville soit faict et les bastimens nécessaires au parc du Roy, qu'il se passera quelques années, pendant lesquelles on se servira de ce qui est establi et dont il y a trois ans qu'on se sert bien utilement; qu'il peut ranger les bastimens aux places vuides et qu'il fault remplir de logemens suivant son dessein; si le Roy le trouve à son gré et qu'après qu'il nous aura donné une corderie et une estuve il sera assez à temps de détruire ce qui est faict ou l'appliquer à autres usages (1). Si on en usoit autrement, cela n'avanceroit les travaux qu'il faut icy continuer pour les constructions et ra-

(1) Ce bâtiment a été détruit le 22 avril 1677 par un incendie. Cf. la notice de M. Henry, 67-70, qui donne un document extrait des archives de la ville de Toulon relatif à ce sinistre. (A. DEM.)

doubs des navires du Roy. Cet ouvrage, qui est beau et magnifique, ne luy plaist pas parce qu'il a été conduit par le sieur *Puget*. Il ne le veut point admettre en conférence, quoiqu'il luy ait esté proposé par M. le premier Président qui a bien jugé que ce n'estoit pas un homme à rejeter. Il est excellent architecte, outre les autres arts où il excelle; c'est ce qui le fait rejeter par le dit sieur chevalier de Clairville.

D'INFREVILLE A COLBERT.

Toulon, 15 octobre 1669.

Je vois bien que M. le chevalier de Clairville recherche à blasmer le seul bastiment qu'il a trouvé achevé jusques à son entablement, qui est l'ornement du parq et toute la commodité. Il ne veut pas qu'il reste rien, dans cet agrandissement dont il a formé les desseins, que ce qu'il propose. Je ne dirai rien au contraire sinon que, si Sa Majesté dans l'étendue du terrain qui sera renfermé dans la nouvelle fortification qu'il a tramée elle avoit agréable de me laisser achever le costé de devers la ville suivant que je l'ay projeté et laisser tout le reste à conduire à M. de Clairville, il se trouveroit bien de la différence, en beauté, magnificence, qui n'augmente presque point la dépense. Ce n'est que la muraille qui faict face qui est faicte avec un ordre d'architecture qui contente la vue et qui satisfait beaucoup ceux qui jettent les yeux

sur l'ouvrage ; je croirois que sa beauté la feroit estimer puisqu'elle ne paroist qu'à la face du bastiment et que le dedans est un ouvrage commun où se trouve tout le nécessaire pour l'usage de l'estuve. Je vous supplie de considérer que je vous ai donné une corderie où on travaille depuis trois ans, où toutes sortes d'agrès se mettent en perfection sans sortir du parc, que j'y ay des magasins pour mettre nombre de chanvres, que cela s'est fait avec peu de dépense et que ce petit ornement de muraille qui déplaît à M. de Clairville donne beaucoup de grâce au lieu qu'il occupe.

D'INFREVILLE A COLBERT.

22 octobre 1669.

J'ay bien de la joye que le dernier desseing que je vous ay envoyé de la poupe du vaisseau *le Royal Dauphin* vous aie esté rendu en bien meilleur estat que le precedent. Il y a desjà quelque temps que les ouvriers, qui en ont entrepris l'execution à prix faict, y travaillent suivant le modèle que leur a laissé icy M. Girardon auparavant que de partir. Il pourra vous expliquer sa pensée sur le dessein que vous avés et vous dire s'il est bien tiré d'après son modèle.

Mon père a encore donné le prix faict des deux autres vaisseaux *l'Isle de France* et *le Paris* à des maîtres sculpteurs qui ont entrepris d'en faire les ornements suivant les desseings qu'en a faict le sieur *Puget*

qui sont estimés fort beaux dans leur netteté et le peu d'embaras et de charge qu'ils donne à la poupe desd. navires. J'espère que vous recevrez lesd. desseins bientôt, estant en chemin depuis quelques jours avec une partie du bagage de M. vostre frere que M. Brodast a pris soing d'envoyer à Paris.

D'INFREVILLE FILS A COLBERT.

Toulon, 12 novembre 1669.

J'envoie aujourd'huy par l'ordre de mon père à M. le premier Président le plan de l'agrandissement de l'arsenal, suivant qu'il a bien voulu se charger de vous l'envoyer luy mesme. Il est dessigné par le sieur *Puget* et y a donné son approbation avec M. Arnoust et mon père et ont signé tous trois au bas du dit plan leur avis commun (1).

M. MATHAREL (2) A COLBERT.

Toulon, 13 janvier 1670.

Le sieur *Puget* a enfin achevé ses plans et je croy,

(1) Publié par M. Henry, p. 67.

(2) Louis Matharel, après avoir été surintendant de l'amiral César de Vendosme, fut appelé à la fin d'octobre 1658 à la charge de secrétaire général de la marine de Ponant et Levant, charge qu'avoient occupée précédemment les sieurs de Loynes, La Boulaye et Chappelain. En 1662, il fut nommé conseiller du grand maître, et contresignait, en cette qualité, les ordres de Beaufort avant la suppression de la charge de surintendant de la navigation. Il fut appelé à remplacer d'Infreville le 10 avril 1670. Il mourut la nuit du 28 au 29 juin 1673. (P. M.)

Monseigneur, que je pourrai vous les envoyer par ce courrier, n'attendant pour cela qu'à les faire veoir à Monseigneur le marquis de Seignelay (1). Celuy des trois qui engage à moins de despense me semble plus recevable ; mais il pouvoit encore en luy donnant plus de largeur luy donner aussi plus de commodité sans que le travail et la dépense en fussent beaucoup plus grandes. Comme vous avez sur cella des idées très-parfaites, il vous sera aisé, Monseigneur, de réformer en ces plans ce qu'il y aura à redire... Il (M. de Seignelay) n'a pu encore observer assez particulièrement les divers plans qu'a dressés le sieur *Puget*. Ainsy on ne pourra, Monseigneur, vous les adresser que par le premier ordinaire (2).

(1) Le fils de Colbert était à Toulon depuis le 7 janvier. Voici ce que Matharel écrivait de ce jeune homme :

« Je vous dirois seulement, Monseigneur, que j'ay esté ravy de veoir avec quelle pénétration mondit seigneur le marquis entre dans les recoins les plus proffonds du destail de nostre marine et l'intelligence qu'il s'y est déjà acquise. Depuis son arrivée en ce lieu il n'a pas perdu un moment de temps..... S'il continue à s'instruire de la sorte, il n'y a point de doute qu'il ira bien loing et dès à present rien ne luy est nouveau au mestier, et ce que j'ay trouvé extraordinaire en luy est une très belle memoire avec un jugement et bon sens fort solide. Enfin, Monseigneur, selon le sentiment de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher icy, il a toutes lcs qualitez qui font un honneste homme et qui en peuvent faire un très habille, et je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il vous l'a donné sy accomply qu'il n'y ait point à douter quil ne responde tous jours parfaitement bien à vostre attente et aux soings que vous avez pris de son éducation. » (13 janvier 1670). (P. M.)

(2) Publié par M. Henry, p. 66.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 28 juin 1670.



Le S^r Puget est de retour de Gennes, il y a desja quelques jours. Pendant son absence et avant que je fusse icy, les nommés *Rombaud* et *Taureau* (*sic*) (1) sculpteurs avoient commencé à travailler aux sculptures de quelques poupes de vaisseaux neufs dont eux mesme ont fait le dessein ; mais led. S^r Puget prétend que cela luy appartient à luy seul, et, trouvant lesd. desseins desd. poupes mal faites, ne veut point absolument qu'on s'en serve et veut commencer une autre ouvrage, disant que c'est vostre intention et que ces gens-là ne travaillent que sous luy. Les autres au contraire, se tenant assez bons maistres pour travailler de leur chef, tesmoignent y avoir de la répugnance. Mais, quand vous aurez prononcé là dessus, Monseigneur, il faudra bien qu'ils s'y accommodent, et la réputation dud. S^r Puget doit leur rendre cette defference moins rude ; mais ce qui m'embarrasse le plus est de m'accommoder à la pensée qu'a led. S^r Puget de ne vouloir aucunement se servir des ouvrages commencez par lesd. sculpteurs parce que ce seroit du temps et de l'argent perdu inutilement, sur quoy j'essaye de rendre

(1) Ne pourrait-on pas croire que ce nom a été habituellement mal écrit, et que l'artiste désigné dans ces pièces n'est autre que Toro, très-habile dessinateur et sculpteur d'ornements, bien connu des amateurs provençaux ? (PH. DE CH.)

led. *Puget* un peu plus accommodant et le faire consentir au moins de prendre de ces ouvrages commencés, ce qui se trouvera de mieux fait et de plus propre et réserver le reste pour d'autres bastimens de moins de consequence afin qu'il n'y ait rien de perdu et qu'il demeure satisfait.

Il y a une difficulté bien plus grande. entre ledit sieur *Puget* et maître *Rodolphe* (1), en ce que le premier prétend que vostre intention est qu'il ayt la direction entière et absolue des constructions des navires aussy bien que de leurs ornements, de sorte que maître *Rodolphe* et les autres maîtres charpentiers n'ayent pour partage que l'exécution de ses desseins. Il s'en est expliqué en ces termes en présence de maître *Rodolphe* qui s'en est fort scandalisé ; et, comme ce sont deux personnes à mesnager, je cherche des tempéraments entr'eux qui puissent satisfaire l'un et l'autre, à quoy il y aura assez de peine.

MATHAREL A COLBERT.

1^{er} juillet 1670.

Nous avons visité, avec M. d'Almeras (2) et quelques

(1) Gédéon Rodolphe, maître constructeur. Plusieurs fois, M. de la Guette l'appelle le capitaine Rodolphe, ainsi qu'un autre constructeur le capitaine Chabert. « Le cappit. Rodolphe a tant d'es-mulation de trouver le secret de faire de bons vaisseaux de voilles qu'il ne s'applique qu'à cella et à remarquer les deffaults de ceux qui ont esté esprouvez à la mer. » Toulon, 1^{er} may 1665. (P. M.)

(2) M. d'Alméras, originaire de Montpellier, était chef d'escadre depuis 1662 et fut nommé lieutenant général vers 1671. Il s'était

autres capitaines de marine, les maistres charpentiers et principaux ouvriers de ce port. Le sieur *Puget* prétend les divers bastiments qu'on y construit, et, nonobstant la diversité des espritz, nous sommes convenus avec assez de douceur des choses qu'on y doit faire pour l'achèvement et perfection de ces ouvrages et je fais mettre par escrit ce qui a esté résolu à cet esgard, affin qu'il n'y soit rien changé et que les charpentiers n'ayent aucun prétexte d'excuser les défauts qui se pourroient trouver cy après en leurs navires. Si vous le trouvez bon, nous en userons toujours de mesme à l'advenir, et M. D'Almeras, qui se haste de partir pour se rendre près de vous, pourra vous informer, Monseigneur, de la manière dont j'ay pensé que nous devions agir pour le bon concert et l'heureux succès de ces ouvrages et généralement pour ce qui regarde icy le bien et avantage du service.

Je m'applique autant que je puis à oster de l'arsenal la confusion qui y est causée par la grande quantité de bois qu'on y accumule de jour à autre sans me-

élevé au premier de ces grades par des services distingués dans plusieurs campagnes contre les flottes espagnoles. Il avait été plusieurs fois placé à la tête d'escadres importantes, lorsque le 22 avril 1676 il périt en commandant l'avant-garde de l'armée navale au combat d'Agouste, où Duquesne, en défaisant Ruyter, surpassa les espérances de Colbert qui ne trouvait, écrivait-il à son fils, aucune comparaison entre la teste et le cœur de Duquesne et le cœur et la teste de Ruyter, ce qui étoit pour lui le sujet des plus vives inquiétudes. (Colbert à Seignelay, 11 juillet 1675.) (F. M.)

sure ny ordre en attendant qu'on veuille travailler à l'agrandissement du lieu où il est situé. Je n'y trouve qu'un seul expedient, qui seroit de nous servir de cette espace qu'on appelle le petit parc, pour y descharger tous les bois à mesure quilz nous arrivent soit de Bourgogne ou d'ailleurs, le mettre et l'arranger en differents endroits selon la difference des pieces, et disposer le lieu de manière qu'on peust l'en tirer sans peine et avec ordre lorsqu'on en auroit besoing dans le grand parc.....

Il faudroit pour cela agrandir ce petit parc d'une pièce de pré qui en est proche, porter le mur qui en feroit l'enceinte jusques à celui du mail de la ville, ce qui reviendroit à peu de chose.

.... Peu à peu nous esclaircirions cette trop grande quantité de bois qui est dans le grand parc, et il nous seroit facile puis après de les arranger autour des constructions et y placer des grues et machines pour les manier plus aisément et avec moins de despence. Le S^r *Puget* aussi bien que M^e Rodolphe approuvent fort ma pensée touchant ces grues là et le premier des deux se promet de l'executter avec succez (1).

(1) Ceci confirme ce passage du P. Bougerel (p. 31): « Comme Puget étoit un génie fécond et capable de tout, il introduisit à Toulon l'usage des grues qui ont toujours servi depuis ce temps-la pour la construction des vaisseaux; il en fit dresser deux très-belles. » (A. DE M.)

COLBERT A MATHAREL.

Saint-Germain, 18 juillet 1670.

.... J'approuve que vous ayez visité avec M. d'Almeras et les officiers et charpentiers du port les vaisseaux qui sont sur les chantiers et que l'on soit convenu de diverses choses pour la perfection des ouvrages. C'est à quoy vous devez vous appliquer sur toutes choses comme à la matière la plus importante de nostre marine et en laquelle il faut, s'il est possible, surpasser les autres nations.....

L'intention du Roy est que le S^r *Puget* ayt la direction des ouvrages de sculpture qui se feront aux vaisseaux de S. Majesté; mais il faut que *Rombaud* et *Tureau* qui travaillent à present sur les desseins de M. *Le Brun* au *Royal Louis* et au *Dauphin Royal* achèvent leurs ouvrages, et aussytost qu'ils auront finy, il faudra qu'ils travaillent sur les desseins dudit *Puget*, bien entendu qu'auparavant d'en mettre aucun à execution il me les enverra pour les faire voir au Roy.

Quant à la construction des vaisseaux, led. *Puget* ne doit pas en prétendre la direction; c'est à luy à s'assujettir pour la sculpture à ce qui sera résolu par les officiers et les charpentiers du port et, s'il se met de pareilles chimères dans l'esprit, il faudra bientost le remercier.

(Depesches de la marine 1670. Tom. II, page 320, verso.)

MATHAREL A COLBERT.

5 août 1670. Toulon.

Je ne ne manqueray pas de vous adresser régulièrement tous les mois un estat ou mémoire en destail du progrès des constructions de ce port. Le sieur *Puget* vous auroict déjà fait voir les desseins de ses poupes s'il avoit eu plutôt du vellin pour y travailler.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 12 août 1670.

Le sieur *Puget* demande qu'il vous plaise ordonner qu'on luy paye icy le premier quartier de cette année pendant lequel il estoit encore à Gennes attendu que le fonds en est employé dans l'estat et qu'il estoit absent avec permission. Il travaille aux desseins de ses poupes pour vous les envoyer.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 5 septembre 1670.

L'Isle de France comme vaisseau neuf nous a aussy un peu retenu plus que je n'avois pensé, particulièrement pour le dedans des chambres et les ornemens extérieurs de la poupe, dont le sieur *Puget* a fait refaire la plus grande partie à son arrivée en ce lieu, parce, dit-il, que l'entrepreneur n'avoit pas bien suivy son dessein pendant son absence. Je n'ay pas trouvé que le remède qu'on y a apporté ait tout à fait réparé le mal dont il s'est plaint, cette poupe n'es-

tant point encore de l'air et du goust qu'elle devoit estre, et je l'aurois faict rajuster encore, n'estoit que je l'ai trouvé déjà fort avancé en arrivant icy et que nous étions trop pressés du temps pour recommencer cette besongne. — Le deffault qu'ont ces maistres sculpteurs à l'égard des poupes et galeries dont ils nous donnent les desseins est qu'ils s'attachent plus aux règles de leur art et à la démengcison de faire de belles figures qu'au besoin, commodité et service du navire. Nous pouvons désormais esviter cet inconvénient ainsy que nous l'avons résolu sous votre bon plaisir avec MM. de Martel et D'Almèras et les plus habiles officiers de ce port. Le sieur *Puget* mesme en convient et qu'il fault doresnavant employer en ces ornements le moins qu'on pourra de ces grandes figures et pesantes machines qui ne font qu'embarasser le derrière des navires et souvent nuire à leur navigation.

Je profite à cet effet de la présence de M. de Martel en ce lieu pour avec luy et M. D'Almeras visiter encore de nouveau tous les navires dont les poupes restent à faire ou à réparer affin d'y observer cette reigle qui sera asseurement de moindre despense et de plus grande utilité au service.

..... Ce que je puis vous dire, Monseigneur, pour respondre à vos ordres touchant le sieur *Puget* est qu'il a le génie fort beau et très propre à servir en ce port pour les choses auquel (*sic*) il est destiné, c'est à

dire aux desseins et ouvrages de sculpture, en quoy il excelle ; il prétend aussy estre scavant en l'architecture de terre et de mer et il parle assez bien de l'un et de l'autre. Il a conduit ici un pavillon qui sert à l'estuve, lequel est très bien basti mais fort mal placé. Il prétend qu'il entre dans un grand dessein qu'il a donné pour l'agrandissement du parc ; mais j'ai ouï dire à M. le chevalier de Clairville et à d'autres qu'il le faudroit abattre ; en l'estat qu'il est, il estropie et embarrasse plutost le parc qu'il ne l'accommode, et l'usage de l'estuve auquel ce bastiment a esté employé par M. d'Infreville ne luy est nullement propre.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 9 septembre 1670.

Comme on vous a presenté divers desseins pour l'agrandissement du parc et que je n'ay point sceu encore, celui auquel on s'est déterminé, je ne puis pas bien vous dire sy les fours et les magasins pour le munitionnaire, que je vous ay proposé d'establir sur ce port du costé du Levant, seront compris ou non dans le dessein de l'agrandissement, et sy, les mettant au lieu où je dis, cela pouvoit nuire à l'execution dudit grand dessein. Mais, Monseigneur, j'estime que, quoy qu'on entreprenne, les fours et les magasins ne seront pas mal placez en un lieu séparé de l'arsenal à cause du feu continuel qu'il y faut faire pour la cuisson du pain et qu'on ne le scauroit trop esloigner d'un lieu

où il y a tant de matière combustibles. Je voy que, dans le projet que ledit sieur *Puget* a donné, lesd. fours et magazins sont compris dans l'enceinte de l'arsenal et en un lieu assez propre et dans lequel on pourroit travailler dès à present. Je croy aussy que celuy de M. le chevalier de Clerville les y comprend de mesme; ainsy, Monseigneur, sy vous souhaitez que des à présent on commence à travailler à ces magazins du munitionnaire et qu'il fasse partie des bastimens du grand arsenal, vous aurez la bonté, s'il vous plaist, Monseigneur, de me faire savoir auquel des desseins proposez pour cet agrandissement Sa Majesté s'est déterminée.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 16 sept. 1670.

J'ay fait veoir à M^{rs} de Martel et d'Almeras et aux principaux capitaines et officiers de marine qui sont icy l'extrait de la lettre de Monseigneur l'ambassadeur vostre frère touchant ce que luy a dit le Roy d'Angletaire du deffaut auquel les galleries des vaisseaux sont sujettes. Ils ne sont pas de cette opinion et disent que l'abordage des bruslots est moins à craindre par les galleries que par les haubans des vaisseaux qui sont au deux costéz et que jamais on n'en a veu d'exemple au contraire. Pour moy je ne suis pas de leur sentiment et croy mesme par d'autres raisons que l'usage des galleries, particulièrement aux médio-

gres et petits vaisseaux est de quelque conséquence. J'ay trouvé encore par l'estude que je fais icy que les sculpteurs chargent les vaisseaux de trop lourdes poupes, soit galleries ou autres ornemens, et croy que dorénavant, sy vous l'avez agréable on y fera des ouvrages plus légers et moins embarrassans, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous marquer en mes précédentes. Cella sera de bien moindre despence et d'un grand soulagement pour les navires.

COLBERT A M. DE MATHAREL.

19 septembre 1670.

Je suis bien aise que vous ayez résolu avec MM. de Martel (1), D'Almeras et le sieur *Puget* qu'on ne mettroit plus dorénavant de si grandes figures aux poupes des vaisseaux. Il faut éviter cet embarras là et faire le moins d'ornement qu'il se pourra. Les Anglois et les Hollandois, dans leurs constructions d'aujourd'hui, observent de n'en mettre presque point et de ne point faire du tout de galleries. Tous ces grands ouvrages ne servent qu'à rendre les vaisseaux pesants et à donner prise aux brulots. Il est donc nécessaire de les imiter en cela et pour cet effet que le sieur *Puget* re-

(1) Le marquis de Martel. Capitaine de vaisseau depuis 1637, chef d'escadre en 1642, il était lieutenant général depuis 1656. — Il commanda l'armée navale après la mort de M. de Beaufort. (P. M.)

duise les ornements des poupes qui sont à l'eau et sur les chantiers, en sorte qu'ils ne les puissent point embarrasser dans la navigation. Il sera nécessaire aussi que vous m'envoyez les desseins pour les faire voir à S. M. avant qu'il les exécute (1).

DE M. MATHAREL.

19 septembre 1670.

Les 4 vaisseaux que M. de Martel mène avec luy sont en fort bon estat et l'*Isle de France* qu'il monte gouvernera bien selon toutes les apparences et sera bon voilier; il a aussy bonne mine qu'aucun des vaisseaux du Roy et je n'y vois rien à redire que quelque peu de chose à la sculpture de sa poupe qu'on a fait trop pesante. Le S^r *Puget* qui en avoit donné le dessein se plaint que, pendant son voiage de Gennes, il a esté mal executté par celuy qui en a pris le forfait. Il est certain qu'à son retour il a obligé cet entrepreneur d'y reformer quelque chose, mais le dessein mesme ne m'a pas semblé exempt de deffauts, lesquels j'aurois fait coriger sans doute, n'estoit que j'aprehendois que la longueur de l'ouvrage ne retardast encore cet armement.

Je croy pourtant qu'il sera nécessaire d'y retoucher à son retour et doresnavant, Monseigneur,

(1) Publié par M. Jal dans son *Glossaire nautique*, article *Sculpture*, p. 1331.

si vous l'avez agréable, on ne chargera plus les poupes de si lourdes figures et de tant de galeries; surtout on doit éviter, ce me semble, d'assujettir le service du navire à ces sortes d'ornemens, estant bien juste que les ornemens soient assujettis au service du navire. J'ay fait convenir de cette maxime tous les gens de terre et de mer qui travaillent icy, et assurément avec moins de temps et de despence on peut orner les vaisseaux d'une manière moins embarrassante et beaucoup plus agréable.

D'ALMÉRAS A COLBERT.

Toulon, 14 octobre 1670.

Il y a huit jours que je pris la liberté, Monseigneur, de vous envoyer un mémoire touchant les ornemens des vaisseaux du Roy et les galeries qui ont esté desapprouvez en Angleterre.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 14 octobre 1670.

Je travaille à diminuer notablement les ornemens des sculptures et peintures des poupes et chambres des vaisseaux parce qu'en effet, Monseigneur, ce sont choses inutiles et souvent nuisibles, joint qu'elles consomment bien du temps et de l'argent. Le sieur *Puget* a peine à s'accommoder à cette méthode; mais enfin, puisque vous l'approuvez, je me tiens un peu ferme là dessus avec luy et le presse de vous envoyer

ses desseins après lesquels il est occupé depuis longtemps sans les avoir encore finis.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 21 novemb. 1670.

Le sieur *Puget* s'est donné l'honneur de vous escrire, Monseigneur, sur ce que je lui ai fait entendre que je ne pouvois lui faire payer le premier quartier de cette année, ainsi que vous ne l'avez pas trouvé juste parce qu'il estoit encore à Gennes.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 5 décembre 1670.

Nous avons icy parmi nos peintres un assez habille garçon qui scait appliquer un verny fort ressemblant à l'or et que l'œil ne sauroit prendre pour autre chose. Je luy en ay fait faire des espreuves qui ont très bien reussy. Sy vous l'avez agreable, Monseigneur, je m'en serviray pour les ornemens de *la Trompeuse* et de *la Boufonne* qui sont nos deux plus petits navires, pour veoir quelz succez aura cette invention nouvelle. Il est certain qu'elle ne sera pas desagreable à l'œil et qu'il y aura beaucoup de mesnage.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 16 décemb. 1670.

Le sieur *Puget* travaille sur vos mémoires au dessein d'un arsenal et nous concertons ensemble les

diverses pensées qui peuvent y entrer comme j'ai faict ci-devant avec le sieur *Gombert*.

MATHAREL A COLBERT.

23 décembre 1670.

Le sieur *Puget* a appris avec joie la permission que vous lui donnez d'employer à quelque bel ouvrage de sculpture quelqu'un des blocs de marbre que le Roy a icy et il en va faire le dessein pour vous l'envoyer. Il travaille aussy à quelques plans d'un arsenal, sur l'idée de vos mémoires, que vous auriez desjà sans l'attente où il est de monseigneur le marquis de Seignelay auquel il sera bien aise de le monstrer. Cependant, Monseigneur, il m'a mis en main le congé ci joint qu'il eust de M. d'Infreville lorsqu'il fist le dernier voyage de Gennes; sur quoy il espère que vous trouverez bon qu'il touche le premier quartier de ses appointemens de l'année courante, qu'on n'a pas cru devoir faire payer sans vostre ordre.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 16 janvier 1671.

Vous recevrez aussy par ce courrier une boiste de fer blanc dans laquelle sont quelques plans que le sieur *Puget* a fait pour l'arsenal. Je crois, Monseigneur, qu'il s'en peut tirer quelque chose de bon; mais en général ils m'ont paru d'une trop grande despense.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 3 mars 1671.

Comme j'ay veu que MM. les capitaines se plaignent que les fanaux qu'on met sur les navires ne rendent pas assez de lumière, je me suis avisé d'une invention sur laquelle le sieur *Puget* a fait les desseins et escrit que vous trouverez dans la mesme boëte où sont ceux qu'il vous envoie pour les poupes des vaisseaux le *Rubis* et le *Jolly*...

Cette pensée des fanaux a paru icy à tous nos M^{rs}. tout a fait commode et j'y trouve cet avantage que les vaisseaux de France se pourront faire remarquer encore par cette differance de fanaux qui leur sera particulière. Il vous plaira, Monseigneur, en cas que vous l'approuviez, nous envoyer icy des glaces de la fabrique nouvelle suivant les grandeurs marquées dans la grande feuille de papier qui est jointe à ces desseins du S^r *Puget* et il suffit de ne nous en envoyer de chaque sorte à l'abord qu'autant qu'il est nécessaire pour un vaisseau de chaque classe affin d'en essayer seulement et veoyr sy cette pensée pourra reussir. Tous nos M^{rs} en ont bonne opinion, et j'ay cru, Monseigneur, que vous seriez bien aise que j'eusse trouvé cet expédient de mettre les glaces de la nouvelle fabrique en usage.

Les poupes des vaisseaux neufs, dont le sieur *Puget* vous a cy-devant envoyé les desseins, commencent à s'avancer, et en vérité, Monseigneur, avec la petite

réforme qu'on y a faite suivant vos ordres, elles iront bien très-asseurément, et, lorsque vous viendrez ici, vous aurez la satisfaction de voir qu'il n'y a point dans l'Europe de vaisseaux qui aient la grâce et la beauté de ceux de France. Je m'y estudie le plus que je puis et je commence à rendre là-dessus l'esprit du sieur *Puget* aussi docile et commode qu'on le peut souhaitter.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 14 avril 1671.

Ce courrier vous porte une boiste dans laquelle sont les desseins de sculpture que le sieur *Puget* a desseins de travailler en marbre suivant la permission que vous luy en avez donnée.

*Memoire du Roy servant de reponse à celuy du
S^r Matharel du 26 may 1671.*

Tournay, 11 juin 1671.

Elle (S. M.) s'estonne qu'il se plaigne que les capitaines changent dans leurs vaisseaux ce que bon leur semble et que cela retarde les armemens, veu que par son instruction et par le règlement du conseil de construction, qui luy a esté envoyé dès le 5 juillet 1670, cela est absolument défendu, et si quelqu'un des capitaines a voulu faire des changemens au préjudice de ces deffenses, il devoit ne point le souffrir, luy déclarer la volonté de Sa Majesté, et, s'il eust persisté à

le vouloir faire , Sa dite Majesté l'auroit ou cassé ou interdit.

Pour remedier à ce désordre à l'advenir, Sa Majesté veut que dans le premier conseil de construction il fasse, avec les officiers de port et les plus habiles capitaines de navire qui seront à Toulon, un règlement contenant la forme que (*sic*) le dedans des vaisseaux sera construit, dont il sera fait des plans differens, lesquels seront envoyés à Sa Majesté qui les confirmera et fera les deffenses d'y rien changer, et, si aucun capitaine à l'advenir y contrevient, Sa Majesté le punira de telle sorte qu'aucun autre n'y retournera sauf en cas qu'il se trouve quelque incommodité essentielle dans la navigation, à y apporter les changemens nécessaires par un autre résultat dud. conseil de constructions, lequel sera envoyé à Sa Majesté pour le confirmer et en ordonner l'execution en cas qu'elle l'estime nécessaire.

Le S^r d'Alméras se plaint fort des ornemens massifs et de relief et des galleries que Puget fait faire aux vaisseaux du Roy sur ses desseins, et dit qu'il *vaudroit mieux que le Roy luy donnast dix mil escus tous les ans pour ne mettre jamais le pied dans l'arsenal.* S. Majesté s'estonne que, depuis qu'elle a envoyé le règlement du conseil des constructions, toutes ces matières n'y ayent pas été examinées pour y prendre les résolutions conformes au bien de son service, et elle ne veut point qu'aucun ornement du dessein du

dit Puget soit exécuté qu'après avoir esté examiné et resolu dans ledit conseil, et cependant, comme elle apprend que les galleries ont esté entièrement supprimées en Angleterre et que l'on y observe à présent d'oster tous les ornemens de relief, Sa Majesté veut que cela soit examiné audit conseil et que l'avis qui y sera pris lui en soit envoyé avec les raisons de part et d'autre pour donner ses ordres sur ce qui sera observé à l'advenir à cet esgard. — Ordres du Roy. Marine. 1671.

MATHAREL A COLBERT.

Toulon, 28 avril 1671.

Nous avons commencé d'essayer de cette nouvelle forme de fanaux, dont je vous ay cy devant envoyé le dessein fait par le S^r *Puget*. Et nous nous en servirons cette fois cy pour le *Monarque* avec espérance de succez, estant certain qu'ils rendront beaucoup plus de lumière et seront encore moins cassans de cette sorte.

MATHAREL A COLBERT.

16 juin 1671.

Comme je médite souvent sur l'arsenal que vous avez résolu de faire bastir en ce lieu et que je m'en entretiens aussy souvent avec les plus habilles officiers que nous avons icy, il nous vient là dessus diverses pensées, sur lesquelles je fais aussytost travailler le

sieur *Gombert* pour veoir en un plan comme elles pourroient reussir.

Sy le S^r Desgoris a le congé qu'il attend de vous, Monseigneur, il pourra bien vous en porter encore un autre quasy semblable à celluy que je vous ay cy devant adressé hors quelque peu de chose qui ne vous desplaira pas en ce qu'elle conserne le bastiment du S^r *Puget*, qui sert présentement d'estuve, le faisant entrer dans la composition d'un bastiment ou avant-arsenal qui pourra servir de logement aux officiers sans rien oster pour cella de la cimetricie et regularité du grand ouvrage.

MATHAREL A COLBERT.

26 juin 1671.

Les plaintes que le M. D'Almeras vous a fait contre le sieur *Puget* viennent en partie de quelque chagrin qu'il a contre luy et sont aussy fondées en raison sur quelques articles, estant vray que les ornements qu'il veut donner aux poupes des vaisseaux sont quelquefois un peu trop pesans et trop chargéz de bois ; mais il est véritable aussy qu'il s'est fort corrigé de ce défaut et que depuis, ny mesme longtemps auparavant que vous m'avez adressé le projet du conseil de construction, il n'est sorty aucun dessein de sa main qui ait peu mériter aucune censure ; ceux mesmes qu'il vous avoit cy-devant envoyé et ausquelz vous avez donné vostre aprobation ont été réformez et soulagez

de bois et de figures, et, sy M. D'Almeras les a trouvés deffectueux en quelque chose, la pluspart des autres capitaines n'ont pas esté de ce mesme sentiment, et il est certain que ledit sieur *Puget* donne un tour à ses desseins qu'on ne voit point chez les autres nations. Il n'y a qu'à le retenir un peu dans le trop de saillie ou de relief qu'il donnoit cy devant à ses figures et à ses galleries, et il me semble l'avoir réduit là dessus au point qu'on le peut désirer.

Les hommes de son talent ont ordinairement quelque chose de particulier et ne gardent pas toujours en leurs manières de parler et de faire toutes les mesures qu'ils doivent et à eux-mêmes et aux autres; surtout ilz ont accoustumé de pescher du costé de l'indocilité, et c'est le deffault le plus grand qu'ait le sieur *Puget* et qui l'a mis mal avec ledit sieur D'Almeras. Pour moy je m'en accommode un peu mieux, essayant de prendre de ces sortes d'espritz tout ce qu'ils ont de meilleur sans regarder à leur façon de faire, et jes cay, Monseigneur, que c'est de cette sorte que vous en usez vous mesmes à l'esgard des personnes qui excellent en quelque chose (1). Je luy ay cependant

(1) Telle était, en effet, la maxime de Colbert. « Il est nécessaire dans le commandement, disait-il souvent, de souffrir les défauts des hommes, de les dissimuler, afin de se servir avantageusement de ce qu'ils ont de bon. » Il avait aussi une autre maxime par laquelle il avertissait les administrateurs de ne pas se laisser aller à l'envie, que la nature donne trop facilement, de blâmer ce que les autres ont fait pour relever d'autant plus ce que l'on peut faire de mieux. (P. M.)

sy bien fait entendre vos intentions là dessus qu'asseurement nous n'aurons plus de sa main aucun dessein qui ne soit dans la régularité que vous le désirez, et pour les bien examiner je l'ay fait convenir de vous les mettre en cire avant toutes choses parce qu'asseurement on en juge mieux de cette manière, et il ne se fait rien à cet esgard, non plus que sur le sujet des radoubz des constructions et des caresnes, qui n'ait passé par l'avis des gens du mestier. Mais il y en a qui ont toujours des sentiments particuliers et contraires à celui des autres. Je crois, Monseigneur, qu'en ce cas vous approuverez qu'on suive la pluralité des opinions.

Ledit sieur *Puget* a fait escarir les pièces de marbre sur lesquelles vous luy avez permy de faire quelque ouvrage de sculpture. Mais il attend, Monseigneur, vostre résolution ou agrément sur les desseins de ces figures qu'il vous a cy devant envoyé, l'une d'Alexandre et l'autre de Milon Crotonien.

MATHAREL A COLBERT.

Tholon, 7 août 1671.

Le sieur *Puget* attend toujours les ordres de Sa Majesté sur les desseins qu'il a envoyé pour les deux figures de marbre qu'il a proposé de faire et dont j'ay ci devant envoyé les desseins ; l'un est la figure de Milon le Crotonien et l'autre d'Alexandre rendant visite à Diogenes le philosophe.

ARNOUL.

Toulon, 31 mars 1676.

M. *Puget* est assurément très habile. Il a un génie extraordinaire pour le dessein ; il est très capable de bien servir le Roy aux ornemens des vaisseaux et il en a fait qui ont très bonne grâce. Mais il y a une grande incommodité en luy quand il travaille, c'est qu'il ne veut point s'asujétir aux commoditez et aux nécessitez du navire. Quand il a fait une fois le dessein, il n'y a pas moien de gagner sur luy qu'il y change quoy que ce soit : cependant il arrive que dans la suite, quand il faut faire servir un vaisseau, c'est une nécessité de changer souvent tout lorsqu'il est fait. L'on a veu par le passé qu'il a fallu demonter partie des ornemens du *Monarque*, du *Lis* et du *Saint-Esprit* pour les rendre navigables, et présentement il faut changer les galleries des costéz du *Furieux* par une nécessité absolue, ce qui cause de la perte de temps et de la despence et corromp mesme ses desseins. C'est la cause pourquoy je ne l'ay pas tousjours employé, outre qu'il estoit occupé à ses marbres et aux desseins qui vous ont esté envoyez de toutes les sortes de bastimens de la mer, à quoy il reucit très bien.

A l'esgard des deux autres sculpteurs ils ont tous les deux de quoy s'employer. Il y a trois vaisseaux sur le chantier, dont il y a la sculpture à faire et le ra-

doub donne toujours quelque occupation, de sorte qu'ils ne manquent pas ny l'un ny l'autre.

A l'esgard du sieur de *La Rose*, qui est le peintre entretenu à Toulon, c'est un homme qui excelle dans sa manière et qui prétend qu'il auroit fait sa fortune à Paris, sy l'on ne l'avoit obligé de rester par ordre du Roy lorsqu'il a demandé son congé; il m'a sollicité fort souvent de demander pour luy une augmentation de gage, M. Matharel luy ayant tousjours promis qu'il auroit deux mille livres en travaillant le quart de l'année pour le Roy; de plus il a travaillé longtemps, aussy bien que M. *Puget*, à faire les desseins de tous les navires et bastimens de mer, et présentement il est occupé à faire les ornemens, les vaisseaux, barques et les constructions dans les desseins de l'arsenal nouveau que je fais faire pour vous envoyer au plus tost.

ARNOUL.

Toulon, 18 juillet 1678.

Vous trouverez cy joint, Monseigneur, l'estat du travail qui a esté fait au radoub des vaisseaux pendant les quinze premiers jours de ce mois et je me donne l'honneur de vous envoyer par cet ordinaire 12 desseins en veslin des bastimens dont on se sert en ces mers, lesquels ne vous avoient pas encore esté envoyez. Il manque encore un vaisseau de quatriesme rang, veu que le S^r *Puget* s'y est trompé en ayant fait un du troisieme, au lieu de l'autre. Je le feray refaire

par le S^r de *La Rose* et ne manqueray pas, Monseigneur, de vous l'envoyer aussytost après.

Estat de la despense faite par le sieur Puget au travail des marbres qu'il a fait pour le roy (1).

Premierement pour sept années d'arrentement du lieu où ont esté travaillés les marbres suivant le contrat qui en a esté passé et les receus qu'il a montrez à M. Arnoul a raison de soixante livres pour chacune année..... 462#

Veü le contrat et les quittances par lesquelles il paroît que c'est le S^r Puget qui a payé ledit arrentement, et le lieu fut choisi du consentement de M. Matarel.

Payé à vingt hommes qui ont travaillé pendant six jours à dresser les marbres sur chevalets pour les travailler, à raison de dix sols par jour à chascun homme, montant à... 60#

C'est de quoy les officiers qui estoyent en ce temps-là à l'arsenal n'ont pas connoissance.

Pour les outils qui se sont consommés pendant lesdits ouvrages..... 100#

Il y a apparence que M. Matarel n'a pas jugé a propos d'allouer cet article.

Payé pour l'estimation qui a esté faite par experts des desgats qu'ont essuyé les dix marbres..... 53#

Les officiers de l'Arsenal n'ont point connoissance de cette estime.

Somme totale..... 675#

Sur quoi il faut déduire trois années que ledit Puget a sous-arrenté ledit lieu pendant qu'il n'a point travaillé, à raison de 30 lyres par chacune année..... 90#

Partant, reste deu audit sieur Puget..... 585#

(1) Publié par M. Henry ainsi que la lettre de M. Arnoul qui suit, p. 52-56. Nous imprimons en italique, et à la suite de chaque article, les apostilles de l'intendant qui, dans l'original, sont en marge. (A. DE M.)

Ledit sieur Puget, n'ayant point esté adverti qu'il auroit esté obmis sur l'estat du roy, a travaillé pendant deux mois et demy tant aux figures des marbres qu'aux modèles des galleryes des vaisseaux qu'on luy avoit ordonné de faire, dont il n'a reçu aucun paiement. — *Il fut averti sitost que l'on eust l'estat.*

Du despuis il a esté ocupé pendant quarante-huit jours à faire conduire les marbres dans l'Arsenal et a placer le Milon sur son pied d'estal dans le jardin de la maison royale.

Signé : P. PUGET.

Il a fallu tirer ces marbres de l'endroit où ils estoient pour ne pas payer le loyer de la maison que le Sr Puget avoit prise du temps de M. Matarel. Ces marbres consistent en un bas-relief qui n'est que desgrossy, en une figure de Milon que j'avois quelque dessein de mettre sur la flûte qui est allée à Civita-Vesche (Civita-Vecchia); mais je n'ay pas osé le faire sans ordre, outre que le sieur Puget n'en estoit pas complètement d'accord, veu qu'elle n'estoit pas entièrement finie et qu'il y en avoit une partie qui n'est encore que bretée.

Signé : ARNOUL.

A Toulon le 21 avril 1679.

Nous ajouterons, ce que n'a pas dit M. Henry, que la pièce porte de la main de Seignelay : Néant.

ARNOUL (1).

Toulon, 21 avril 1679..

Il y a deja longtemps, Monseigneur, que le sieur *Puget*, maître sculpteur, cidevant entretenu à l'Arsenal, me demande son remboursement pour une des-pense sur laquelle il m'a donné un memoire que vous

(1) Arnoul fils. Commissaire général de la marine à Toulon le 24 août 1671, il en avait été fait intendant quelque temps après la mort de son père. Il semblait s'être préparé a ces fonctions importantes par

trouverez ci-joint. J'ai toujours refusé de luy faire payer jusques à présent, tant parce que je n'ay point de fonds pour ces sortes de despenses que parce que la plus grande partie d'icelles ont été faites du vivant de M. De Matarel. Cependant, comme il a exigé de moy que je prisse au moins la liberté de vous en escrire, j'ay cru que je ne pouvois pas lui refuser cette justice, et j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais; aussi, Monseigneur, j'attends les ordres qu'il vous plaira me donner sur ce sujet.

J'ay de plus à vous supplier très humblement, Monseigneur, de me faire sçavoir à quel prix je pourray lui payer les desseins des différents battiments de mer

les visites que le roi l'avait chargé de faire à la plupart des arsenaux de l'Europe, et par son application a mettre avec son père l'ordre dans celui de Marseille; mais Colbert jugea bientôt qu'il avait trop récompensé en lui les services de celui-ci. « J'advoue, lui écrivait ce ministre le 21 janvier 1678, j'advoue que quand je considère toutes ces fautes qui arrivent coup sur coup, je m'estonne moy mesme de ma honté de vous maintenir dans un employ de cette qualité ou dont vous ne voulez pas vous rendre capable ou que vous n'êtes pas en effet capable de faire. Il faut que l'amitié que j'ay pour feu vostre père soit bien grande pour résister à tout ce que je voy de votre conduite. » Le naufrage de plusieurs vaisseaux, que Seignelay commença par attribuer à la négligence d'Arnoul dans la surveillance des constructions, le fit révoquer le 11 décembre 1679. Mais, soit par le crédit de ses amis, soit par d'autres considérations meilleures, il ne cessa d'occuper de hautes fonctions dans la marine jusqu'en 1719, année où il mourut à Paris. (P. M.) — Il a publié l'ouvrage suivant, dont l'avertissement le déclare l'auteur: « Description de la fête que M. Arnoul, intendant du commerce et des galères à Marseille, donna à la reine d'Espagne le lundi 29 octobre 1714, à l'occasion de la salle d'armes de l'Arsenal des galères que S. M. voulut bien venir voir, et d'une espèce de triomphe qui avait été préparé pour elle. » Marseille, P. Mesnier, pièce in-4°. (A. DE M.)

qu'il a faits sur du velin conformément à l'ordre que vous m'avez donné. Comme cet ordre porte de les faire faire par celuy qui avoit fait les autres que j'ay déjà eu l'honneur de vous envoyer et qu'il en a fait une partie et le sieur de *La Rose* une autre, j'ay cru que j'en devois user de mesme pour ceux-cy. Le sieur de *La Rose* n'a rien à demander des siens parce qu'il est entretenu (1), mais le sieur *Puget*, qui n'est plus sur l'estat, demande cent cinquante livres pièce de ceux qu'il a fait. Je suis persuadé qu'il seroit content de cent livres; mais je ne sçay si vous trouverez bon que je les lui donne et je n'ose rien faire sur ces sortes de despenses extraordinaires que vous ne l'approuviez. Vous pouvez, Monseigneur, juger de leur valeur sur ceux que vous avez déjà de sa main. Le sieur de *La Rose* et luy en ont présentement chacun six de faits que je ferai partir incessamment. Je ne puis point les envoyer par la poste parce qu'ils se conserveront assurément beaucoup mieux collés sur les mesmes plan-

(1) Y avait-il des peintres entretenus dans tous les ports, et depuis quelle époque furent-ils établis? C'est ce que je n'ai pas eu le temps d'éclaircir. Mais en 1773, sur la proposition de M. Daubenton, le brevet de maître peintre entretenu eut été donné à Rochefort au sieur Lebrun, qui en remplissait depuis quatorze ans les fonctions. Les émoluments de ces fonctions s'élevaient à mille livres. Lebrun était maître de dessin de l'École royale d'hydrographie et mourut en 1783, époque à laquelle le sieur Pipi, peintre et dessinateur, obtint de le remplacer sur la demande de M. Redon de Beaupreau. (P. M.) — Les *Archives* ont publié (*Documents*, I, 333-37) le brevet de Michel Serre comme peintre des galères du port de Marseille.

ches où ils ont esté dessinés, vu que de cette manière le velin reste toujours tendu; et, si votre dessein est de les mettre dans des cadres, ils s'y trouveront tout disposés.

DE M. VAUVRÉ (1).

Toulon, 3 janvier 1681.

Il n'y a que le modele de constructions, que M. Duquesne fait faire, qui le retienne icy, se portant bien présentement et le voulant emporter avec luy, pour qu'il arrive à bon port; il sera achevé demain et je crois que dans deux ou trois jours au plus tard il s'en ira. Le sieur *Puget* a travaillé quatre moys par son ordre aux desseins de sculpture dont il vous prie de lui donner son payement. Il a fait de très beaux desseins; mais, comme il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait suivant les proportions de M. Duquesne, il n'a pas esté d'avis de vous les porter (2).

(1) Girardin de Vauvré avait commencé à servir dans la marine comme enseigne de vaisseau; mais, fait commissaire en 1670, il étoit devenu commissaire général en 1673, qualité en laquelle il avait servi dans trois campagnes. Il avait été blessé dans la première au combat du 21 août 1673, qui eut lieu entre les flottes de France et d'Angleterre combinées et la flotte de Hollande. La nomination de Vauvré à l'intendance de Toulon est du 15 janvier 1680. En 1715, il fut appelé aux fonctions de conseiller de marine, le poste le plus élevé de ce département. Il avait épousé Louise Bellinzani, fille, je crois, du directeur général du commerce et créature de Mazarin, Bellinzani, qui mourut en 1684, à temps pour ne pas porter la peine de ses concussions. (P. M.)

(2) Publié en partie par M. Henry, p. 57.

DE M. VAUVRÉ.

Toulon, 24 janvier 1681.

Les desseins que le sieur *Puget* a faits par ordre de M. Duquesne sont des desseins de vaisseaux pour servir à des vaisseaux de premier rang, que j'ai gardés parce qu'il y a quelque chose contre les proportions de M. Duquesne (1), ce qui l'a obligé de me dire de ne pas les envoyer, et que je n'ay point envoyez parce que vous connoissez, Monseigneur, la capacité du sieur *Puget* que M. Duquesne a occupé pendant quatre mois pour ces desseins et dont il demande le payement. Le sieur *Puget* souhaiteroit assez revenir dans le service comme il y étoit ci-devant. A l'égard des ouvrages de marbre qu'il avoit commencez, ils sont dans l'Arsenal et consistent en une figure de Milon, que je crois que vous avez vue, Monseigneur, dans le petit jardin du parc et deux bas reliefs qui sont encaissés dans l'Arsenal (2).

DE M. VAUVRÉ.

Toulon, 14 février 1681.

J'ay escrit au sieur *Puget* à Marseille pour scavoir combien il voudroit pour achever la statue de Milon et les bas reliefs qu'il a commencez.

(1) De la Guette, qui se plaignait souvent de l'esprit difficile et des demandes de Duquesne, disait de lui : « Monsieur Duquesne est un janséniste dans la marine à force d'estre habile. » De la Guette, 24 octobre 1662. (P. M.)

(2) Publié par M. Henry, p. 57, 58 et 71.

DE M. VAUVRÉ.

Arles, 8 mars 1681.

Le sieur *Puget* m'escrit qu'il ne luy faut pas moins de huit mille livres pour achever le *Milon* et les deux bas reliefs de marbre (1).

DE M. VAUVRÉ.

Toulon, 25 mars 1681.

Je vis à Marseille le sieur *Puget* sur la demande qu'il m'avoit faite de huit mil livres pour achever la statue de *Milon* et les deux bas-reliefs. Je n'ai pu le resoudre à les faire à moins de six mil livres, estant obligé de quitter Marseille, où il a fait nouvellement de très beaux ouvrages et où il en a de commencéz (2).

On pourroit espargner, en le faisant venir ici, la despense du maistre sculpteur que le Roy y entretient, donner au sieur *Puget* les appointemens qu'il avoit autrefois, et, comme il y a peu de travail pour les vaisseaux, le faire travailler à des statues et autres ouvrages pour le Roy, n'y ayant rien présentement à Rome de meilleur que ledit sieur *Puget*. Il auroit peine à quitter Marseille ; mais je crois que je l'y pourrois engager.

(1) Publié par M. Henry, p. 59 et 71.

(2) Publié par M. Henry, p. 72.

DE M. VAUVRÉ.

28 mars 1681.

.... J'ai veu le sieur *Puget* à Marseille, qui se dispo-
soit à aller à Genne conduire la statue d'une Vierge de
marbre qu'il a faite, qui est une des plus belles choses
et des mieux finies qui se puissent veoir. Il en a eu mil
escus, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près de la
grandeur de celle de Milon (1). Il me fit voir plusieurs
lettres par lesquelles on l'invite d'aller travailler à
Genes. Cependant je l'ay fait resoudre à achever le Mi-
lon, qu'il ne peut pas finir à moins de mil escus. C'est
présentement un homme rare, et je crois qu'il seroit
avantageux de le retenir ici avec de bons appointe-
ments, et les lui faire gagner en lui faisant faire des
ouvrages pour le Roy (2).

DE M. VAUVRÉ.

Toulon, 5 août 1681.

J'ai fait sçavoir au sieur *Puget* l'ordre que vous
m'avez donné de passer avec lui le marché pour l'a-
chevement de Milon et des bas-reliefs qu'il a com-
mencés (3).

(1) « L'on ne dira pas que j'ai fait d'autres ouvrages pour des par-
ticuliers. J'ose assurer V. M., qu'excepté une petite vierge de qua-
tre pieds et demi pour un seigneur de Gênes qui l'a mise à la cha-
pelle domestique (c'est la vierge du palais Balbi), je n'ai rien fait
pour aucun particulier. » Placet de Puget à Louis XIV en 1692,
dans le P. Bougerel, p. 57-8.

(2) Publié par M. Henry, p. 59-60.

(3) Publié par M. Henry, p. 72.

DE M. DE VAUVRÉ.

22 août 1681.

Le sieur *Puget* a fait porter à Marseille le Millon et le bas relief pour y travailler incessamment. Il ne veut rien diminuer du prix de 6000 livres dont j'eus l'honneur de vous informer. Ces ouvrages bien achevés vaudront beaucoup mieux.

DE M. DE VAUVRÉ.

29 août 1681.

C'est à vous, Monseigneur, à régler le paiement des desseins du sieur *Puget*, dont je n'ai pas tant considéré le travail que le temps qu'on luy a fait perdre et les voyages qu'il a fait de Marseille icy pour ce sujet (1).

DE M. DE VAUVRÉ.

16 mars 1682.

Le sieur *Puget* m'escrit de Marseille qu'il a fort avancé la statue de marbre du Milon et que je puis vous assurer, Monseigneur, qu'il n'y aura rien de plus beau à Versailles, mais qu'il seroit d'avis de faire le pied d'estail de marbre en même temps pour qu'elle pust estre placée aussy tost qu'elle seroit arrivée, et me prie de vous en demander l'ordre (2).

(1) Publié par M. Henry, p. 72.

(2) Publié par M. Henry, p. 73.

DE M. DE VAUVRÉ.

6 août 1682.

Je ne manquerai pas de faire passer au Havre par la première occasion la statue de marbre de Milon que le sieur *Puget* a achevée, qui est un très bel ouvrage. Il commence de travailler au bas relief. Le sieur *Puget* a déjà touché mil escus, et je n'ai pas encore de fonds (1).

DE M. DE VAUVRÉ.

5 novembre 1682.

La statue de Milon est achevée et encaissée; je ne manquerai pas de l'envoyer au Havre par le premier vaisseau. J'ai déjà donné mil escus au sieur *Puget* à compte de cette statue, dont le marché a esté fait à ladite somme, non compris le pied d'estail. Il travaille aussi au bas relief. Vous ordonnerez, s'il vous plaît, des fonds à compte de cette dépense (2).

Payé à patron François Renouard la somme de soixante livres pour le port de Marseille à Toulon de huit caisses contenant la

(1) Publié par M. Henry, p. 73.

(2) Publié par M. Henry, p. 73. — On connaît ce passage des additions de Piganiol, IX, 530 : « Ces deux statues de Versailles (le Milon et l'Andromède) méritoient un bâtiment pour leur conservation ou d'être placées dans le château à l'abri des injures du temps; mais elles sont négligées au point d'être écurées avec du gros sable qui a emporté toute la finesse du ciseau. » Il n'est pas besoin de dire qu'elles sont maintenant au Louvre avec l'Hercule gaulois et le bas-relief d'Alexandre et Diogène. Il y a aussi dans le Musée de marine les fragments d'une galère. (A. de M.)

figure de marbre (le Milon) et autres ouvrages finis par le sieur *Puget* pour envoyer au Havre de Grace sur la fluste le *Bien chargé* et de là à partir pour les maisons royales de S. M. suivant l'ordonnance et quittance du XIII janvier 1683.

..... Au sieur *Puget* fameux sculpteur la somme de deux mil livres pour son payement d'un pied d'estal de marbre blanc de Carrare contenant cinq pieds et demy de hauteur, six pieds de longueur et quatre pieds et demy de largeur, composé de sept pièces, sçavoir l'âme (le dé), la cimaise, la corniche du soubassement et son zocle composé de quatre pièces pour iceluy servir à une statue de Milon qu'il a fait pour l'une des maisons royales de S. M. suivant l'ordonnance et quittance du XXXI décembre 1682 et XXIII janvier 1683.

Audit sieur *Puget* la somme de trois mil livres pour son payement d'avoir achevé et mis dans sa dernière perfection une statue du marbre figure de Milon appartenant au roy, qu'il a entièrement finie conformément à son marché et remis dans l'Arsenal de la marine en ce port pour envoyer à Paris.

..... Payé au sieur *Puget*, fameux sculpteur, la somme de cinq cens livres, outre et par dessus celle de ij^mij^c# qu'il y a cy devant reçue en 1683, et ce à compte de la perfection du bas-relief qu'il a fait en marbre, représentant Alexandre qui va trouver Diogène, estimé à iij^m# suivant l'ordonnance du 17 février; ce XIX aoust 1684.

(Extrait des registres du contrôle de la marine du port de Toulon, par M. Henry et publié par lui, p. 73-74.)

C'est ici que se rapportent la belle lettre écrite par le Puget à Louvois le 20 octobre 1683, donnée par le père Bougerel, p. 37-43, où il lui parle des ouvrages qu'il a faits et de ceux qu'il pourrait faire pour le roi, et la lettre du Puget, datée de Marseille le 21 avril 1692, qui a été publiée par son possesseur, M. Jules Boilly, dans les *Archives*. Voir *Documents*, tome III, p. 236-7.

A Marseille, 22 septembre 1692 (1).

Monsieur,

Le besoin et lestremite de mes affaires me font estre fort importun dans cette occasion à la fin ceux qui m'ont fourni d'argent pour faire venir la piessse de marbre pour faire un parel groupe que seluy d'Endromede ordonné et par les ordres de Monseigneur le marquis de Louvois me tourmenten beaucoup et si j'étois payé Monsieur je serois fort en repos et je continuerois avec assiduité et je me prometois si fort destre satisfait que j'ay fait venir de Paris un de nos esleves pour maider à cette piessse. Il ni a pas un argen mieux gagné que seluy que je demande son des fatigues de mes bras et de ma sueur. Je mérite pour le moins autant qu'un tas de monde qui sont issy entretenu payés pontuelement. Mais ses mystères sont inconnus a Puget. Il vous demand Monsieur vostre assistance et faveur, Monsieur de Vauvre et Monsieur de Bontems (2) vous enprieron et pour moy je vous en seray toute ma vie estrement obligé et je suis avec tous mes respects

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur

P. PUGET.

(1) C'est cette année même qu'il adressa au roi la belle et triste supplique que nous a conservée le père Bougerel, p. 55-8.

(2) Sans doute le valet de chambre du roi.

On peut voir, dans ce recueil même, un billet de Puget, daté de Marseille le 16 janvier 1694, et communiqué par son possesseur, M. de Chambry, *Documents*, tome II, p. 238-9, et, p. 239-40, la grande lettre datée de Marseille le 22 mars 1694, possédée par le même amateur, et qui avait été fac-similée dans l'Iconographie. Elles se rapportent toutes deux au bas-relief du S. Charles Borromée.

—

Marseille, ce 20 janvier 1693.

Monsieur,

J'étois à la cour il y a quatre années et prenant congé du Roy, me recommanda de travailler tousjour pour son servisse. Mon bas relief d'Alezandre et Milon estoit si fau dire acheve et come set ouvrage estoit fort important pour le travail que je m'étois ocupé moy mesme lespace de cinq ans et que tout le monde estimoyt un ouvrage extraordinaire, je resolu d'escirre a Monsieur le marquis de Louvois pour faire porter ce ouvrage a Paris et qu'on avoit trové la voiture tres comode pour Lion sur le Rosne et Roine et sur le canal de Briare, que moyement la sortie de 1700 livres on conduisoit les deux caisses a Paris Monseigneur ne men respondit rien sepandent Monsieur de Vauvre a heus ordre de les faire pacer en ponant sur les veseaux du Roy. Je ne seu manpecher destre fort chagrin de me voir asarder et espose une fatigue si grande. Dans la conjecture des gerres où nous somes et extraordinaire pour moy de qui jen atant des bienfaict et recompence du Roy car cest ouvrage ne coûte pres-

que rien au Roy pour les avoir travailes pendent que jetois entretenu au port de Toulon pour la conduite des batiments de mer et de terre et ces ornemens les aiant faicts en reconnoissance des biensfaicts du Roy et pour mocuper afin qu'un jour je peut donner à conoitre si j'étois digne de mes emplois quoique achevé le Milon qui ne restoit plus que le pied gauche et la main qui est prise dans le tronc et le bas relief d'Alexandre et Diogenes fort avancé on me mit ors du servise du Roy sans en scavoir le sujet Monsieur de Vauvré me fit un marché pour le finir pour la somme de 6000 livres les deux ouvrages que s'il falloit en faire un pareillement tant de lun que de lautre je ne le scaurois faire pour moins de vint et cinq mille. Ainsi Monsieur on ne davrois pas espargner rien pour me contenter à faire pacer ces deux caisses par les vois assurées puisque louvrage est fait et que difisilement on en pourra avoir du mesme eslan. Les intentions du Roy qu'il les agree. Je ne puis que vous en protester, afin que je ne sois pas reprochable de mes soins, tenant copie de ma presente lettre. Nostre Seigneur vous tiene en sa sainte grace et suis avec un très profon respect

Monsieur

Vottre très humble et très obeisant
serviteur

P. PUGET.

Communiqué par M. Jal.

—
Nous terminerons par l'acte de décès de Puget qui a été trouvé

par M. Henry dans les registres de l'état civil de Marseille, et que nous lui empruntons (1):

M. Pierre Puget, agé d'environ soixante dix ans, homme excellent en peinture, architecture et sculpture, est mort le 2 decembre 1694, muni des sacrements, et a esté enseveli aux Pères de l'Observance le mesme jour par MM. Antoine Geoffroy, cleric, et Claude Renous, acolyte. *Signé*: Geoffroy cleric, Renous, Geoffroy, curé.—Reg. de la paroisse S. Fereol, actes melés du 18 août au 31 decembre, folio 8 (2).

(1) Sa publication contient encore les pièces inédites suivantes: « Quittance du 3 janvier 1650 pour des travaux faits dans la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale de Toulon, p. 7-8. — 4 janvier 1656. Marché pour la porte de l'Hôtel de ville de Toulon où sont les fameuses cariatides, p. 11-13. — 14 juin 1659. Marché pour des travaux de la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale de Toulon, p. 18. » — Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter ici ce passage de la vie de Robert le Lorrain (*Mémoires inédits des Académiciens*, II, 213): « En arrivant en France, il s'arrêta à Marseille pour finir plusieurs petites figures de marbre que le Puget n'avoit pu achever avant sa mort. » Cf. aussi la vie du peintre Michel Serre par M. de Moulinneuf; *ibid.*, p. 246. (A. DE M.)

(2) La donnée approximative que fournit cet acte sur l'âge de Puget n'est pas entièrement d'accord avec ce que l'illustre statuaire écrivait lui-même de son âge à Louvois le 20 octobre 1683: « Vous voulez sçavoir mon âge, monseigneur, je suis dans ma soixantième année. » — Cette dernière indication et celle de l'acte de décès nous montrent à une époque différente la naissance de Puget, que ses biographes, et à leur tête le P. Bougerel, placent au 21 octobre 1622, date d'après laquelle il fût mort à soixante-douze ans.— Or, M. Henry croit, d'après le texte de l'acte trouvé par lui, que Puget est né en 1624, tandis que la première assertion émanée de Puget lui-même donnerait raison à l'abbé Goujet et à l'abbé Ladvocat, qui le font naître en 1623. Maintenant, quand le P. Bougerel, qui a eu entre les mains des papiers domestiques, présente une troisième date, et lorsqu'on n'a pour soi que des présomptions, notre doute ne nous laisse qu'une chose à faire, c'est de chercher encore dans les registres de l'état civil de Marseille, des communes environnantes et peut-être même de Toulon, (P. M.)

PIERRE DE RAIMBEAUCOURT, MINIATURISTE

1323.

M. Jubinal, dans sa *Lettre à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye*, Paris, Didron, 1846, in-8°, a décrit, p. 9-10, un missel du commencement du quatorzième siècle, ayant appartenu, paraît-il, à l'abbaye d'Egmont, et curieux par cette mention qui donne le nom du miniaturiste :

Frater Joannes Marchello, abbas ecclesiæ sancti Joannis Ambianensis ordinis Præmonstratensis, fecit scribere istum librum per manum Garnerii de Morolio, anno Domino millesimo trecentesimo vicesimo tertio. *Ce qui suit est écrit en lettres d'or* : Et Petrus, dictus de Raimbeaucourt, illuminavit istum librum in anno prædicto.

Nous renvoyons au rapport de M. Jubinal pour une description sommaire des miniatures ; mais nous avons cru devoir d'autant plus reproduire ici et mettre dans son milieu ce nom d'artiste, que le mot *Ambianensis* se lit dans son volume, et sans doute par une erreur d'impression, *Ambionensis*, qui, au premier abord, déroute tout à fait. Mais, comme on le peut voir surabondamment dans les *Annales de l'ordre de Premontré*, par Charles-Louis Hugon, Nancy, in-folio, tome I, 1734 ; *Preuves*, p. DCXCI-DCXCIX, il ne peut s'agir que de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste lès-Amiens, dite *S. Johannes supra Seytam*, c'est-à-dire la Celle, petit cours d'eau qui se jette dans la Somme au travers de la Hautoye. Quant à l'abbé cité, on le trouve ainsi indiqué dans le *Gallia Christiana (Ecclesia Ambianensis, col. 1354-62)* : « *Johannes IV, seu Renaldus de Marchel, annis 38 rexit, et obiit 7 nov. 1348, aut sequenti.* » Les noms du scribe et du peintre appartiennent d'ailleurs à la Picardie et à la Flandre française. Il y a un Moreuil dans l'arrondissement de Montdidier (Somme), et Raimbeaucourt est à une lieue et demie de Douai.

A. DE M.

MICHEL CHOTART, MINIATURISTE PARISIEN.

1470.

Les cartons des Chartreux de Paris, conservés aux Archives de l'Empire, et dont nous avons déjà extrait l'inventaire des tableaux qui s'y trouvaient en 1790 (Cf. ce volume, p. 213-24), contiennent un état des sommes dépensées par suite du legs qui avait été fait aux Chartreux par feu Guillaume du Solier, procureur au Châtelet de Paris, demeurant rue Quinquampoix, sur la paroisse Saint-Jacques la Boucherie, et dont la lettre de *probamus* porte la date du 7 décembre 1470. On y trouve l'article suivant, à propos duquel il faut remarquer que les dépenses étaient partagées par moitié entre les Chartreux et la veuve. A. DE M.

A Michel Chotart, enlumineur, auquel estoient deuz vint-deux sols parisis, pour certains ouvraiges de sondit mestier par luy faiz en unes Heures pour le deffunt en son vivant, comme par quittance dudit Michel cy rendue peut aparoir. Pour cecy, pour la part de ceste présente exécution, XI s. p.

CH. HERAULT ET J. B. LEMOINE, PEINTRES DU ROI.

Note communiquée par M. Eugène Gresy.

Suivant un acte de partage passé devant Prieur, notaire à Paris, le 20 décembre 1689, et dont l'analyse entière sortirait de l'objet de ce recueil, les enfans et héritiers de *Jean de Lens*, orfèvre, joüaillier de S. A. R. Monsieur, frère unique du roy, comptent parmi eux : 1° Marie-Geneviefve de Lens, femme de *Charles Herault*, peintre ordinaire des batimens du roy et conseiller en l'Académie royale de peinture et sculpture, demeurant à la pointe de l'isle du Pallais, paroisse Saint-Barthelemy ; 2° Jean et Nicolas Lemoine, enfans mineurs de feu Françoise de Lens, épouse de *Jean-Baptiste Lemoine*, aussy peintre ordinaire des batiments du roy, demeurant aux galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.

JACQUES MOREL

SCULPTEUR, DE MONTPELLIER.

Marché passé entre lui et le duc Charles de Bourbon
pour l'exécution du tombeau de celui-ci dans l'église du prieuré de
Souvigny en Bourbonnais.

24 JUIN 1448.

Communiqué par M. C. Guigue.



Souvigny, la très-ancienne capitale du Bourbonnais, quoique deshéritée de son titre, mérite encore de fixer l'attention des amateurs du moyen âge. Parmi les curiosités artistiques que renferme son église, on cite avec raison le tombeau de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, sa femme. Ce tombeau, véritable chef-d'œuvre de délicatesse et de goût, a déjà été reproduit deux fois; d'abord par le *Magasin pittoresque* (tome II, 1834, p. 336), et par M. Achille Allier, dans son *Ancien Bourbonnais*; mais ces dessins modernes et ces descriptions trop courtes ne montrent le tombeau que dans l'état actuel et avec ses mutilations. Nous avons mieux à offrir à nos lecteurs, puisque nous pouvons mettre sous leurs yeux la description de ce monument telle qu'elle résulte du marché fait avec le duc de Bourbon par JACQUES MOREL, *tailleur d'ymages, de Montpellier*, dont l'original est conservé aux Archives de l'empire, P. reg. 1373, cote 2096.

A tous ceulx, qui ces presentes lettres verront,
Durand Baudereul, bourgeois de Saint-Pierre le
Moustier et garde du scel du Roy notre sire en la pre-
vosté dudit lieu, salut; savoir faisons que, pardevant
Jehan Donet, clerc juré et notaire du Roy notre dit
seigneur et dudit scel et le notre, auquel quant ad ce
nous avons commis notre povoir, furent presens en

leurs personnes tres hault et puissant prince Monseigneur Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, d'une part (1), et maistre Jaques Morel, tailleur d'ymages, demorant à Montpellier, d'autre part ; les dictes parties, et chacune d'icelles, de leur bonne volenté, ont congnu et confessé avoir fait, passé et accordé ce qui s'ensuit : c'est assavoir, que ledit maistre Jaques Morel a promis et sera tenu de faire à mondit seigneur le duc, en la ville de Souvigni, dedens l'église du monastère dudit lieu, devant l'autier de monseigneur Saint-Meril, ou en tel autre lieu et place en la dicte eglise qu'il plaira à mondit seigneur le duc, une sepulture pour mondit seigneur et pour madame la duchesse, en la maniere qui s'ensuit : C'est assavoir que la dicte sepulture sera toute carrée, de dix piéz de long et de six piéz de large, et de la hauteur de la sepulture de feu monseigneur le duc de Bourgongne estant à Dijon (2). Et sera la tumbe de

(1) Charles, premier du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, mourut huit ans après ce marché, le 4 décembre 1456.

(2) Ce duc de Bourgogne, c'est Jean sans Peur, le propre beau-père de notre duc de Bourbon, qui était mort le 10 septembre 1419, et dont le tombeau, fait en 1444 par Jean de la Uerta, dit d'Aroca, du pays d'Aragon, aidé de Jean de Droguès et d'Antoine le Mouturier, est conservé au Musée de Dijon (Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne*, etc. ; Paris, 1729, in-4°, t. II, p. 226 à la note, et le livret du Musée de Dijon, 1842, in-8°, p. 126-33). Nous imprimons *Uerta* et non pas *Verta* comme l'a fait le livret. Ce doit bien être la leçon du ms. ; mais, avec l'identité à ces époques du *v* consonne et du *v* voyelle, l'on doit, en imprimant, choisir l'un ou l'autre, et *Uerta*, nous donnant le vrai nom espagnol *Huerta*, nous paraît devoir être la vraie façon de le lire. (A. DE M.)

dessus la dicte sepulture, où les personnages de mesdis seigneur et dame gerront, de mabre noir de quatre piesses, et l'embassement de la dicte sepulture dessoubs sera semblablement de mabre noir de quatre piesses; les espondes et cotières de ladicte sepulture seront de pierre tendre. Item, dessus ladicte tombe de mabre noir, aura deux ymages d'albatre blanc de Salins, representens les personnages de mesdis seigneur et dame, de la grandeur qu'il s'apartiendra; l'un desdiz ymagès representent mondit seigneur, et l'autre ymage representent ma dicte dame. Lesquelx deux ymages ledit maistre Jaques fera de telle façon qu'il plaira à mondit seigneur le duc. Et soubs la teste de chacun ymage aura ung aurilier de mesme ledit ymage; et à la teste de l'ymage de mondit seigneur aura deux anges d'albatre, tenans ung bassinet (1) d'albatre; derrière ladite teste et aux piéz dudit ymage aura ung lyon d'albatre. Et derrière la teste de l'ymage de madicte dame aura deux autres anges d'albatre, qui tiendront ung escu aux armes de madicte dame (2); et, aux piez dudit

(1) C'est-à-dire un casque.

(2) Agnès de Bourgogne, fille puînée de Jean, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Bavière, mariée à Autun le 17 septembre 1425, mourut à Moulins fort âgée, le 1^{er} décembre 1476. Elle portait écartelé au 1 et 4 semé de France à la bordure componnée d'argent et de gueules, au 2 et 3, bordé d'or et d'argent de six pièces à la bordure de gueules, et, sur le tout, d'or au lyon de sable, armé et lampassé de gueules. (Le P. Anselme, 3^e édit., I, 305.)

ymage, deux petis chiennès d'albatre ou ce que bon semblera à madicte dame. Item, tout à l'entour de la dicte sepulture, aura vint tabernacles d'albatre, amcors plus que moins, que grans que petis, assis sur pilliers, ainsi qu'il appartiendra, pour lesdiz tabernacles. Et sur chacun pillier auaa un angelot d'albatre, chacun angelot tenant un escusson d'albatre aux armes de mondit seigneur (1) et de madicte dame. Et dedens lesdiz tabernacles aura quarente et quatre personnages d'albatre, ou plus ou moins, plorans et portant dueil. Item, dessus ladicte sepulture aura une croix de cuivre, dorée d'or, qui couvrera les quatre jointes de la tumbes de mabre noir de dessus ladicte sepulture (2). Et seront les esles de tous les anges et angelos, estans en ladicte sepulture, de cuivre doré; et les lettres du tiltre qui sera à l'entour de la dicte tumbes seront aussi de cuivre. Laquelle sepulture, par la manière que dit est, ledit maistre Jaques a promis de faire et acomplir bien et dehuement à ses despens, fournir et bailler tout albatre blanc neccesserre et appartenant à faire la dicte sepulture; et mondit seigneur le duc a promis et sera tenu de bailler et livrer, conduit en la dicte ville de Sovigni à ses despens, audit maistre Jaques, tout mabre noir neccesserre et appartenant à

(1) De France à la bande de gueules.

(2) Ce qui montre que cette croix n'était pas dressée, mais mise à plat, et les deux statues couchées se trouvaient nécessairement posées sur les deux bras de cette croix.

faire les deux tumbes de dessus et dessous ladicte sepulture, et livrera mondit seigneur audit maistre Jaques toute la pierre qui lui fauldra à faire les espondes et cotières de la dicte sepulture (1). Item plus, sera tenu mondit seigneur le duc de faire faire à ses despens la dicte croix et les esles des anges de cuivre et faire dorer, et aussi les lettres du tiltre qui sera à l'entour de la dicte tumbre, et ledit maistre Jaques asserra et mettra en euvre à ses despens la dicte croix, lesdites esles et l'escripture dudit tiltre. Item fera faire mondit seigneur le duc à ses despens les cave et fondemens, telz qu'il appartiendra de faire dessous la dicte sepulture. Item baillera et delivrera mondit seigneur le duc audit maistre Jaques Morel, en la dicte ville de Sovigni, hostel pour mettre les pierres

(1) Ce mot *esponde*, dont le sens général est bien fixé par le mot qui le suit, et dont le sens plus particulier paraissait bien être de se rapporter aux petits côtés, alors que *costières* désignerait les grands, s'est déjà trouvé dans une pièce de ce recueil (Cf. *Documents*, t. III, p. 132-33). Habituellement il est pris, comme en latin, dans le sens du bord ou plutôt du bois du lit, ainsi qu'on le voit dans un ancien dictionnaire : « Sponda, gallicè *eschalis*, sive *esponde*, » et, parmi beaucoup d'autres, dans ce passage de Parteno-peus de Blois :

Li rois parole à Mélior	Moult sot cil ovrer soltivement
Desos un lit à pecols d'or,	Qui tant i fist beles floretes
Qui moult fu fais par grant mémoire;	Et d'oiseaus et de besteletes,
Les <i>espondes</i> furent d'ivoire,	Et le trelle et l'enlacéure
Et les <i>costières</i> ensemment.	Fist moult soutive par figure.

(Édition de MM. Crapelet et A. C. M. Robert; Paris, 1834, II, p. 180, vers 10,301-10). — On trouvera d'autres passages dans le Ducange, édition Didot, tome VI, p. 333-4, aux mots *sponda*, *spondalia*, *spondalis*, tome VII, p. 158, au mot *esponde*, et dans le *Lexique roman* de Raynouard, III, 187, au mot *esponda*. (A. DE M.)

et besongnes neccessaires audit maistre Jaques à faire la dicte sepulture, et ouquel hostel le dit maistre Jaques fera sa demorance et de son mesnage jusques à la fin de la besongne. Et, en oultre plus, mondit seigneur le duc paiera, a promis et sera tenu de paier audit maistre Jaques, pour la façon de la dicte sepulture et pour ledit albatre blanc fourni, et pour faire et accomplir la dicte sepulture par la forme et manière que dessus est dit, la somme de troys mil cinq cens escus d'or courans à present, dedens le temps et terme de cinq ans prouchain venant, à commancier le premier an à la feste Saint-Michiel Archange (1) prouchain venent, à chacun an sept cens escus, à deux termes en l'an, c'est assavoir à Noel et à Saint-Jean-Baptiste (2), à chacun terme trois cens cinquante escus; premier terme et paiement commançant à Noel prouchain venant. Laquelle sepulture, par la maniere que dessus est dit et divisé, ledit maistre Jaques a promis et promet par ces presentes de rendre faicte et acomplie dedans la fin et terme desdiz cinq ans. Promectans lesdiz monseigneur le duc et maistre Jaques Morel, et chacun d'eulx par les foy et serremens de leurs corps, et sous l'obligation et ypothèque de tous leurs biens meubles et immeubles quelxconques, et de leurs hoirs presens et à venir, de faire et

(1) 29 septembre.

(2) 24 juin.

acomplir chacun de sa part les choses dessus dictes promises, et que contre icelles jamaiz ilz ne viendront ne feront venir en aucune manière le temps à venir; ainçois ces presentes lettres tiendront et garderont fermement sans corrompre, et rendra et restitura l'une partie à l'autre toutes pertes, dommages et intéretz que l'une desdites parties aura ou encorra sur ce pour deffault des choses dessus dictes non tenues, observées et acomplies comme dit est. Et quant à faire et acomplir les choses promises par ledit maistre Jaques de point en point, par la manière que dessus est dit et declarré, icellui maistre Jaques a obligé et oblige expressement lui, ses hoirs et tous ses diz biens, à la juridicion, cohercion et contrainte du scel du Roy notre dit seigneur en la dite prevosté, et veult estre contraint et compelliz de par le Roy notre dit seigneur par prinse, vente et explet de ses diz biens et par prinse-arrest, detemption de son propre corps par les forces et compulsions du petit scel de Montpellier, des cours de Champagne et de Brie, et comme si ce present traictié et accort y avoit esté fait et passé, par sentence d'escomueniement et par toutes autres cours et juridicions qu'il plaira eslire à mondit seigneur le duc en ung mesme temps ou divers, l'une desdites cours non perturbant l'autre, et a renoncé et renonce ledit maistre Jaques à toutes barres, cautelles et cavillacions, à tout droit escript et non escript, canon et civil, à toutes lettres de grace, respit, quinque-

nelles et autres, impétrées ou à impêtrer, tant de notre Saint Père le Pape, du Roy notre seigneur, que d'autre seigneur, prélat ou prince. Et à faire, tenir et accomplir par mondit seigneur toutes les choses dessus dites par lui promises, icellui monseigneur le duc a obligé tous sesdiz biens et de ses hoirs presens et à venir, et a voulu et veult estre pour ce compelli et contraint de par le Roy notre dit seigneur et de par nous, ou celui qui sera en lieu de nous ; et a renoncé et renonce mondit seigneur le duc à toutes et singulieres actions et exception de deception, de mal, de fraude, d'erreur et lezion, et à tout ce généralement qui, tant de fait comme de droit, aidier et valoir lui pourroient à dire, venir ou faire venir contre ces lettres et le contenu en icelles. En tesmoing de ce, nous, garde du scel royal de la dicte prevosté, à la relation dudit juré, auquel nous adjoustons foy pleine en ceste partie, avons mis et apposé le scel de la dite prevosté à ces presentes lettres. Ce fut fait et donné en la ville de Lyon, presens reverend père en Dieu l'evesque du Puy, nobles hommes messires Gastonnet Gaste, seigneur de Luppe, Loys, seigneur d'Uppinat, Loys de la Vernade et Jehan Duchastel, chevaliers, maistre Symon de Pavie, conseiller, Jehan Siro, tresorier général, et Hugues Courtin, secretaire de mondit seigneur le duc, le lundi vint-quatrieme jour du moys de juingt, l'an de grace mil cccc quarante-huit.

Signé : DONET.

PIERRE ET CHARLES-ANDRÉ BOULLE

ÉBÉNISTES DE LOUIS XIII ET DE LOUIS XIV.

Documents communiqués par MM. Read, Richard, A.-L. Lacordaire, et annotés par M. A. de Montaiglon.

Le nom de Boullé est bien connu, mais sa vie est loin de l'être; et les documents qui suivent, tout nouveaux et intéressants qu'ils soient, auront encore besoin d'être complétés (1). Les plus précieux peut-être de ceux que nous donnons aujourd'hui sont cette série d'actes que M. Read, le savant fondateur de la Société de l'histoire du Protestantisme français, a extraits pour nous des anciens registres de l'Eglise réformée de Paris. Ils nous apprennent que la famille de Boule était originairement protestante, et, chose plus importante à notre point de vue, qu'elle était déjà illustre dans l'art même, dont le seul qui fût connu jusqu'à présent reste la plus haute expression. Déjà le Père Orlandi, dans l'article de son *Abecedario Pittorico* (1719, p. 63) qu'il consacra à Boule, quoique vivant, — ce court article, trop peu employé jusqu'à pré-

(1) M. Charles Asselineau a publié sur Boule une élégante et courte notice qui, imprimée d'abord dans *le Monde littéraire* du 20 mars 1853, a été reproduite dans le *Journal d'Alençon* du 5 février 1854; il en fut fait alors un tirage à part à vingt-cinq exemplaires (in-8° de 13 pages), dont nous avons rendu compte dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, tome I, numéro de septembre-octobre 1854, p. 81-3. Depuis, cette notice a été réimprimée, croyons-nous, dans le *Journal pour tous*, et il en a été fait chez l'éditeur de ce recueil une seconde édition, encore imprimée à Alençon (1855, in-8° de 16 pages, tirée à cent exemplaires). Ce qu'elle a de plus utile, c'est l'indication des anciens catalogues où se trouvent indiqués des ouvrages de Boule. — M. Nestor Roqueplan, sous le pseudonyme de Jules Vernière, a parlé des meubles de Boule dans un article sur le bric à brac, inséré dans l'ancienne *Revue de Paris*, août 1834, nouvelle série, tome VIII, p. 271-3.

sent (1), est si précis, si détaillé, si riche de renseignements exacts, qu'il faut le croire venu directement de l'amateur Crozat, auquel le livre est dédié, — nous apprenait déjà que le père de Boulle était ébéniste : « Andrea Carlo Boulle, nato à Parigi il di 11 novembre 1642, portò dalla natura tutte quelle disposizione che sono necessarie per le belle arti et per qualunque professione, che si fusse fatta elettiva. La propensione di questo grande soggetto l'inclinava alla pittura, se suo padre, artifice ebanista, non l'avesse impiegato a seguire l'arte sua, che poi l'illumimò, et l'aiutò nel disegno, nel gusto, ed in una perfezione superiore e non cognita al padre ne ad alcun'altro avanti di se. » Les actes découverts par M. Read nous apprennent que dès 1619 un Pierre Boulle était ébéniste du roi et, de plus, logé aux galeries du Louvre avec les *célèbres artisans* (2). Il avait pour femme Marie Bahuche, sœur de Marguerite Bahuche, et cette circonstance est à relever, parce que cette dernière, qui était peintre, était veuve du fameux Jacques Bunel, le premier peintre de Henri IV, et que tous deux, le mari et la femme, étaient de Blois ; par là Boulle se rattache, comme origine et comme tradition, à cette ville, dont, à la fin du seizième siècle et dans le dix-septième, la gloire particulière, qui avait elle-même sa cause dans le grand mouvement d'art imprimé aux villes de la Loire par la présence de la cour depuis trois siècles, a été dans ses orfèvres, dans ses peintres sur émail et dans ses ébénistes (3),

(1) Il a été cependant reproduit par M. Villot dans le *Cabinet de l'Amateur* (IV, 31-2), à côté de la note de Mariette qui y était publiée pour la première fois.

(2) Laurent Stabre, un autre ébéniste, y était logé en même temps que lui ; il mourut en 1624 (*Documents*, III, 192), ce qui montre que quand Marolles, dans son méchant *Livre des Peintres*, parle, en 1677, des menuisiers des galeries, et dit : « Laurent Stabre est habile, » il faut que celui-ci soit un fils du précédent. La veuve du premier était morte au plus tard en 1644. (*Documents*, III, 202.)

(3) Le plus illustre est Jean Macé, dont parle avec tant d'éloges Bernier, dans son *Histoire de Blois*. Ses brevets de logement au Louvre sont de mai et d'octobre 1644 (*Documents*, III, 201-2), et il est à remarquer que dans l'un il est question de « la grande expérience qu'il s'est acquise dans cet art par sa longue pratique dans les Pays-Bas ; » il mourut en 1672 (*Documents*, I, 222), et, coïncidence curieuse, ce fut notre Boulle qui hérita de son loge-

c'est-à-dire dans des arts ordinairement secondaires, mais que, de temps en temps, une main de génie élève à la hauteur des plus grands.

André-Charles Boulle était-il le propre fils de Pierre Boulle? Je n'oserais l'affirmer. Il est né à Paris le 11 novembre 1642; mais M. Read n'a pas trouvé son acte à cette date, et Pierre, dont nous voyons des enfants de 1618 à 1631, était mort avant 1649, puisqu'il est appelé *feu Pierre Boulle* dans l'acte de mariage d'une de ses filles, célébré cette année. En même temps, un autre Pierre Boulle figure comme parrain dans un acte de 1634; de tout ceci on peut supposer, non que notre Boulle fût le fils de ce second Pierre, mais qu'il devait être le petit-fils du premier, et que son père, aussi ébéniste, lui transmet l'expérience de deux générations. Puisqu'il est né à Paris et que son acte manque aux registres protestants, son père, quel qu'il soit, l'a-t-il présenté au baptême catholique? Nous l'ignorons encore; mais, malgré la lacune qui les sépare, il ne me paraît pas possible de douter que Pierre Boulle, ébéniste au moins de Louis XIII, si même il ne l'a été de Henri IV, ne soit l'auteur, à un degré ou à un autre, de l'ébéniste de Louis XIV.

ment. C'était proprement un *pittore e scaltore à mosaico*, comme disent les Italiens, un peintre en marqueterie. Ses fils pratiquaient le même art, puisque Marolles nous dit

. que Jean Massé de Blois
Et Claude, Isaac et Luc, ses enfants, font en bois
Tout ce qui s'y peut faire en son juste intervalle.

Dans une note des *Archives* (I, 222), il avait, par suite de l'insuffisance des documents, été confondu avec le Masse, sculpteur, qui fut reçu de l'Académie en 1663. La liste des Académiciens, publiée dans le même volume, a apporté la rectification en donnant au sculpteur le prénom de Charles (*Ibid.*, p. 362); d'où il suit que la Dorothee Masse, veuve Godequin, sculpteuse en bois et reçue à l'Académie en 1680 (I, 370; II, 378), n'a pas besoin de recevoir d'accent, et doit se rattacher à la famille de ce Masse, sculpteur, plutôt qu'à la famille des Massé, ébénistes.

I

ACTES EXTRAITS DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS
ET RELATIFS A **PIERRE BOULLE**, ÉBÉNISTE, ET A **NICOLAS
BOULLE**, BRODEUR.

Du dimanche 14^e janvier 1618, le fils de *Pierre Boulle* et de *Marie Bahuche* fut présenté au saint baptême par Jacques de Menoux et *Marguerite Bahuche* (1) et fut nommé Jacques; baptisé par M. Marmet [ministre du saint Evangile en l'église recueillie en la maison de M. le duc de Rohan]. (Reg. de bapt. faicts au Temple de Charenton, 1616-20. In-4^o, folio 24.)

Pierre Boulle, tourneur et menuisier du Roy, demeurant aux galeries du Louvre, fit présenter sa fille pour estre baptizée le dimanche 13 octobre [1619], par M. *Caillard*, orfevre et dame *Cornelle de Wolf*, tous des dites galeries (2). (*Ib.*, f^o 52.)

Estienne, fils de *Nicolas Boulle* nasquit le huictiesme febvrier 1620 et fut présenté au saint sacrement du baptesme le jedy 13^e du dict mois par Estienne Guillemain et Catherine Pingard (3). (*Ib.*, f^o 57.)

Le fils de *Nicolas Boulle*, m^e brodeur, et de Marie Langlois, fut présenté au saint baptesme le mercredy, jour des Rois, 6^e janvier

(1) Cf. sur elle Bernier, *Histoire de Blois*; Sauval, II, 38; Carl van Mander, folio 208 bis; Baldinucci, Florence, in-4^o, VIII, 1770, p. 263; Chennevières, *Notice sur la galerie d'Apollon*, p. 12; *Archives, Documents*, III, 190-2.

(2) Voila deux noms à joindre aux listes, données dans ces Archives, des artistes logés dans les Galeries.

(3) Sans doute sœur de Jean Pingard, marchand orphevre à Paris (d'après l'acte de baptême de sa fille, du 6 mars 1616). (C. R.)

1621, par André Le Dran, marchand à Paris, et Marguerite Pavet, femme de *Charles Texier*, aussy brodeur. (Reg. des bapt. f. au T. de Ch. 1620-25. In-fol. f° 22.)

Paul, fils de *Pierre Boulle* et de Marie Bahuche, sa femme, nasquit le 2^e juillet 1621, et fut présenté au saint baptesme le 4^e du dict mois et an par M^e Paul Galland, conseiller du Roy, receveur général du taillon à Tours, trésorier et payeur de la gendarmerie de France (1), et damoiselle Marthe Le Roy. (*Ib.* f° 33 v°.)

Estienne Boulle, fils de *Nicolas Boulle* et de Marie Langlois, né le 12 fév. 1624, baptisé le 13; Parrain, Antoine Doublet, marchand, bourgeois de Paris; Marraine, Jeanne Rigolle, femme de Abraham Roux.

Le 4 mars 1625 *Pierre Boulle* est parrain (avec Jacquette Villain) d'un enfant mâle né à Gédéon Roux.

Du XIX may 1625 nasquit un enfant à *Pierre Boulle* de Marie Bahuche, qui fut présenté au saint baptesme le 1^{er} jour de juin audit an par Mons^r Guidon et Mademoiselle Mestrezat (2). (*Ib.* f° 62 v°.)

Du 8^e jour de novembre 1626, Jacques Boulle (3), fils de *Pierre Boulle* et de Marie Bahuche, dem^t aux galleries du Louvre, nasquit le jeudy 5^e jour de novembre 1626 et fut baptisé le dimanche ensuivant, 8^e jour dud. mois aud. an, à Charenton-Saint-Maurice par M. Daillé. Son parrain Jacques Sarrasin, docteur médecin, et Marie Du Pré, veuve du deffunct..... Dovire (?) *Signé* : Daillé. (Reg. de bapt. de Charenton p^r 1626. In-f° f° 27.)

Du mercredy, 3^e j^r du mois de may 1628, Marguerite Boulle, fille de *Pierre Boulle* et de Marie Bahuche, sa femme, nasquit le

(1) Il avait épousé la veuve de Bunel, ce qui fait qu'il était le beau-frère de Pierre Boulle.

(2) Femme du pasteur Jean Mestrezat, de l'Eglise réformée de Paris (C. R.).

(3) Le fils qui était né à Pierre en 1618 s'appelait déjà Jacques. Puisqu'on donne le même nom à un autre enfant, il en faut peut-être conclure qu'à cette date de 1626 le premier n'existait plus,

1^{er} jour de may, suivant le rapport des parrain et marraine cy après desnommés et fut baptisée le mercredy 3^e jour dudit mois de may ensuivant, audit an 1638, chez M^r l'ambassadeur de Hollande. Son parrain *Guernier*, m^e peintre à Paris (1); sa marraine Marguerite Jumeau. (Reg. de baptesmes de Charenton pour 1638. In-f^o., f^o 18.)

Judith fille de *Nicolas Boulle* et de Marie Langlois, baptisée le 18 avril 1631.

Madeleine Boulle, fille de *Pierre Boulle*, tourneur et menuisier du Roy des cabinets d'ébène, et de Marie Bahuche, sa femme, fut baptisée le 28^e novembre 1631, au logis de M. l'ambassadeur de Hollande, par le ministre du d. S^r; son parrain *Pierre de la Barre*, orfevre (2); sa marraine Magdeleine Guiteau. (Reg. des bapt. de l'Egl. réf. de Paris pour 1631. In-fol., à la fin.)

Les promesses de mariage d'entre Jean de Nogeant, s^r de Pommerolle (3), fils de Pierre de Nogeant et damoiselle Elisabeth La Fontan, ses père et mère, d'une part, — Et Madelaine Boulle, fille de feu *Pierre Boulle* et de damoiselle Marie Bahuche, ses père et mère, d'autre part, — Ayant esté veües au consistoire, ont esté

(1) Le prénom est en blanc dans l'original; mais il ne peut s'agir ici ni de Louis Du Guernier, né en 1614, et encore moins de Pierre, né en 1624. Celui qui figure ici était leur père. Alexandre, un autre de ses enfants, fut aussi peintre (Florent le Comte, édit. de Paris, III, 100-2). On se rappelle ce passage de la vie de Bourdon par Guillet de St-Georges (*Memoires des Académiciens*, I, 91): « Ce fut à peu pres en ce temps-la qu'il épousa en premières noces une fille de M. Guernier, excellent peintre en miniature, et qui fut un des premiers qui sous le titre d'académicien contribua à l'institution de cette école royale. » Par là Guillet désigne Louis du Guernier; mais en 1648 il n'avait que 34 ans, âge auquel un homme a rarement une fille à marier. Ne s'agirait-il pas là aussi de son père, le maître peintre de notre acte?

(2) Dans les brevets communiqués aux Archives par M. Lacordaire, s'en trouve un (*Documents*, III, 199), par lequel, en 1643, Jean Gravet, orfèvre, est gratifié de logement « qu'avoit auparavant le nommé La Barre, l'aisné, orfèvre. »

(3) Médecin de S. A. R. (C. R.)

publiées sans empêchement par trois dimanches consécutifs savoir le 6, le 13 et le 20 juin 1649, — Et le dimanche après midy 27 juin 1649 le mariage a esté béni par M. Drelincourt. — Signé : DRELINCOURT. (Reg. des mariages publiés et célébrés à Charenton, 1648-57. In-fol., f° 11.)

Du dimanche 27 septembre 1654, Esaïe Du Pleix (1), fils de Charles Du Pleix et de Yvonne Chrestien (2), sa femme, présenté au saint baptême par Pierre Boule et Sarah de la Barre (3), ses parrain et marraine, fut baptisé par M. Mestrezat, au presche du matin. Signé : DRELINCOURT. (Reg. des bapt. faits au temple de Charenton, en l'Eglise réf. de Paris, 1650-1657. In-fol., f° 92.)

II

DOCUMENTS SUR CHARLES-ANDRÉ BOULLE (4).

Le cabinet de marqueterie du Grand Dauphin.

Dans un article de M. Paul Boiteau, intitulé *les Autographes de Louis XIV*, se trouvent ces deux fragments de lettres de Louvois relatives à Boule : « Achevons de transcrire la phrase de Louvois relative à l'appartement du Dauphin, parce qu'il y est question du

(1) César Du Pleix, sieur de l'Ormoye, célèbre avocat au parlement de Paris, et, selon Bayle, auteur de *l'Anti-Gotton*, devait être l'oncle de Esaïe Du Pleix. (C. R.)

(2) Sans doute la petite-fille de Florent Chrestien. (C. R.)

(3) Sans doute femme, sœur ou fille de l'orfèvre de ce nom qui figure dans un des actes précédents.

(4) Cf. dans les *Archives, Documents*, I, p. 222-24, les deux brevets de logement datés des 20 mai 1672 et 29 octobre 1679. C'est par lui que Marolles commence son quatrain des menuisiers :

Le sçavant menuisier Boule y tourne en ovale.

Dans les deux brevets il est appelé ébéniste, faiseur de marqueterie, doreur et ciseleur. Le père Orlandi, suivi en cela par Roland le Virloys dans son *Dictionnaire d'architecture* (I, 235), lui donne d'au-

grand artiste de l'ébénisterie française : « Pour celuy où travaille
 « Boule, je n'en puis rien dire si ce n'est qu'il n'en bouge pas et
 « qu'il y a beaucoup d'ouvriers; mais je ne puis croire qu'il ait
 « achevé avant la fin de ce mois. » Et, dans une autre lettre, indé-
 pendante de nos cinq mémoires, mais conservée également dans
 les minutes de novembre (n° 317—folio 229), Louvois écrivait à
 Monseigneur lui-même : « Quoy qu'il (Boule) promette toujours
 « des merveilles, je ne croy point que l'on doive espérer qu'il ait
 « achevé avant le 25^e de ce mois : je ne souffriray point qu'il y perde
 « de temps. » (2^e article, *Moniteur* du 11 janvier 1855.)

Ces lettres sont de l'année 1685; mais il n'en faut pas conclure
 que le cabinet de marqueterie soit de cette année. Il ne s'agit que
 de son déplacement, comme on le voit par cette phrase du *Journal*
de Dangeau (nouvelle édition, t. I, 1854, p. 27) : « Mercredi 14
 « juin 1684. Monseigneur le Dauphin régla avec M. de Louvois
 « tout ce qu'il fallait pour transporter en bas son cabinet de mar-
 « queterie et de glaces qu'il avait en haut. »

Ce fameux cabinet donnait sur une galerie basse, qu'on nomme
 maintenant la galerie Louis XIII. (Cf. le *Livret de Versailles*, par
 M. Soulié, 1^{re} partie, p. 278.) « Ce cabinet, dit Félibien, a de tous
 côtés et dans le plafond des glaces de miroirs avec des comparti-
 ments de bordures dorées sur un fond de marqueterie d'ébène.
 Le parquet est aussi fait de bois de rapport et embelli de divers
 ornements, entre autres des chiffres de Monseigneur et de Madame
 la Dauphine. » Piganiol ajoute : « C'est le chef-d'œuvre de Boule
 et celui de son art (1). »

Mais on en saurait beaucoup plus sur les travaux de ce cabinet

tres titres : « La Maestà del Regli diede luogo nelle gallerie del Lou-
 vre in qualita d'archittettore, di pittore, di scultore a mosaico (les
 trois qualifications n'en font qu'une), d'artifice ebenista, d'inventore
 di cifre, e di mastro ordinario dei sigilli reali. » Faut-il traduire cette
 dernière phrase par graveur des sceaux royaux, ou par garde de
 la monnaie du roi? C'est encore un point à éclaircir.

(1) Je trouve dans la *Bibliothèque Lorraine* de Dom Calmet
 (col. 605), que les Foulon, habiles ouvriers en bois de Sainte-
 Lucie, ont beaucoup travaillé pour le Dauphin, fils de Louis XIV.
 Auraient-ils été employés par Boule?

si on dépouillait les Comptes des bâtiments du roi, conservés aux Archives, cette mine inépuisable où se trouve réellement l'histoire des arts sous Louis XIV, et qu'il faudra bien un jour ou l'autre se mettre à publier, si l'on ne veut rester dans une ignorance volontaire et se priver, de gaieté de cœur, de tant de documents nouveaux sur des hommes et sur des travaux que l'histoire des arts dans notre pays et le soin pieux de sa gloire nous commandent de mettre au jour.

MÉMOIRE POUR PIERRE CROZAT, ÉCUYER, DEMANDEUR ET DÉFENDEUR,
CONTRE CHARLES BOULLE, ÉBÉNISTE DU ROY, DÉFENDEUR ET DEMANDEUR (1).

Dans le fait il demeure pour constant entre les parties, qu'en l'année 1697 Boulle promet de faire delivrer au sieur Crozat (2) quatre pied'estaux, deux armoires et un socle.

Plus la moulure des bas reliefs des pied'estaux sur les modèles que le sieur Crozat luy en donna avec les mesures, afin que ces ouvrages pussent estre placez dans le cabinet du sieur Crozat.

En fournissant par Boulle ses ouvrages, le sieur Crozat en devoit payer la valeur, et, quoy que ce soit ordinairement le defaut de payement qui fait naistre les procès, icy il est arrivé tout le contraire. Boulle ne livrant point les ouvrages qui luy avoient esté commandez, le sieur Crozat, qui ne vouloit point ainsi demeurer en suspens et dependre du caprice d'un ouvrier qui ne voudroit point livrer les ouvrages qui luy sont commandez que quand bon

(1) Ce mémoire sur procès, de 4 pages in-4° de 39 lignes à la page, est conservé à la Bibliothèque impériale, dans la collection connue sous le nom de *Recueil Thoisy*, Arts et Métiers. in-4°, pages 114-5. Il nous a été communiqué par M. Paulin Richard, conservateur-adjoint au département des imprimés.

(2) Crozat l'ainé ou le riche, comme on l'appelait indifféremment, qui demeura d'abord à la place des Victoires, et qui fit ensuite bâtir un des hôtels de la place Vendôme.

lui sembleroit, fit faire une sommation à Boulle, le 20 décembre 1697, à ce qu'il eut à luy livrer incessamment et au plus tard dans trois jours lesdits ouvrages.

Boulle, au lieu de satisfaire à cette sommation, fit signifier un mémoire dans lequel il prit plaisir de confondre et de demander le paiement des ouvrages qu'il avoit donnez en nantissement au sieur Crozat pour l'argent qu'il luy a presté ; mais, comme les ouvrages ont esté distinguez et que les faits sont demeurez pour constans, on ne parlera icy que de la contestation qui s'est formée au sujet des quatre pied'estaux et deux armoires.

Par la sentence du prevost de l'Hostel ayant esté ordonné que les ouvrages de Boulle seroient livrez, prisez et estimez par experts dont les parties conviendroient, si mieux Boulle n'aimoit reprendre les ouvrages, Boulle a interjeté appel en ce qu'il avoit esté ordonné qu'il seroit tenu de livrer et poser les ouvrages qui restoient à livrer, qui estoient ces quatre pied'estaux et deux armoires.

Cet appel ne pouvoit estre regardé comme il n'estoit en effet qu'une pure chicane, estant nouveau que l'ouvrier, à qui on a commandé de faire des ouvrages pour estre placez en un lieu, se puisse dispenser de placer ces ouvrages. Cela est sans doute aussi éloigné de la raison qu'il y auroit eu d'imprudence au sieur Crozat de les payer sans sçavoir s'ils luy estoient propres et s'ils luy pouvoient servir, nul n'estant obligé de prendre des ouvrages imparfaits, et, dans ces circonstances, il est aisé de juger que Boulle ne fit ceste mauvaise chicane que parce qu'il s'estoit apperçu qu'il ne pouvoit pas placer ces ouvrages aux lieux destinez.

En voicy une preuve très sensible. Par arrest du 20 fevrier 1698, le Conseil a ordonné que les ouvrages seroient estimez dans les lieux où ils estoient actuellement, après quoy seront ceux, qui ne sont pas dans la maison du sieur Crozat, portez et placez, et le sieur Crozat tenu de payer le prix d'eux, après que les experts auront jugé qu'ils sont convenables aux lieux.

Les experts ont procédé, et, sur ce fait de sçavoir si les ouvrages de Boulle estoient convenables aux lieux, voicy comme Caule, expert de Boulle, parle dans le premier rapport. Il dit qu'il a

trouvé les ouvrages convenables à la grandeur du cabinet, place des Victoires, lieu destiné pour iceux. Un tel raisonnement, sans presence des ouvrages, ne seroit de rien.

Marteau, expert du sieur Crozat, dit que, pour sçavoir si les ouvrages pouvoient convenir audit endroit, il a mesuré les dits ouvrages chacun en leur particulier, et qu'ils font ensemble dix-huit pieds neuf pouces deux lignes, et qu'ayant mesuré la place destinée pour mettre les dits ouvrages, il a trouvé qu'elle est de dix-huit pieds quatre pouces, qu'ainsi les ouvrages estoient plus grands que la dite place de cinq pouces deux lignes, outre, dit-il, qu'il ne faut pas que les ouvrages se touchent.

L'expert de Boulle voyant que l'expert du sieur Crozat avoit expliqué et marqué l'impossibilité qu'il y avoit de placer les ouvrages au lieu destiné, fut forcé dans ce mesme rapport de dire qu'il n'avoit fait aucune attention aux mesures.

Le tiers expert, nommé d'office, dit qu'il a trouvé que les ouvrages montent à dix-huit pieds neuf pouces, et que la place n'avoit que dix-huit pieds trois pouces, qu'ainsi il n'y avoit pas assez de place pour poser lesdits ouvrages.

Le Conseil, ayant ordonné un troisième rapport, ce troisième rapport a esté fait le 31 juillet dernier, qui porte que l'expert, après avoir examiné les mesures et les ouvrages, dit que les premières mesures du sieur Crozat portoient dix huit pieds six pouces, mais que les dernières mesures n'ont que dix-huit pieds, et que les ouvrages ont dix-huit pieds sept pouces une ligne, qu'ainsi les ouvrages excèdent ces dernières mesures de sept pouces une ligne et excèdent les premières mesures d'un pouce une ligne.

En faisant attention sur ces rapports, on jugera aisément que le fondement de l'opiniatreté de Boulle à ne point livrer et placer les ouvrages n'avoit point d'autre cause que l'impossibilité où il se trouvoit de pouvoir placer ces ouvrages dans le lieu destiné.

2^o Que ce fut la raison pour laquelle l'expert de Boulle ne voulut point s'expliquer sur ces mesures.

3^o Il resulte de ces rapports que Boulle a reformé ses ouvrages, et sa requeste fait juger qu'il se vient encore de reformer depuis ce dernier rapport puisque, par sa requeste du 27 août 1699, il

soustient que ses ouvrages sont conformes aux mesures et offre de les placer dans le lieu destiné.

Le sieur Crozat a accepté ses offres; il a sommé Boulle, par acte du, de placer ses ouvrages, qu'il est prest d'accepter, pourveu que Boulle, en reformant lesdits ouvrages, ne les ait point rendus difformes, offrant à cet effet de les payer conformément à l'estimation faite par le sieur Mazières, le sieur Person, dernier expert, n'ayant eu pouvoir que de donner son avis tant seulement sur les mesures, conformément à l'arrêt du Conseil du; car il en est d'un expert comme du porteur d'une procuration, dont l'acte est nul pour tout ce qui excède le contenu de la procuration, comme le rapport est nul en ce que l'on a excédé la teneur de l'arrêt.

Si Boulle avoit livré ses ouvrages lors de la première sommation, que le dit sieur Crozat luy en avoit fait faire par acte du 20 décembre 1697, il n'y auroit point eu de procès. Mais, faute de le faire et de recevoir son argent, en rapportant main-levée des saisies faites sur luy ès mains dudit sieur Crozat, il faut decharger ledit sieur Crozat des prétentions de Boulle, et condamner Boulle en tous ses depens, puisque Boulle a fait et soutenu un mauvais procès, offrant aujourd'huy de livrer ses ouvrages, ce qu'il auroit pu faire dès le 20 décembre 1697, en conséquence de la sommation que ledit sieur Crozat luy en avoit faite, ou du moins en conséquence de la sentence du Lieutenant de la Prevosté de l'Hostel, de laquelle il a esté très mal à propos appellant.

LETTRES RELATIVES A LA SAISIE PRATIQUÉE SUR BOULLE
PAR SES CRÉANCIERS.

Lettre de M^r de Chamillard à Jules-Hardouin Mansart.

A Versailles, ce 10^e may 1702.

Monsieur, il y a plus de trois semaines que l'arrêt, qui accorde une nouvelle surséance au nommé Boulle, ébéniste, pour le paye-

ment de ses debtes, a esté expédié ; prenez la peine de lui dire d'aller chez le Sr du Jardin, secrétaire du Conseil, à qui il a esté envoyé. — Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAMILLARD.

De Mr de Pontchartrain à Mansart.

A Paris, le 29^e aoust 1704.

Monsieur, les créanciers du nommé Boule, ébéniste, qui ont des contraintes par corps contre luy, demandent la permission de les faire exécuter dans le Louvre ; et, comme il a esté un temps que le Roy et Monseigneur devoient des sommes assez considérables à cet ouvrier (1), Sa Majesté m'a ordonné de scavoir de vous ce qui s'est passé depuis, et s'il luy est encore deu quelque chose. — Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

PONTCHARTRAIN.

Lettre adressée à Mr de Pontchartrain par Mansart (2).

Monsieur, le Roy a bien voulu accorder encore, pour cette fois, à Boule, ébéniste, un arrest de surséance, pour six mois, pour luy donner lieu d'acquitter le reste de ses créanciers, à condition que ce sera la dernière grâce que Sa Majesté luy fera là dessus ; je vous supplie d'en prendre l'ordre de Sa Majesté, et de me croire, avec un attachement très respectueux, Monsieur, votre, etc.

(1) La copie de cette lettre, trouvée par M. Depping, et publiée par lui dans la *Correspondance administrative*, tome II, page 843, porte à tort *aux ouvriers* au lieu de *à cet ouvrier*.

(2) La lettre est sans date ni signature, mais l'écriture nous paraît être celle de Mansart. Ces trois lettres sont extraites des Archives de l'Empire, Archives de la couronne, Bâtiments du roi. (A. L. L.)

 INCENDIE DU CHANTIER DU S^r BOULLE (1).

L'incendie arrivée le 30 août 1720 au chantier du S^r Boule, ébéniste du Roy, sur la place du Louvre, a commencé sur les trois heures et demie du matin, et les S^{rs} Boule n'en ont été aver-

(1) Ce précieux document, sorte d'inventaire-sommaire rédigé de mémoire pour demander au roi une indemnité, est un cahier de vingt et une pages in-folio ou onze feuillets qui se trouve au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans les papiers de l'architecte De Cotte (*Suppl. François*, 2724, n^o 50). On sait que tout ne fut pas perdu : « L'incendie fit de grands ravages, dit Mariette; on ne put presque rien sauver en comparaison de ce qui périt, et cependant ce qui fut soustrait étoit prodigieux. On en fit une vente qui dura longtemps (elle commença en mars 1732) et où furent exposés les tristes restes d'une des plus belles collections qui aient été faites. On regrette surtout un magnifique recueil de desseins d'habits de théâtre de La Belle, un mss. de Rubens dont M. de Piles a beaucoup parlé, un recueil des cent portraits de Van Dick, où toutes les épreuves étoient retouchées de la main de cet habile peintre. » (*Abecedario*, I, 167). Cette pièce est du reste le meilleur complément et de ce qui a paru et de ce qui paraîtra de Mariette, qui parle très-souvent de la collection de Boule. Je réunis ici les indications des passages où il en est question dans ce qui est déjà imprimé : I, *Beatricius*, p. 90, *Beccafumi*, 98, *Boule*, 166-7, *Callot*, p. 271, 283, 284, 286-7; II, *Della Bella*, 78, 85; III, *Louis le Lorrain*, 125, *Mellan*, 321, 344, 345, 367, 372; IV, *Montenat*, 10. — La périodicité éloignée de ce recueil, le peu d'espace relatif dont nous disposons et l'heureuse abondance des documents nous rendent impossible le plus souvent de publier aussitôt que nous le voudrions ceux qui nous sont communiqués. Après avoir longtemps attendu, celui-ci s'imprimait enfin, quand nous l'avons rencontré dans le dernier numéro du *Cabinet historique*, de M. Louis Paris (deuxième année, numéro de juillet 1856, p. 175-88). Nous n'avons pourtant pas cru pour cela pouvoir le supprimer. Il fait partie d'un ensemble; il est la pièce justificative d'un grand nombre d'articles de Mariette; il n'est, dans le *Cabinet*, éclairci par aucune espèce de notes, et celui qui voudra comparer les deux textes y trouvera même des différences de lecture assez importantes; toutes ces raisons nous commandaient de ne pas priver nos lecteurs de ce qui leur étoit depuis longtemps destiné.

tis que sur les quatre heures; ils ont été d'autant plus surpris du malheur qu'ils ont vu le feu à un de leurs ateliers voisin du chantier du S^r Marteau (1), lequel atelier, ainsy que les autres, étoit fermé à clef, après la visite que l'un des S^{rs} *Boulle* faisoit tous les soirs avant que de les fermer; ce qui est certain est que, lors de la visite, il n'est resté dans cet atelier, non plus que dans les autres, aucun feu à minuit. Les S^{rs} *Boulle*, qui logeoient dans ce chantier, en ont fait la ronde pour voir si tout étoit en ordre; ils ont appris que, sur les une heure du matin, le S^r Boisdoré, logé vis-à-vis, dans la rue Fromenteau, à la Croix de Lorraine, étoit resté une demie heure à sa fenestre, et assure qu'il n'y avoit pas la moindre apparence de feu.

Sur les deux heures et demie du matin, le S^r *Boulle* le jeune s'est relevé de son lit, et s'est promené sur une terrasse en jardin qui est plus eslevée, sans qu'il y eût pour lors aucun feu; et, s'étant recouché et endormy, il a été réveillé, ainsi que ses deux frères, sur les trois heures et demie, ce qui les ayant fait lever précipitamment, par les cris de plusieurs personnes qui crioient au feu, ils ont d'abord aperçu, dans un atelier d'en haut, un grand feu qui faisoit de tels progrès qu'en peu de temps il s'est communiqué à une galerie contigue, en face du chantier du S^r Marteau, au bout de laquelle galerie étoit la chambre du S^r *Boulle* père, à laquelle chambre le feu s'est communiqué si vivement qu'il a été impossible d'en retirer les effets, dont la plupart étoient renfermés dans quatre armoires fermant à clef, de manière que, quelque perquisition que les S^{rs} *Boulle* ayent pû faire, ils ne peuvent apprendre précisément la cause et l'origine de cette incendie.

Ce qu'ils ont seulement pû découvrir est que par la voye publique on soupsonne un quidam, qui, ayant volé chez le S^r Marteau, il y a environ deux mois, et pris sur le fait, avoit été attaché par les ouvriers à un poteau, pendant trois ou quatre heures, et avoit menacé, tost ou tard, de s'en vanger.

Sur les quatre heures les S^{rs} *Boulle* commencèrent à recevoir du secours des voisins; mais alors la galerie et la chambre du

(1) Entrepreneur de menuiserie des bâtimens du roi. (A. L. L.)

Sr *Boullé* père étant embrasées, tout ce qu'on pût faire fut d'en retirer quelques effets, les plus à portée, et, toujours pressé par un feu vif et violent, on a été obligé d'abandonner absolument le reste aux flammes, qui ont consommé ce qu'il y avoit de meilleur en desseins, estampes, médailles anciennes et modernes et autres curiosités, aussi bien que son lit, ses hardes et ses habits.

Ensuite on s'est attaché à un corps de logis séparé pour sauver plusieurs ouvrages faits, appartenants à Son Altesse Monseigneur le Duc (1). Savoir (2) : Un bureau de six pieds de long, couvert en maroquin ; — Un gradin ou serre papier avec sa pendule ; — Une armoire de quatre pieds et demi de haut, en forme de bibliothèque ; — Deux petites armoires plus basses, aussy en forme de bibliothèque, fermées avec des glaces ; — Huit figures de bronze en couleur ; — Sept pièces de porcelaine.

Suit l'Etat de la perte et du damage.

Dans la première armoire, de neuf pieds de haut sur six de large, de la chambre du Sr *Boullé* père, étoient, dans des porte-feuilles de trois pieds et de deux pieds $1/2$, papier de grand aigle, tous les desseins et estampes de tous les plus grands maîtres qui ont excellés en peinture, sculpture, dessein et graveure, le tout estimé 60,000 livres, qu'on a voulu troquer au Sr *Boullé* pour une terre et métairie de vingt mil écus.

La seconde armoire, de neuf pieds de haut sur six de large, contenoit tous les dessins des maîtres françois, comme de M^r *Le*

(1) Monsieur le Duc, à cette date de 1720, c'est Louis-Henri de Bourbon, arrière-petit-fils du grand Condé et né à Versailles en 1692. Il fut chef du conseil de régence et premier ministre à la mort du duc d'Orléans ; en 1720 il était toujours en faveur, qui dura jusqu'à sa disgrâce de 1726.

(2) La pièce originale multiplie les petits alinéas ; pour perdre le moins de place possible, nous les remplaçons par des tirets ; il était aussi inutile de laisser à droite une colonne blanche pour poser les chiffres, qui finissent chaque article, de manière à en faciliter l'addition. La pièce n'est plus maintenant un mémoire, elle a passé à l'état de document.

Brun, Verdier, Loir, Cotelte, Anguerre, Sarazin, Lemoiné, Perier, Melan, Errard, Vilquin, Monier, Lichery, Bonnet, Bourdon, Coppel, Dudot, de Vauroze (1) et autres, tous enfermés dans des portefeuilles de trois pieds de long, papier du grand aigle, estimés 16,980 livres.

Dans la mesme armoire, sur une autre colonne, étoient rangés, dans des portefeuilles de deux pieds et demi, toutes les estampes, choisies avec soin, répétées plusieurs fois, d'un grand nombre de maistres d'Italie, comme *Michel-Ange Bonarotte, André Manteigne, Dominique Barière, Raphaël d'Urbain, Bonaxone, Parmezan, Silvestre de Ravenne, Beatritius, Eneas Vicus, Marc Anloine, Augustin Venitien*, six œuvres entières des *Carache, Raphaël de Rhège, Ventura Salambène*, et autres anciens maistres; les *Brugles*, les maistres au chandelier (2), *Bourdon, le Brun, le Poussin, Stella, Corneille et Boulogne*, etc., et un recueil considerable d'estampes et

(1) Quelques-uns seulement de ces noms demandent une note. Cotelte, c'est le mauvais peintre, dont on a de si curieuses vues des fontaines de Versailles. Lemoine doit se rapporter non à François, le premier peintre du roi, mais aux deux Lemoine, l'un Parisien, l'autre Lorrain (Brice, I, 147), qui ont peint des ornements; sur Etienne Villequin et Louis Licherie on peut voir les *Mémoires inédits des Académiciens*, I, 363, et II, 61-72. Bonnet n'est guère connu aujourd'hui; les *Noms des plus fameux peintres* en disent en 1679 : « Sylvain Bonnet, de Blois, peint en miniature. » Dans son portrait gravé on le dit de Rémorentin et peintre ordinaire du Roy; ce portrait a au bas ces deux vers de Santeul :

Ut natura tuâ se contemplatur in arte,
Sic probitas fulget moribus ipsa tuis.

Son œuvre la plus connue, c'est le frontispice des *Hommes illustres* de Perrault; il y a un Sylvain Bonnet reçu maître le 7 juillet 1683, mais qui n'est peut-être pas le même. Quant à Dudot, son prénom était René et son nom se trouve au bas d'un certain nombre de gravures de piété publiées chez P. Landry, et sur des vignettes pour l'*Imitation* de Corneille; Rouen, Maurry, 1653, in-12. De Vauroze, c'est Fricquet de Vaurose, l'élève et l'ami de Bourdon, et celui qui fut chargé de professer l'anatomie aux élèves de l'école de l'Académie.

(2) C'est-à-dire les Hoppfer, ainsi désignés par erreur, quoiqu'on continue encore par habitude à les cataloguer ainsi. Il a été reconnu depuis longtemps que leur marque était un vase avec une branche de houblon, qui se dit *hoppfen* en allemand. — Cf. Brulliot, partie 2, n° 2823.

desseins de toutes sortes de veües les plus éloignées, dessinées sur les lieux par différents maistres; sont estimés 18440 livres.

La troisième armoire, de huit pieds de haut sur cinq pieds de large, contenoit l'histoire des Roys de France, naturelle, secrète et particulière, en desseins et en estampes, et surtout celle de Louis 13 et de Louis 14; et plusieurs pièces curieuses qui y avoient raport. Les evenemens de chaque temps, les entrées publiques, les pompes funèbres, les pasquinades, les rébus; deux mil desseins de mode de toutes les nations, des charges pittoresques; deux portefeuilles de desseins de Carache, dont une histoire sérieuse, et l'autre de pièces libres; — Plusieurs portefeuilles d'estampes en taille douce de généalogie, de différents cabinets de plusieurs curieux particuliers; — Deux assortiments des estampes du Cabinet du Roy, dont Sa Majesté auoit gratifié le S^r *Boullé*, par les mains de M^r de Villacerf; — Deux portefeuilles de desseins d'*Etienne de la Belle*; — Deux portefeuilles des œuvres gravées du mesme auteur; — Deux mil desseins d'étude de *Corneille* et de *Massé*; — Deux volumes de desseins très finis du S^r *Champagne*; — Un manuscrit italien touchant l'art militaire, dont les figures de trois pouces de haut estoient dessinées par *Calot*; — Tout le contenu de cette armoire estimé 9950 livres.

La quatrième armoire, qui étoit d'ebaine, ornée de moulures et d'une corniche d'architecture, avec des bas-reliefs sculptés, avoit sept pieds de haut sur quatre de large; les quatre clefs en étoient d'argent; elle étoit remplie, jusques aux deux tiers de sa hauteur, de petits tiroirs à médailles, qui contenoient six mil médailles de cuivre ou de bronze, trois mil cinq cent modernes de toutes grandeurs; — Une suite de médailles des papes, aussy de cuivre; — Cent soixante bas-reliefs, tant grands que petits, du S^r *Coulombe*, orfèvre françois; — Deux cens médaillons grecs, moulés sur les antiques qu'avoit feu M^r *Fouquet*; — Le restant de ladite armoire étoit remply de volumes reliés, tant petits que grands, qui traitoient des matières des médailles et de leurs histoires; — Plus, il y avoit un recueil de quarante huit desseins de la main de *Raphaël* (1), sujets de métamorphoses; — Un manuscrit, in quarto,

(1) Cf. la note de l'*Abecedario* de Mariette, article *Beatricius*, I, 90.

latin, de la main de *Rubens*, contenant les remarques et études sur la peinture et sculpture, qu'il avoit fait dans tous ses voyages, tant en Italie qu'en Lombardie, Gennes et autres lieux, le tout à la plume, par figures démonstratives (1); — Plus un in folio moien, contenant deux cent soixante quinze figures colorées, dessinées à la main par *Etienne la Belle*, représentant toutes sortes de figures pour les opéra et les ballets, venants de la succession de M^r Hesselin, maistre de la chambre aux deniers (2); — Vingt trois manuscrits traitants toutes sortes de sujets d'éloquence, de poésie, tous venants de la succession de M^r Perot (3), à son inventaire; tout le contenu de cette armoire estimé 18900 livres.

Sur des tablettes, qui servoient de corniche, au pourtour de la chambre, étoient plusieurs portefeuilles, papier de grand aigle, qui contenoient: — Trois œuvres de *le Postre* complètes en estampes choisies; — Un de *Perelle, Silvestre et Aveline*; — Deux portefeuilles de desseins de *Chauveau*; — Deux œuvres d'estampes complètes dudit S^r *Chauveau*; — Quatre portefeuilles, contenant chacun une œuvre de claire obscure, belle épreuve et bien choisie; — Trente six volumes de l'histoire de Plin, composés et remplis de toutes sortes de figures, animaux, fleurs, plantes, etc.,

(1) On n'attendra pas de nous que nous parlions ici longuement de ce fameux ms. que de Piles a eu entre les mains et dont il a si souvent parlé; nous ne pourrions que transcrire l'excellente note dans laquelle notre ami M. de Chennevières a réuni et discuté les témoignages qui s'y rapportent; aussi préférons-nous renvoyer nos lecteurs au troisième volume de ses *Peintres provinciaux*, p. 225-9, et à la note de Mariette sur Boulle, *Abecedario*, I, 167, qui nous assure malheureusement de la perte de ce précieux manuscrit.

(2) M. Hesselin, maître de la Chambre aux deniers, célèbre amateur, qui avait à la campagne deux maisons, l'une à Chantemelle (sans doute celui près de Mantes), l'autre à Essonne près de Corbeil, où fut reçue Christine à son arrivée à Paris, et dont la *Gazette* parle souvent à propos des fêtes qui s'y donnaient. La maison de Paris, bâtie par Levau, était dans l'île Notre-Dame, sur le quai des Balcons. Cf. sur celle-ci Brice, II, 340-1; Piganiol, I, 288; la table des *Mémoires inédits* au nom de M. Hesselin, et le P. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*. L'émailleur Grillet a aussi parlé de la maison d'Essonne dans le rare volume de poésies qu'il a imprimé en 1647.

(3) C'est Charles Perrault, mort en 1703.

convenables à chacun des volumes, le tout dessigné et coloré, la plupart en miniature, à gouache (sic) et à l'huile; — Huit volumes de la Bible, avec tout le discours de Riché (1), enrichie et ornée de figures dessinées, qui convenoient aux sujets, par toutes sortes de maîtres, avec le papier blanc, du grand aigle, pour continuer de achever ledit ouvrage; tous ces articles estimés 38900 livres.

Plusieurs paquets de desseins, de la succession de M^r de Dieu (2); — Deux portefeuilles de desseins, venant de la vente de M^r Dozier (3); — Un autre portefeuille de desseins venant de celle de l'abbé Quenel (4); — Six portefeuilles de desseins des maîtres de Fontainebleau; — Les estampes de *Léon Davant* (5) et de *Thulde* et autres qui les ont gravées; — Deux portefeuilles d'estampes du *Titien*, en bois et au burin; — Huit œuvres d'*Albert Durer*, en bois et au burin; — Huit portefeuilles contenant les œuvres, communément appelés : les petits maîtres; — Idem, les petits maîtres; — Une caisse de trois pieds, contenant quantité de pierres de Florence, partie naturelle, et partie représentant des oyseaux, fruits et fleurs de pierres rapportées, de différentes couleurs; — Une autre caisse contenant plusieurs estampes ou épreuves de la sainte face de *Mellan*, du cabinet des beaux arts de M^r Perot, et de la

(1) Richer publia à Paris, vers 1620, une édition de la *Bible* in-folio; c'est son volume que Boulle avait adopté pour en faire une *Bible illustrée*, comme on dirait de nos jours.

(2) La particule montre qu'il s'agit, non pas d'Antoine Dieu, le peintre, mais du sculpteur Jean de Dieu.

(3) Sans doute le plus ancien et le plus fameux de cette famille de généalogistes en titre, Pierre d'Hozier qui était mort en 1660, âgé de 68 ans. Son fils Charles René d'Hozier, né en 1640, ne mourut qu'en 1732.

(4) « L'abbé Quesnel avoit acheté les desseins de M. Dacquin, évêque de Seez, parmi lesquels il y en avoit de la main de Jules Romain; il avoit eu les débris de la fameuse collection de desseins du Vasari; il céda l'un et l'autre à M^r Crozat. » (Mariette, *Abecedario*, II, 46.) « Cet abbé Quesnel, qui étoit un peu peintre et un peu brocanteur, étoit le propre frère du fameux Père Quesnel. » (Ibid., II, 220.)

(5) Celui qu'on appelait Léon Daven et qu'on nomme maintenant Léonard Thiry.

galerie de *l'Enfran (sic)* (1); — Deux caisses de quatre pieds de long sur deux pieds et demi de large, qui contenoient les restes de tous les œuvres complets de tous les maistres cy-devant enoncés; — Un portefeuille de vaisseaux de toutes sortes de maistres, comme Francisque *Bolognese* (2), *Puget*, *M^r le Brun*, *Berrin* (3), *Montagne* (4), et autres; — Trois portefeuilles de pièces noires de *Smith*, et autres des meilleurs auteurs de ce genre; — L'œuvre de *Martin Rotta*, parfaitement belle; — Un portefeuille, papier grand aigle, des desseins de *Leli*; — Plusieurs portraits de sa main; — Plusieurs académies d'hommes et femmes, d'après nature, et autres études; — Un portefeuille de desseins de *Laresse* (5), partie desquels tous les desseins faits pour graver le livre d'anatomie qui a été fait en Hollande; — Trois œuvres complètes des estampes du mesme *Laresse*, avec son portrait; — Un portefeuille de desseins de *Cochin* et de *Désson* (6); — Un de desseins de *Brebiotte*, en grand nombre; — Un portefeuille d'estampes du mesme *Brebiotte* et *Cochin*; — un portefeuille de desseins de paysages de *Cochin de Venise* (7); — Un portefeuille de cent soixante desseins de *M^r le Clerc*, dont peu sont gravés; — Un autre petit portefeuille de desseins, de la main de *Guillem Bæur* (8) du *Verner*, de *Corneille Polembourg* et autres; — Trois portefeuilles de *Waterloo*, d'histoire et de paysage; — Un portefeuille d'estampes de *Svananbourg*, contenant ses œuvres, doubles;

(1) Lanfranc a gravé, conjointement avec Sixte Badalocchio, la galerie peinte au Vatican par Raphaël, et mieux connue sous le nom des Loges; c'est sans doute a cette suite de gravures que Boule fait allusion.

(2) Giovanni Francesco Grimaldi, le paysagiste, qui fut employé en France par le cardinal Mazarin; on ne savait pas qu'il eût donné des dessins de vaisseaux.

(3) Jean Bérain, qui eut la charge de dessinateur de la Chambre ou des Menus-Plaisirs.

(4) Cf. *Abecedario*, IV, p. 8-9.

(5) Gérard de Lairese.

(6) Ne voudrait-il pas parler du graveur Nicolas de Son, qui était de Rheims?

(7) C'est Noël R. Cochin; cf. *Abecedario*, I, 382.

(8) Willhelm Bawr, de Strasbourg. *Ibidem*, I, 86-88.

— Un portefeuille d'estampes de *Vissecher, Austade, et Soubre* (1), et autres, répétées plusieurs fois; — Quinze portefeuilles, papier grand aigle, de plans de villes et de fortifications de Mr de Vauban, avec des manuscrits de sa main, et son portrait; les plans, vue et élévation de sa maison en Bourbonnois (2), et autres qui y avoient rapport; — Trois autres portefeuilles, papier de grand aigle, de desseins de feu Mr *Mansard* et de son oncle (3); avec leurs portraits dessinés par *de Naumur* (4), et plusieurs plans, profils et élévations de sa maison de Sagonne (5); — Deux grands portefeuilles de desseins de ponts et chaussées, de machines, et de forces mouvantes; — Trois portefeuilles de desseins et manuscrits qui regardent la physique, dont les figures sont en partie colorées; — Cinquante deux belles cartes, tant grandes que moyennes, montées sur leurs rouleaux et leurs gorges; 20750 livres.

Tableaux péris et brulés, avec leurs bordures.

Un crucifix de *Le Sueur*, avec une Magdelaine au pied de la croix, valant 150 livres.

(1) On reconnaît facilement Ostade, mais l'on ne voit pas d'abord ce que peut être ce Soubre.

(2) Nous ne pouvons indiquer d'une façon sûre où était ce château de Vauban. Il étoit seigneur de Vauban, Bazoches, Pierre Peruis, Pouilly, Cervon, La Chaume, Épiry et le Creuset. La première localité est dans Saône-et-Loire, la troisième dans l'Yonne; je ne sais où était la dernière. Je trouve toutes les autres dans la Nièvre. Mais la *Biographie* de l'abbé Ladvocat (édit. de 1777, III, 210), rapportant que le Dauphin, en récompense de ses services dans la campagne de 1688, lui fit don de quatre pièces de canon à son choix à prendre dans les arsenaux de Mannheim, Philisbourg et Frankental, pour mettre en son château de Bazoches, je croirais, par suite, que c'étoit à Bazoches (arrondissement de Clamecy, canton de Lorme, à quatorze lieues et demie de Nevers) qu'étoit le château de Vauban, et que dans son indication Boule a confondu le Bourbonnois et le Nivernais qui sont limitrophes.

(3) Jules Hardouin Mansart étoit mort depuis 1708; son oncle François Mansart étoit mort quarante-deux ans auparavant, en 1666.

(4) Louis de Nameur, né à Paris, de l'Académie de peinture depuis 1663 et mort à 68 ans, le 11 octobre 1693.

(5) A six lieues un quart de Saint-Amand, dans le département du Cher. Dans l'énumération des titres de Mansart, on trouve celui de comte de Sagonne.

Le portrait de la reine Marie Thérèse, peint par *Le Brun*, 100 livres.

Une sainte famille dans un paysage, de *Pexarèze*, 400 livres.

Une bataille de *Bourguignon*, 100 livres.

Un tableau du *Corrège*, d'un pied, représentant Cephale et Procris, 600 livres.

Un *Berchem*, 200 livres.

Deux petits *Théodore* (1), 400 livres.

Un paysage de *Patel* le père, 120 livres.

Un Germanicus de *Mignard* (2), d'après *le Poussin*, 1200 livres.

Un *Tillebaur* (3), 100 livres.

Une nuit de *M^r le Brun*, 200 livres.

Une débauche de figures à la mode, peinte par *M^r le Brun*, 100 livres.

Un grand paysage de *Paul Brille*, représentant une veüe du canal de Villevorde et de Bruxelles, en Flandre, 2000 livres.

Un tableau du cavalier *Josépin*, 300 livres.

Deux tableaux de fleurs à gouache, 200 livres.

Une chasse de *Sneyders*, 300 livres.

Deux paysages de *Fouquerre* (4), 200 livres.

Deux paysages de *Bourdon*, 150 livres.

Quinze paysages de *Forets* (5), 1500 livres.

Tous ces articles faisant la somme de 9020 livres.

Un bureau de marquetterie, de bois de rapport, couvert de velours vert, garny de trente neuf tiroirs fermants à clef, remplis de quantités de curiosités, comme : pierres gravées, petites médailles d'argent, au nombre de deux cent;— Trois bas-reliefs d'argent de six pouces de long, environ; — Un petit bas-relief d'or de trois

(1) Peut-être Théodore de Harlem, qui vivait en 1642 (Florent le Comte, II, 235.)

(2) On voit ici combien Mignard était à la mode; sa copie de Poussin est appréciée un prix bien plus élevé que tous les autres originaux qui sont à côté.

(3) Probablement Gilles van Tilborgh.

(4) Cf. l'*Abecedario*, II, p. 255-9.

(5) Sur Jean Forest, habile peintre de paysage, cf. l'*Abecedario* de Mariette, I, p. 33, à la note.

pouces;—Plusieurs modèles de *Boutmy* (1);—sept petits modèles de cire colorée enchassés dans des bordures d'ébène, du Sr *Varrin* (2); — Environ cent cinquante glaces de boîtes de pendules, tant grandes que petites, de différentes formes; tous lesquels articles montent ensemble à la somme de 1350 livres.

Plus, un serre-papiers de 6 pieds de long, sur 2 pieds de haut, contenant huit tiroirs fermants à clef; et 16 espaces ou distributions, dont le corps étoit de marquetterie et de pièces de rapport; —Le premier des tiroirs étoit rempli de différents ouvrages d'ivoire et de bronze; le second tiroir étoit rempli de tabatières d'argent, d'acier, d'ivoire et de bronze; — Trois autres tiroirs remplis de différentes entrées de serrures dorées, de plusieurs modèles, et deux de chapiteaux et baze corinthienne, dorés d'or moulu; — Le huitième étoit rempli de clefs neuves d'Angleterre, de toutes sortes de grandeurs pour les bureaux, commodes et armoires; — Les espaces contenoient trois tableaux de miniature de *Verner*, cent cinquante petits animaux d'austres maîtres, un vase, en deux pièces, de serpentine; — Trois tasses émaillées, quelques cachets de pierres gravées; cinq cachets d'Angleterre d'acier, à trois faces, plusieurs pièces d'agate et de cornaline non gravées; — Douze petites figures et enfans de bronze, sept petits chevaux et taureaux sur des pieds d'estaux d'ébène; Le tout estimé la somme de 1690 livres.

Item, trois boîtes d'ustancils de mathématiques, compas, équare, porte-crayons servants à dessiner; — Huit boîtes d'outils neufs d'Angleterre et d'Allemagne, d'acier et de fer; — Une table d'ardoise sur un pied, dans le tiroir de laquelle il y avoit plusieurs petites boîtes de la Chine, et autres petites curiosités; — Trois chapiteaux de bronze d'ordre corinthien, de 9 à 10 pouces de haut, dont un fait par *Claude Ballin*, et les deux autres de *Duval* (3); — Deux bas-reliefs de cuivre, de 18 pouces de long, représentant deux bacanalles; 1320 livres.

(1) Daniel Bouthemie, qui a aussi gravé.

(2) Sur le fameux Jean Varin, cf. les *Archives, Documents*, t. I, p. 287-300.

(3) Il n'y a rien à dire ici de Ballin. Quant à Duval, Piganiol a

Item, une autre armoire séparée en deux corps, d'environ 6 pouces 1/2 (1) de haut sur quatre de large, contenoit un grand amas de portraits en taille douce et autres recueils, savoir : — Sept portefeuilles de papier de grand aigle, contenant sept œuvres de *Nanteuil*, parfaites et des plus belles épreuves ; — Six portefeuilles de mesme grandeur contenant six œuvres de *Masson*, parfaitement choisies ; — Trois portefeuilles, papier de grand aigle, contenant trois œuvres de *Vandeik*, et des plus belles épreuves ; — Onze mille portraits de tous les empereurs, Roys, Princes et autres personnages de considération et de marque, tirés des œuvres des plus savants maistres ; — Trois portefeuilles d'estampes de *Falda*, *Dominique Barrière*, et autres, qui regardent les places publiques, palais, fontaines, et réjouissances de Rome ; — Trois portefeuilles des œuvres de *Lefevre de Venise*, qui a gravé et dessiné d'après le Titien, Paul Veroneze, et ce qui a été gravé à Venise, par les soins de Mr Patin (2) ; — Douze assortiments de *Silvestre*, complets ; — Un portefeuille de desseins de chapiteaux françois, de toutes sortes de maistres, dont un du Sr *Boullé*, fait lors de la construction de la face du Louvre, et un dessein pour le gros dôme du Louvre (3) ; — Trois portefeuilles de portraits en pastel

catalogué un ouvrage de cet artiste dans la maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine, c'est-à-dire dans l'église Saint-Paul ; il était dans la chapelle même où le président Perrault fit faire par Sarrazin son fameux monument à la mémoire des Condé : « On voit sur l'autel de la chapelle Saint-Ignace, au lieu de tableau, un grand crucifix de bronze et saint Ignace à genoux. Ces figures sont à demi-relief, et ont été fondues par Duval, de même que les deux anges de bronze qui sont dans le fronton et qui tiennent le nom de Jésus enfermé dans un soleil, et les deux vases qui sont sur les acrotères des côtés. » Ed. de 1765, t. V, p. 41.

(1) Ici, l'auteur ou le copiste s'est évidemment trompé ; il faut lire : six *pièds* 1/2 de haut sur quatre de large..... etc. (A. L. L.)

(2) Ce sont les *Tabellæ Selectæ*. Cf. *Abecedario*, I, 250 ; note 1.

(3) Il y aurait trop de choses à dire sur les tentatives faites au dix-septième siècle pour créer un ordre françois pour que nous en parlions ici. Nous signalerons seulement, comme moins connu, un manuscrit indiqué par M. Paulin Paris (*Manuscrits françois*, III, p. 299). Il sera plus à sa place de citer ici ce passage du P. Or-

de Janet, de Dumoutier, Gribelin (1), Nanteuil, et autres différents maîtres; — Trois portefeuilles de desseins et maquettes de M. Le Brun, Mignard, Champagne, Lefevre, Rigault, et autres maîtres; — Deux portefeuilles d'études de peintres d'après nature, tant de figures que de paysages, animaux et autres; — Un portefeuille de Paul Bril, Bartholomée, Gausselin (2) et autres; — Un portefeuille de desseins de La Fage et Boetard (3); — Trois portefeuilles, papier de grand aigle, d'estampes d'antiquités de Rome; — Trois portefeuilles de vases antiques et modernes de tous maîtres, 24280 livres.

Etat des ouvrages de commande, bruslés et pérís, à quoy les Srs Boule faisoient actuellement travailler.

Premièrement : quinze boistes de pendulles, presque toutes de différens models, et quasy faites; — Une grande table, dont le dessus étoit de marbre, de huit pieds de long, avec un pied de marquetterie de cuivre et d'écaille de tortüe, et tous les bronzes faits; — Cinq bureaux de cinq à six pieds de long, de marquetterie d'écaille de tortüe et de cuivre, et deux de bois de couleur, très avancés; — Huit commodes différentes de marquetterie, de bois violet et autres couleurs, ornées de bronze; — Trois armoires en bibliothèque, avec des glaces devant les portes, servant à mettre des livres; — Huit feux ou grilles différentes pour

landi dans son article de Boule : « Il cavaliere Bernino venuto in Francia contrasse seco amicizia, e gli servi di consiglio sopra i disegni d'architettura che fece per ornamento del Louvre. »

(1) Isaac Gribelin. Félibien, dans les *Noms des plus fameux peintres* (1679, p. 70) en parle ainsi : « Gribelin estoit assez en vogue quand il est mort. » Bernier, dans son *Histoire de Blois*, p. 74, le cite comme une des gloires de la ville : « Gribelin, admirable portraitiste en pastel, crayon et émail. » Il était élève de Jean Toutin, de Châteaudun. Cf. Dussieux, *Histoire de la peinture en émail*, 1841, p. 124-5.

(2) Il est évidemment question de Barthélemy Breemberg et de J. Asselyn.

(3) François Boitard, l'élève de la Fage. Cf. l'*Abecedario* de Mariette, I, 145, et les *Peintres provinciaux* de M. de Chennevières, II, 258-9.

des cheminées, sur des models neufs; — Neuf paires de bras de différentes grandeurs et différentes façons; — Deux lustres de bronze, à huit branches; — Deux médailliers de trois pieds et demy de haut; — Tous lesquels ouvrages pouvoient monter, étant achevés, à 90000 livres; sur quoy il a été donné à compte par ceux qui les ont commandés la somme de 18000 livres; reste 72000 livres.

Ouvrages qui ne sont point de commande, bruslés ou pérís.

Douze bureaux, de six pieds de long, plus ou moins avancés; — Quinze armoires, dont douze de huit à neuf pieds de haut, fermant à deux portes pleines; — Cinq serres-papiers, de 6 pieds de haut sur quatre de large, à moitié faits; — Vingt cabinets anciens, à plusieurs tiroirs, dont un étoit d'ébène et de pierre de Florence, sur un pied doré; — Dix commodes, de différentes formes et grandeurs; — Douze coffres, avec leurs pieds, de différentes grandeurs et formes; — Soixante boistes de pendules, de différentes grandeurs, de différents models, plus ou moins avancés; — Une douzaine et demye de guéridons de marqueterie, garnis de bronze; — Douze tables, d'environ 4 pieds de long; — Six lustres de bronze, de différentes formes; — Tous lesquels ouvrages, en l'état qu'ils étoient, pouvoient bien monter à 30000 livres.

Cinq caisses remplies de différentes fleurs, oyseaux, animaux, feuillages, et ornemens de bois, de toutes sortes de couleurs naturelles, la plupart du S^r *Boullé* père, faits dans sa jeunesse; — Douze caisses de toutes sortes de bois de couleur, rares, servants aux ouvrages de pièces de rapport; — Valant, les deux articles ensemble 8000 livres.

Item; une petite gallerie, de vingt pieds de long sur six pieds de large, dans laquelle étoient toutes sortes de models de terre cire, plâtre, de la main des meilleurs sculpteurs: *Michel Ange*, *François Flamand*, *Girardon*, *Le Comte* (1) et autres; tous les mo-

(1) Louis Lecomte, celui qui fit en 1685 pour Charles du Bois

dels de cire et terre que le S^r Boulle a fait faire, depuis qu'il exerce la profession, lui et ses enfants ; — Toutes les figures anti-ques en petit, dont on a les bosses, très blanches et très conser-vées, et autres morceaux d'étude. Cet art^e, montant à la somme de 27000 livres, y compris deux chefs d'œuvre en bois, qui étoient deux tableaux de fleurs de *Monbougé*.

Item; tous les models en bronze de lustres, bras, et de grilles, qui se trouvent cassés et ruinés; vingt bas-reliefs isolés, moulés sur les yvoirs de *Vanostal*, qui sont dans le cabinet du Roy (1), 9000 livres.

Vingt établis et affutages d'ouvriers, dont deux pour les menui-siers, et dix-huit pour les ébénistes, tous complets; les scies, les presses, villebrequins, et autres équipages brulés; — Les outils et ustancils de six compagnons limeurs, monteurs et ouvriers en bronze, recuits, cassés et brisés; valant, les deux articles en-semble, 4200 livres.

Tous les bois de sapin, de chesne, de noyer, de panneau ou mairin, bois de Norvegue, amassés et conservés, depuis long-temps, pour la bonté et qualité des ouvrages, 12000 livres.

Plus, tous les matereaux, bois de charpente, fers, plomb, thuille,

Guérin une statue pédestre de Louis XIV, qu'on connaît par la gravure faite par Vermeulen sur le dessin de Boulogne le jeune. Il avait sculpté en bois, sur les dessins de Le Brun, la chaire de St-Eustache (*Mémoires inédits des Académiciens*, I, 31). Ce du Bois Guérin, qui était officier du roi et qui avait fait faire cette statue pour sa maison de la rue Vivienne, la légua par testament à Louis XIV.

(1) « Van Obstal s'attacha particulièrement à faire des bas-reliefs et à travailler sur l'ivoire où il a excellé... On voit de lui au ca-binet du Roy, dans l'ancien hôtel de Grammont, un crucifix de bronze d'environ 18 p. de hauteur, 17 bas-reliefs de marbre de différentes grandeurs sur divers sujets entre lesquels il y en a un qui représente les trois Grâces couronnées par des petits amours. La plus grande partie des autres représentent des enlèvements de nymphes par des tritons ou par des centaures. On y voit aussi quatre bas-reliefs d'ivoire appliqués chacun sur un fond de velours noir, représentant divers sujets, et neuf groupes de figures d'i-voire; quelques-uns de ces groupes sont isolés et les autres en bas-reliefs, tout cela sur divers sujets. » Eloge de Gérard van Obstal par Guillet de Saint-Georges; *Mémoires inédits des Acadé-miciens*, I, 174, 182.

qui appartenoient aux S^{rs} *Boulle*, ayant fait tous ces bastiments, à leurs dépens.

Somme totale de toute la perte, 370770 (1).

ACTE DE DÉCÈS D'ANDRÉ-CHARLES BOULLE.

Mars 1732. Du Samedi premier. André Charles Boulle, ébéniste du Roy, veuf d'Anne Marie Le Roux (2), âgé de quatre vingt dix ans ou environ, décédé hier à neuf heures du matin en son appartement aux Galleries du Louvre, a été inhumé en présence de Jean Philippe Boulle, de Pierre Benoît Boulle, d'André Charles Boulle, et de Charles Joseph Boulle, tous les quatre ébénistes du Roy et fils du deffunct qui ont signé : BOULLE — BOULLE — BOULLE DE SEVE — BOULLE LE JEUNE — Rouget. (*Registres de Saint-Germain l'Auxerrois.*)

Nous finirons par l'article que lui a consacré le *Mercur*e (3) dans son numéro de mars 1732, p. 552 : « André Charles Boulle, natif de Paris, architecte, peintre et sculpteur en mosaïque, ébéniste, ciseleur et marqueteur ordinaire du Roy, né en l'année 1642 le 10 novembre, est mort le 29 février 1732 à Paris dans les galleries du Louvre où il avoit l'honneur d'être logé depuis l'année 1672. Cet illustre artiste, dont le mérite étoit connu en France et dans les pays étrangers, est infiniment regretté par les amateurs des beaux arts. Il laisse des fils de sa profession héritiers de ses talents et de son logement aux galleries du Louvre. »

(1) Vérification faite, il faut substituer à ce résultat inexact le total de 383780. (A. L. L.)

(2) Nos lecteurs l'ont déjà vue figurer comme femme de Boulle, ébéniste et marqueteur du roy, dans l'acte de baptême d'une fille du graveur Pierre Lochon, dont elle fut marraine avec Pierre Poytoux, ébéniste (23 octobre 1683). Voir ce volume même, p. 133-4.

(3) C'est évidemment dans cette note qu'a été pris l'article inséré par Piganiol dans la table des artistes qui termine sa Description de Versailles, éd. de 1751, p. 311.

Mariette n'était pas de cet avis : « Les fils qu'il a laissés n'ont été que les singes de leur père. » *Abecedario*, I, 167. Nous remarquerons parmi ceux-ci, dont on voit pour la première fois les prénoms, la façon dont l'un d'eux signe : *Boulle de Seve*. La remarque de Piganiol (éd. de 1775, VII, p. 387) : « La rue de Sève, autrefois de Sèvre, a été nommée ainsi à cause du village de Sève, qu'on nommait anciennement de Sevre, auquel elle conduit, » nous montre que, se conformant à la prononciation de son temps, le fils de Boulle écrivait Sève pour Sèvres. Il est bien probable que cela se rapporte à la manufacture royale. Mais en faut-il conclure qu'il fut attaché au travail de la peinture sur porcelaine? Je croirais plutôt qu'il y dirigeait la partie d'ébénisterie de meubles dans la décoration desquels on faisait entrer soit des figures en ronde bosse, soit des bas-reliefs de biscuit, soit des plaques peintes; mais ce n'est qu'une supposition qui aurait besoin d'être confirmée par des témoignages. Nous ajouterons que bien avant sa mort Boulle avait cessé de travailler lui-même. Cela date peut-être de l'époque des poursuites de ses créanciers, mais cela est sûr au moins à partir de 1719, puisque le Père Orlandi s'exprime ainsi sur ce point : « La grande unione cumulata di tutte le sorta di disegni d'antichi e moderni pittori e di tante stampe gli fu sempre utilissima, e chiamava questa meravigliosa raccolta *Sorgente deliziosa*, che al presente li serve di diletto e divertimento, avendo renunziato i suoi ordegni à quattro suoi figliuoli, i quali, impiegati nei lavori, non sono inferiori di perfezione al padre, ma ben fondati per la cognizione delle buone arti. » *Abecedario Pittorico*, p. 63.

JEAN CHAUFOURIER ⁽¹⁾.

L'Académie Royale de peinture et sculpture, établie par lettres patentes du Roy, vérifiées au Parlement, étant à présent sous la

(1) Cf. *Abecedario* de Mariette, I, 364-66; *Documents*, I, 417 et IV, 224.

protection de Monseigneur le duc d'Antin, pair de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur des ville et duché d'Orléans, pais Orléanois, etc., directeur général des bâtimens et jardins du Roy, arts et manufactures Roiales, — A tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Le Roy, voulant assembler en un corps ceux qui excellent le plus dans les Arts de Peinture et de Sculpture, a fait plusieurs grâces et faveurs particulières à l'Académie pour y attirer les plus habiles hommes de cette profession, et, comme ces arts sont d'une très grande étendue et que ceux qui s'y apliquent ne les possèdent pas dans toutes leurs parties, quelques uns s'attachant à des talens particuliers dans lesquels ils tachent de se perfectionner, lesquels il ne seroit pas juste de priver des assemblées, où ils peuvent beaucoup profiter, même aider de leurs exemples et de leurs conseils, il a été jugé à propos d'y ajouter ceux qui excellent le plus dans les talens particuliers qu'ils auroient embrassés. — *A ces causes*, l'Académie connoissant la capacité et suffisance du sieur JEAN CHAUFOURIER de Paris, peintre en perspective par les diférents ouvrages quil a fait voir à la Compagnie, Elle l'a reçu et reçoit en qualité d'Académicien, et l'a fait adjoint à professeur pour la perspective, pour avoir séance en toutes ses Assemblées publiques et particulières, et jouir des privilèges, honneurs et prérogatives attribuées à ladite qualité, à la charge d'observer inviolablement les statuts et ordonnances de la Compagnie et d'obéir et se soumettre à toutes ses délibérations, ce qu'il a promis et a prêté serment entre les mains de M. Coustou, directeur et recteur en présence de l'Assemblée. En foi de quoi elle lui a fait expédier ces présentes lettres signées des officiers en exercice, scellées de son sceau et contresignées par son secrétaire. — Fait à Paris le vingt-cinquesme jour de juin, mil sept cens trente cinq.

G. COUSTOU.

DE LARGILLIÈRE.

RESTOUT.

Au dos le contreseing de : ST-GELLAIS, Sr^e.

P. CARTELLIER.

LETTRE ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

Citoyen président, — j'ai l'honneur de vous offrir une figure en terre cuite, représentant l'Amitié qui presse contre son sein un ormeau sec qu'elle arrose en même temps, symbole des secours que l'on doit à un ami malheureux. — Ci cet ouvrage est agréable à l'utile société que vous présidez, je désire en obtenir la somme de *deux cent cinquante francs*. — Agréez citoyen président le sentiment d'estime de votre concitoyen,

CARTELLIER,
sculpteur.

De Paris, 2 germinal l'an VII de la R. F. (22 mars 1799.)

JEAN GUILLAUME MOITTE.

Ce 25 septembre 1807.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire passer une copie exacte du devis que j'ai remis au ministre pour l'exécution du tombeau du général Leclerc (1), vous verai par cette copie que ma demande est de trente-six mille francs et non de trente. Comme cette erreur est d'une grande conséquence pour moi, je vous prie de vouloir bien la faire rectifier, le ministre ayant arrêté qu'il me seroit alloué la somme que j'ai demandé, et qu'il le dit dans la lettre que j'ai l'honneur de vous renvoyer, la faute ne peut venir que du copiste. — J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération votre très serviteur,

MOITTE.

Rue de l'Université, n° 3, au coin de celle des St-Pères.

(1) Le général Leclerc, le premier mari de la belle Pauline Borghèse, était mort en 1802, à Saint-Domingue, au commencement de l'expédition, et le tardif projet d'un monument à sa mémoire n'a pas même, croyons-nous, reçu de commencement d'exécution. Moitte est mort le 2 mai 1810.

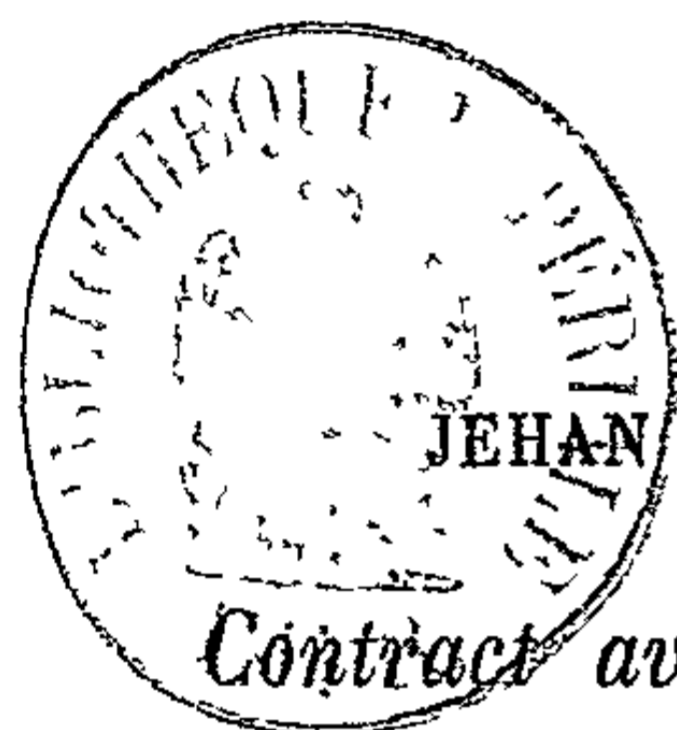
DOCUMENTS SUR DES TRAVAUX

EXÉCUTÉS

A NOTRE-DAME DE CHARTRES

ET DANS D'AUTRES ÉGLISES DU PAYS CHARTRAIN
PENDANT LE SEIZIÈME SIÈCLE.

Communiqués et annotés par MM. Lucien Merlet, archi-
viste du département d'Eure-et-Loir, et E. Bellier de
la Chavignerie (1).



I

JEHAN DE BEAUSSE, ARCHITECTE.

Contrat avec le maçon pour le clocher.

Mercredi unzième jour de novembre 1506, vénérable et discrète personne, maistre Wastin Desfeu-geraiz, chanoine et l'un des maistres de l'œuvre de notre Eglise, pour et ou nom de nous, a marchandé avecques Jehan de Beausse, dict Texier (2), maçon,

(1) Nos lecteurs se souviennent d'avoir lu dans le numéro du 15 mars de cette année, un document sur Jehan Solas. Nous l'avions détaché, non comme plus intéressant, mais comme se rapportant à un artiste déjà cité dans les *Archives*, d'un ensemble de documents sur les artistes chartrains du seizième siècle, que nous avons reçu de MM. Merlet et Bellier, et, en présentant aujourd'hui à nos lecteurs cette importante série, nous croyons que ces documents ne leur paraîtront pas au-dessous de ce que nous leur avons dès lors annoncé. (A. de M.)

(2) Jean le Texier ou Jean de Beausse (car on trouve également ces deux noms) est le plus célèbre des architectes chartrains. Il a été impossible, jusqu'à ce jour, de décider s'il était natif de Char-

demourant à Vendosmes, ad ce présent, qui a promis faire construire et édifier, bien et deuement de son mestier de maçon, le clocher de notre Eglise, qui estoit de bois couvert de plomb et puis n'a guères par fouldre et tonnerre a esté brulé, et iceluy faire et parfaire de pierre, de la haulteur du clocher de pierre d'icelle Eglise, ou autre haulteur plus convenable, et le plus honorable et sumptueux que faire ce pourra. C'est assavoir que le dit *de Beausse*, avecques *Thomas le Vasseur*, maçon, qu'il dit et répute fort expert en l'art de maçon et pour faire tel ouvraige, et lequel il a promis faire venir et besongner avec luy, sera tenu conduyre, drecier et disposer l'ouvrage, tailler et faire tailler pierres, pour faire et parfaire iceluy clocher, faire les patrons à tailler les pierres, et toutes autres choses requises et nécessaires de son mestier à faire et parfaire le dit clocher, le tout selon vng patron bel et magnifique, pourtraict en parchemin par iceluy de Beausse, cejourd'huy monstré et exhibé en la chambre des comptes, ou mieulx, si on peut faire. Ce marché fait moiennant et parmy ce que nous serons tenuz paier au dit *Jehan de Beausse* et au dit *Thomas Le Vasseur*, pour chacun jour entier ouvrable qu'ilz vacqueront à besongner pour le dit clocher, à

tres ou de Vendôme, qu'il habitait en 1506. Nous croyons toutefois devoir faire remarquer que l'on rencontre fréquemment dans les registres des contrats du chapitre de N.-D. de Chartres, au quinzième siècle, des personnages du nom de Texier et de de Beausse.

chacun sept solz six deniers tournois, et à chacun de leurs serviteurs et varletz IIII solz II deniers tournois, aussi pour chacun jour ouvrable, et avecques ce nous baillerons et fournirons aus dits *de Beausse* et *Le Vasseur*, à chacun une chambre pour eulx loger en ceste ville de Chartres, et oultre paierons à iceulx *de Beausse* et *Le Vasseur* à chacun ung muy de blé et ung tonneau de vin, par chacun an que vacqueront à besongner au dit clocher, et fournirons de toutes pierres et matieres qui seront necessaires à faire le dit clocher, et paierons tous les compaignons, varletz, manoeuvres et autres, qui par le conseil et advis du dit *de Beausse* besongneront audit clocher, tant à tailler pierres que autrement, et aussi paierons les forgeures à rebatre les manteaulx, et les dits maçons fourniront de fer et assier, et commenceront les dits *de Beausse* et *Le Vasseur* dedans Noël prochainement venant à besongner au dit clocher et continueront jusques à la fin, promettans, etc., obligans, etc. (1).

(1) Voici l'inscription relative à ce nouveau clocher, inscription qui existe encore dans la chambre de la sonnerie, et qui, du reste, est bien reproduite dans la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, p. 43 :

Je fus jadis de plomb et boys construit,
Grand, hault et beau, de somptueux ouvraige,
Jusques ad ce que tonnerre et oraige
M'a consumé, dégasté et destruit;

Prinse d'enfant De Beaulse.

Mardi, 15^{me} jour de février, l'an mil cinq cens et sept (1508), Perrine, vefve de feu Gillert, chaussier, a baillé, du jour et feste saint Jehan Baptiste prochainement venant jusques à trois ans prochainement après ensuivant, à *Jehan de Beaulse*, maçon, demourant à Chartres, ad ce présent, preneur pour le dict temps, Jehan, filz d'icelle Perrine et du dict defunct, pour servir iceluy à *Jehan de Beaulse* en son dit mestier de maçon, comme apprentiz iceluy temps durant : lequel Jehan, ad ce présent, en la présence de la dite Perrine sa mère, a promis servir bien et loyaument

Le jour sainte Anne*, vers six heures de nuyt, [* 26 juillet
 En l'anée mil[le] cinq cens et six,
 Je fu brûlé, démoly et recuyt,
 Et avec moy de grosses cloches six.

Après, Messieurs, en plain chappitre assis,
 Ont ordonné de pierre me reffaire
 A grant voulttes et pilliers bien massifs
 Par *Jehan de Beausse*, masson, qui le sçut faire.
 L'an dessus dist après, pour l'euvre faire,
 Assouar firent le vint quatriesme jour
 Du moys de mars, pour le premier affaire,
 Première pierre et aultres sans séjour :

Et en apvril, huitiesme jour exprès,
 René d'Illiers, évesque de regnon,
 Pardist la vie, au lieu duquel après
 Feust Erard mis par postulacion.
 En ce temps la que avoys nécessité,
 Avoit des gens qui pour moy lors veilloient
 Du bon du cœur, feust yver ou esté :
 Dieu leur pardent et à ceux qui s'y employent.

1506.

au dit *Jehan de Beausse*, faire son prouffit, éviter son dommaige : ad ce moyen le dit *Jehan de Beausse* a promis instruire le dit Jehan, apprentiz, en son dit mestier de maçon, luy administrer boire et manger et autres choses nécessaires à vivre, et aussi le fournir de souliers tant seulement, avecques ce le fournir de tous outiliz nécessaires au dit mestier durant le dit temps, et la dite *Perine* l'entretiendra de tous autres abillemens, promettant, etc., obligeant, etc., le dit apprentiz, son corps tenant prison, renonçant, etc.

23 septembre 1510. *Jehan le Texier*, dict de *Beaulse*, maçon et gouverneur de la massonnerie faicte en l'un des clochers de l'église de Chartres, et *Marguerite* sa femme, constituent leur procureur *Jehan le Texier*, maçon, demourant à la Ferté-Bernard, pour poursuivre la vente d'une maison, sise à la Ferté-Bernard, près le marché du Blé, aliénée par *Jehan Tousé*, maçon, cousin germain de la dicte *Marguerite*.

Le mardi, 4^e jour de may 1512, *Jehan Regnier*, maçon, demourant à présent à Chartres, gaige à honneste personne *Jehan de Beausse*, maistre des maçons de l'œuvre de notre église ad ce présent, la somme de sept livres tournois pour les dommaiges et intérestz, que ledit *de Beausse* a peu et pourroit

avoir et soustenir pour raison de certaine promesse que ledit *Regnier* luy avoit faicte de le servir de son mestier de maçon ; dont, etc., à paier, c'est assavoir moictié dedans la saint Remy prochainement venant, et l'autre moitié dedans la saint Remy après ensui- vant, l'an résolu. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Présens ad ce Roulet Jayet et Pierre Balle demourans à Chartres, tesmoins.

7 octobre 1515. Martin Leroux, prebstre, demou- rant à Coulombs (1), gaige à *Jehan le Texier*, dict de *Beausse*; maistre masson de l'œuvre de l'église de Chartres, la somme de soixante dix solz tournois pour vendicion de ung eschiquier organisé par icelluy de Beausse, vendu, baillé et livré audict Leroux.

28 décembre 1515. *Jehan le Texier*, dict de *Beausse*, maçon de l'œuvre de l'église de Chartres, a baillé, cédé et transporté aux chanoines de la chapelle S^t Piat (2) en l'église de Chartres, unes orgues à cinq jeuz et à plain clavier, que lesdiz chanoines ont

(1) Coulombs, à quatre lieues et demie de Dreux.

(2) En l'année 1349, Aimery de Chastelutz, cardinal du titre de Saint-Martin-in-Montibus, fonda dans la chapelle Saint-Piat, située derrière le chœur de l'église, un collège de douze chanoines aux- quels il affecta 300 livres de revenu, à condition qu'ils célèbre- raient journellement le service divin de la même manière que faisait la cathédrale. (Arch. d'Eure-et-Loir. — Inv. mss. du chap. N.-D.)

eues et receues, et dont ilz se sont tenuz et tiennent pour contens, lesquelles orgues ledict *de Beausse*, bailleur, disoit et estimoit valoir la somme de XLVIII livres tournois (1). Cest bail, cession et transport faiz pour et moiennant ce que lez diz chanoines ont promis par eulx et leurs successeurs faire dire, chanter et célébrer en ladicte chapelle, durant la vie dudict *Jehan de Beausse*, pour lui et à son intencion, une messe haulte solennelle, à deux cierges sur l'autel, chacun an, le jour et feste Nativité S^t Jehan Baptiste : et après le décès dudict *de Beausse*, lez diz chanoines ont aussi promis faire dire, chanter et célébrer par eulx et leurs successeurs, pour iceluy *de Beausse* et à son intencion, une messe haulte de *requiem* et quatre cierges de représentation, chacun an à toujours-mès, à tel jour que décèdera ledict *de Beausse* ou autre prochain jour que prochainement faire ce pourra.

—

Lundi, XXIII jour d'octobre l'an M^v^cXIX, vindrent et furent présens maistre Wastin Desfeugeraiz, chanoine et sous-chantre en l'église de Chartres, d'une part, et *Jehan le Texier*, dict *de Beausse*, maistre des maçons de l'euvre de nostre Eglise de Chartres d'au-

(1) Le 2 mars 1517, les chanoines de Saint-Piat vendent à Gilles Dauven, organiste de la cathédrale, pour la somme de xv livres tournois *une petite paire d'orgues qui cy devant servoient à la dicte chappelle.*

tre part; lesquelles parties congurent et confessèrent avoir fait, firent et font ensemble les marché et contract qui ensuivent : c'est assavoir que le d. *Jehan de Beausse* a promis et promet faire et parfaire, bien et deuement, de son mestier de tailleur et maçon, pour le d. soubzchantre en nostre d. eglise ung pulpitre de pierre, selon le devys, qui par iceluy *Jehan de Beausse* a esté pour ce fait et pourtraict sur ung parchemin, lequel a esté monstré, exhibé et présenté en notre chappitre; sauf toutesfoiz et excepté qu'il n'y aura point de pilliers par voie, comme il est tiré ou dit pourtraict, ou sera fait à l'antique bonne et suffisante, comme il plaira au d. soubzchantre; et aussi sera tenu le d. *De Beausse* asseoir le d. pulpitre entre les deux clochers, au bas de la nef, sur la porte Royale de la d. eglise de Chartres et n'y aura par voie aucuns pilliers comme dit est, mais y en aura deux aux deux coingz (1), lesquels deux pilliers porteront la voulte ad ce que on ne demolisse la maconnerie qui y est de present; et avecques ce fera le d. *De Beausse* une viz qui sera comprinse au lieu où est de present Baudry (2), laquelle viz sera soubzpendue pour venir

(1) On ignore si ce pupitre a été exécuté; on retrouve simplement adossés à la porte Royale deux pilliers qui, appartenant incontestablement par le style au seizième siècle, contrastent avec les autres parties de l'édifice, qui datent du treizième, et paraissent par conséquent être bien ceux dont il est question dans notre marché.

(2) A cette époque le chambrier de Notre-Dame s'appelait Baudry. Ce passage le concernerait-il, et faut-il comprendre que l'on

gagner pardevers l'église à monter dedans le d. pulpitre ; et sera le pavé du d. pulpitre à la haulteur de la voulte de la d. porte Royale : et ne sera tenu le d. *De Beausse* faire aucuns ymages, mais sera tenu faire les places à mettre les d. ymages, selon l'ordonnance ou ainsi qu'il plaira au d. maistre Wastin, et rendra le tout fait, parfait et assis bien et deuement, comme il appartient, dedans deux ans prochain venans, et, pour ce faire, iceluy soubzchantre a promis et promet bail-ler et paier au d. *de Beausse* la somme de cinq cens livres tournois, au feur que iceluy *de Beausse* beson-nera, sur la quelle somme de V^c l. t. le d. *de Beausse* confessa avoir eu et reçu du d. maistre Wastin para-vant huy la somme de cinquante livres tournois et presentement icelluy *de Beausse* a reçu du d. Des-feugeraiz autres cinquante livres tournois, en vingt escuz soleil dix gros de Milan, et cent douzains va-lans cent solz tournois, faisans ensemble les d. L l. t., desquelles deux sommes montans ensemble à la somme de cent livres tournois icelluy *Jehan De Beausse* s'est tenu pour content et bien paié, quite, etc. Et oultre a promis et sera tenu icelluy soubzchantre four-nir au d. *de Beausse* toutes pierres et autres matières ad ce necessaires et aussi de chaulx, sablon, bois et matieres pour faire eschaufaulx ad ce convenables. Et

prit pour faire l'escalier de cette chaire l'espace d'une chambre bâ-tarde qui était affectée aux besoins de son logement ou de son em-ploi ?

a esté dict et accordé que, si après que le d. pulpitre sera fait et parfait, le d. *De Beausse* affermoit avoir eu perte en la façon d'icelluy pulpitre, le d. soubzchantre en ce cas sera tenu et a promis paier au d. *De Beausse* la somme de cinquante livres tournois, oultre la d. somme de V^c l. t., et partant icelluy *De Beausse* en ce cas auroit pour le d. pulpitre V^c L l. t. qu'il demandoit au dict soubzchantre pour tout le d. pulpitre, promettant, etc., obligéant, etc., renonçant, etc. Presens ad ce pour tesmoins discrettes personnes M^{es} Laurent le Camus et Pierre Mesnaiger, presbtres, demourans à Chartres.

Le samedi 15 nov. 1522, honneste personne *Jehan de Beausse*, maçon, demourant à Chartres, baille à honneste personne Guillaume Hervé, procureur et praticien en court laye à Chartres, ad ce present, preneur du jourd'huy jusques à ung an prochainement venant, Gracian de Beausse, filz dudit Jehan (1), ad ce présent, pour servir audit Hervé en son estat à la praticque, ainsi qu'il appartient, moyennant la somme de douze livres tournois, que ledit

(1) Ce Gracian était le fils de la première femme de Jehan de Beausse qui était morte à ce moment, puisqu'on trouve à la date du 27 décembre 1522 une procuration passée par « Martine d'Aclainville, veufve de feu Jehan Fauveau, à present femme de Jehan de Beausse, maçon de l'œuvre de l'Eglise de Chartres. »

Jehan de Beausse sera tenu et a promis paier audit Hervé.

Le jeudi, 24^e jour de novembre 1524, fut présent honneste personne, *Jehan Texier*, dit *de Beausse*, masson, demourant à Chartres. Confesse que, dès quatre ans ou environ, il bailla, céda et transporta et par ces présentes baille, cède et transporte dès maintenant à *François Martin* l'aisné, aussy masson, demourant de présent à Saint Lyénard de Marcheznoir (1), ad ce présent et acceptant pour luy et ses aians cause, tout et tel marché que ledit *de Beausse* avoit et a avec les gaigers et paroissiens dudit Marcheznoir, de faire construire et édifier une tour, jà commencée, à faire en icelle église au costé devers le grant chemin tendant dudit Marcheznoir à Bloys, avec tous droiz, raisons, poursuites, demandes et actions qui audit cédant porroient et pevent compéter et appartenir à cause de ce. Ceste cession et transport faiz à la charge que ledit Martin, ad ce présent, sera tenu, a promis et promet bien et deument faire et parfaire de toute massonnerie et assiete icelle tour, le tout bien et deument, pour la somme et selon et ainsi qu'il est contenu au traicté.

(*Le reste a été détruit par l'humidité.*)

(1) Marchenoir, département de Loir-et-Cher, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Blois.

II

TOUSSAINT CACHANT, MAÇON.

Marché pour l'Eglise de Poyvillier.

Vendredi, 4^{me} jour de fevrier 1518 (1519), Jehan Pichon, dict Mygnars, Mathry Pierre, et Marin Beruyer, tous laboureurs, demourans a Poisvillier (1), tant en leurs propres et privéz noms que comme gaigers de la fabrique de l'Eglise de Poisvillier, en la présence de Jehan de Neufville et Jehan le Moyne, paroissiens de la paroisse et église du dit Poisvillier, ont marchandé à *Toussains Cachant*, maçon, demourant à Chartres, ad ce présent, en la manière qui en suit : c'est assavoir que le dit Cachant a promis aus dits Pichon, Pierre et Beruyer ès dits noms, faire construire et édifier bien et deuement, de son mestier de maçon, le cueur de l'église du dit Poisvillier à cinq pans et à six pilliers de pierre de taille à cinq vourières, chacune vourière de la largeur et haulteur qu'elle se pourra estandre en haulteur et largeur, des quelles cinq vourières celle du bout du cueur sera assise sur ung moyneau que le dit *Toussains* sera tenu faire, et oultre le dit *Toussains* sera tenu faire et asseoir à la maçonnerie de la dite église une ceynture de quartiers en manière de talu

(1) Village à sept kilomètres de Chartres.

par le bas de la maçonnerie, ensemble ung larmyer assis dessoubz l'ensolement des vourières. Item sera tenu de tailler et asscoir l'entablement pour mettre sur la maçonnerie, la quelle maçonnerie sera de vingt piedz de hault depuis rez de chaussée, et par le bas sera la dite maçonnerie de trois pieds ou environ de largeur; et les dits gaigers fourniront de toutes matières, pierres, sablon, chaulx et quartiers en place, avecques ce de bois et carreau et cordes pour eschafauder, et aussi fourniront au dit *Toussains* une maison au dit Poisvillier pour soy loger et ses varletz. Ce marché faict pour le pris et somme de quarante solz tournois pour chacune toise de la dite maçonnerie, dont les dits Pichon, Pierre et Berruyer ès dits noms ont promis paier au dit *Toussains* trente cinq solz tournois, et noble M^e Mile d'Illiers (1), doyen de Chartres, et M^e Jehan Hurtault, presbtre curé de la cure et eglise parrochial du dit Poisvillier, ont promis paier par moitié au dit *Toussains* cinq solz tournois pour chacune toise de la dite maçonnerie, au feur qu'il besongnera, et seront toisez tous paremens par dehors, et ne pourra le dit *Toussains* contraindre

(1) Depuis évêque de Luçon en 1526; il était neveu de Miles et de René d'Illiers, tous deux évêques de Chartres. Les armes de la famille d'Illiers, d'or à six annelets de gueules, se voyaient autrefois sur une vitre de la chapelle de la communion, derrière le chœur de l'église de Sainte-Foy de Chartres, vitre donnée par Florent d'Illiers, baron dudit lieu et du Chesne-Doré, bailli et capitaine de Chartres, frère des deux évêques de Chartres, mort en 1475. (Bibl. imp. Collection Gaignières. Départ. des mss., cabinet des titres.)

les dits gaigers à luy quérir ne fournir matières à faire la dite maçonnerie, si non ce qu'ilz en pourront avoir du revenu de la dite eglise et fabrique du dit Poissvilliers, et aussi ne pourront les dits gaigers faire besongner à la dite maçonnerie autre maçon que le dit *Toussains*, promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Présens ad ce pour témoins maistre Jehan Bocher, curé de Mairie, Malortye, Chaperon, presbtres.

III

BERTHAULT PERRENET, SCULPTEUR.

24 mai 1520. *Berthault Perrenet*, ymagier, demeurant à Chartres et sergent du tour de l'église de Chartres, vend, cède et transporte, dès maintenant à toujoursmais, à Maulry Revel, marchand, demeurant à Chartres, ad ce présent, acheteur pour luy, l'office de sergent du tour de la dite église, que ledit *Berthault* obtenoit en icelle église, lequel office icelluy *Berthault* a promis résigner ès mains de vénérable personne Jehan Clause, chanoine et chevecier de ladite église de Chartres, au prouffit dudit Maulry et non aultre, pour par icelluy Maulry en estre pourveu et en jouir, ainsi que faisoit ledit vendeur (1). Ceste vente faicte

(1) Maulri Revel était encore sergent du tour du chœur le 25 septembre 1538.

pour le prix et somme de quatre vingts livres tournois, que ledit *Berthault* en a confessé avoir eu et reçu dudit acheteur. Dont, etc., quittant, etc., promettant etc. obligeant etc. renonçant etc. Présens ad ce pour tesmoins vénérables M^e Loys Jourdain, chanoine de Chartres, et Michel Hubert, sergent de la dicte église.

IV

JEHAN SIGUERRE ET JACQUES LEVASSEUR, ORFÈVRES.

Jehan Siguerre, orfèvre, demourant à Rouen, s'est ce jourdhuy loué à *Jacques Le Vasseur* (1), aussi orfèvre, demourant à Chartres, et luy a promis le secourir en son dit mestier pour faire et parfaire la chasse Saint Piat (2), selon le contract et obligation faicte entre Messieurs de chappitre et le dit *Vasseur*, et luy promet ne le laisser, pour aller servir ung aultre, jusques ad ce que la dite chasse soit parfaicte, moyennant que le dit *Levasseur* luy promet payer, chacun mois qu'il besongnera, la somme de LXX sols tour-

(1) L'associé de Jean de Beausse pour la reconstruction du clocher neuf s'appelait Thomas Levasseur; Jacques était sans doute un de ses parents.

(2) Cette châsse n'existe plus; comme on le voit par ce marché, on avait commencé à la couvrir d'argent en 1528, et on y avait déjà employé 56 marcs d'argent en 1562, lorsqu'il fallut vendre le tout par ordre du roi, pour nécessité de l'Etat. Il ne resta que le bois de la châsse qui était de la longueur d'un corps entier. (Catal. mss. des reliques de Chartres, 1682, Arch. d'Eure-et-Loir.)

nois, aussi longuement que la dicte besongne durera, et est commencé le premier moys le premier jour de ce moys de may, et avecques ce le loger et luy faire ses despens, durant le temps que la dite besongne durera. Promettant, etc., obligeant, le dit *Siguerre* son corps tenant prison, etc., renonçant, etc.; présents à ce pour tesmoins Jehan Brilard et Estienne Vignan. Fait et passé le lundi XII^e jour de may mil v^eXXI. •

V

MATHURIN DELORME, SCULPTEUR.

Jeudi, seizième jour de mai v^eXXI, *Mathurin Delorme*, ymaiger, demourant à Chartres, confesse avoir marchandé avec vénérable et discrète personne, maître Symon Palluart, chanoine de Chartres et curé de Saint Sauveur en Thimerays (1), absent, en la per-

(1) Aujourd'hui Saint-Sauveur Lévalville, village à trois kilomètres de Châteauneuf en Thymerais, arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir). — Il était différent de Saint-Sauveur de Tiron, commune de Gardais, à propos duquel nous citerons, puisqu'il s'agit de l'art dans le pays chartrain, ce passage d'Orderic Vital qui se rapporte à l'année 1110 :

« Denique (Bernardus, abbas Quinciacus) post plures circuitus ad venerabilem episcopum Ivonem devenit, et, ab eo benigniter susceptus, in prædio Carnotensis ecclesiæ cum fratribus quibusdam constitit, et in loco silvestri, qui Tiron dicitur, cœnobium in honore Sancti Salvatoris construxit. Illuc multitudo fidelium utriusque ordinis abunde confluit, et prædictus pater omnes ad conversionem properantes charitalivo amplexu suscepit, et singulis artes, quas noverant, legitimas in monasterio exercere præcepit. Unde libenter convenerunt ad eum fabri, tam lignarii quam ferrarii,

sonne de M^e Guillaume Berou, son chapelain, ad ce présent et stipulant pour luy, et luy avoir promis et promet faire ung ymaige de Trinité en pierre, pareil et semblable à l'ymaige de Trinité qui est dessus la table de devant le maistre autel de l'église des Jacobins (1) de cette ville de Chartres, auquel ymaige y a ung Dieu le père assis, tenant entre ses mains une croix, en laquelle est l'ymaige du crucifix, et devant la bouche dudit ymaige de Dieu le père y a ung pigeon sortant de la dite bouche. Et aussi a promis le dit *Delorme* faire le dit ymaige de Trinité de bonne pierre de la carrière des Vaulx de... (2), à ses despens fournir de la dite pierre et rendre en sa maison, assise à Chartres en la rue de Muret (3), et livrer au dit Pal-luau le dit ymaige, bien et deuement fait et parfait de son mestier de taille, moiennant la somme de neuf livres tournois, sur laquelle somme de 9[#] ^{ts.} le dit *Ma-*

sculptores et aurifabri, pictores et cæmentarii, vinitores et agricolæ, multorumque officiorum artifices peritissimi. Sollicite quod eis jussio senioris injungebat operabantur et communem conferebant ad utilitatem quæ curabantur. Sic ergo, ubi paulo ante in horribili saltu latronculi solebant latitare et incautos viatores in cursu trucidare, adjuvante Deo, in brevi consurrexit monasterium nobile. » (*Ord. Vitalis Hist. eccl.*, lib. VIII.)

(1) L'église des Jacobins, aujourd'hui démolie, était située près des anciens remparts, du côté de la porte Saint-Jean. Sur son emplacement a été construite depuis la maison des sœurs hospitalières de Saint-Paul.

(2) Le mot est resté en blanc. Sans doute Vaulx-de-Cernay (Seine-et-Oise).

(3) C'est au n° 8 de cette rue, qui existe encore, que mourut Jean de Beausse, en 1529; la ville de Chartres se propose de rappeler cet événement par une inscription.

thurin a eu et reçu presentement des deniers du dit Palluau, par les mains d'iceluy Bérrou quatre livres tournois; dont, etc., quittant, etc., promettant, etc., obligeant, etc., recevant, etc. Présents ad ce pour tesmoins Pierre de Rouelle et Gilles Cherré, chanoines, demourant à Chartres.

VI

NICOLAS GUIBERT, SCULPTEUR.

Contrat pour l'église d'Abluys (1).

Le jeudy, 14^e jour de l'an 1526, *Nicolas Guybert* (2), ymaiger, demourant à Chartres, a prins à faire et parfaire en tasche et journées, tant par luy que les siens, de honorable personne Symon Barbier, parroissien et gaiger de l'église parrochial d'Abluys, bailleur oudit nom de gaiger, c'est assavoir : une platte-bende de pied et demy de haulteur, huit toises ou environ de longueur; et sera icelle plate-bende enrichie juxte le portraict sur ce faict ou myeux, avecques quatre pilliers en long des autelz, lesquelz pilliers auront chacun d'iceulx sept piedz et demy de

(1) Abluys, (Seine-et-Oise), canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet.

(2) Au mois de mars 1540, nous voyons Nicolas Guybert prendre à loyer une maison assise à Chartres, en la rue de la porte Châtelet.

haulteur ou environ et demy pied de large, chacun d'iceulx quatre pilliers, qui seront enrichiz bien et deuement, selon ledit portraict signé au doz. Item aura quatre autres pilliers, qui seront de la haulteur desdits deux autels, ainsi que de présent sont assis lesdits autels ; et seront chacun d'iceulx pilliers enrichiz selon la besongne et devis. Item y aura, entre le maistre autel et l'huisserie, une piscine remplie d'un tabernacle à l'antique, et le dessus de l'huisserie sera honnestement enrichy à l'équipolent de l'autre semblable besongne. Item y aura une autre seconde piscine à l'autel Notre-Dame, faicte et enrichie comme la dite première piscine, et tout ce sera tenu et a promis faire et parfaire. Ledit Symon Barbier, bailleur ou dit nom, sera tenu et a promis fournir de la pierre de Saint Leu de Serens (1) pour cest affaire, toutes autres estouffes et matières, aux despens, fraiz et mises de la fabricque d'icelle église d'Abluys, avecques ung maçon pour démouler et asseoir la besongne concernant l'office de maçon, d'autant que la besongne se monstrera, sans diminution du loyer cy-après escript. Ceste prise faicte pour le pris et somme de quarante livres tournois, que pour ce ledit gaiger, bailleur, lui en a promis payer en faisant ladite besongne, qui commencera à estre faicte par ledit preneur de samedi prochainement venant en huit jours, et espère

(1) Saint-Leu d'Esserent (Oise), à douze kilomètres de Senlis.

icelluy preneur ladite besongne estre parfaicte dedans la Penthecoste prochainement venant. Et huit jours après le commencement de la dite besongne, avancera ledit bailleur audit preneur la somme de dix livres tournois, et paiera le résidu au prorata d'icelle besongne, jusques à fin de paiement et sera de tout ledit preneur satisfait en la fin de ladite besongne. Promettant, etc.; obligéant, etc.; renonçant, etc. Présens pour tesmoings Jehan Bullet et Jacques Ricou, parroissiens dudit Abluys et autres.

Nota. J. Beuland, M. Roulay aussi présens.

VII

JACQUES BEAUNYEZ, MAÇON.

Jaques Beaunyez (1), maistre maçon, demourant à Chartres, confesse avoir marchandé avecques vénérables et discrètes personnes les doyen et chappitre de l'église Saint André de Chartres (2), ès personnes de maistres Jaques Moreau et Jehan Aubouyn, chanoines, et Jehan Hurtault, curé de la dite église Saint André, ad ce présens, et stipulant pour les dits doyen et chappitre d'icelle église, de faire et parfaire, bien et deue-

(1) La même chose, comme sens, que le nom de Beauneveu.

(2) L'église Saint-André, détruite en partie à notre première révolution, sert aujourd'hui de magasin à fourrages; la tourelle dont il est ici question se trouvait dans un terrain depuis converti en jardin.

ment, ainsi qu'il appartient, de pierre de Saint-Leu de Serans, la couverture d'une tourelle nouvellement érigée au côté dextre et chevet d'icelle église Saint-André, la quelle tourelle les gaigers de la dite Eglise ont puis n'a guères baillée et délaissée aus dits doyens et chappitre, et fournira le dit *Beaunyez* de toute pierre ad ce nécessaire, et sera ladite couverture à escaille de poisson selon la rotundité dont elle est commencée et de la façon de ung patron et pourgect pour ce faict, et presentement exhibé par le dit *Beaunyez*, et par les dits chanoines et curés accordé, et par nous de leurs consentemens paraffé, et à eulx rendu; ensemble le dit *Beaunyez* a aussi promis aus dits de Saint-André et promet ès personnes des dessus dits stipulans faire une voulte, qui sera par-dessoubs la dite couverture en façon d'une croisée d'ogive ou tierseron, et, pour icelle faire et parfaire bien et deuement, fournira le dit *Beaunyez* de toutes matières ad ce requises et nécessaires, sauf et excepté de chaulx, cymment et de crampons, s'aucuns en fault, les quelz chaulx, cymment et crampons fourniront iceulx doyen et chappitre de Saint-André à leurs despens, et aussi fourniront iceulx doyens et chappitre de chaulx et cymment pour faire la dite couverture. Item ledit *Beaunyez* a aussi promis aus dits de Saint André faire une voulte de quatre tierserons dessus l'allée par la quelle on entre en la dite tourelle, et fournir de toutes matières pour faire la dite voulte, sauf

et excepté de chaulx et de cyment, dont fourniront les dits de Saint André à leurs despens. Et sera la dite voulte selon le patron ou pourtraict fait et exhibé par le dit *Beaunyez*, et accordé par les dits stipulans, et de leurs cōsentemens paraffé par nous et à eulx rendu. Et à promis ledit *Beaunyez* faire et parfaire lesdites voutes et couverture telles que dessus; les blanchir et enduyre, ainsi qu'il appartient, et le tout rendre prest et parfaict dedans le jour et feste de Tous Saintz prochainement venant. Ce present marché faict pour et moiennant le prix et somme de soixante quinze livres tournois, sur laquelle somme le dit *Jacques Beaunyez* a presentement eu et reçu des dits de Saint-André, par les mains de M. Guillaume Bérrou, leur procureur, ad ce présent, la somme de trente livres quinze solz tournois en or, dont se quittant, etc., et le surplus luy sera païé au feur qu'il besongne. Promectant, quittant, etc., obligéant, etc., renonçant, etc. Présens ad ce pour tesmoins honorable homme, maistre Jehan Bichot, licencié en loix, et M^e Jaques Hubert, presbtre, curé de Beauches (1), demourant à Chartres. Fait et passé le vendredy XIX^e jour de juillet M. v^c. XXVII.

(1) Beauche est à sept lieues et demie de Dreux.

VIII

JEHAN ET HUSSON TUBAC, BRODEURS ET TAPISSIERS.

Le dimanche xxiii^e jour de juillet mil v^e xxxi, vénérable et discrète personne maistre Richard de Tournebeuf, chanoine de Chartres et doyen de Milly en Gastoinois (1), tant en son nom que comme soy faisant fort et portant fort en ceste partie de messieurs les doyen et chappitre de Chartres, d'une part, et honneste homme *Jehan Tubac* et *Husson Tubac*, son fils, marchans, demourant à la ville de Paris d'autre part, lesquels ont convenu et faict le marché tel qu'il ensuit : C'est assavoir que les dits *Jehan Tubac* et *Husson*, son fils, ont promis et promettent achever, parfaire et amender les ymaiges de Jhesus, sainte Anne, sainte Ismérie, encommencez et imparfaitz, selon le patron sur se faict, qui luy ont esté monstré, si comme ilz disoient, et qu'ilz ont tenuz pour veu, et aussi corriger et amender les ymaiges de saint Servaiz (2) et saint Jehan l'Évangeliste, ainsi qu'il sera requis pour le bien et honnesteté de la besongne, pour le pris de vingt-

(1) Département de Seine-et-Oise ; la commune d'Oncy, patrie du peintre Lantara, dépend de ce canton.

(2) Dans la *Marguerite des Vertus*, histoire en vers de la famille de Christ imprimée au seizième siècle, on trouve ces vers :

Ismeria porta saint Servais,
Cousin en oultre à Jésus-Christ.

huit livres tournois, et avecques ce faire et parfaire les ymaiges de Stolanus, père de sainte Anne et sainte Ismérie, qui est conté pour trois ymaiges, de façon et estoffes d'or de Fleurence (1) et de fine soye, avecques ymaiges de sainte Elizabeth, Marie-Cléophe (2) et

(1) L'or de Florence, autrement nommé or de Chypre, comme on le dit quelques lignes plus bas, est un fil de soie recouvert de fil d'or. On voit par là que notre pièce se rapporte à une tapisserie brodée. Quelques exemples suffiront à cette preuve. — « Deux corsèz d'escorpions semez, enlevez, bordez d'or de Chipre; » Ducange, t. I, p. 504. — « Pour fil d'or de Chipre, huit livres parisis; » *Comptes de l'Argenterie* publiés par M. Douët d'Arcq, p. 4. — « Une bourse, faite à l'aiguille, d'or de Chipre; » *Ibidem*, p. 35; Cf. aussi p. 132, 133, 140, 146-8, 298, 341, 393-4. — « Quatuor camisas de cortina cum pectoralibus et gramiciis de opere Cyprensi; » Ducange, t. II, p. 733. — « Unus diaconatus solus, de satino indo sive persico, ad grossos flores lili auri de Chiprà seminatus et ad parvos aurifragos auri de Chiprà, duplicatus veteri taphetazo silvestris coloris; » F. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. II, Additions, p. 463. — « Quatre chappes de satin rouge semées de bisches d'or et d'orfroys d'or de Chypre à hystoires; » F. Michel, t. II, p. 232, note 2. — L'or et l'argent de Chypre coûtaient au quatorzième siècle seize écus la livre; *Comptes de l'Arg.*, p. 109, 295, 344. — L'industrie du fil d'or est originaire de l'Orient et passa ensuite en Italie. On trouve aussi du vieil or de Grèce; Franc. Michel, p. 467, 471. On en fit à Lucques, mais il était fort inférieur, et généralement l'emploi en était interdit par les statuts; Cf. le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, p. 193 et 385. Au commencement du quinzième siècle on en faisait à Gênes; *Comptes de l'Argent.*, préface, p. xxxi. On en fit à Florence au seizième; Cf. Paul Jove, indiqué par F. Michel, tome II, p. 189, note 2. A la fin du seizième, celui de Milan était le plus fameux, et c'est même là que Henri IV le prit pour l'importer en France, et Tirato, qui sous ses auspices établit à Paris, rue de la Tixeranderie, dans le grand bâtiment appelé la Maque, une fabrique de fil d'or, façon de Milan (Cf. une note de M. Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. III, 1855, p. 112-3), était Milanais. (A. de M.)

(2) Marie-Cleophas, sœur de la Vierge et femme de Cléophas, est la mère de saint Jacques le Mineur, de saint Simon, de saint Jude, et d'un Joseph qui doit être le *Joseph le Juste* de notre pièce, où l'on voit cités deux de ses frères.

Marie-Salomé (1), Evyn, Eliud (2), saint Symon, Joseph le Juste et saint Jacques le Myneur, selon le dit patron à luy baillé et qu'il a tenu pour leu, comme dit est, tous les dits ymaiges d'or mué tout à trevers (3) et d'or qui sera de Florence, autrement nommé d'or de Chippre, et aussi faire et parfaire les ymaiges de saint Jacques le Grant et Saint Jude, partie d'or mué et partie de bouture de bonne soye, et rehaussé d'or, avecques les fleurons et diademes qui seront d'or tel que dessus, avec les fleurons et incarnations (4),

(1) Marie-Salomé, femme de Zébédée, est la mère de saint Jacques le Mineur et de saint Jean l'Évangéliste.

(2) Eliud est un des ancêtres paternels que l'on donne à Jésus-Christ : « Achim autem genuit Eliud. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ. » Matth. cap. I, vers. 14-16. Le *Guide de la peinture*, publié par MM. Paul Durand et Didron, dit qu'il doit être représenté comme un vieillard chauve avec une barbe arrondie (p. 129). Nous ne pouvons dire à quel personnage se rapporte le nom d'Evyn.

(3) *Mué tout à travers*, de *mutatus*, ce qui peut équivaloir à de l'or changeant. On rend changeantes les étoffes de soie par l'emploi simultané de fils d'une ou de plusieurs couleurs dans la trame et d'une autre couleur dans la chaîne ; pour obtenir le même effet dans un fil d'or, au lieu de former la spirale, qui en recouvre l'âme, avec un seul fil d'or, on peut la former de plusieurs fils d'or très-fins et de couleurs différentes, dont la juxtaposition produit des teintes qui varient suivant la position de la personne qui regarde. On a dit aussi de *l'or nué*. On trouve en effet dans les *Recherches sur les étoffes de soie* de M. Francisque-Michel la mention d'un surcot couvert « d'arbrisseaux brodés à ung pygart de broderie d'or nué sur chaque tige. » Le mot est imprimé *nue*, mais le sens de *nuda* ne peut être admis ici ; à quoi bon dire que la broderie restera ce qu'elle est évidemment ; comme il n'y a d'intérêt à exprimer qu'une modification, il faut naturellement lire *nué*, c'est-à-dire *nuancé*, de *nutare*, qui au figuré signifie être incertain, osciller. (A. de M.)

(4) C'est à dire les chairs représentées au naturel. La langue du blason a conservé dans ce sens le mot *carnation*.

et les noms des dits ymaiges au dessoubz d'iceulx selon le dit patron; de tous les quelz ymaiges, en comptant Stolanus pour trois, ils doivent avoir et auront, de chacun d'iceulx ymaiges, la somme de quarante livres tournois, l'un portant l'autre, montant ensemble la somme de cinq cens vingt livres tournois, et aussi seront l'arbre et le branchaige contenu ou dit patron, d'or mué tel que dessus, pour le pris de quatre vingtz livres tournois; et, pour tant que les dits *Tubac* demandèrent la somme de cent livres pour ledit arbre et branchaige (1), cela a esté moienné en telle manière que le dit de Tournebeuf leur a baillé comptant la somme de dix livres, outre les sommes dessus dites, avec la somme de cent solz tournois pour estre venuz à Chartres, et a promis le dit de Tournebeuf mettre entre les mains de vénérable et discrète personne monsieur maistre Jehan Dudrac, doyen de Paris et chanoine de Paris, dedans le premier jour de septembre prochainement venant, la somme de cent cinq livres tournois d'une part, pour la façon et étophes du dit Stolanus, et vingt huict livres pour la perfection des dits autres ymaiges commencez, et après qu'ilz auront faict le dict Stolanus, et à chacune des dits ymaiges commencez, ou durant le temps qu'ilz les fe-

(1) Faut-il conclure de ceci que la tapisserie était disposée en forme d'arbre généalogique, comme l'arbre de Jessé pour la généalogie de la Vierge?

ront, mon dit sieur le doyen de Paris leur délivrera les deniers d'iceluy de Tournebeuf, et, ce fait, le dit de Tournebeuf envoira audit doyen autres deniers au pris que la besongne se fera, affin que les dits *Tubac* ne tardent d'estre paieez en faisant les dites ymaiges, et ne seront les dits *Tubac* pressez ne contraincts de faire et parfaire les dits ymaiges et branchaige plus tost que dedans deux ans prochainement venant, les quelz ymaiges et branchaige ils envoiront et rendront en la ville de Chartres à leurs propres coustz et despens, au pris qu'ilz les feront; toutes lesquelles sommes, pour la façon d'iceulx ymaiges et branchaige et pour la perfection des autres ymaiges non parfaictz, se montent à la somme de vi^c xxviii livres tournois, en ce non compris la somme de quinze livres tournois ce jourd'huy baillée aus dits de *Tubac*, comme dict est, dont, etc., quittant, etc., promettant, etc., obligeant, etc. Présens ad ce pour tesmoing vénérable et discrète personne maistre Jehan Favereau, chanoine de Chartres, et M^e Jehan de Salle, curé de Nogent le Phays (1), demeurant à Chartres. Faict et passé le dimenche xxiii^e jour de juillet, l'an mil cinq cens trente et ung.

(1) Nogent-le-Phaye, à une lieue et demie de Chartres.

IX

CARDIN DE SAINT-REMY, BRODEUR.

Jeudi, viii^e jour de janvier 1533 (1534), *Cardin de Saint Remy*, brodeur, demourant à Chartres (1), a traicté, convenu et accordé avecques vénérables et discrètes personnes, maistres Jehan Bourguyneau et Noel Tison, chanoines de Chartres, maistres et administrateurs de l'œuvre de l'église de Chartres ad ce présens, et leur a promis faire sur le veloux blanc, ordonné pour couvrir la sainte chässe (2), la besongne de son mestier selon le devis qui ensuit : premièrement, au devant de la couverture de la dite sainte chässe y aura ung ymaige de Notre Dame tenant son enfant, et au desoubz de ses piedz sera ung croissant, et tout à l'entour dudit ymaige ung soleil à réons, et au dessus de la Notre Dame y aura une cou-

(1) Le 23 mars 1540, Cardin de Saint-Rémy, brodeur, prend à loyer la maison où pend pour enseigne le *Cornet*, assise en la rue de la Rotisserie.

(2) En 1562, le roi ayant ordonné la vente des reliquaires, les chanoines, échevins et habitants de la ville firent d'extrêmes instances pour conserver du moins la sainte chässe. Le roi se rendit à leur prière, mais à condition qu'on rembourserait la valeur à laquelle serait estimé ce précieux reliquaire. On le pesa, et on trouva qu'il y avait dessus environ 60 marcs d'or et 20 d'argent; moins heureux à la révolution de 89, les habitants de la ville de Chartres ne purent sauver cette chässe magnifique, qui fut portée à Paris et convertie en monnaie pour les besoins de l'Etat. (Catal. manusc. des reliques de N.-D. de Chartres.)

ronne de broderie, semée de perles qui luy seront fournies, et, au dessus de la Notre Dame, y aura deux anges tenans la chemise Notre Dame, et tout l'entour dudit veloux sera rempliz d'enticque, et, aux deux boutz de la dite chasse, de l'enticque, en ensuivant les patrons par ledit Cardin monstrez à Messieurs de chappitre. Le tout faict de fin or et fine soye, et le tout aussi bien faict comme l'arbre Jessé qui est sur la chappelle de veloux lanc (*sic*) ou la chapelle des Trespasés. Et aussi fault trois boutons de perles au hault de la dite chasse, et au dessoubz chacun bouton y aura une houppe d'or et de soye cramoisie, et l'enticque, qu'il faudra pourfiller de soye rouge, sera de soye cramoisie. Et aux coings y aura une frange d'or et de soye cramoisie, et une estouffeze d'or et de soye, et au darrière, sur le doz d'asne de l'estuy de ladite chasse, y aura quelques anticques et rainsseaulx dessous le veloux, de fin or et de fine soye cramoisie, pour le pris et somme de vingt deux escuz soleil, qui luy seront paieez au fur qu'il besongnera, et la rendre faicte et parfaite dedans le jour de Karesme-prenant prochainement venant. Promettant, ... obligeant... Présens ad ce pour tesmoings M^e Jehan Poulain.

X

FRANÇOIS MARCHANT, D'ORLÉANS, SCULPTEUR,
ET
JEHAN BENARDEAU, D'ORLÉANS, ARCHITECTE.

Mardi, xii^e septembre v^c XLII, vint et fut présent maistre *Françoys Marchant*, ymaigier, tailleur en marbre et pierre, demourant à Chartres, lequel congnut et confessa, etc., avoir marchandé et prins à faire, de bonne pierre de Tonnerre, de vénérables maistres Jehan Nantier et Mathurin Forget, chanoines de Chartres, maistres et administrateurs de l'euve et fabricque de l'église de Chartres, ad ce présens, deux histoires, avec le revestement d'un pillier, pour mettre au tour du cueur de l'église Nostre Dame de Chartres; la première histoire sera de la purification nostre Dame, la seconde des Innocens (1), chacune de deux histoires portant cinq personnages, de la grandeur et haulteur de celles que a faict par cy devant, au dit tour de cueur, deffunct M^e Jehan Soulas (2), et aussi bonnes ou meilleures que icelles, tant au plain que à la taille, la dite seconde histoire semée de petitz

(1) On voit encore ces groupes autour du chœur de l'église N.-D. ; mais, dans celui de la Purification, la statue de la Vierge a été brisée, et on lui a maladroitement substitué un personnage à la mine sévère.

(2) Voyez *Documents, supra*, t. IV, p. 194.

Innocents entiers et par membres, oultre les dits cinq personnaiges, et au revestement du dit pillier sera l'histoire de la fuytte d'Egypte, qui sera de basse taille et à demye bosse comme celluy de la Nativité nostre Seigneur, suyvant en perfection et bonté de taille les deux histoires dessus dites, et, pour ce faire, suyvra le calibre et ordonnance qui luy sera baillée par les dits maistres de l'euvre dedans Noël prochainement venant. Lesquelles deux histoires et revestement de pillier le dit *Marchant* sera tenu rendre et asseoir prestes sur la place et forme des tabernacles, sans pieres masticquées portans dommaiges aus dites histoires, ains saines et entières, le tout à ses propres coustz et despens, savoir est l'histoire de la Purification dedans la my aoustz prochainement venant, et l'histoire de Innocens et revestement de pillier dedans la feste de Penthecoste prochainement après ensuyvant, moiennant le pris et somme de quatorze vingtz livres tournois que les dits maistres et administrateurs susdits ont promis paier au dit *Marchant*, c'est assavoir, présentement la somme de iiii^{xx} liv. tournois pour faire la provision des dites pierres de Tonnerre, iiii^{xx} livres tournois après l'assiette de la Purification, et le reste, qui est six vingtz livres tournois, après avoir assis l'histoire des Innocens et revestement de pillier, lequel *Marchant* a promis et sera tenu fournir de pierre de Tonnerre et du meilleur ban de la carrière du dit Tonnerre, et toutes autres choses requises à

faire, parfaire et asseoir les dites histoires et revestement de pillier, promettant, etc., obligéant, etc., tous ses biens et spécialement le bien et mestairie de Bernardière, appartenant au dit *Marchant*, assis en la Parroisse de Guillonville près (le mot *Neuvy* manque dans le mss.) en Beaulse (1), renonçant... Présens ad ce pour tesmoins : Nicolas Beruchon, du duché d'Orléans, et Gilles le Cousturier, cleric, demourant à Chartres.

Extrait du Véritable Inventaire de la Royale Abbaye de St Père en Vallée de Chartres par Dom Bernard Aubert, 1672, cap. 126.

« En l'an 1543, les figures d'albastre, qui sont au grand autel
 « de l'abbaye de St Père et celles du jubé qui sont de pierre
 « de raiasse, furent achevées avec la maçonnerie. *Jehan Benardeau*,
 « maistre maçon d'Orléans, pour faire la maçonnerie, colonnes,
 « corniches de tout le grand autel et du jubé qui est au
 « bas du chœur, eut la somme de cinq cens livres; et *François*
 « *Marchand*, maistre imaigier à Orléans, pour faire les trois pièces
 « de relief, ou basses-tailles, qui représentent les mistères de la
 « Passion de Jésus-Christ et font la contretable du grand autel, et
 « pour les figures de la vierge Marie qui tient de son bras gauche
 « son petit filz Jésus, celle de l'apostre St Pierre et celle de St Paul
 « apostre, le tout d'albastre, et pour faire les figures de la Vierge,
 « de St Pierre, de St Paul, de St Benoist et de St Christophle, de
 « pierre de raiasse, et toutes les basses-tailles ou reliefs qui sont
 « au jubé, et les autres ornements du grand autel et jubé, reçeut

(1) Guillonville est à égale distance de Neuvy en Beauce, qui est dans l'arrondissement de Chartres, et de Neuvy en Dunois, qui est, comme Guillonville, à sept lieues de Châteaudun (Eure-et-Loir).

« la somme de douze cens vingt cinq livres pour entier payement.
 « Ces ouvrages sont si merveilleux que, si à présent (1672) ilz
 « estoient à faire, un ouvrier qui pouroit les bien faire en voudroit
 « avoir plus de quatre mille livres. Il y a apparence que l'abbé
 « François de Brilhac avoit laissé quelques sommes d'argent pour
 « faire ces ouvrages et que frère Christophe de la Chaussée y con-
 « tribua aussy, d'autant que les armes de l'abbé François de
 « Brilhac et celles du frère Christophe de la Chaussée, qui sont
 « d'azur à trois losanges d'argent, au chef cousu de sable chargé
 « d'un lion léopardé d'argent, sont au grand autel ; et je crois que
 « la structure dudict grand autel fut faicte en mesme temps que
 « le monument de l'abbé François de Brilhac (1). Pour le jubé, il
 « y a apparence que l'abbé Pierre de Brisay donna aussi quelque
 « argent pour achever cet œuvre merveilleux, parce que ses armes
 « y sont gravées en plusieurs endroits de la voute, comme celles
 « de l'abbé François de Brilhac et celles de Christophe de la
 « Chaussée, lequel voulut que le maistre imaigier mist un St Chris-
 « tophe au jubé comme estant son patron.

« Ce furent les mesmes ouvriers, *Jehan Benardeau et François*
 « *Marchand*, qui firent la chapelle de la Conception de la très-pure
 « Vierge, et ce fut frère Christophe de la Chaussée, religieux,
 « prieur et sacristain de l'abbaye de St Père, qui donna cet ou-
 « vrage et paya à Jehan Benardeau, pour la maçonnerie, co-
 « lonnes, corniches, friche, arquiteave de pierre de Vernon et de
 « pierre de lyé et autres besoignes, excepté les images, la somme
 « de trois cens cinquante livres, qui estoit le prix du marché passé
 « le 8 novembre 1543, et paya à François Marchand, pour quinze
 « images et trois sibilles, toutes de pierre de raiasse, et pour les
 « figures qui sont sur la contretable de la chapelle, la somme de

(1) « Le 4 avril 1540 après Pasques, décéda à Jusiers » — Ju-
 siers-la-Rivière ou Juziers-la-ville, à deux lieues de Mantes —
 « François de Brilhac, religieux profès et abbé de St Père. Son corps
 fut apporté en son abbaye et enterré à costé de l'épistre du grand
 autel entre les deux pilliers, sans autres marques que les armes
 de sa famille, qui sont d'azur à trois fleurs de lys d'argent. »
 (Note de D. Aubert.)

« cens écus d'or soleil, qui ne valoient en ce temps là que deux
 « cens vingt cinq livres, en sorte que tout l'ouvrage de cette cha-
 « pelle avec les figures ne coustoit que cinq cens soixante quinze
 « livres; et maintenant ce seroit un ouvrage de trois mille livres. »

Le registre du tabellion de l'abbaye de S^t Père manque pour l'année 1540, et il est probable que c'est alors que fut passé le contrat pour la maçonnerie et la décoration du jubé; car malgré nos recherches nous n'avons pu le trouver ni dans les registres antérieurs ni dans ceux postérieurs. Il faut donc nous en tenir au récit de D. Aubert, que viennent d'ailleurs confirmer des quittances de Benardeau et Marchand, qui prouvent que pendant les années 1541 et 1542 ils étaient encore occupés à l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Les dernières quittances de François Marchand sont du 13 septembre 1543, et établissent que la somme qui lui fut payée fut 1,625 livres, dont 500 livres au compte de Christophe de la Chaussée et 1,125 à celui de Pierre de Brizay.

Le dimanche, 12^e jour de novembre 1542, honneste personne *François Marchand*, maistre ymager, à présent demourant à Chartres, confesse avoir eu et reçu, dès le 23^e jour de mars 1541, cinquante livres tournois, le 10^e jour de juing, audict an, cinquante livres tournois, le 5^e d'aoust, au dit an, cinquante livres tournois, de vénérable et religieuse personne, frère Christoffe de la Chaussée, presbtre et secretain de ladicte abbaye, sur et tant moins de plus grant somme à luy deue, à cause des œuvres d'ymaigerie qu'il a prins et est tenu à faire en ladicte abbaye. Et si a encores ledict Christophe présentement baillé et paié audict *Marchand*, la somme de soixante et dix livres tournois, sur et tant moins de l'œuvre de son dict estat de ymager qu'il est tenu faire en ladicte abbaye M^r Saint-Père.

Le samedi, 18^e jour de novembre 1542, *François Marchand*, maistre ymager, demourant à Chartres, confesse avoir eu et reçu de Réverend Père en Dieu, M^r M^e Pierre de Brizay, abbé commandataire de ladicte abbaye, la somme de soixante dix livres tournois, sur et tant moins de plus grant somme, qui peult estre deue

audict *Marchand* à cause des œuvres d'ymagerie qu'il a prins à faire en ladicte abbaye.

Le jeudi, 13^e jour de septembre 1543, maistre *François Marchand*, ymaiger, demourant à Orléans, confesse avoir eu et reçu de religieuse personne frère Christofle de la Chaussée, presbtre, secretain de ladicte abbaye, la somme de soixante dix livres tournois, faisant le reste et parpaie de cinq cens livres tournois, pour les œuvres d'imagerie que ledict *Marchand* avoit entrepris de faire à ladicte abbaye.

Dudict jour. M^e *François Marchand*, ymagier, demourant à Orléans, confesse avoir eu et reçu de Révérend Père en Dieu, M^r M^e Pierre de Brisay, abbé commandataire de ladicte abbaye, la somme de treize livres tournois, faisant le reste et parpaie de la somme de unze cens vingt cinq livres tournois, pour toutes et chacunes les œuvres d'ymagerie qu'il estoit tenu faire en ladicte abbaie.

Nous sommes plus heureux pour la chapelle de la Conception ; nous avons les deux contrats originaux, passés devant le tabellion Couppery par Christophe de la Chaussée avec Jehan Benardeau et François Marchand. Le premier est bien, ainsi que nous l'apprend D. Aubert, du 8 novembre 1543, et arrête à 350 livres la somme qui doit être payée pour la maçonnerie. Le second de ces marchés est du 26 janvier 1543 (1544, n. St.).

Le jeudy, 8^e jour de novembre 1543, Vénérable et discrète personne M^e Christofle de la Chaussée, secretain conventuel, prieur de St Père en Vallée de Chartres, d'une part, et *Jehan Bénardeau*, maistre maçon, demourant à Orléans, d'autre part, lesquelles parties ont faict entre eulx les marché et choses cy-après déclarés, c'est assavoir : que ledict de la Chaussée a baillé et baille audict *Benardeau*, preneur, à faire et parfaire les œuvres de massonnerye de une chappelle, que ledict de la Chaussée veult faire édifier de neuf en ladicte église du costé du cloistre (1), en la manière qui

(1) Cette chapelle est connue aujourd'hui sous le nom de cha-

ensuit : Et premièrement sera tenu ledict *Benardeau* faire une chappelle entre les deux groz pilliers de la nef, qui aura de longueur dix piedz ou environ et de largeur dix autres piedz aussi environ, qui se pourchassera au dedans de la nef et de l'allée du costé du cloistre. Item faire par le devant de ladicte chappelle deux pilliers aux deux coings, portans colonnes, piédestal, bases et cappiteaulx. Item plus faire une autre coulonne au pillier cornier du costé de la tour, garnye comme dessus, dont les coulannes, piédestail, bases seront faictes de pierre de Vernon. Oultre faire au dessus desdictes coulannes, corniche, frise, architrave, frontispisse (1). Plus voultre ladicte chappelle de la longueur et largeur ; le tout en ensuyvant le portraict, ou mieulx. Plus faire une cloison de pierre de Vernon sur le devant de ladicte chappelle et faire une huisserie, le tout en ensuyvant le portraict. Plus faire une muraille du costé dudict cloistre, dont sera faictz appartemens

pelle de la Vierge : comme le chœur de la cathédrale de Chartres, elle a subi de tristes transformations au siècle dernier. Là aussi on a détruit les vitraux pour placer une statue de la Vierge par Bridan ; puis, au commencement de ce siècle, lorsque l'on rendit Saint-Pierre au culte, on déposa dans ce lieu les douze magnifiques émaux provenant du château d'Anet et que chacun connaît au moins de réputation. Il y a trois mois environ, M. le curé de Saint-Pierre a confié à M. Paul Durand la restauration de cette chapelle. Notre habile archéologue voulut reconstituer l'œuvre des siècles passés ; il fit creuser le sol pour retrouver l'ancien niveau qui était à plus de deux mètres de profondeur ; il fit gratter les murs pour revoir les anciennes peintures ; et, grâce à ces travaux savamment dirigés, on peut se faire aujourd'hui une idée non seulement de la chapelle du seizième siècle, mais aussi de celle du treizième. — Comme vestiges de la *maçonnerie* de Jehan Benardeau, nous avons des restes de colonnes et de corniches, et surtout *les deux tabernacles des deux bouts* mentionnés dans notre marché. Deux peintures murales, situées à l'entrée de la chapelle, et dont l'une représente une Annonciation, sont contemporaines des *imageries* de Fr. Marchand. — Enfin, comme monuments du treizième siècle, nous citerons des restes de chapiteaux, les traces d'une peinture murale dont le fond est semé de perroquets, et surtout une tombe magnifique de Simon de Berou, bienfaiteur de l'abbaye, mort vers 1220. (V. l'*Athénæum français*, 1856, n° 23, p. 475.)

(1) Sans doute un fronton.

dudit costé, et au dedans de ladicte chappelle. Et les deux boutz faire des tabernacles d'enticques à mestre ymaiges, garnyes de coulones, corniches, arcquitraves, tant dessoubz que dessus, frontespisse, le tout et en ensuyvant le portraict. Item plus faire une contretable, garnye de ung autel de pierre de Vernon, et deux couloanes, corniches, arcquitrave, le tout ainsi que le portraict, ou mieulx. Toutes les œuvres de ladicte chappelle seront faictes de pierre, c'est assavoir tout le devant d'icelle sera faict de pierre de Vernon jusques à la hauteur de la corniche de ladicte cloison, et le reste de pierre de lyé. Et sera tenu ledict *Bénardeau* le tout faire et parfaire bien et deuement comme dessus, et selon ledict portraict ou mieulx : lequel portraict lesdictes parties ont présentement signé. Ce présent accord et marché faict pour le prix et somme de troys cens cinquante livres tournois.

Furent présens noble et religieuse personne frère Christofle de la Chaussée, presbre religieux, secrétaire de l'abbaye Monsieur Saint Père en Vallée de Chartres d'une part, et *François Marchant*, maistre ymager, demourant à Orléans, d'autre part; lesquelles parties congurent et confessèrent avoir faict et par ces présentes font entre elles les marchés et choses qui ensuyvent : c'est assavoir que ledict de la Chaussée a baillé à faire et parfaire audict *Marchant* les œuvres d'ymagerye qui ensuyvent. Premièrement une contretable de cinq piedz de longueur et troys piedz de hauteur ou environ, laquelle aura une ystoire de Notre-Dame qui est *tota pulcra*, qui sera en fin albastre, savoir la Notre-Dame, le Dieu le Père, les louanges de la Vierge; et aura la Notre-Dame deux piedz de hauteur ou environ, saillant de dedans une nuée, ung croissant soubz ses piedz, le tout d'une pièce : plus Dieu le Père au dessus, estant à demy saillant d'une nuée, de pareille grandeur; avec ung escripteau où sera gravé : *Tota pulcra*, et ladicte lettre remplie d'or, d'une autre pièce. Plus les louenges de la Vierge, comme *electa ut sol, pulcra ut luna, porta celi, exsultata cedrus, plantacio rose, virga Jesse floruit, puteus aquarum viventium, ortus conclusus, stella maris, sicut liliun inter spinas, turris*

David cum propunaculis, speculum sine macula, fons ortorum, civitas Dei; chacune de grandeur compétante, ainsi que l'histoire le requiert, et chacun d'une autre pièce, aiant chacun son escripteau où sera gravé chacun son raison, et ladicte lettre remplye d'or, le tout raporté et mastiqué sur une ardoyse tout d'une pièce de la grandeur susdicte : laquelle ardoyse sera d'espaisseur compec-tante, que portera le fons de ladicte contretable ; lequel fons sera estoffé et faict en couleur d'azur semé de petites estoilles d'or. Le tout d'alebastre enrichy d'or et d'azur, où le cas le requiert. Plus aura en ladicte chappelle quinze tabernacles de troys piedz ou environ, où aura à chacun ymaige commode auxdictz taber-nacles, telz qu'il plaira devise[r] audict de la Chaussée, bailleur, et tous les quinze imaiges de fine pierre de raiasse ; avec troys si-billes qui seront posées au dessus du fronc despice, qui est au devant de ladicte chappelle, qui auront chacune sybille troys grans piedz de haulteur, et de pareille pierre. Ce présent marché fait pour la somme de cent escuz d'or soleil, dont ledict de la Chaussée en a présentement baillé vingt cinq escuz d'or soleil audict *Marchant*, et le reste de la somme ledict de la Chaussée sera tenu de la paier audict *Marchant* comme ledict *Marchant* fera ladicte besoigne : la-quelle œuvre dessus dicte ledict *Marchant* fera et sera tenu faire comme dessous, c'est assavoir la contretable dedans la mye aoust prochain venant, et le reste de Pasques prochain venant en ung an. Car ainsi etc., promettant etc., obligeant etc., renonçant etc. Présens religieuses personnes frère Pierre Garson et Georges de Chasteautierry, presbtres, religieux de ladicte abbaye, demourant audict lieu, tesmoings.

(Registres des tabellions de Saint-Père, cote E, 1362.)

NOTE SUR LES BAS-RELIEFS DE FRANÇOIS MARCHAND,
CONSERVÉS A SAINT-DENIS.

Dans la sixième édition du livret du *Musée des monuments fran-çais*, publiée en l'an X, l'on trouve (p. 164) ce curieux passage retranché des éditions postérieures : « Les colonnes ornées de chapiteaux et de piédestaux arabesques qui soutiennent les portes

(de la salle du 15^e siècle) sont un présent des administrateurs du département d'Eure-et-Loir, qui, sur la demande que je leur en ai faite pour mon établissement, ont ordonné la démolition d'un portique de l'église Saint-Père à Chartres pour en mettre les détails à ma disposition. Ce portique avait été ajouté en 1509 (1) à la construction de cet édifice, bâti en 1170, par Hilduard, religieux bénédictin; il fut sculpté, ainsi qu'il est constaté dans les archives de la bibliothèque de cette ville, par François Marchand, sculpteur, né à Orléans. Les bas-reliefs en pierres blanches de Vernon, qui ornaient le jubé de cette église et qui sont maintenant dans ce musée, sont aussi de la main de François Marchand. » Ainsi, sans le consentement des administrateurs du département, Saint-Père de Chartres aurait encore son jubé. Je pense que les deux colonnes triomphales sont restées aux Beaux-Arts, et sont celles qui ont été employées dans la seconde cour pour le portique qui la ferme à droite. Les neuf bas-reliefs, représentant des sujets des Actes des apôtres (cf. le livret de Lenoir, édition de 1810, p. 213) sont maintenant à l'abbaye de Saint-Denis, dans la seconde chapelle du bas côté de gauche, qui est consacrée à saint Hippolyte. Ils y ont déjà été signalés par les *Annales archéologiques*, IV, 59-60, et par M. de Guilhermy, *Monographie des tombeaux de Saint-Denis*, 1847, in-8^o, p. 16. Grâce aux facilités que nous avons eues de la bienveillance de M. Viollet Leduc, nous avons pu voir ces bas-reliefs d'assez près pour les étudier convenablement, et pouvoir donner le résultat de cet examen à la suite des pièces qu'on vient de lire sur ce jubé, et qui sont malheureusement muettes sur les bas-reliefs eux-mêmes.

Ils ont tous quatre-vingt-quatre centimètres de hauteur sur un mètre vingt-huit de largeur. Nous allons les décrire dans l'ordre des Actes des Apôtres.

I. Saint Pierre et saint Jean guérissant l'impotent. (Actes, chap. III, versets 1-7.) Au centre le groupe des deux saints et du cul-de-jatte; saint Pierre lui tient la main, et saint Jean pose la sienne sur la tête du malheureux. Des deux côtés du fond une arcade faisant pendant de chaque côté; devant celle de gauche deux personnages causant; plus en avant un homme debout, regardant les apôtres, et un autre cul-de-jatte; devant l'arcade droite, au fond, un vieillard et une jeune femme causant, et en avant un homme debout, les jambes croisées.

II. La mort d'Ananie. (Chap. V, v. 3-6.) Au fond, sur les degrés d'un temple rond dans le goût de celui de la prédication de saint Paul par Raphaël, saint Pierre, saint Paul et trois apôtres. Le groupe d'Ananias, expirant à terre, et du personnage à bottines squamées agenouillé à droite et reculant d'effroi, est entièrement emprunté

(1) Toutes les pièces qu'on a vues prouvent combien cette date est fautive.

comme mouvement à la composition de Raphaël, bien connue alors en France par les tapisseries et les gravures de Marc-Antoine et leurs copies. A gauche deux hommes se penchent pour regarder Ananie, et plus au fond deux hommes causent ensemble.

III. Saphire aux pieds de saint Pierre. (Chap. V, versets 7-10.) Saint Pierre suivi de trois personnages occupe la gauche; à droite Saphire, les seins découverts, agenouillée devant lui; derrière elle deux femmes debout; fond de temple et de colonnes. Sur le fond de celui-ci, on a écrit au canif, sans doute au commencement de ce siècle : *Germain Pillon, sculpteur*.

IV. Conversion de saint Paul sur le chemin de Damas. (Chap. IX, versets 3-10, XXII, 6-11, XXVI, 12-15.) C'est de beaucoup le moins bon de toute la suite. Dieu paraît au milieu des nuées, dans le coin à droite; le cheval de saint Paul est abattu au milieu du sujet; mais toute la composition est fort embrouillée et fort chargée; elle manque d'air et de lignes, et même pour des chevaux en pierre, ceux-là ont des têtes par trop pensives, et le corps par trop soufflé et uni.

V. Délivrance de saint Pierre. (Chap. XII, versets 6-10.) Au centre un ange, car on lui distingue encore des restes d'ailes, emmène saint Pierre déjà hors de la prison. A gauche deux personnages à longue robe, accoudés derrière une barrière, et peu reconnaissables par suite de la perte de leurs têtes. A droite deux soldats romains avec des hallebardes et un capitaine ou un magistrat.

VI. Conversion de Sergius Paulus. (Chap. XIII, versets 6-12.) La droite n'existe plus; mais on voit du premier coup que c'est là que devait se trouver la figure de saint Paul, puisque le reste de la composition, le proconsul assis au centre sur un siège élevé, Barjesu devenu aveugle et cherchant quelqu'un pour le conduire, et l'homme qui le regarde avec étonnement, sont textuellement empruntés à la composition de Raphaël, dans la suite des tapisseries; dans le fond à gauche, un homme, en montrant ses propres yeux, fait comprendre à une femme que Barjesu vient de devenir aveugle.

VII. Ce bas-relief me paraît représenter un apôtre guérissant un possédé. En effet les personnages principaux sont un apôtre portant un livre de la main gauche et ayant le bras droit élevé, et à ses pieds un homme à genoux, les bras tout à fait écartés. Trois flammes tombent au milieu du bas-relief, et l'on voit à gauche s'enfuir dans le ciel un monstre tout en flammes, même les bras et les jambes, et qui n'a d'accusé que la tête. C'est évidemment l'esprit malin chassé du corps du possédé. Dans les cinq apôtres qui sont à droite derrière l'homme au livre, l'un a une tête décharnée à la Bandinelli, et regarde les flammes; l'un, qui tourne le dos aux flammes, a les cheveux longs et la barbe carrée comme les têtes d'Albert Durer, et un troisième a une tête romaine à la Michel-Ange. Dans les quatre personnages qui sont à gauche du possédé, l'un, qui a les cheveux en coup de vent comme dans les

tapisseries de Raphaël, regarde l'homme au livre, et deux autres, dont l'un a le bonnet juif, regardent le quatrième personnage, qui s'éloigne à gauche et comme avec dépit. Au milieu, entre les deux groupes, on voit très au fond deux soldats et un Romain dans l'attitude de l'étonnement.

VIII. Nous ne savons exactement ce qu'est cet autre sujet divisé en deux groupes. Dans le ciel un ange drapé et ailé montre les portes d'une ville à un personnage dont les mains disparues étaient jointes ou peut-être attachées, et qui semble poussé en avant par deux soldats dont l'un lui montre l'ange. Enfin de ce côté l'on en voit un troisième assis à terre, sur laquelle il s'appuie du bras gauche, et retournant la tête dans un mouvement fier et élégant qui rappelle le goût de Jules Romain. A gauche, au-dessous de l'ange, un homme qui s'arrête semble tendre avec commisération ses mains vers l'homme gardé par les soldats. Après ce personnage on voit un homme, un vieillard, les bras croisés et son manteau sur la tête, et une femme en bonnet juif. C'est sans doute un apôtre qui va au martyre, mais lequel? et la ville que lui montre l'ange est-elle la ville réelle où il doit périr, ou bien la Jérusalem celeste dont l'ange lui promet l'entrée?

IX. Mort de saint Pierre et saint Paul. Au milieu saint Pierre attaché la tête en bas et flagellé de chaque côté par un bourreau, l'un presque nu et l'autre en cotte de mailles. A droite le proconsul, assis sur sa chaise élevée, préside au supplice; à gauche saint Paul agenouillé et prêt à recevoir le coup, mais le bourreau debout à côté de lui n'a plus de bras ni par suite d'épée. Au fond à gauche dans le ciel la date 1543 gravée en chiffres arabes et sans cartel ni entourage. Au-dessus même de cette date et d'un bouquet d'arbres, on voit dans l'air une toute petite figure de jeune homme absolument nu qui semble descendre vers les martyrs. Malgré sa nudité, sa qualité tout humaine, puisque son sexe est visible, et dans sa main l'absence de palmes, je crois qu'en se reportant à ce moment de paganisme renaissant, et l'on ne voit ici de nimbe à aucun des apôtres, il faut reconnaître dans ce jeune homme tout nu l'ange qui vient recueillir l'âme des deux martyrs.

Dans la chapelle ces sujets ne sont pas dans l'ordre que je leur ai donné; il y en a au-dessus de l'autel trois qui de gauche à droite sont le premier, le second et le quatrième de ma description. En face de l'autel ils forment deux rangées superposées; celle d'en bas est composée de gauche à droite des huitième, cinquième et sixième, et celle du haut des troisième, septième et neuvième.

La pierre désignée par dom Aubert comme de la pierre de raiasse, et n'ayant aucune trace de couleur, est très-blanche, très-tendre, se rayant à l'ongle et conservant toutes les traces du ciseau. Quant à l'exécution, elle est très-rapide, même parfois incorrecte, mais malgré les réminiscences que j'ai signalées, pleine de liberté et de sentiment. Les parties de peu de relief sont d'une délicatesse extrême, quoique faites du premier coup. Dans les parties en ronde bosse les muscles sont très-accusés, ceux du talon surtout traités

avec sécheresse, pour arriver à en accuser la forme. Les doigts des mains et des pieds sont exagérés en longueur; ils ont autant de manière, avec plus d'épaisseur, que les extrémités de Pilon, mais en somme le tout accuse la main d'un artiste habile.

Lenoir indique comme de Marchand un bas-relief provenant de la cathédrale de Chartres (6^e édition, p. 178, n^o 440); nous ne savons ce qu'il est devenu. M. de Buzonnière (*Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, 1847, in-8^o) décrit sous le nom de Marchand (t. II, p. 305-8) une cheminée sculptée d'une maison de la rue Pierre-Percée et qui est maintenant au musée d'Orléans. Nous l'avons vue et nous la trouvons d'une exécution trop grossière pour être attribuée à François Marchand, dont l'exécution a pu être lâchée, maniérée, sommaire, mais ne peut jamais avoir été lourde. On a imprimé les dates de 1500 et 1543 comme celles de sa naissance et de sa mort; mais on n'en sait rien, et jusqu'à ce que soient publiées de nouvelles pièces, il n'y a de vrai sur François Marchand que les dates et les faits résultant des pièces que l'on vient de lire.

A. DE M.

XI

ESTIENNE LE TONNELIER, PEINTRE.

Vendredi, premier jour de juin mil v^c XLIII, fut présent *Estienne Le Tonnelier*, marchand painctre et victrier, demeurant à Chartres, le quel aconvenu et accordé, a promis et promet à vénérable M^e Jehan Favereau, chanoyne de Chartres, ad ce présent, paindre et estoffer la contretable de la chappelle des Vierges (1) en l'église de Chartres, selon le devis qui ensuyt : c'est assavoir la contretable et les mouleures de fin or, l'antique de la frize de fin or, le champ de l'autre

(1) Cette chapelle n'existe plus; elle était située autrefois dans la croisée de l'église contre la muraille près la porte septentrionale, et avait été fondée en 1259 par le roi saint Louis. [Dénombrement des autels de l'église de Chartres, Mss. de 1560.]

frize d'azur, les ballustres et pilliers de fin or, profizé tant devant que derrière en façon de jaspre, et champayé d'azur. Item le ciel du chaslit de fin or champayé de rouge clerc, la couverture du lict de rouge clerc, l'abit de Notre Dame d'azur, satin broché et drap d'or, l'abit de Joseph de pourpre clerc, rouge et azur. Item le corps du chaslit de fin or, le dedans, qui est la refaict desus le chaslit, de jaspre et profizé le berseau de fin or, la chambrière de couleur de satin changeant et autres couleurs assez propres. Item pour saint Jehan Baptiste le manteau d'azur enrichy de bordures et corbetes tirées sur ladite pierre, l'envers de rouge clerc. La haire de saint Jehan de fin or glassé de couleur de pourpre. Item à saint Jehan l'Evangéliste le manteau de rouge clerc, l'habit de dessoubz de fin or tiré de blanc; les nues bien incarnées, le tout faict à l'huile et verny de bon or, azur et autre couleur. Item l'imaige de Notre Dame estant sur l'hostel et les deux autres estans à costé d'elle de blanc à huile enrichy d'or et d'azur. Les petites corbettes et autres fleurs requises seront insérées et tirées sur la pierre en ymages, sans y mettre aucuns placatz, comme sainte Cécile, et saint Laurent, et sainte Avoye, et la tour en façon de jaspre de pierre de taille, les cheveux d'or. Item sainte Ursule en paincture contre la parroy et d'autre cousté sainte Constance. Ceste convention, accord et promesse faict pour trente quatre livres tournois et deux septiers de blé; sur laquelle somme

ledit *Tonnellier* a eu et receu présentement dudit Favereau la somme de treize livres dix solz tournois, en six escuz soleil. Dont etc., quittant etc. Et le reste ledit Favereau a promis et promet payer audit *Tonnellier* selon que la besogne ce fera. Promettant, etc. obligé, etc. renonçant, etc. Présens ad ce pour tesmoins vénérable M^e Jehan Meyne chanoine de Chartres et Estienne Girard, clerc, demourant à Chartres.

XII

MACÉ DE MEREY, MINIATURISTE PARISIEN.

Mardi, IX^{ème} jour de février mil v^c XLV (1546), M^e *Macé de Merey* (1), enlumineur, demourant à Paris, a confessé avoir eu et reçu de Mathurin Forget, Charles Bouffineau et Jehan Delacroix, commis à l'administration de l'œuvre et fabrique de l'église de Chartre, ad ce présents, la somme de dix sept livres deux solz quatre deniers tournois, par les mains de M^e François Fidefame, chanoine de Chartres, sur et tant moins et en avancement de ce qu'il a fait et fera cy après pour l'enluminure des antiphoniers (2) de l'église de Chartres, dont, etc., quittant, etc., renon-

(1) Le 16 juillet 1558, Macé de Merey renonce au bail par lui fait d'une partie de *la maison de Saint-Victor, rue Muret*.

(2) Ces antiphoniers avaient coûté 253 liv. 19 s. 10 ds., et n'existent plus à Chartres.

çant, etc., obligéant, etc. Présens ad ce pour tesmoings les dits tesmoings Symon Hervé, serviteur de la dite euvre, et Verain Guillot, escripvain, demourant à Chartres.

—

Mercredi, 10^e jour de février, l'an 1545 (1546), fut présent M^e *Macé de Merey*, enlumineur, demeurant à Paris, lequel a promis et promet par ces présentes à vénérables et discrettes personnes M^e Charles Bouffineau, Mathurin Forget et Jehan Delacroix, chanoynes de Chartres, commis à l'administration de l'euvre et fabrique de notre église de Chartres, et Jehan Bourguygneau, aussi chanoyne de Chartres, ad ce par nous commis et depputés en ceste partie, présens et ce acceptans, faire, ès antiphoniers de l'église de Chartres, les enlumineures et lettres cy après déclarées, pour les sommes de deniers cy après spécifiées; lesquelles sommes lesdits Bouffineau, Forget et Delacroix èsdits noms ont promis payer audit *de Merey* au feur de la besogne qu'il fera; c'est assavoir: les deux premières histoires, commençans *Aspiciens à longe*, pour vingt-cinq livres tournois les deux; item les deux autres, commençans *Conditor*, historiées dedans lesdites lettres, la vignette régnant au bas du fueillet et le linteau du fons jusques au bas de la ligne dernière dudit feillet, pour six livres tournois les deux. Item les lettres des premiers respons des dimanches et feste, la lettre d'un point de notte

garnye de gecton, suyvant la monstre du quart respond du premier dimanche de l'advent; et les quars et septiesmes responds garnyz d'un linteau d'or et d'argent suyvant le sixième respond, qui est jà estoffé et baillé pour monstre, pour unze solz six deniers tournois piece, l'une portant l'autre. Item les lettres d'un poinct de notte, sans gecton ne lynteau, diversifiées, c'est assavoir les unes percées au jour, les autres vignetté autrement à divise, les autres à fleurs et à antique comme celles des deux premiers cayers, pour dix sols tournois pièce, l'une portant l'autre; en quoy sont compris les paraffes, petitz-cadeaulx et enternages de la forme desdits deux premiers cayers. Item les lettres des chappitres et oraisons de deux poinctz de lettre, aussi diversifiées comme dessus suyvant ladite monstre, pour cinq solz tournois pièce. Item les lettres des versetz et hymnes, quatre pour une, qui est pour les quatre cinq solz tournois. Item pour chacun des grands cadeaulx, dix deniers tournois. Et le tout aussi de bonne estoffe comme les monstres du premier cayer; et sus lesquelles sommes ledit *Merrey* a confessé avoir eu et reçu desdits commis à l'euvre par les mains de M^{re} Jehan Gombault, prebstre, cleric dudit euvre, la somme de dix escuz d'or solleil. Dont, etc., quittant, etc. Et ad ce fut présent ledit Fidefame, lequel a pleigé et cautionné ledit Merrey de bien et deuement faire ladite enlumineure ès dits antiphoniers. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant.

Présens ad ce tesmoings Verrain Guillot, escrip-
vain, et Symon Hervé, serviteur dudit euvre, demeu-
rans à Chartres.

XIII

JACQUES BELE, SCULPTEUR.

Jeudy, 18^e jour de mars 1556 (1557), *Jacques Bele*, ymaigier, demourant à Chartres, a promis à honorable homme Michel la Gogué, recepveur du Tremblay le Viconte (1) et d'Eclimont ad ce présent, faire et parfaire quatre ymaiges de pierre de saint Leu, ayant de longueur chacun ymaige de cinq piedz ou envyron, de telle façon et ordonnance qu'il a faict par cy devant au monastaire dudict Esclimond (2), savoir est : saint Marc, saint Luc, saint Mathieu et saint Christofle, moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois, sur laquelle somme a esté payé présentement par ledict la Gogué audict *Bele* la somme de douze livres, et le reste de la dicte somme, qui est treize livres tournois, ledict la Gogué a promys payer audict *Bele* à la fin de la dicte besongne. Lesquelz ymaiges sera tenu et a promys ledict *Bele*

(1) Départ. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, canton de Château-neuf en Thimerais.

(2) Eclimont est un hameau de la commune de Saint-Symphorien (Eure-et-Loir). Etienne de Ponchier, évêque de Bayonne, y fonda en 1546 un couvent de Célestins.

rendre prest dedans le jour et feste de l'Ascension
 Notre Seigneur prochainement venant au lieu de No-
 gent le Roy, que ledict la Gogué sera tenu faire mener
 et conduire audict lieu d'Esclymont. Aussi sera tenu
 ledict *Bele* de faire des entrepiedz ausditz ymaiges
 ainsi qu'il a faictz par cy devant à autres ymaiges par
 luy faictz audict lieu d'Esclymont. Car ainsi... pro-
 meçant... obligeant... Présens ad ce jour tesmoins
 Mathurin le Mée et Berthrand Béville, clercz, demeu-
 rant à Chartres (1).

(1) Tous les marchés cités dans ces articles sont extraits des
 Registres des Contrats du chapitre Notre-Dame de Chartres, vaste
 collection qui ne comprend pas moins de cent vingt volumes, et
 embrasse, presque sans lacunes, toutes les affaires du chapitre
 de 1343 à 1790. Les marchés relatifs à l'abbaye de Saint-Père sont
 tirés, comme nous l'avons indiqué, des Registres du tabellion
 Couppey.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

JEAN BOURDICHON, DE TOURS.

M. Quicherat (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 4^e série, tome II, numéro de juillet-août 1856, p. 572, à la note) a publié d'après le registre des *Archives K*, 298, f^o 62, cet article, analogue à celui publié dans ce volume, p. 6, d'après un autre compte : « A Jehan Bourdichon la somme de 24 l. 1 s. 3 d. en quinze escuz d'or, à luy ordonnée par le roy nostre sire au mois d'avril 1481, pour avoir escript et paint d'azur cinquante grans rouleaux, que ledit seigneur a fait mettre en plusieurs lieux dedans le Plesseiz, esquelz est escript : *Misericordias Domini in æternum cantabo*, et pour avoir painct et pourtraict trois anges de trois piez de haulteur, qu'ilz tiennent chacun un desditz rouleaux en leurs mains, et est escript ledit *Misericordia*. » M. Quicherat fait là-dessus curieusement remarquer que ce verset paraît avoir été continuellement présent à la mémoire de Louis XI dans les dernières années de sa vie ; car dans le manuscrit interpolé de la *Chronique scandaleuse* qui est l'objet du travail de M. Quicherat, il est dit à propos de la mort du roi que « ses derniers motz estoient toujours envers Nostre-Dame d'Embrun, en disant : Nostre-Dame d'Embrun, ma bonne maistresse, aidez-moi, et si disoit : *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum; misericordias Domini in æternum cantabo*. »

JEAN COURT, ÉMAILLEUR, 1556.

Nous avons trouvé dans la reliure d'un volume du seizième siècle une pièce en parchemin où figure le nom de Jean Court. Ce n'est malheureusement qu'une pièce de procès toute de style et inutile à publier en entier ; il suffira d'en donner le passage où il est nommé et la date. C'est une procuration donnée par « honorable maistre Joseph de Beaune, lieutenant et commis en la sénéchaussée de Limosin au siège de Limoges » à deux procureurs, dont un seul, Bernard du Chastelart, est nommé, pour, entre autres pouvoirs, « par exprès à consentir, pour et au nom dud. seigneur constituant, comme il consent par lesdites présentes, que les fins et conclusions contre luy prises en ladite court par Marcial Bachelier, marchand pintier de la ville de Limoges, en certaine cause et matière pendant en ladite court entre ledit Bachelier, appellant dudit de Beaune, constituant, et Jehan Vigier, dict Court, appelé, et iceluy Bachelier, aultrement demandeur contre ledit de Beaune constituant,

deffendeur d'autre part, icelles conclusions seront adjudgées audit Marcial Bachelier. Donnée et faict en la ville de Limoges ez presences d'honorable maistre Joachin de Beaune licencié es loix et Arnaud Diyet à present serviteur domestique du constituant, tesmoins cogneuz ad ce requis et appelez, le dix-septiesme jour de fevrier l'an mil cinq centz cinquante cinq (1556). Signé: ROUSSAUD, notaire royal. » C'est bien de notre émailleur qu'il est question; M. de Laborde (*Livret des émaux du Louvre*, p. 269), a donné le fac-simile de deux signatures avec le nom de Limoges et les dates 1556 et 1557, les deux seules qui se voient sur ses émaux. M. Maurice Ardant (*Émailleurs et émaillerie de Limoges*, p. 127) le fait vivre jusqu'en 1602, et M. de Fréville a remarqué (p. 99) que la pièce qu'il publiait le faisait vivre jusqu'en 1609. Je serais disposé à croire que le Jean Court qui, en 1556, était au moins un homme fait, n'est pas le même que celui qui existait en 1609. Cela n'est pourtant pas impossible, puisqu'il n'y a entre les deux dates que cinquante-trois ans; mais, comme M. l'abbé Texier (Cf. Laborde) a trouvé dans une taille du seizième siècle: « Jehan Court, dit Vigier, émailleur, et petit Jehan, son fils » et que l'on indique ce second Jean Court comme vivant de 1611 à 1621 (voir *Documents*, III, p. 380), je crois que le Jean Court de 1556 ne devait plus vivre en 1602, et que le Jean Court de la pièce de 1609 est son fils.

SUR LA COPIE DE LA VIE DE SAINT BRUNO, PAR LE SUEUR, QUI SE TROUVE A LA GRANDE CHARTREUSE.

Notre ami et collaborateur M. Lagrange nous écrit sur la copie de la suite du saint Bruno qui se trouve à la grande Chartreuse en Dauphiné, ce détail curieux, bon à rapprocher de l'Inventaire des tableaux du couvent des Chartreux de Paris, où il est question de l'original: « Il y a à la grande Chartreuse des copies très-passables des vingt-deux tableaux de Le Sueur. Le vingt et unième, la mort de saint Bruno, passe de temps immémorial pour un original, et en effet il est bien supérieur aux autres de la série. Mais il y a plus: la série se trouve close par un tableau de même dimension représentant la canonisation de saint Bruno. Or, ce dernier est vraiment trop remarquable pour n'être qu'une copie. C'est une assemblée présidée par le pape Léon X, et dans le goût du treizième tableau (le pape Victor confirmant la règle proposée par saint Bruno), mais d'un ton doré et blond infiniment agréable. » Il n'est fait nulle mention de ce vingt-troisième tableau dans les biographies de Le Sueur, et il serait infiniment curieux d'en faire connaître la composition. Le *Tableau historique et pittoresque de la Grande-Chartreuse et de ses alentours par un religieux du monastère* (Grenoble, Baratier, 1837, in-8°) le signalait déjà, en faisant re-

marquer (p. 84), qu'entre le huitième et le neuvième se trouve un autre tableau représentant le songe de saint Hugues, évêque de Grenoble, qui voit sept étoiles s'avancant vers le désert de la Chartreuse, et que cette addition a sans doute été faite pour ne pas laisser de vide dans la salle.

ANDRÉ-CHARLES BOULLE.

LETTRE DE M. LE BARON JÉRÔME PICHON.

Monsieur,

Parmi les documents que vous publiez sur André-Charles Boulle, vous donnez un extrait des lettres de Louvois sur le cabinet du Grand Dauphin, et vous vantez avec raison cette pièce dont les contemporains ont parlé avec admiration.

Peut-être serait-il utile de remarquer, tout en laissant à Boulle un mérite que je serai toujours empressé de reconnaître, que Berain semble avoir donné des dessins pour la décoration d'une partie de cette pièce et de quelques-uns des meubles qui la garnissaient.

C'est du moins ce qui me paraît résulter d'un tableau que je possède et qui représente le Grand Dauphin assis dans son cabinet, à côté de son bureau, et, sur le devant du tableau et debout, celui de ses fils qui devint roi d'Espagne; le tableau a peut-être même été fait pour représenter celui-ci prenant congé de son père le matin du jour de son départ pour l'Espagne. La séparation officielle eut lieu au château de Sceaux; mais le matin, à Versailles, Dangeau nous apprend que le roi d'Espagne, — qui avait alors dix-sept ans, étant né en 1683, et cet âge convient bien à la figure du tableau, — après être allé dès le matin chez le roi, où il fut seul et avant que les courtisans entrassent, « alla ensuite chez Monseigneur, où il fut enfermé assez longtemps. » (Dangeau, 4 novembre 1700, nouvelle édition, t. VII, p. 446.) Les personnages du tableau, fort curieux comme costume, ne sont pas des plus remarquables comme peinture, et par là éloignent l'idée que le tableau puisse être de De Troy, auquel on l'attribuait; mais la décoration et les meubles de la pièce sont peints avec un soin, une patience, une finesse qui répondent de la plus scrupuleuse exactitude.

A gauche on remarque une riche bibliothèque, basse, et en retour d'équerre, surmontée de vases de porcelaine et de bustes de bronze, parmi lesquels se trouve Louis XIII et Henri IV. Quant à la cheminée, on reconnaît, sans que le doute puisse être permis un instant, une des cheminées de Berain. Le cadre de la glace, dont le couronnement est différent, est arrondi, et sur le

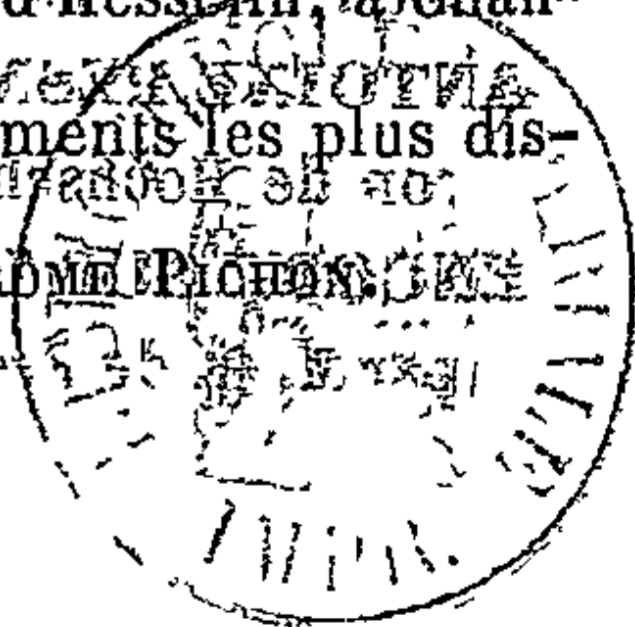
marbre même de la tablette sont assises deux figures dorées de captifs, les mains attachées et portant sur la tête des bras de bougies. Ce détail si particulier suffit parfaitement à faire retrouver dans l'œuvre de Berain la cheminée dont nous parlons, mais il faut remarquer que le côté choisi, sur les deux différents présentés comme d'usage par la gravure, est celui de droite, qui est orné d'une Victoire terminée en gaine et portant une palme et une trompette. J'ajouterai que le buste du duc de Bourgogne est sur la cheminée et que celui du roi est sur une console voisine.

Le bureau du prince, et ceci est plus important, est aussi la reproduction très-exacte d'une gravure signée *Berain invenit*, qui se trouve dans l'œuvre de cet habile dessinateur. C'est la planche où se trouvent, en haut un surtout de table entre deux vases, au milieu un bureau, et au bas un second bureau qui est celui du tableau, où il est exécuté en écaïlle noire et rouge, incrustée de cuivre et relevée de bronzes dorés. L'on pourrait admettre que Berain se soit approprié des dessins de Boulle, mais il faut remarquer aussi qu'il avait la charge de dessinateur de la chambre et des menus plaisirs du roi, et qu'en cette qualité il a pu et dû être appelé quand il se sera agi de la décoration du cabinet du Dauphin, d'autant plus, comme le remarque Mariette (*Abécédario*, t. I, p. 119) qu'il était fort employé à donner des dessins de meubles.

Tous les amis de l'art liront avec douleur la liste des merveilleuses choses qui périrent dans l'incendie du 30 août 1720. J'y ai remarqué l'in-folio moyen, contenant 275 figures coloriées, dessinées par la Belle, représentant toutes sortes de figures pour les opéras et les ballets, venant de la succession de M. Hesselin, et j'avais cru d'abord pouvoir vous annoncer que je possédais ce volume qui aurait alors échappé à l'incendie. Mais celui que je possède ne contient que 124 dessins pour le ballet royal de la Nuit en 1653. Il est relié en maroquin marbré (et non citron doublé de moire, comme le dit très-mal à propos de catalogue Bourdillon, d'où provient ce volume) aux armes mêmes du célèbre Hesselin, amateur si éclairé des arts au dix-septième siècle, qui y figura lui-même, ainsi que Dumoutier, Beaubrun et Lerambert. D'après le procès-verbal de Bouille, il serait possible de supposer que les 124 dessins de ce volume sont aussi de La Belle; mais, malgré l'esprit de la touche, la plume de ces dessins me paraît plus française encore qu'italienne.

Puisque j'ai prononcé le nom d'Hesselin, permettez-moi de vous dire que vous vous êtes trompé en faisant deux maisons de Chantemesle et d'Essonne. Chantemesle, aujourd'hui Chantemerle, est situé sur la paroisse d'Essonne. La maison d'Hesselin, à Chantemelle, a été gravée par Israël Silvestre.

Agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS.

TABLE DU TOME QUATRIÈME

PES DOCUMENTS.

LIVRAISON DU 15 MAI 1855.

JEAN-BOURDICHON, de Tours, peintre des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII, et François Ier. (1457-1520). Documents com. par MM. Douet d'Arcq, André Salmon, Vallet de Viriville, et annotés par M. Anat. de Montaiglon. 1

NICOLAS DE LA RMESSIN, le père, graveur. Extrait mortuaire com. et annoté par M. le baron de la Morinerie. 24

TESTAMENT D'HYACINTHE RIGAUD, communiqué par M. Niel et annoté par M. Mantz. 25

ANTOINE FR. VANDERMEULEN. Pièce com. par M. le baron de Hochschild, annotée par M. Ph. de Chennevières. 32

LETTRE DE LOUIS DAVID SUR LA COMPOSITION DES QUATRE TABLEAUX COMMANDÉS PAR L'EMPEREUR, com. et ann. par M. A. L. Lacordaire. 33

VOEUX D'UNE RELIGIEUSE DES ANDELYS PRÉSUMENT MEE SOEUR DE NICOLAS POUSSIN. Pièce communiquée par MM. A. Chassant et R. Bordeaux. 40

ANTOINE PESNE. Documents communiqués par M. le baron de Hochschild, annotés par M. Ph. de Chennevières. 42

ENCORE SUR LES FAMILLES CLOUET ET FOULON, par M. E. de Fréville. 44

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1855.

NOTICE SUR LES TARDIEU, LES COCHIN ET LES BELLE , graveurs et peintres, par M. Alex. Tardieu.....	49
BUSTES ANTIQUES envoyés de Rome au connétable de Montmorency (1554-1556). Document communiqué et annoté par M. Ch. Grandmaison.....	69
NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES de J. Ph. Ferrand, peint. en émail (1653-1732), com. par M. L. Dussieux.	72
JEAN-MARC NATTIER . Lettre communiquée par M. A. de Montaiglon.....	77
GERMAIN BOFFRAND , architecte, né en 1667, mort en 1754. Lettre sur l'architecte du château de Chambord, communiquée et annotée par M. Benjamin Fillon (1).....	78
BERTRAND PICARD , sculpteur (1559). Document communiqué par M. Eug. Grésy.	80

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1855.

JEAN TROY , directeur de l'Académie de peinture de Montpellier. Docum. commun. et ann. par M. Jules Renouvier.	81
LINARD GONTIER , de Troyes, peintre verrier (1596). Quit-tance com. et annotée par M. le baron de la Morinerie...	94
SWEBACH . Lettre communiquée par M. A. de Montaiglon.	96
JEAN COURT , dit Vigier, maître émailleur de Limoges; Rapport sur des violences exercées sur lui en 1609, com-muniqué et annoté par M. E. de Fréville.	97
MICHEL-ANGE SLODTZ . Lettres communiquées et an-notées par M. A. de Montaiglon.....	100
LETTRES ADRESSÉES A J.-B. ISABEY , par l'impéra-trice Joséphine, Louis David, l'impératrice Marie-Louise,	

(1) Cette lettre n'est pas adressée à Lepicié; une lettre de même nature qui s'est trouvée depuis à la vente de M. Duchesne, montre que celle-ci devait être adressée à Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du roi.

- M. de Forbin, la reine Hortense, François Gérard, Alex. Duvál, Pierre Guérin, et communiquées par M. J. Niel... 105
- ANTOINE VATEAU.** Quittance communiquée par M. le baron de Hochschild..... 112

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1855.

- CLAUDE CHARLES.** Pièces et documents sur les travaux exécutés par lui pour les ducs de Lorraine (1698-1735), communiqués par M. H. Lepage..... 113
- P. P. PRUD'HON.** Lettre à M. Denon..... 127
- ANTHOINE ET FRANÇOIS GARNAULT,** sculpteurs. Marchés passés avec la ville de Bourges pour la confection de la croix de Moulte-Joye (1599-1623), communiqués par M. le baron de Girardot..... 129
- CHARLES LE BRUN.** Ses gages de premier peintre du roi. 132
- PIERRE LOCHON,** graveur. Acte de naissance d'une de ses filles, com. et annoté par M. le baron de la Morinerie..... 133
- PIERRE MIGNARD.** Quittances de ses tableaux pour Saint-Jean-de-Troyes, communiquées et annotées par M. d'Arbois de Jubainville..... 135
- J.-B. REGNAULT.** Lettre relative à un tableau équestre du général Kléber..... 137
- LETTRE DE COLLIGNY** à M. de Chemault, demandant qu'on lui envoie un portrait de Henri VIII, communiquée par M. de Girardot..... 138
- JOSEPH VERNET.** Pièces et notes pour servir à l'histoire de ses tableaux des ports de France, communiquées et annotées par MM. Léon Lagrange et A. de Montaiglon..... 139

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1856.

- JOSEPH VERNET.** Pièces et notes pour servir à l'histoire de ses tableaux des ports de France (suite et fin)..... 145
- Payements de ses tableaux des ports de France; do-

- cuments extraits des Archives de l'Empire, et communiqués par M. Lacordaire (1) 164
- JEAN FOUQUET**, de Tours. Fragment de la description de Tours, de Francesco Florio, com. par M. André Salmon. 168
- ANTOINE COYSEVOX**. Marché passé en 1704 entre lui et Louis de Lorraine, comte d'Harcourt, pour le tombeau de son père à l'abbaye de Royaumont; annoté par M. A. de Montaiglon 169
- Notes sur quelques anciens artistes d'Avignon, suivies d'un acte du onzième siècle qui détermine très-approximativement l'époque où fut construit l'édifice actuel de l'église métropolitaine de Notre-Dame des Doms, communiquées par M. P. Achard, archiviste du département de Vaucluse. 177
- Lettre de M. de Chennevières 192
- LIVRAISON DU 15 MARS 1856.**
- NICOLAS CHADEUVE** (2). Souscription d'un manuscrit à miniatures exécuté par ce miniaturiste en 1313. 193
- JEAN SOLAS**, sculpteur de Paris. Marché de quatre bas-reliefs pour le tour du chœur de la cathédrale de Chartres. Pièce communiquée par MM. L. Merlet et Emile Bellier de la Chaignerie, annotée par M. A. de Montaiglon. 194
- PLUMEAU DE PETIT**, peintre verrier du dix-huitième siècle. Note communiquée par M. L. Dussieux. 199
- J.-B. HUET**. Lettre communiquée par M. le baron de Hochschild. 200
- MICHEL ANGUIER**. Marchés pour l'exécution des sculptures de la chambre de la reine-mère au Louvre. Pièces communiquées et annotées par M. Paul Chéron. 201

(1) On peut voir dans le *Journal des arts*, in-8°, 5 frimaire an v (25 nov. 1796), n° 25, p. 5-6, une lettre de Hue relative à la suite des ports de France dont il fut chargé.

(2) C'est ainsi qu'il faut écrire ce nom, le manuscrit donnant *Chadewe* avec un double *w*, qui équivaut à notre *ou*.

HUBERT CAILLEAU, peintre de Valenciennes en 1547.
 Note sur ses dessins du manuscrit d'un mystère de la Pas-
 sion, par M. A. de Montaiglon..... 209

CHARLES DE LA FOSSE et **LOUIS DE BOULOGNE**.
 Marchés pour les tableaux du chœur de Notre-Dame de
 Paris, annotés par M. A. de Montaiglon..... 213

INVENTAIRE DES TABLEAUX qui restaient encore aux Chartreux
 de Paris en 1790..... 215

JEAN CHAUFOURIER. Acte de décès d'une fille de ce
 graveur..... 224

LIVRAISON DU 15 MAI 1856.

DOCUMENTS INÉDITS SUR PIERRE-PAUL PUGET,
 de Marseille, peintre, sculpteur et architecte, et aussi sur
 les peintres *Charles le Brun*, *Jean-Baptiste de la Rose*, sur les
 sculpteurs *François Gérardon*, *Tureau*, *Levray* père et fils,
la Mer, et sur d'autres artistes employés à l'arsenal de Tou-
 lon, de 1662 à 1682, extraits de lettres adressées à *Colbert*
 et à *Seignelay* par *MM. de la Guette*, *d'Infréville*, *Matharel*,
Arnoul père et fils, et de *Vauvray*, intendants de la marine
 à Toulon, et conservées aux arch. du minist. de la marine..... 225

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1856.

DOCUMENTS INÉDITS SUR PIERRE-PAUL PUGET,
 (suite et fin)..... 305

PIERRE DE RAMBEAUCOURT, miniaturiste douaisien.
 Souscription d'un missel exécuté en 1323..... 310

MICHEL CHOTARD, miniaturiste parisien. Prix des mi-
 niatures d'un livre d'Heures exécuté en 1470..... 311

CHARLES HÉRAULT et **JEAN-BAPTISTE LEMOINE**,
 peintres du roi. Note extraite d'un acte de partage du 20

décembre 1689, et communiquée par M. Eugène Grézy..... 311

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1856.

JACQUES MOREL, sculpteur de Montpellier. Marché passé

à Lyon entre lui et le duc Charles de Bourbon, le 24 juin, 1448, pour le tombeau de ce duc et de sa femme, élevé dans l'église de Souvigny, en Bourbonnais. Communiqué par M. C. Guigue.....	313
DOCUMENTS SUR PIERRE ET ANDRÉ-CHARLES BOULLE , ébénistes de Louis XIII et de Louis XIV, annotés par M. A. de Montaiglon.....	321
I. Actes relatifs à Pierre Boule, ébéniste de Louis XIII, et à Nicolas Boule, brodeur, extraits des registres de l'Eglise réformée de Paris et communiqués par M. Charles Read.....	324
II. Note sur le cabinet de marqueterie du Grand Dauphin.....	327
Mémoire, pour Pierre Crozat contre Charles Boule, ébéniste du roi, communiqué par M. Paulin Richard.	329
Lettres de Ponchartrain, de Chamillart et de Mansart sur la saisie pratiquée par les créanciers de Boule, communiquées par M. A. L. Lacordaire.....	332
Inventaire sommaire du cabinet de Boule, rédigé après l'incendie de 1720, communiqué par le même.....	334
Acte de décès d'André-Charles Boule.....	349
JEAN CHAUFOURIER . Brevet de sa réception à l'Académie de peinture et de sa nomination de professeur adjoint de perspective (25 juin 1755).....	350
P. CARTELLIER . Lettre au président de la Société des Amis des Arts, autrefois possédée par M. de Châteaugiron.	352
J.-G. MOITTE . Lettre relative à un projet de tombeau à élever au général Leclère.....	352

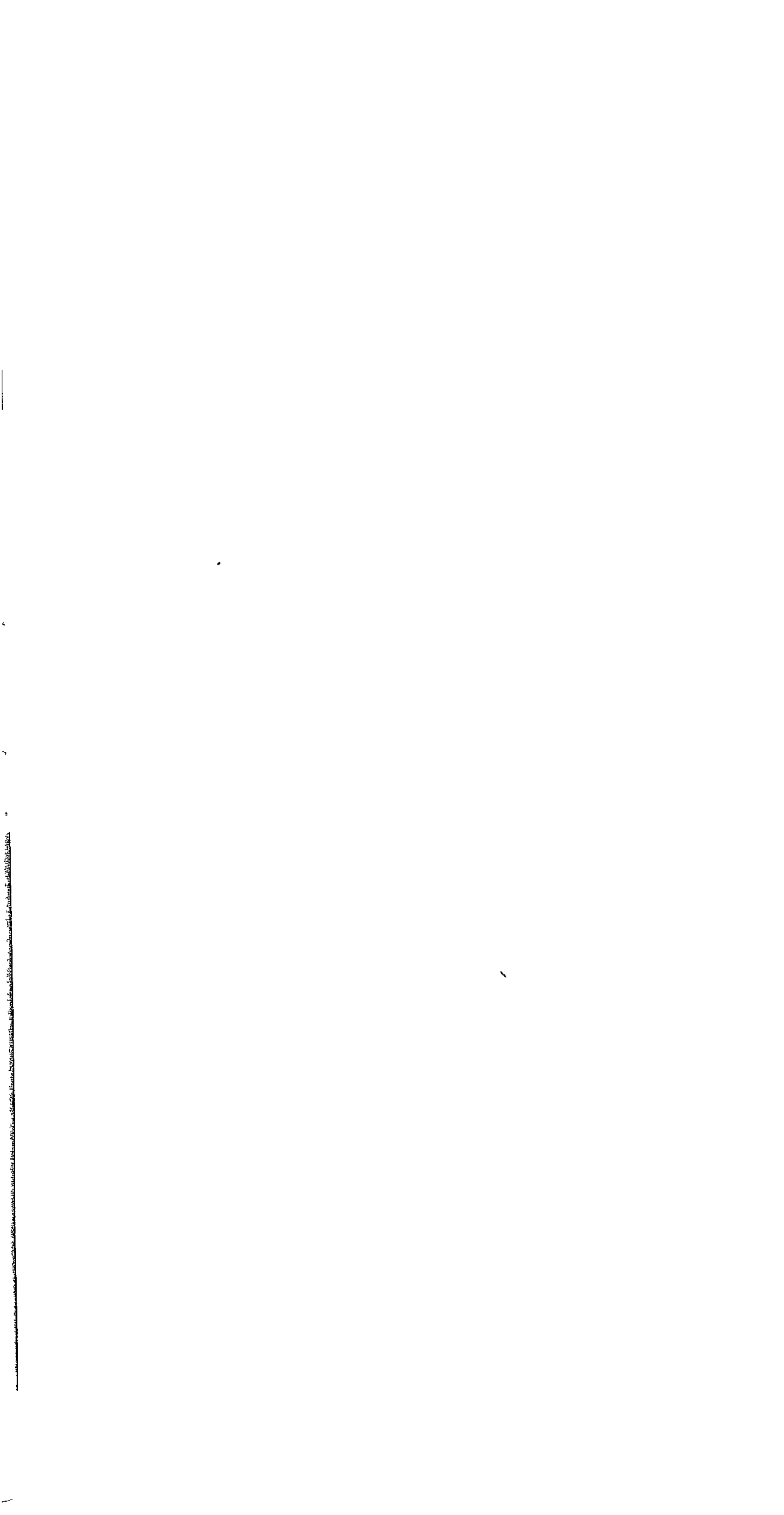
LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1856.

DOCUMENTS SUR DES TRAVAUX EXÉCUTÉS A NOTRE-DAME DE CHARTRES et dans d'autres églises du pays chartrain pendant le seizième siècle, communiqués et annotés par MM. Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, et Emile Bellier de la Chavignerie.....	352
---	-----

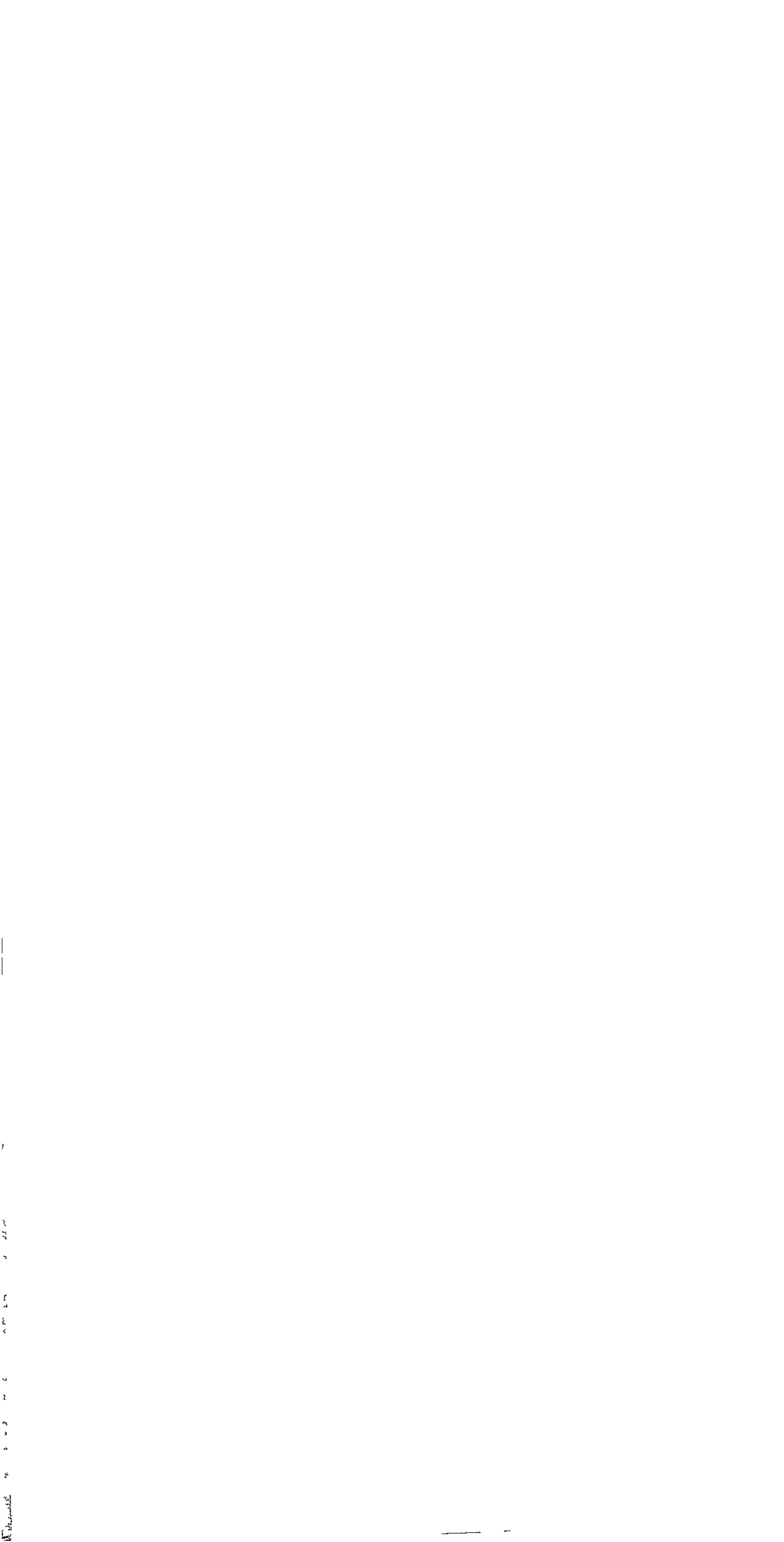
I. JEHAN LE TEXIER, <i>architecte</i> . Contrat pour le clocher neuf de N.-D. de Chartres (11 novembre 1506).....	352
Engagement d'un apprenti (15 février 1508).....	355
Procuration donnée par Jean de Beausse et sa femme (23 septembre 1510).....	356
Domages-intérêts à lui payés par Jean Regnier, maçon (4 mai 1512).....	356
Vente d'un échiquier, faite par Jean de Beausse (7 octo- bre 1515).....	357
Don d'un orgue fait par lui à la chapelle de S. Piat (28 décembre 1515).....	357
Marché d'une chaire en pierre pour N.-D. de Chartres (24 octobre 1519).....	358
Mise en apprentissage chez un procureur du fils de Jean de Beausse (15 novembre 1522).....	362
Transport fait par lui à François Martin l'aîné, du mar- ché de la construction de l'église de Marchenoir, près Blois (24 novembre 1524).....	363
II. TOUSSAINT CACHANT, <i>architecte</i> . Marché pour la cons- truction de l'église du village de Poisyvillier (4 février 1519).....	364
III. BERTAUT PERRENET, <i>sculpteur</i> . Vente d'un office de sergent du tour du chœur de N.-D. de Chartres (24 mai, 1520).....	366
IV. JEHAN SIGUERRE, <i>orfèvre nouennais</i> . Engagement envers THOMAS LE VASSEUR de travailler avec lui à la chaise de S. Piat (12 mai 1521).....	367
V. MATHURIN DELORME, <i>sculpteur</i> . Marché d'une Trinité en pierre pour l'église de S. Sauveur-en-Thimerais (16 mai 1521).....	368
VI. NICOLAS GUIBERT, <i>sculpteur</i> . Marché de travaux pour l'église d'Abluys (15 janvier 1527).....	370
VII. JACQUES BEAUNYEZ, <i>architecte</i> . Marché de travaux pour l'église de S. André, à Chartres (19 juillet 1527).....	372
VIII. JEHAN et HUSSON TUBAC, <i>brodeurs et tapissiers pari- siens</i> . Marché pour l'achèvement d'une tapisserie (23 juillet 1527).....	375

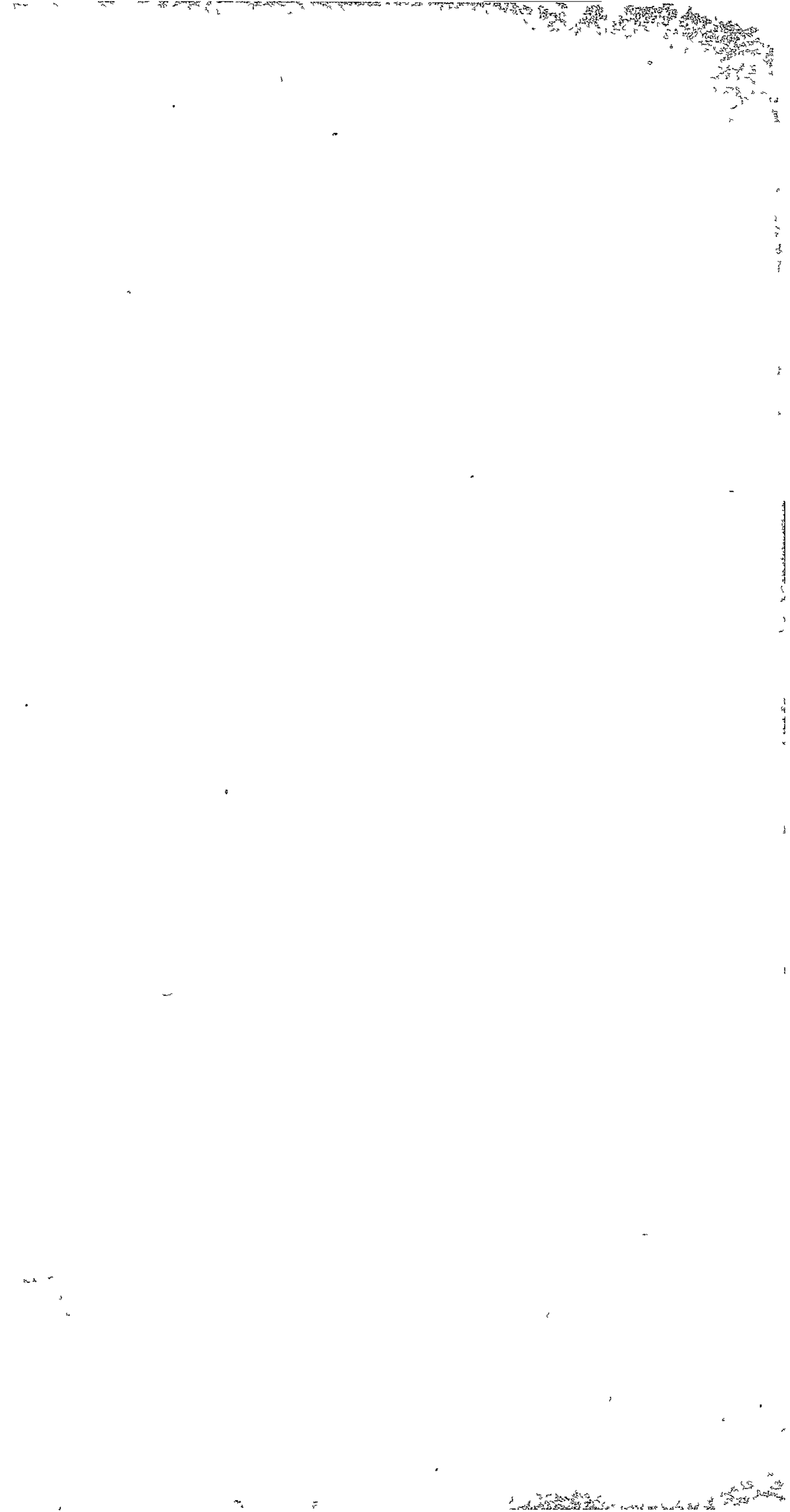
IX. CARDIN DE SAINT-REMY, <i>brodeur</i> . Marché de la broderie destinée à couvrir la chaise de S. Piat (8 janvier 1534).	380
X. FRANÇOIS MARCHANT, <i>sculpteur</i> , et JEHAN BENARDEAU D'ORLÉANS, <i>architecte</i> . Marché de François Marchant, pour deux bas-reliefs destinés au tour du chœur (12 septembre 1542).	382
Extrait du véritable inventaire de l'abbaye de S. Père en Vallée de Chartres, écrit par dom Bernard Aubert en 1672; et relatif au jubé de cette église, construit par Jehan Benardeau d'Orléans et sculpté par Marchant.	384
Quittances relatives à ce travail (novembre 1542 et septembre 1543).	386
Marché de Jehan Benardeau pour la construction de la chapelle de la Conception dans l'église de S. Père (8 novembre 1543).	387
Marché de François Marchant pour les sculptures de la même chapelle (26 janvier 1544).	389
Note sur les bas-reliefs de François Marchant, conservés à Saint-Denis, par M. de Montaiglon.	390
XI. ETIENNE LE TONNELIER, <i>peintre</i> . Marché pour la peinture de la contretable sculptée de l'autel de la chapelle des Vierges (1 ^{er} juin 1543).	394
XII. MACÉ DE MEREY, <i>enlumineur parisien</i> . Marché de miniatures pour les antiphonaires de la cathéd. (fév. 1546.)	396
XIII. JACQUES BELE, <i>sculpteur</i> . Marché de quatre statues pour l'abbaye d'Eclimont (18 mars 1557).	399
ADDITIO NS ET CORRECTIONS. JEAN BOURDICHON, de Tours. — JEAN COURT, <i>émailleur</i> , 1556. — Sur la copie de la vie de S. Bruno, de LE SUEUR, qui se trouve à la Grande Chartreuse. — ANDRÉ-CHARLES BOULLE; lettre de M. le baron Jérôme Pichon.	401
TABLE	405

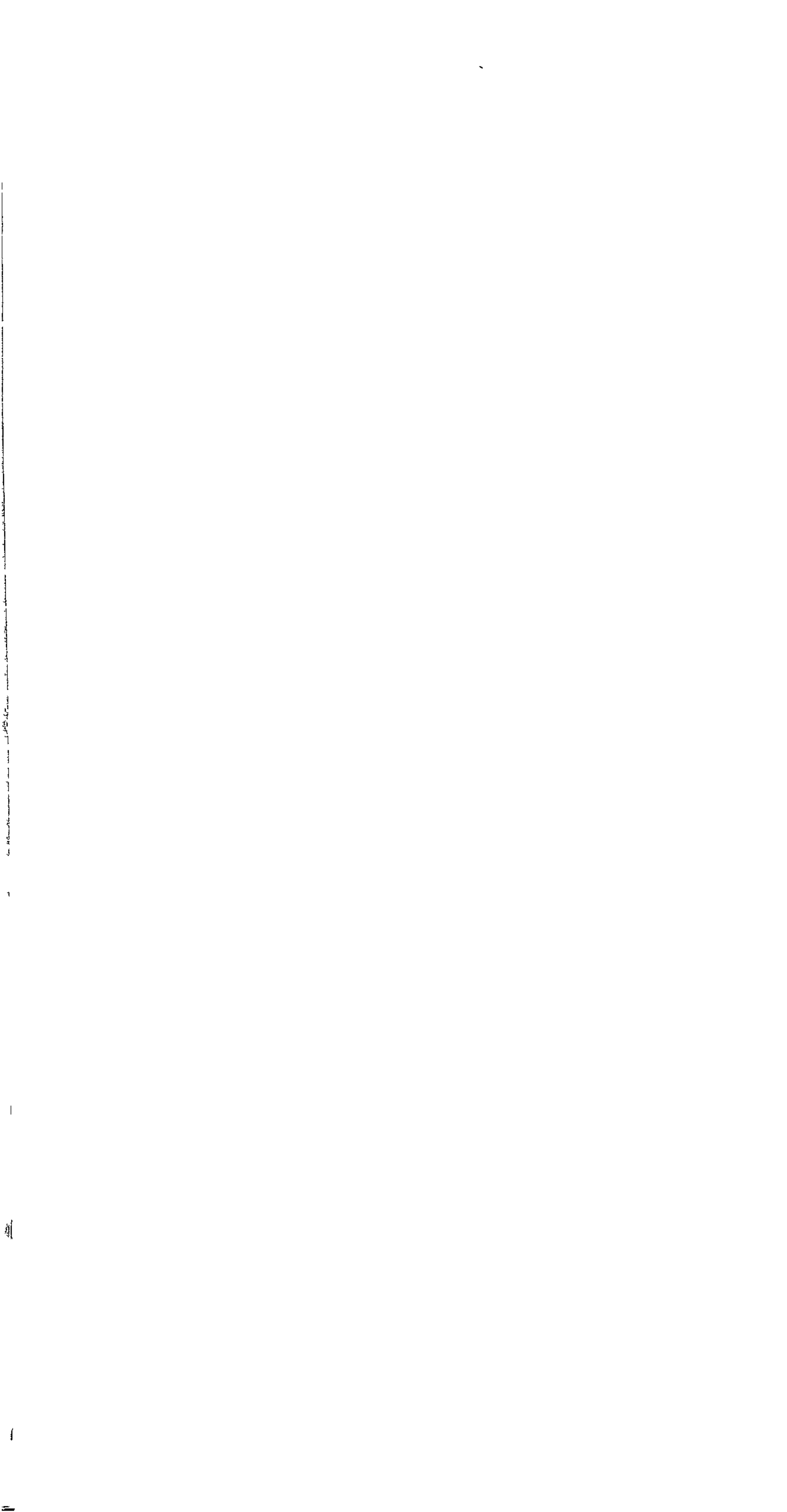
















LIVRAISON DU 15 MAI 1855.

JEAN BOURDICHON, de Tours, peintre des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^{er} (1457-1520). Documents com. par MM. Dou et d'Arcq, André Salmon, Vallet de Viriville, et annotés par M. Anat. de Montaiglon

NICOLAS DE LARMESSIN, le père, graveur. Extrait mortuaire com. et annoté par M. le baron de la Morinerie

TESTAMENT D'HYACINTHE RIGAUD, communique par M. Niel et annoté par M.-Mantz

ANTOINE FR. VANDERMEULEN. Pièce com. par M. le baron de Hochschildy annotée par M. Ph. de Chennevières

LETTRE DE LOUIS DAVID SUR LA COMPOSITION DES QUATRE TABLEAUX COMMANDES PAR L'EMPEREUR, com. et ann. par M. A.-L. Lacordaire.

VOEUX D'UNE RELIGIEUSE DES ANDELYS PRESUMEE SOEUR DE NICOLAS POUSSIN. Pièce communiquée par MM. A. Chassant et R. Bordeaux

ANTOINE PESNE. Documents communiqués par M. le baron de Hochschild, annotés par M. Ph. de Chennevières.

ENCORE SUR LES FAMILLES CLOUET ET FOULON, par M. E. de Fréville

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1855.

NOTICE SUR LES TARDIEU, LES COCHIN ET LES BELLE, graveurs et peintres, par M. Alex. Tardieu

BUSTES ANTIQUES envoyés de Rome au connétable de Montmorency (1554-1556). Document communiqué et annoté par M. Ch. Grandmaison

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES de J. Ph. Ferrand, peint. en émail (1653-1732), com. par M. L. Dussieux.

JEAN-MARC NATTIER. Lettre communiquée par M. A. de Montaiglon

GERMAIN BOFFRAND, architecte, né en 1667, mort en 1754. Lettre sur l'architecte du château de Chambord, communiquée et annotée par M. Benjamin Fillon

BERTRAND PICARD, sculpteur (1559). Document communiqué par M. Eug. Grézy

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1855.

JEAN TROY, directeur de l'Académie de peinture de Montpellier. Docum. commun. et ann. par M. Jules Renouvier.

LINARD GONTIER, de Troyes, peintre verrier (1596). Quittance com. et annotée par M. le baron de la Morinerie

SWEBACH. Lettre communiquée par M. A. de Montaiglon.

JEAN COURT, dit Vigier, maître émailleur de Limoges; Rapport sur des violences exercées sur lui en 1609, communiqué et annoté par M. E. de Fréville

MICHEL-ANGE SLODTZ. Lettres communiquées et annotées par M. A. de Montaiglon

LETTRES ADRESSEES A J.-B. ISABEY, par l'impératrice Joséphine, Louis David, l'impératrice Marie-Louise, M. de Forbin, la reine Hortense, François Gérard, Alex.

Duval, Pierre Guérin, et communiquées par M. J. Niel

ANTOINE VATEAU. Quittance communiquée par M. le baron de Hochschild

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1855.

CLAUDE CHARLES. Pièces et documents sur les travaux exécutés par lui pour les ducs de Lorraine (1698-1735), communiqués par M. H. Lepage

P. P. PRUD'HON. Lettre à M. Denon

ANTHOINE ET FRANCOIS GARNAUT, sculpteurs. Marchés passés avec la ville de Bourges pour la confection de la croix de Moulte-Joye (1599-1623), communiqués

par M. le baron de Girardot

CHARLES LE BRUN. Ses gages de premier peintre du roi

PIERRE LOCHON, graveur. Acte de naissance d'une de ses filles, com. et annoté par M. le baron de la Morinerie

PIERRE MIGNARD. Quittances de ses tableaux pour Saint-Jean-de-Troyes, communiquées et annotées par M. d'Arbois de Jubainville

J.-B. REGNAULT. Lettre relative à un tableau équestre du général Kléber

LETTRE DE COLLIGNY à M. de Chemault, demandant qu'on lui envoie un portrait de Henri VIII, communiquée par M. de Girardot

JOSEPH VERNET. Pièces et notes pour servir à l'histoire de ses tableaux des ports de France, communiquées et annotées par MM. Léon Lagrange et A. de Montaiglon

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1856.

JOSEPH VERNET. Pièces et notes pour servir à l'histoire de ses tableaux des ports de France (suite et fin)

JOSEPH VERNET Payements de ses tableaux des ports de France; documents extraits des Archives de l'Empire, et communiqués par M. Lacordaire

JEAN FOUQUET, de Tours. Fragment de la description de Tours, de Francesco Florio, com. par M. André Salmon

ANTOINE COYSEVOX. Marché passé en 1704 entre lui et Louis de Lorraine, comte d'Harcourt, pour le tombeau de son père à l'abbaye de Royaumont; annoté par M. A.

de Montaiglon

Notes sur quelques anciens artistes d'Avignon, suivies d'un acte du onzième siècle qui détermine très-approximativement l'époque où fut construit l'édifice actuel de l'église

métropolitaine de Notre-Dame des Doms, communiquées par M. P. Achard, archiviste du département de Vaucluse

Lettre de M. de Chennevières

LIVRAISON DU 15 MARS 1856.

NICOLAS CHADEUVE. Souscription d'un manuscrit à miniatures exécuté par ce miniaturiste en 1313

JEAN SOLAS, sculpteur de Paris. Marché de quatre bas-reliefs pour le tour du choeur de la cathédrale de Chartres. Pièce communiquée par MM. L. Merlet et Emile Bellier

de la Chavignerie, annotée par M. A. de Montaiglon

PLUMEAU DE PETIT, peintre verrier du dix-huitième siècle. Note communiquée par M. L. Dussieux

J.-B. HUET. Lettre communiquée par M. le baron de Hochschild

MICHEL ANGUIER. Marchés pour l'exécution des sculptures de la chambre de la reine-mère au Louvre. Pièces communiquées et annotées par M. Paul Chéron

HUBERT CAILLEAU, peintre de Valenciennes en 1547. Note sur ses dessins du manuscrit d'un mystère de la Passion, par M. A. de Montaiglon

CHARLES DE LA FOSSE et LOUIS DE BOULOGNE. Marchés pour les tableaux du choeur de Notre-Dame de Paris; annotés par M. A. de Montaiglon

INVENTAIRE DES TABLEAUX qui restaient encore aux Chartreux de Paris en 1790

JEAN CHAUFOURIER. Acte de décès d'une fille de ce graveur

LIVRAISON DU 15 MAI 1856.

DOCUMENTS INEDITS SUR PIERRE-PAUL PUGET, de Marseille, peintre, sculpteur et architecte, et aussi sur les peintres Charles le Brun, Jean-Baptiste de la Rose, sur les sculpteurs François Girardon, Turau, Levray père et fils, la Mer, et sur d'autres artistes employés à l'arsenal de Toulon, de 1662 à 1682, extraits de lettres adressées à Colbert et à Seignelay par MM. de la Guette, d'Infreville, Matharel, Arnoul père et fils, et de Vauvray, intendants de la marine à Toulon, et conservées aux arch. du minist. de la marine

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1856.

DOCUMENTS INEDITS SUR PIERRE-PAUL PUGET, (suite et fin)

PIERRE DE RAIMBEAUCOURT, miniaturiste douaisien. Souscription d'un missel exécuté en 1323

MICHEL CHOTARD, miniaturiste parisien. Prix des miniatures d'un livre d'Heures exécuté en 1470

CHARLES HERAULT et JEAN-BAPTISTE LEMOINE, peintres du roi. Note extraite d'un acte de partage du 20 décembre 1689, et communiquée par M. Eugène Grézy

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1856.

JACQUES MOREL, sculpteur de Montpellier. Marché passé à Lyon entre lui et le duc Charles de Bourbon, le 24 juin 1448, pour le tombeau de ce duc et de sa femme,

élevé dans l'église de Souvigny, en Bourbonnais. Communiqué par M. C. Guigue

DOCUMENTS SUR PIERRE ET ANDRE-CHARLES BOULLE, ébénistes de Louis XIII et de Louis XIV, annotés par M.A. de Montaiglon

I. Actes relatifs à Pierre Boulle, ébéniste de Louis XIII, et à Nicolas Boulle, brodeur, extraits des registres de l'Eglise réformée de Paris et communiqués par M. Charles

Read

II. Note sur le cabinet de marqueterie du Grand Dauphin

Mémoire pour Pierre Crozat contre Charles Boulle, ébéniste du roi, communiqué par M. Paulin Richard

Lettres de Ponchartrain, de Chamillart et de Mansart sur la saisie pratiquée par les créanciers de Boulle, communiquées par M. A. L. Lacordaire

Inventaire sommaire du cabinet de Boulle, rédigé après l'incendie de 1720, communiqué par M. A. L. Lacordaire

Acte de décès d'André-Charles Boulle

JEAN CHAUFOURIER. Brevet de sa réception à l'Académie de peinture et de sa nomination de professeur adjoint de perspective (25 juin 1755)

P. CARTELLIER. Lettre au président de la Société des Amis des Arts, autrefois possédée par M. de Châteaugiron

J.-G. MOITTE. Lettre relative à un projet de tombeau à élever au général Leclerc

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1856.

DOCUMENTS SUR DES TRAVAUX EXECUTES A NOTRE-DAME DE CHARTRES et dans d'autres églises du pays chartrain pendant le seizième siècle, communiqués et annotés par MM. Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, et Emile Bellier de la Chavignerie

I. JEHAN LE TEXIER, *architecte*. Contrat pour le clocher neuf de N.-D. de Chartres (11 novembre 1506)

Engagement d'un apprenti (15 février 1508)

Procuration donnée par Jean de Beausse et sa femme (23 septembre 1510)

Dommages-intérêts à lui payés par Jean Regnier, maçon (4 mai 1512)

Vente d'un échiquier, faite par Jean de Beausse (7 octobre 1515)

Don d'un orgue fait par lui à la chapelle de S. Piat (28 décembre 1515)

Marché d'une chaire en pierre pour N.-D. de Chartres (24 octobre 1519)

Mise en apprentissage chez un procureur du fils de Jean de Beausse (15 novembre 1522)

Transport fait par lui à François Martin l'aîné, du marché de la construction de l'église de Marchenoir, près Blois (24 novembre 1524)

II. TOUSSAINT CACHANT, *architecte*. Marché pour la construction de l'église du village de Poisvillier (4 février 1519)

III. BERTAUT PERRENET, *sculpteur*. Vente d'un office de sergent du tour du choeur de N.-D. de Chartres (24 mai 1520)

IV. JEHAN SIGUERRE, *orfèvre rouennais*. Engagement envers THOMAS LE VASSEUR de travailler avec lui à la châsse de S. Piat (12 mai 1521)

V. MATHURIN DELORME, *sculpteur*. Marché d'une Trinité en pierre pour l'église de S. Sauveur-en-Thimerais (16 mai 1521)

VI. NICOLAS GUIBERT, *sculpteur*. Marché de travaux pour l'église d'Abluys (15 janvier 1527)

VII. JACQUES BEAUNYEZ, *architecte*. Marché de travaux pour l'église de S. André, à Chartres (19 juillet 1527)

VIII. JEHAN et HUSSON TUBAC, *brodeurs et tapissiers parisiens*. Marché pour l'achèvement d'une tapisserie (23 juillet 1527)

IX. CARDIN DE SAINT-REMY, *brodeur*. Marché de la broderie destinée à couvrir la châsse de S. Piat (8 janvier 1534).

X. FRANCOIS MARCHANT, *sculpteur*, et JEHAN BENARDEAU D'ORLEANS, *architecte*. Marché de François Marchant, pour deux bas-reliefs destinés au tour du choeur

(12 septembre 1542)

Extrait du véritable inventaire de l'abbaye de S. Père en Vallée de Chartres, écrit par dom Bernard Aubert en 1672, et relatif au jubé de cette église, construit par Jehan

Benardeau d'Orléans et sculpté par Marchant

Quittances relatives à ce travail (novembre 1542 et septembre 1543)

Marché de Jehan Benardeau pour la construction de la chapelle de la Conception dans l'église de S. Père (8 novembre 1543)

Marché de François Marchant pour les sculptures de la même chapelle (26 janvier 1544)

Note sur les bas-reliefs de François Marchant, conservés à Saint-Denis, par M. de Montaiglon

XI. ETIENNE LE TONNELIER, *peintre*. Marché pour la peinture de la contretable sculptée de l'autel de la chapelle des Vierges (1^{er} juin 1543)

XII. MACE DE MEREY, *enlumineur parisien*. Marché de miniatures pour les antiphonaires de la cathéd. (fév. 1546.)

XIII. JACQUES BELE, *sculpteur*. Marché de quatre statues pour l'abbaye d'Eclimont (18 mars 1557)

ADDITIONS ET CORRECTIONS. JEAN BOURDICHON, de Tours. JEAN COURT, *émailleur*, 1556. Sur la copie de la vie de S. Bruno, de LE SUEUR, qui se trouve à la

Grande Chartreuse. ANDRE-CHARLES BOULLE; lettre de M. le baron Jérôme Pichon

TABLE